

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
DREES

SÉRIE
STATISTIQUES

**DOCUMENT
DE
TRAVAIL**

**Les établissements médico-sociaux
pour adultes handicapés**
activité, clientèle et personnel au 31 décembre 2001

Solveig VANOVERMEIR et Dominique BERTRAND

n° 64 – mai 2004

Sommaire

Introduction	5
Les établissements de travail protégé	7
I – Les centres d'aide par le travail	9
<i>Définition</i> :	9
A – Activité	11
B – Clientèle	17
Présente au 31 décembre 2001	17
Sortie au cours de l'année 2001	24
C – Personnel	31
II – Les ateliers protégés	43
<i>Définition</i> :	43
A – Activité	45
B – Clientèle	51
Présente au 31 décembre 2001	51
Sortie au cours de l'année 2001	58
Les centres de rééducation professionnelle	65
<i>Définition</i> :	67
A – Activité	69
B – Clientèle	75
Présente au 31 décembre 2001	75
Sortie au cours de l'année 2001	82
C – Personnel	91
Les établissements d'hébergement	103
I – Les foyers d'hébergement	105
<i>Définition</i> :	105
A – Activité	107
B – Clientèle	114
Présente au 31 décembre 2001	114
Sortie au cours de l'année 2001	121
C – Personnel	128
II – Les foyers occupationnels (foyers de vie)	139
<i>Définition</i> :	139
A – Activité	141
B – Clientèle	147
Présente au 31 décembre 2001	147
Sortie au cours de l'année 2001	154
C – Personnel	161
III – Les maisons d'accueil spécialisées	173
<i>Définition</i> :	173
A – Activité	175
B – Clientèle	181
Présente au 31 décembre 2001	181

Sortie au cours de l'année 2001.....	188
C – Personnel	195
IV – Les foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)	207
<i>Définition</i> :.....	207
A – Activité	209
B – Clientèle	216
Présente au 31 décembre 2001.....	216
Sortie au cours de l'année 2001.....	223
C – Personnel	230
Liste des tableaux	243
Annexe 1 : Questionnaire d'enquête « Es 2001 »	249
Annexe 2 : Publication « Études et Résultats » n° 308/mai 2004	263

Introduction

Présentation de l'enquête ES 2001

L'enquête ES est une enquête exhaustive auprès des établissements et services médico-sociaux, socio-éducatifs et sociaux en faveur des personnes handicapées ou en difficulté sociale.

L'enquête ES 2001 a porté sur les établissements et services médico-sociaux en faveur des enfants et des adultes handicapés. Concernant les structures pour adultes handicapés, l'enquête ES 2001 fournit :

- un inventaire des établissements et des services médico-sociaux au 31 décembre 2001 : activité, localisation...
- une description des adultes accueillis au 31 décembre 2001 : sexe, âge, département d'origine, déficience principale, déficience associée...
- une description des adultes sortis au cours de l'année 2001 : sexe, âge, déficience, activité après la sortie, hébergement après la sortie...
- une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services au 31 décembre 2001 : sexe, âge, statut, fonction...

Champ de l'enquête

En ce qui concerne les établissements en faveur des adultes handicapés, le champ de l'enquête comprend les établissements de travail protégé qui regroupent les centres d'aide par le travail et les ateliers protégés, les centres de rééducation professionnelle et les établissements d'hébergement constitués des foyers d'hébergement, des foyers occupationnels (ou foyers de vie), des maisons d'accueil spécialisées et des foyers à double tarification (désormais nommés foyers d'accueil médicalisés).

L'ensemble des établissements de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ont été enquêtés. L'exhaustivité de l'enquête permet une représentativité départementale des résultats.

Organisation de l'enquête

L'enquête ES au 31 décembre 2001 dont les résultats sont présentés dans ce document a été organisée au sein du bureau « Établissements sociaux de l'action sociale locale et des professions » de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Un comité de pilotage composé de statisticiens régionaux, de représentants des directions ministérielles concernées et de représentants du secteur s'est réuni pour préparer l'enquête. Le lancement de l'enquête est effectué à partir du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). La gestion de l'enquête décentralisée en région est effectuée par les services statistiques des Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS).

L'enquête est réalisée par voie postale. Le questionnaire est rempli directement par l'établissement ou le service enquêtés.

Diffusion des résultats

Les résultats portent sur la France entière (France métropolitaine et départements d'outre-mer). Ils sont redressés en ce qui concerne l'activité des structures enquêtées, c'est-à-dire que les variables non renseignées ont fait l'objet d'une estimation. En revanche, aucune estimation n'a été réalisée en ce qui concerne les données relatives au personnel et aux personnes prises en charge. Les résultats concernant les caractéristiques du personnel et des personnes prises en charge sont donc à utiliser en structure plus qu'en niveau.

Certaines données peuvent différer légèrement des résultats publiés dans des documents précédents. Les résultats du présent document sont à considérer comme définitifs.

Tous les résultats sont à la date du 31 décembre 2001 à l'exception des données sur les « entrées » et les « sorties » qui portent sur l'année civile 2001.

Dans un tableau, un « blanc » indique que la donnée est nulle alors que la mention « ND » indique que la donnée n'est pas disponible.

Les résultats nationaux sont publiés par le responsable de l'enquête au bureau « Établissements sociaux de l'action sociale locale et des professions » (ESPAS) de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Les services statistiques régionaux des Directions régionales des affaires sanitaires et sociales publient des résultats régionaux et départementaux.

LES ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAIL PROTÉGÉ

I – LES CENTRES D’AIDE PAR LE TRAVAIL

Définition :

Au 31 décembre 2001, 1 419 centres d’aide par le travail disposent de 98 600 places et emploient 20 400 personnes en équivalent temps plein. Les centres d’aide par le travail sont nés du décret du 2 mars 1954 traitant des « établissements d’assistance par le travail ». L’appellation de centre d’aide par le travail a été consacrée par la loi du 23 novembre 1957.

Les CAT offrent des activités productives et un soutien médico-social à des adultes handicapés dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de celle d’un travailleur valide.

Les CAT ont une mission d’insertion sociale et professionnelle adaptée aux besoins des personnes qui ne peuvent « momentanément ou durablement travailler ni dans les entreprises ordinaires ni dans un atelier protégé, ni exercer une activité professionnelle indépendante... », dans le cadre de soutiens médico-sociaux et éducatifs.

Les personnes handicapées sont orientées en CAT par la Cotorep. Elles n’ont pas le statut de salarié, n’ont donc pas de contrat de travail et ne peuvent évidemment pas faire l’objet d’une mesure de licenciement. Toutefois, certaines règles du droit du travail, concernant la santé, l’hygiène et la sécurité s’appliquent aux CAT. Les personnes admises en CAT peuvent exercer leur activité à l’extérieur de l’établissement, sous forme de mises à disposition collectives (équipe de travailleurs encadrés) ou individuelles chez les donneurs d’ouvrage. Le CAT verse une rémunération directe aux travailleurs handicapés. Un complément de rémunération est versé par l’État en sus de cette rémunération directe afin de former la Garantie de ressources des travailleurs handicapés (GRTH).

Financement :

Les CAT sont financés au titre de l’aide sociale de l’État, sur le budget du ministère de la santé et de la protection sociale - chapitre 46-35, article 30 - centres d’aide par le travail, par le biais d’une Dotation globale de fonctionnement (DGF) arrêtée par le préfet de département et versée à l’établissement par douzièmes.

Commentaire :

Après la journée de travail, les travailleurs handicapés ne sont plus pris en charge par les CAT. Un certain nombre de ces travailleurs bénéficient alors d’une seconde prise en charge médico-sociale par un foyer d’hébergement. Ces prises en charge multiples assez fréquentes sont à prendre en considération lors d’études se référant simultanément à plusieurs modes de prise en charge.

Textes de référence :

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L243-4,
- ✓ Article L312-1 (5° du I).

Décrets

- ✓ Décret n° 77-1465 du 28 décembre 1977,
- ✓ Décret n° 77-1546 du 31 décembre 1977 (JO du 12 janvier 1978),
- ✓ Décret n° 86-510 du 14 mars 1986,
- ✓ Décret n° 90-448 du 31 mai 1990,
- ✓ Décret n° 93-669 du 26 mars 1993,
- ✓ Décret n° 94-08 du 15 mars 1994,
- ✓ Décret n° 95-714 du 9 mai 1995 (JO du 12 mai 1995 rectifié au JO du 20 juin 1995),
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003.

Circulaires

- ✓ Circulaire n° 60 AS du 8 décembre 1978,
- ✓ Circulaire n° 86-39 du 25 août 1986,
- ✓ Circulaire n° 73 du 27 mars 1987,
- ✓ Circulaire n° 89-22 du 15 décembre 1989,
- ✓ Circulaire n° 94-08 du 15 mars 1994,
- ✓ Circulaire n° 95-29 du 25 août 1995.

A – ACTIVITÉ

Tableau I A 1-Description générale de l'activité des centres d'aide par le travail

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
1 419	98 566	96 651	302 110	19 285 587	6 345	4 559

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Aide par le travail pour adultes handicapés	97 899	95 984	298 065	19 154 426	6 289	4 515
Travail protégé pour adultes handicapés	274	271	912	56 853	16	9
Autre discipline d'équipement	393	396	3 133	74 308	40	35
Total	98 566	96 651	302 110	19 285 587	6 345	4 559

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	210	207	590	49 665	17	24
Hébergement de nuit regroupé	37	28	580	8 526	0	2
Semi-internat	81 631	80 047	244 269	15 832 859	5 037	3 601
Externat	16 507	16 187	55 838	3 383 637	1 289	931
Prestation sur le lieu de vie	0	0	365	7 300	0	0
Accueil de jour	19	19	215	3 347	0	0
Non réponse	162	163	253	253	2	1
Total	98 566	96 651	302 110	19 285 587	6 345	4 559

Tableau I A 2-Répartition régionale des centres d'aide par le travail au 31/12/2001

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	33	2,3%	2 768	2,8%	2,80	989 230	3,0%
72 AQUITAINE	71	5,0%	5 364	5,4%	3,40	1 575 661	4,8%
83 AUVERGNE	43	3,0%	2 494	2,5%	3,58	697 215	2,1%
25 BASSE NORMANDIE	42	3,0%	3 187	3,2%	4,26	748 290	2,3%
26 BOURGOGNE	39	2,7%	2 781	2,8%	3,31	840 846	2,5%
53 BRETAGNE	83	5,8%	5 415	5,5%	3,49	1 550 486	4,7%
24 CENTRE	81	5,7%	4 017	4,1%	3,10	1 296 417	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	36	2,5%	2 420	2,5%	3,35	722 223	2,2%
94 CORSE	4	0,3%	268	0,3%	1,91	140 431	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	28	2,0%	2 157	2,2%	3,57	604 542	1,8%
23 HAUTE NORMANDIE	31	2,2%	2 551	2,6%	2,64	965 586	2,9%
11 ILE DE FRANCE	171	12,1%	13 670	13,9%	2,14	6 394 046	19,4%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	75	5,3%	4 113	4,2%	3,31	1 241 157	3,8%
74 LIMOUSIN	29	2,0%	1 697	1,7%	4,64	366 019	1,1%
41 LORRAINE	68	4,8%	4 531	4,6%	3,60	1 257 829	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	65	4,6%	4 660	4,7%	3,35	1 392 029	4,2%
31 NORD PAS DE CALAIS	73	5,1%	7 816	7,9%	3,63	2 154 634	6,5%
52 PAYS DE LA LOIRE	86	6,1%	5 443	5,5%	3,12	1 743 970	5,3%
22 PICARDIE	54	3,8%	3 647	3,7%	3,60	1 012 287	3,1%
54 POITOU CHARENTES	47	3,3%	2 844	2,9%	3,29	863 481	2,6%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	83	5,8%	5 878	6,0%	2,42	2 433 153	7,4%
82 RHÔNE-ALPES	146	10,3%	9 657	9,8%	3,08	3 138 870	9,5%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	1 388	97,8%	97 378	98,8%	3,03	32 128 402	97,3%
<i>DOM*</i>	<i>31</i>	<i>2,2%</i>	<i>1 188</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,31</i>	<i>903 559</i>	<i>2,7%</i>
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	1 419	100,0%	98 566	100,0%	2,98	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

Tableau I A 3-Répartition départementale des centres d'aide par le travail au 31/12/2001

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	18	1,3%	1 535	1,6%	2,59	591 651	1,8%
	68 HAUT-RHIN	15	1,1%	1 233	1,3%	3,10	397 579	1,2%
	ALSACE	33	2,3%	2 768	2,8%	2,80	989 230	3,0%
72	24 DORDOGNE	9	0,6%	795	0,8%	4,07	195 249	0,6%
	33 GIRONDE	27	1,9%	2 133	2,2%	2,91	732 304	2,2%
	40 LANDES	9	0,6%	546	0,6%	3,14	173 789	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	9	0,6%	487	0,5%	3,16	154 273	0,5%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	17	1,2%	1 403	1,4%	4,38	320 046	1,0%
	AQUITAINE	71	5,0%	5 364	5,4%	3,40	1 575 661	4,8%
83	3 ALLIER	7	0,5%	519	0,5%	2,98	174 155	0,5%
	15 CANTAL	7	0,5%	351	0,4%	4,58	76 679	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	8	0,6%	414	0,4%	3,79	109 145	0,3%
	63 PUY DE DÔME	21	1,5%	1 210	1,2%	3,59	337 236	1,0%
	Auvergne	43	3,0%	2 494	2,5%	3,58	697 215	2,1%
25	14 CALVADOS	18	1,3%	1 406	1,4%	3,96	355 313	1,1%
	50 MANCHE	13	0,9%	1 013	1,0%	4,13	244 995	0,7%
	61 ORNE	11	0,8%	768	0,8%	5,19	147 982	0,4%
	BASSE NORMANDIE	42	3,0%	3 187	3,2%	4,26	748 290	2,3%
26	21 CÔTE D'OR	12	0,8%	945	1,0%	3,38	279 372	0,8%
	58 NIÈVRE	7	0,5%	442	0,4%	3,96	111 661	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	14	1,0%	873	0,9%	3,14	278 302	0,8%
	89 YONNE	6	0,4%	521	0,5%	3,04	171 511	0,5%
	BOURGOGNE	39	2,7%	2 781	2,8%	3,31	840 846	2,5%
53	22 CÔTES D'ARMOR	12	0,8%	955	1,0%	3,48	274 246	0,8%
	29 FINISTÈRE	29	2,0%	1 644	1,7%	3,66	449 080	1,4%
	35 ILLE ET VILAINE	23	1,6%	1 714	1,7%	3,52	487 090	1,5%
	56 MORBIHAN	19	1,3%	1 102	1,1%	3,24	340 070	1,0%
	BRETAGNE	83	5,8%	5 415	5,5%	3,49	1 550 486	4,7%
24	18 CHER	8	0,6%	495	0,5%	3,06	161 571	0,5%
	28 Eure et Loir	20	1,4%	592	0,6%	2,71	218 195	0,7%
	36 INDRE	14	1,0%	415	0,4%	3,55	116 764	0,4%
	37 INDRE ET LOIRE	14	1,0%	1 189	1,2%	3,95	301 303	0,9%
	41 LOIR ET CHER	10	0,7%	418	0,4%	2,58	162 154	0,5%
	45 LOIRET	15	1,1%	908	0,9%	2,70	336 430	1,0%
	CENTRE	81	5,7%	4 017	4,1%	3,10	1 296 417	3,9%
21	8 ARDENNES	9	0,6%	563	0,6%	3,71	151 896	0,5%
	10 AUBE	8	0,6%	469	0,5%	3,00	156 093	0,5%
	51 MARNE	15	1,1%	1 015	1,0%	3,22	315 147	1,0%
	52 HAUTE MARNE	4	0,3%	373	0,4%	3,76	99 087	0,3%
	CHAMPAGNE ARDENNE	36	2,5%	2 420	2,5%	3,35	722 223	2,2%
94	2A CORSE DU SUD	2	0,1%	95	0,1%	1,50	63 256	0,2%
	2B HAUTE CORSE	2	0,1%	173	0,2%	2,24	77 175	0,2%
	CORSE	4	0,3%	268	0,3%	1,91	140 431	0,4%
43	25 DOUBS	12	0,8%	1 014	1,0%	3,68	275 695	0,8%
	39 JURA	6	0,4%	495	0,5%	3,79	130 722	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	5	0,4%	357	0,4%	2,93	121 743	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	5	0,4%	291	0,3%	3,81	76 382	0,2%
	FRANCHE COMTÉ	28	2,0%	2 157	2,2%	3,57	604 542	1,8%
23	27 Eure	13	0,9%	843	0,9%	2,85	295 709	0,9%
	76 SEINE MARITIME	18	1,3%	1 708	1,7%	2,55	669 877	2,0%
	HAUTE NORMANDIE	31	2,2%	2 551	2,6%	2,64	965 586	2,9%
11	75 PARIS	32	2,3%	3 284	3,3%	2,47	1 328 235	4,0%
	77 SEINE ET MARNE	14	1,0%	1 295	1,3%	1,88	689 613	2,1%
	78 YVELINES	23	1,6%	1 598	1,6%	2,09	765 940	2,3%
	91 ESSONNE	13	0,9%	1 242	1,3%	1,92	648 249	2,0%
	92 HAUTS DE SEINE	28	2,0%	1 614	1,6%	1,91	844 839	2,6%
	93 SEINE SAINT DENIS	17	1,2%	1 567	1,6%	2,00	782 454	2,4%
	94 VAL DE MARNE	26	1,8%	1 783	1,8%	2,53	706 101	2,1%
	95 VAL D'OISE	18	1,3%	1 287	1,3%	2,05	628 615	1,9%
	ILE DE FRANCE	171	12,1%	13 670	13,9%	2,14	6 394 046	19,4%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	20	1,4%	963	1,0%	6,03	159 783	0,5%
	30 GARD	16	1,1%	842	0,9%	2,50	336 833	1,0%
	34 HÉRAULT	23	1,6%	1 213	1,2%	2,42	502 276	1,5%
	48 LOZÈRE	5	0,4%	532	0,5%	13,80	38 546	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	11	0,8%	563	0,6%	2,76	203 719	0,6%
	75	5,3%	4 113	4,2%	3,31	1 241 157	3,8%	
74	19 CORRÈZE	13	0,9%	669	0,7%	5,69	117 662	0,4%
	23 CREUSE	5	0,4%	346	0,4%	5,81	59 520	0,2%
	87 HAUTE VIENNE	11	0,8%	682	0,7%	3,61	188 837	0,6%
	29	2,0%	1 697	1,7%	4,64	366 019	1,1%	
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	17	1,2%	1 479	1,5%	3,76	392 923	1,2%
	55 MEUSE	10	0,7%	394	0,4%	3,95	99 815	0,3%
	57 MOSELLE	26	1,8%	1 952	2,0%	3,45	565 140	1,7%
	88 VOSGES	15	1,1%	706	0,7%	3,53	199 951	0,6%
	68	4,8%	4 531	4,6%	3,60	1 257 829	3,8%	
73	9 ARIÈGE	5	0,4%	321	0,3%	4,58	70 031	0,2%
	12 AVEYRON	8	0,6%	539	0,5%	4,10	131 494	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	15	1,1%	1 450	1,5%	2,32	626 007	1,9%
	32 GERS	6	0,4%	342	0,3%	3,98	86 004	0,3%
	46 LOT	5	0,4%	316	0,3%	3,94	80 275	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	9	0,6%	657	0,7%	5,71	115 088	0,3%
	81 TARN	10	0,7%	691	0,7%	3,95	175 105	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	7	0,5%	344	0,3%	3,18	108 025	0,3%
	65	4,6%	4 660	4,7%	3,35	1 392 029	4,2%	
31	59 NORD	43	3,0%	4 611	4,7%	3,32	1 389 889	4,2%
	62 PAS DE CALAIS	30	2,1%	3 205	3,3%	4,19	764 745	2,3%
	73	5,1%	7 816	7,9%	3,63	2 154 634	6,5%	
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	22	1,6%	1 677	1,7%	2,64	634 606	1,9%
	49 MAINE ET LOIRE	23	1,6%	1 153	1,2%	2,92	394 275	1,2%
	53 MAYENNE	12	0,8%	734	0,7%	4,94	148 474	0,4%
	72 SARTHE	16	1,1%	900	0,9%	3,22	279 397	0,8%
	85 VENDÉE	13	0,9%	979	1,0%	3,41	287 218	0,9%
	86	6,1%	5 443	5,5%	3,12	1 743 970	5,3%	
22	2 AISNE	20	1,4%	1 183	1,2%	4,20	281 862	0,9%
	60 OISE	13	0,9%	1 282	1,3%	2,99	428 866	1,3%
	80 SOMME	21	1,5%	1 182	1,2%	3,92	301 559	0,9%
	54	3,8%	3 647	3,7%	3,60	1 012 287	3,1%	
54	16 CHARENTE	11	0,8%	614	0,6%	3,47	176 750	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	18	1,3%	722	0,7%	2,48	291 304	0,9%
	79 DEUX SÈVRES	6	0,4%	730	0,7%	4,09	178 586	0,5%
	86 VIENNE	12	0,8%	778	0,8%	3,59	216 841	0,7%
	47	3,3%	2 844	2,9%	3,29	863 481	2,6%	
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	5	0,4%	250	0,3%	3,46	72 296	0,2%
	5 HAUTES ALPES	5	0,4%	242	0,2%	3,69	65 559	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	14	1,0%	1 267	1,3%	2,37	534 970	1,6%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	28	2,0%	2 442	2,5%	2,40	1 017 538	3,1%
	83 VAR	16	1,1%	934	0,9%	1,97	473 825	1,4%
	84 VAUCLUSE	15	1,1%	743	0,8%	2,76	268 965	0,8%
	83	5,8%	5 878	6,0%	2,42	2 433 153	7,4%	
82	1 AIN	15	1,1%	754	0,8%	2,60	289 819	0,9%
	7 ARDÈCHE	10	0,7%	558	0,6%	3,72	149 849	0,5%
	26 DRÔME	18	1,3%	918	0,9%	3,93	233 784	0,7%
	38 ISÈRE	25	1,8%	1 670	1,7%	2,70	617 773	1,9%
	42 LOIRE	19	1,3%	1 204	1,2%	3,17	379 482	1,1%
	69 RHÔNE	38	2,7%	2 600	2,6%	2,92	891 797	2,7%
	73 SAVOIE	9	0,6%	981	1,0%	4,68	209 395	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	12	0,8%	972	1,0%	2,65	366 971	1,1%
	146	10,3%	9 657	9,8%	3,08	3 138 870	9,5%	
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		1 388	97,8%	97 378	98,8%	3,03	32 128 402	97,3%
DOM*		31	2,2%	1 188	1,2%	1,31	903 559	2,7%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		1 419	100,0%	98 566	100,0%	2,98	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	18	1,3%	1 535	1,6%	1 598	104,1%
	68 HAUT-RHIN	15	1,1%	1 233	1,3%	1 287	104,4%
	33	2,3%	2 768	2,8%	2 885	104,2%	
72	24 DORDOGNE	9	0,6%	795	0,8%	772	97,1%
	33 GIRONDE	27	1,9%	2 133	2,2%	2 128	99,8%
	40 LANDES	9	0,6%	546	0,6%	544	99,6%
	47 LOT ET GARONNE	9	0,6%	487	0,5%	497	102,1%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	17	1,2%	1 403	1,4%	1 438	102,5%
71	5,0%	5 364	5,4%	5 379	100,3%		
83	3 ALLIER	7	0,5%	519	0,5%	585	112,7%
	15 CANTAL	7	0,5%	351	0,4%	378	107,7%
	43 HAUTE LOIRE	8	0,6%	414	0,4%	436	105,3%
	63 PUY DE DÔME	21	1,5%	1 210	1,2%	1 263	104,4%
43	3,0%	2 494	2,5%	2 662	106,7%		
25	14 CALVADOS	18	1,3%	1 406	1,4%	1 430	101,7%
	50 MANCHE	13	0,9%	1 013	1,0%	1 029	101,6%
	61 ORNE	11	0,8%	768	0,8%	809	105,3%
42	3,0%	3 187	3,2%	3 268	102,5%		
26	21 CÔTE D'OR	12	0,8%	945	1,0%	974	103,1%
	58 NIÈVRE	7	0,5%	442	0,4%	439	99,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	14	1,0%	873	0,9%	901	103,2%
	89 YONNE	6	0,4%	521	0,5%	518	99,4%
39	2,7%	2 781	2,8%	2 832	101,8%		
53	22 CÔTES D'ARMOR	12	0,8%	955	1,0%	1 003	105,0%
	29 FINISTÈRE	29	2,0%	1 644	1,7%	1 702	103,5%
	35 ILLE ET VILAINE	23	1,6%	1 714	1,7%	1 844	107,6%
	56 MORBIHAN	19	1,3%	1 102	1,1%	1 132	102,7%
83	5,8%	5 415	5,5%	5 681	104,9%		
24	18 CHER	8	0,6%	495	0,5%	493	99,6%
	28 Eure et Loir	20	1,4%	592	0,6%	582	98,3%
	36 INDRE	14	1,0%	415	0,4%	432	104,1%
	37 INDRE ET LOIRE	14	1,0%	1 189	1,2%	1 174	98,7%
	41 LOIR ET CHER	10	0,7%	418	0,4%	410	98,1%
	45 LOIRET	15	1,1%	908	0,9%	940	103,5%
81	5,7%	4 017	4,1%	4 031	100,3%		
21	8 ARDENNES	9	0,6%	563	0,6%	564	100,2%
	10 AUBE	8	0,6%	469	0,5%	464	98,9%
	51 MARNE	15	1,1%	1 015	1,0%	1 012	99,7%
	52 HAUTE MARNE	4	0,3%	373	0,4%	370	99,2%
36	2,5%	2 420	2,5%	2 410	99,6%		
94	2A CORSE DU SUD	2	0,1%	95	0,1%	75	78,9%
	2B HAUTE CORSE	2	0,1%	173	0,2%	150	86,7%
4	0,3%	268	0,3%	225	84,0%		
43	25 DOUBS	12	0,8%	1 014	1,0%	1 068	105,3%
	39 JURA	6	0,4%	495	0,5%	521	105,3%
	70 HAUTE SAÔNE	5	0,4%	357	0,4%	379	106,2%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	5	0,4%	291	0,3%	296	101,7%
28	2,0%	2 157	2,2%	2 264	105,0%		
23	27 Eure	13	0,9%	843	0,9%	876	103,9%
	76 SEINE MARITIME	18	1,3%	1 708	1,7%	1 718	100,6%
31	2,2%	2 551	2,6%	2 594	101,7%		
11	75 PARIS	32	2,3%	3 284	3,3%	2 097	63,9%
	77 SEINE ET MARNE	14	1,0%	1 295	1,3%	1 273	98,3%
	78 YVELINES	23	1,6%	1 598	1,6%	1 461	91,4%
	91 ESSONNE	13	0,9%	1 242	1,3%	1 123	90,4%
	92 HAUTS DE SEINE	28	2,0%	1 614	1,6%	1 633	101,2%
	93 SEINE SAINT DENIS	17	1,2%	1 567	1,6%	1 541	98,3%
	94 VAL DE MARNE	26	1,8%	1 783	1,8%	1 768	99,2%
	95 VAL D'OISE	18	1,3%	1 287	1,3%	1 287	100,0%
171	12,1%	13 670	13,9%	12 183	89,1%		

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	20	1,4%	963	1,0%	1 043	108,3%
	30 GARD	16	1,1%	842	0,9%	671	79,7%
	34 HÉRAULT	23	1,6%	1 213	1,2%	851	70,2%
	48 LOZÈRE	5	0,4%	532	0,5%	454	85,3%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	11	0,8%	563	0,6%	346	61,5%
		75	5,3%	4 113	4,2%	3 365	81,8%
74	19 CORRÈZE	13	0,9%	669	0,7%	694	103,7%
	23 CREUSE	5	0,4%	346	0,4%	352	101,7%
	87 HAUTE VIENNE	11	0,8%	682	0,7%	699	102,5%
		29	2,0%	1 697	1,7%	1 745	102,8%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	17	1,2%	1 479	1,5%	1 464	99,0%
	55 MEUSE	10	0,7%	394	0,4%	396	100,5%
	57 MOSELLE	26	1,8%	1 952	2,0%	2 037	104,4%
	88 VOSGES	15	1,1%	706	0,7%	709	100,4%
		68	4,8%	4 531	4,6%	4 606	101,7%
73	9 ARIÈGE	5	0,4%	321	0,3%	322	100,3%
	12 AVEYRON	8	0,6%	539	0,5%	512	95,0%
	31 HAUTE GARONNE	15	1,1%	1 450	1,5%	1 435	99,0%
	32 GERS	6	0,4%	342	0,3%	337	98,5%
	46 LOT	5	0,4%	316	0,3%	316	100,0%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	9	0,6%	657	0,7%	680	103,5%
	81 TARN	10	0,7%	691	0,7%	687	99,4%
	82 TARN ET GARONNE	7	0,5%	344	0,3%	342	99,4%
		65	4,6%	4 660	4,7%	4 631	99,4%
31	59 NORD	43	3,0%	4 611	4,7%	4 849	105,2%
	62 PAS DE CALAIS	30	2,1%	3 205	3,3%	3 281	102,4%
		73	5,1%	7 816	7,9%	8 130	104,0%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	22	1,6%	1 677	1,7%	1 730	103,2%
	49 MAINE ET LOIRE	23	1,6%	1 153	1,2%	1 133	98,3%
	53 MAYENNE	12	0,8%	734	0,7%	772	105,2%
	72 SARTHE	16	1,1%	900	0,9%	934	103,8%
	85 VENDÉE	13	0,9%	979	1,0%	985	100,6%
		86	6,1%	5 443	5,5%	5 554	102,0%
22	2 AISNE	20	1,4%	1 183	1,2%	1 240	104,8%
	60 OISE	13	0,9%	1 282	1,3%	1 147	89,5%
	80 SOMME	21	1,5%	1 182	1,2%	1 234	104,4%
		54	3,8%	3 647	3,7%	3 621	99,3%
54	16 CHARENTE	11	0,8%	614	0,6%	608	99,0%
	17 CHARENTE MARITIME	18	1,3%	722	0,7%	722	100,0%
	79 DEUX SÈVRES	6	0,4%	730	0,7%	815	111,6%
	86 VIENNE	12	0,8%	778	0,8%	790	101,5%
		47	3,3%	2 844	2,9%	2 935	103,2%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	5	0,4%	250	0,3%	254	101,6%
	5 HAUTES ALPES	5	0,4%	242	0,2%	254	105,0%
	6 ALPES MARITIMES	14	1,0%	1 267	1,3%	1 243	98,1%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	28	2,0%	2 442	2,5%	2 415	98,9%
	83 VAR	16	1,1%	934	0,9%	901	96,5%
	84 VAUCLUSE	15	1,1%	743	0,8%	701	94,3%
		83	5,8%	5 878	6,0%	5 768	98,1%
82	1 AIN	15	1,1%	754	0,8%	791	104,9%
	7 ARDÈCHE	10	0,7%	558	0,6%	524	93,9%
	26 DRÔME	18	1,3%	918	0,9%	870	94,8%
	38 ISÈRE	25	1,8%	1 670	1,7%	1 669	99,9%
	42 LOIRE	19	1,3%	1 204	1,2%	1 161	96,4%
	69 RHÔNE	38	2,7%	2 600	2,6%	1 939	74,6%
	73 SAVOIE	9	0,6%	981	1,0%	1 002	102,1%
	74 HAUTE SAVOIE	12	0,8%	972	1,0%	872	89,5%
			146	10,3%	9 657	9,8%	8 738
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		1 388	97,8%	97 378	98,8%	95 507	98,1%
DOM*		31	2,2%	1 188	1,2%	1 144	96,3%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		1 419	100,0%	98 566	100,0%	96 651	98,1%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Tableau I B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	387	248	635
20 - 24 ans	6 431	4 350	10 781
25 - 29 ans	8 171	5 838	14 009
30 - 34 ans	9 051	6 110	15 161
35 - 39 ans	9 795	6 656	16 451
40 - 44 ans	8 996	6 145	15 141
45 - 49 ans	6 621	4 434	11 055
50 - 54 ans	3 819	2 384	6 203
55 - 59 ans	1 343	730	2 073
60 - 64 ans	89	53	142
65 ans et plus	21	9	30
Total	54 724	36 957	91 681

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,7%	0,7%	0,7%
20 - 24 ans	11,8%	11,8%	11,8%
25 - 29 ans	14,9%	15,8%	15,3%
30 - 34 ans	16,5%	16,5%	16,5%
35 - 39 ans	17,9%	18,0%	17,9%
40 - 44 ans	16,4%	16,6%	16,5%
45 - 49 ans	12,1%	12,0%	12,1%
50 - 54 ans	7,0%	6,5%	6,8%
55 - 59 ans	2,5%	2,0%	2,3%
60 - 64 ans	0,2%	0,1%	0,2%
65 ans et plus	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	975	1,1%
Psychose infantile	11 266	12,3%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	7 052	7,7%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	7 991	8,7%
Accidents périnataux	7 078	7,7%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	2 949	3,2%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	2 582	2,8%
Autre ou inconnue	49 360	53,8%
Non réponse	2 428	2,6%
Total	91 681	100,0%

Tableau I B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	4 480	3 112	7 592
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	21 100	14 921	36 021
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	14 692	10 992	25 684
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	297	140	437
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	724	414	1 138
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	1 540	873	2 413
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	4 221	2 100	6 321
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	1 770	1 060	2 830
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	134	58	192
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	115	84	199
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	93	70	163
Autre déficience de l'acuité auditive -moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	46	41	87
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	254	146	400
Surdi-cécité	24	11	35
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	6	4	10
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	320	114	434
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...) à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	276	100	376
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	109	44	153
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	181	86	267
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	483	346	829
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégié)	601	308	909
Déficit de la motricité des membres supérieurs	38	16	54
Déficiences motrices de la tête et du tronc	27	8	35
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	403	204	607
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	423	284	707
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	149	94	243
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	106	73	179
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	891	476	1 367
Non réponse	1 221	778	1 999
Total	54 724	36 957	91 681

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	59,0%	41,0%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	58,6%	41,4%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	57,2%	42,8%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	68,0%	32,0%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	63,6%	36,4%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	63,8%	36,2%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	66,8%	33,2%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	62,5%	37,5%	100,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	69,8%	30,2%	100,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	57,8%	42,2%	100,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	57,1%	42,9%	100,0%
Autre déficience de l'acuité auditive -moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	52,9%	47,1%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	63,5%	36,5%	100,0%
Surdi-cécité	68,6%	31,4%	100,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	60,0%	40,0%	100,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	73,7%	26,3%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	73,4%	26,6%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	71,2%	28,8%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	67,8%	32,2%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	58,3%	41,7%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégié)	66,1%	33,9%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	70,4%	29,6%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	77,1%	22,9%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	66,4%	33,6%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	59,8%	40,2%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	61,3%	38,7%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	59,2%	40,8%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	65,2%	34,8%	100,0%
Non réponse	61,1%	38,9%	100,0%
Total	59,7%	40,3%	100,0%

Tableau I B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	69 734	76,1%
Déficiences du psychisme	12 702	13,9%
Déficiences du langage et de la parole	192	0,2%
Déficiences auditives	894	1,0%
Déficiences visuelles	810	0,9%
Déficiences motrices	2 854	3,1%
Plurihandicap	707	0,8%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	243	0,3%
Polyhandicap	179	0,2%
Autres déficiences	1 367	1,5%
Non réponse	1 999	2,2%
Total	91 681	100,0%

Tableau I B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail

Activité	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	50 426	32 955	83 381
Travaille en CAT à temps partiel	3 829	3 710	7 539
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	39	55	94
En attente de placement en établissement de travail protégé	26	15	41
Demandeur d'emploi	7	3	10
En formation ou stage	109	28	137
Activités occupationnelles	120	73	193
Impossibilité totale	24	14	38
Emploi en milieu ordinaire	73	48	121
Non réponse	71	56	127
Total	54 724	36 957	91 681

Activité	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	92,1%	89,2%	90,9%
Travaille en CAT à temps partiel	7,0%	10,0%	8,2%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0,1%	0,1%	0,1%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,0%	0,0%	0,0%
Demandeur d'emploi	0,0%	0,0%	0,0%
En formation ou stage	0,2%	0,1%	0,1%
Activités occupationnelles	0,2%	0,2%	0,2%
Impossibilité totale	0,0%	0,0%	0,0%
Emploi en milieu ordinaire	0,1%	0,1%	0,1%
Non réponse	0,1%	0,2%	0,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 6-Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	14 056	10 150	24 206
Famille	20 249	12 821	33 070
En famille d'accueil	761	573	1 334
Maison d'accueil spécialisée	39	14	53
Foyer occupationnel ou foyer de vie	118	66	184
Foyer d'hébergement	18 146	12 386	30 532
Foyer à double tarification	13	6	19
Centre de rééducation professionnelle	1	0	1
Etablissement pour personnes âgées	11	12	23
Etablissement de santé	120	55	175
Etablissement social	148	100	248
Autre	831	620	1 451
Non réponse	231	154	385
Total	54 724	36 957	91 681

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	27,5%	25,7%	26,4%
Famille	34,7%	37,0%	36,1%
En famille d'accueil	1,6%	1,4%	1,5%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,1%	0,1%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,2%	0,2%	0,2%
Foyer d'hébergement	33,5%	33,2%	33,3%
Foyer à double tarification	0,0%	0,0%	0,0%
Centre de rééducation professionnelle	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,1%	0,2%	0,2%
Etablissement social	0,3%	0,3%	0,3%
Autre	1,7%	1,5%	1,6%
Non réponse	0,4%	0,4%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail

Temps de présence	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an	11 162	12,2%
De 1 à 5 ans	18 385	20,1%
De 6 à 10 ans	17 837	19,5%
De 11 à 15 ans	14 531	15,8%
De 16 à 20 ans	13 281	14,5%
Plus de 20 ans	16 485	18,0%
Total	91 681	100,0%

CLIENTÈLE SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau I B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un centre d'aide par le travail

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	18	6	24
20 à 24 ans	406	200	606
25 à 29 ans	482	251	733
30 à 34 ans	491	260	751
35 à 39 ans	475	240	715
40 à 44 ans	368	222	590
45 à 49 ans	303	162	465
50 à 54 ans	198	103	301
55 à 59 ans	96	42	138
60 à 64 ans	116	64	180
65 ans et plus	6	5	11
Total	2 959	1 555	4 514

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,6%	0,4%	0,5%
20 à 24 ans	13,7%	12,9%	13,4%
25 à 29 ans	16,3%	16,1%	16,2%
30 à 34 ans	16,6%	16,7%	16,6%
35 à 39 ans	16,1%	15,4%	15,8%
40 à 44 ans	12,4%	14,3%	13,1%
45 à 49 ans	10,2%	10,4%	10,3%
50 à 54 ans	6,7%	6,6%	6,7%
55 à 59 ans	3,2%	2,7%	3,1%
60 à 64 ans	3,9%	4,1%	4,0%
65 ans et plus	0,2%	0,3%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'un centre d'aide par le travail

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	202	141	343
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	693	385	1 078
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	605	348	953
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	16	5	21
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	48	34	82
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	191	81	272
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	530	234	764
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	150	77	227
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	4	1	5
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	9	6	15
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	12	5	17
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	1	1	2
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	15	12	27
Surdi-cécité	0	0	0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	1	1
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	15	6	21
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	18	6	24
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	9	1	10
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	8	5	13
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	20	23	43
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	24	9	33
Déficit de la motricité des membres supérieurs	3	1	4
Déficiences motrices de la tête et du tronc	1	1	2
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	29	17	46
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	38	19	57
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	7	10	17
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante.	9	9	18
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	209	64	273
Non réponse	93	53	146
Total	2 959	1 555	4 514

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	58,9%	41,1%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	64,3%	35,7%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	63,5%	36,5%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	76,2%	23,8%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (v compris crise d'épilepsie)	58,5%	41,5%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	70,2%	29,8%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	69,4%	30,6%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	66,1%	33,9%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	80,0%	20,0%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	60,0%	40,0%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	70,6%	29,4%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	50,0%	50,0%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	55,6%	44,4%	100,0%
Surdi-cécité	0,0%	0,0%	0,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0%	100,0%	100,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	71,4%	28,6%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	75,0%	25,0%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	90,0%	10,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	61,5%	38,5%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	46,5%	53,5%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	72,7%	27,3%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	75,0%	25,0%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	50,0%	50,0%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	63,0%	37,0%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	66,7%	33,3%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	41,2%	58,8%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante.	50,0%	50,0%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	76,6%	23,4%	100,0%
Non réponse	63,7%	36,3%	100,0%
Total	65,6%	34,4%	100,0%

Tableau I B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un centre d'aide par le travail

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	2 395	53,1%
Déficiences du psychisme	1 345	29,8%
Déficiences du langage et de la parole	5	0,1%
Déficiences auditives	62	1,4%
Déficiences visuelles	45	1,0%
Déficiences motrices	151	3,3%
Plurihandicap	57	1,3%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	17	0,4%
Polyhandicap	18	0,4%
Autres déficiences	273	6,0%
Non réponse	146	3,2%
Total	4 514	100,0%

Tableau I B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un centre d'aide par le travail

Activité avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	2 443	1 209	3 652
Travaille en CAT à temps partiel	304	254	558
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	8	2	10
En attente de placement en établissement de travail protégé	18	11	29
Demandeur d'emploi	2	0	2
En formation ou stage	126	33	159
Activités occupationnelles	26	24	50
Impossibilité totale	10	8	18
Non réponse	22	14	36
Total	2 959	1 555	4 514

Activité avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	82,6%	77,7%	80,9%
Travaille en CAT à temps partiel	10,3%	16,3%	12,4%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0,3%	0,1%	0,2%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,6%	0,7%	0,6%
Demandeur d'emploi	0,1%	0,0%	0,0%
En formation ou stage	4,3%	2,1%	3,5%
Activités occupationnelles	0,9%	1,5%	1,1%
Impossibilité totale	0,3%	0,5%	0,4%
Non réponse	0,7%	0,9%	0,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 12- Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie d'un centre d'aide par le travail

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	448	269	717
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	133	57	190
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	197	114	311
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	133	32	165
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	183	48	231
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	171	63	234
En formation ou en stage	60	30	90
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	216	101	317
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	283	216	499
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	41	23	64
En attente de placement en foyer occupationnel	39	35	74
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	20	3	23
Autre activité	824	476	1 300
DÉCÈS	154	64	218
Non réponse	57	24	81
Total	2 959	1 555	4 514

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	15,1%	17,3%	15,9%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	4,5%	3,7%	4,2%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	6,7%	7,3%	6,9%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	4,5%	2,1%	3,7%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	6,2%	3,1%	5,1%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	5,8%	4,1%	5,2%
En formation ou en stage	2,0%	1,9%	2,0%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	7,3%	6,5%	7,0%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	9,6%	13,9%	11,1%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	1,4%	1,5%	1,4%
En attente de placement en foyer occupationnel	1,3%	2,3%	1,6%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	0,7%	0,2%	0,5%
Autre activité	27,8%	30,6%	28,8%
DÉCÈS	5,2%	4,1%	4,8%
Non réponse	1,9%	1,5%	1,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 13- Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'un centre d'aide par le travail

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	963	508	1 471
Famille	860	428	1 288
En famille d'accueil	22	11	33
Maison d'accueil spécialisée	1	1	2
Foyer occupationnel ou foyer de vie	18	6	24
Foyer d'hébergement	918	521	1 439
Foyer à double tarification	3	1	4
Centre de rééducation professionnelle	3	4	7
Etablissement pour personnes âgées	2	4	6
Etablissement de santé	30	7	37
Etablissement social	21	7	28
Autre	66	23	89
Non réponse	52	34	86
Total	2 959	1 555	4 514

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	32,5%	32,7%	32,6%
Famille	29,1%	27,5%	28,5%
En famille d'accueil	0,7%	0,7%	0,7%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,1%	0,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,6%	0,4%	0,5%
Foyer d'hébergement	31,0%	33,5%	31,9%
Foyer à double tarification	0,1%	0,1%	0,1%
Centre de rééducation professionnelle	0,1%	0,3%	0,2%
Etablissement pour personnes âgées	0,1%	0,3%	0,1%
Etablissement de santé	1,0%	0,5%	0,8%
Etablissement social	0,7%	0,5%	0,6%
Autre	2,2%	1,5%	2,0%
Non réponse	1,8%	2,2%	1,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 14- Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'un centre d'aide par le travail

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	951	517	1 468
Famille	886	446	1 332
En famille d'accueil	46	10	56
Maison d'accueil spécialisée	11	8	19
Foyer occupationnel ou foyer de vie	193	140	333
Foyer d'hébergement	297	166	463
Foyer à double tarification	23	14	37
Centre de rééducation professionnelle	9	7	16
Etablissement pour personnes âgées	72	38	110
Etablissement de santé	115	63	178
Etablissement social	25	7	32
Autre	208	79	287
Non réponse	123	60	183
Total	2 959	1 555	4 514

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	32,1%	33,2%	32,5%
Famille	29,9%	28,7%	29,5%
En famille d'accueil	1,6%	0,6%	1,2%
Maison d'accueil spécialisée	0,4%	0,5%	0,4%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	6,5%	9,0%	7,4%
Foyer d'hébergement	10,0%	10,7%	10,3%
Foyer à double tarification	0,8%	0,9%	0,8%
Centre de rééducation professionnelle	0,3%	0,5%	0,4%
Etablissement pour personnes âgées	2,4%	2,4%	2,4%
Etablissement de santé	3,9%	4,1%	3,9%
Etablissement social	0,8%	0,5%	0,7%
Autre	7,0%	5,1%	6,4%
Non réponse	4,2%	3,9%	4,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C – PERSONNEL

Tableau I C 1-Description générale du personnel des centres d'aide par le travail

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	11	9,1	0,1%	13	8,4	0,1%	24	17,5	0,1%
20 - 24 ans	207	185,2	1,5%	314	241,0	3,0%	521	426,2	2,1%
25 - 29 ans	756	688,6	5,6%	947	656,2	8,1%	1 703	1 344,8	6,6%
30 - 34 ans	1 396	1 247,1	10,2%	1 347	960,3	11,8%	2 743	2 207,4	10,8%
35 - 39 ans	1 976	1 783,5	14,5%	1 710	1 239,8	15,3%	3 686	3 023,3	14,8%
40 - 44 ans	2 434	2 171,7	17,7%	1 884	1 361,6	16,8%	4 318	3 533,3	17,3%
45 - 49 ans	2 799	2 431,9	19,8%	1 915	1 387,9	17,1%	4 714	3 819,7	18,7%
50 - 54 ans	2 943	2 515,6	20,5%	1 943	1 450,3	17,8%	4 886	3 965,9	19,4%
55 - 59 ans	1 556	1 182,6	9,6%	1 075	732,3	9,0%	2 631	1 914,8	9,4%
60 ans et plus	115	69,0	0,6%	143	90,8	1,1%	258	159,8	0,8%
Total	14 193	12 284,1	100,0%	11 291	8 128,4	100,0%	25 484	20 412,6	100,0%

Tableau I C 2-Description par fonction principale du personnel des centres d'aide par le travail

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	384	261,2	91,3%	39	24,9	8,7%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	562	434,4	88,1%	74	58,6	11,9%
Médecin directeur	2	1,2	59,4%	1	0,8	40,6%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	355	278,5	70,0%	183	119,6	30,0%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	296	227,8	11,0%	2 609	1 840,4	89,0%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	261	212,7	51,7%	282	198,5	48,3%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	1 057	855,0	47,4%	1 490	948,7	52,6%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	1 286	1 005,2	78,1%	398	282,2	21,9%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	45	37,7	56,4%	34	29,2	43,6%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	106	102,1	82,2%	27	22,2	17,8%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	89	86,0	79,3%	25	22,4	20,7%
Chef d'atelier	660	630,8	91,2%	64	60,7	8,8%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	9	6,8	20,8%	37	25,7	79,2%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	12	11,1	58,8%	9	7,8	41,2%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	7	6,5	23,8%	26	20,8	76,2%
Chef de service éducatif	119	100,3	61,5%	77	62,7	38,5%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	1	0,4	11,4%	8	3,1	88,6%
Cadre infirmier psychiatrique	2	1,8	100,0%	0	0,0	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	16	14,5	58,7%	12	10,2	41,3%
Autre cadre de service paramédical	1	0,2	6,1%	6	3,7	93,9%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	25	15,4	75,1%	10	5,1	24,9%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	3	2,4	22,4%	19	8,1	77,6%
Instituteur spécialisé	2	0,6	25,4%	3	1,8	74,6%
Instituteur et élève instituteur	2	0,2	4,1%	6	4,2	95,9%
Professeur des écoles	0	0,0	0,0%	1	0,8	100,0%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	0	0,0		0	0,0	
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0		0	0,0	
Professeur de lycée professionnel	0	0,0	0,0%	1	0,5	100,0%
Maître-auxiliaire	0	0,0		0	0,0	
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	56	19,6	57,2%	32	14,6	42,8%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	2	1,0	50,2%	1	1,0	49,8%
Travail						
Educateur technique spécialisé	799	765,9	78,1%	231	214,2	21,9%
Educateur technique	226	213,4	72,1%	96	82,5	27,9%
Moniteur d'atelier	6 659	6 419,0	71,6%	2 804	2 542,5	28,4%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	146	133,0	28,2%	413	339,1	71,8%
Moniteur éducateur	148	131,5	39,6%	248	200,7	60,4%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	1	0,7	100,0%	0	0,0	0,0%
Aide médico-psychologique	46	37,9	25,6%	135	110,4	74,4%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	2	1,3	100,0%	0	0,0	0,0%
Famille et groupe						
Assistant de service social	13	5,9	4,9%	231	113,7	95,1%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	2	1,2	2,1%	71	52,4	97,9%
Assistante maternelle	0	0,0		0	0,0	
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	1	0,5	100,0%	0	0,0	0,0%
Travailleuse familiale	0	0,0		0	0,0	
Animateur social	30	19,3	26,0%	79	54,9	74,0%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	49	39,8	29,4%	145	95,6	70,6%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	371	47,1	66,9%	142	23,3	33,1%
Pédiatre	1	0,1	100,0%	0	0,0	0,0%
Médecin en rééducation fonctionnelle	3	0,3	39,7%	3	0,4	60,3%
Autre spécialiste	4	1,2	35,5%	12	2,1	64,5%
Médecin généraliste	60	5,4	76,3%	20	1,7	23,7%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	139	44,2	19,3%	555	184,7	80,7%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	6	4,4	3,0%	302	141,4	97,0%
Infirmier psychiatrique	17	13,9	37,2%	28	23,4	62,8%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	3	2,3	100,0%
Masseur kinésithérapeute	10	2,9	55,8%	8	2,3	44,2%
Ergothérapeute	1	1,0	8,8%	27	10,4	91,2%
Orthophoniste	1	0,0	1,0%	19	4,2	99,0%
Orthoptiste	1	0,1	100,0%	0	0,0	0,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	18	9,0	17,0%	110	44,1	83,0%
Aide-soignant	3	2,1	9,0%	33	21,3	91,0%
Auxiliaire de puériculture	1	1,0	36,4%	2	1,8	63,6%
Autre personnel paramédical diplômé	1	0,3	7,7%	6	3,0	92,3%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	19	18,0	65,5%	12	9,5	34,5%
En attente de formation de moniteur éducateur	12	10,4	38,5%	20	16,6	61,5%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	7	5,9	47,2%	9	6,6	52,8%
En formation d'éducateur spécialisé	16	15,5	52,6%	16	13,9	47,4%
En formation de moniteur éducateur	12	11,3	44,4%	17	14,2	55,6%
En formation d'aide médico-psychologique	1	1,0	6,8%	16	13,7	93,2%
Non réponse	7	6,8	72,9%	3	2,5	27,1%
Total	14 193	12 284,1	60,2%	11 291	8 128,4	39,8%

Tableau I C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les centres d'aide par le travail

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	423	286,1	1,4%	0,3%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	636	493,0	2,4%	0,5%
Médecin directeur	3	2,0	0,0%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	538	398,1	2,0%	0,4%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	2 905	2 068,2	10,1%	2,1%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	543	411,3	2,0%	0,4%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	2 547	1 803,7	8,8%	1,8%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	1 684	1 287,4	6,3%	1,3%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	79	66,9	0,3%	0,1%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	133	124,2	0,6%	0,1%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	114	108,4	0,5%	0,1%
Chef d'atelier	724	691,5	3,4%	0,7%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	46	32,5	0,2%	0,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	21	18,9	0,1%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	33	27,3	0,1%	0,0%
Chef de service éducatif	196	162,9	0,8%	0,2%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	9	3,5	0,0%	0,0%
Cadre infirmier psychiatrique	2	1,8	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	28	24,8	0,1%	0,0%
Autre cadre de service paramédical	7	4,0	0,0%	0,0%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	35	20,5	0,1%	0,0%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	22	10,5	0,1%	0,0%
Instituteur spécialisé	5	2,4	0,0%	0,0%
Instituteur et élève instituteur	8	4,4	0,0%	0,0%
Professeur des écoles	1	0,8	0,0%	0,0%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur de lycée professionnel	1	0,5	0,0%	0,0%
Maître-auxiliaire	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	88	34,2	0,2%	0,0%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	3	2,0	0,0%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	1 030	980,0	4,8%	1,0%
Educateur technique	322	295,9	1,4%	0,3%
Moniteur d'atelier	9 463	8 961,6	43,9%	9,1%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	559	472,1	2,3%	0,5%
Moniteur éducateur	396	332,2	1,6%	0,3%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	1	0,7	0,0%	0,0%
Aide médico-psychologique	181	148,3	0,7%	0,2%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	2	1,3	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	244	119,6	0,6%	0,1%
Moniteur d'enseignement ménager	1	1,0	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	73	53,6	0,3%	0,1%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	0,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	1	0,5	0,0%	0,0%
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	0,0%
Animateur social	109	74,2	0,4%	0,1%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	194	135,4	0,7%	0,1%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	513	70,4	0,3%	0,1%
Pédiatre	1	0,1	0,0%	0,0%
Médecin en rééducation fonctionnelle	6	0,7	0,0%	0,0%
Autre spécialiste	16	3,2	0,0%	0,0%
Médecin généraliste	80	7,0	0,0%	0,0%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	694	228,9	1,1%	0,2%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	308	145,8	0,7%	0,1%
Infirmier psychiatrique	45	37,2	0,2%	0,0%
Puéricultrice	3	2,3	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	18	5,2	0,0%	0,0%
Ergothérapeute	28	11,4	0,1%	0,0%
Orthophoniste	20	4,2	0,0%	0,0%
Orthoptiste	1	0,1	0,0%	0,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	128	53,1	0,3%	0,1%
Aide-soignant	36	23,4	0,1%	0,0%
Auxiliaire de puériculture	3	2,8	0,0%	0,0%
Autre personnel paramédical diplômé	7	3,2	0,0%	0,0%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	31	27,5	0,1%	0,0%
En attente de formation de moniteur éducateur	32	27,0	0,1%	0,0%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	16	12,5	0,1%	0,0%
En formation d'éducateur spécialisé	32	29,4	0,1%	0,0%
En formation de moniteur éducateur	29	25,5	0,1%	0,0%
En formation d'aide médico-psychologique	17	14,7	0,1%	0,0%
Non réponse	10	9,3	0,0%	0,0%
Total	25 484	20 412,6	100,0%	20,7%

Tableau I C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les centres d'aide par le travail

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	5 048	3 658,7	17,9%	3,7%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	4 231	3 091,1	15,1%	3,1%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	1 427	1 287,0	6,3%	1,3%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	12 704	11 630,9	57,0%	11,8%
Enseignement	128	54,7	0,3%	0,1%
Travail	10 815	10 237,5	50,2%	10,4%
Education spécialisée	1 139	954,6	4,7%	1,0%
Famille et groupe	622	384,2	1,9%	0,4%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	616	81,5	0,4%	0,1%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	1 291	517,6	2,5%	0,5%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SELECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	157	136,6	0,7%	0,1%
Non réponse	10	9,3	0,0%	0,0%
Total	25 484	20 412,6	100,0%	20,7%

Tableau I C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un centre d'aide par le travail

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	11	9,1	13,6%	68	57,8	86,4%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	14	12,7	67,0%	6	5,2	27,7%
Educateur spécialisé	34	30,6	6,5%	512	433,7	91,9%
Moniteur éducateur	90	78,6	23,7%	302	250,1	75,3%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	1	0,7	100,0%
Aide médico-psychologique	28	22,2	15,0%	151	124,8	84,2%
Total	177	153,2	14,7%	1 040	872,3	84,0%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	79	66,9	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	5,3%	21	18,9	100,0%
Educateur spécialisé	13	7,7	1,6%	559	472,1	100,0%
Moniteur éducateur	4	3,5	1,1%	396	332,2	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	1	0,7	100,0%
Aide médico-psychologique	2	1,3	0,9%	181	148,3	100,0%
Total	20	13,5	1,3%	1 237	1 039,1	100,0%

Tableau I C 6-Description par statut du personnel des centres d'aide par le travail

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	1 272	1 072,0	5,3%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	34	25,1	0,1%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	18	7,5	0,0%
Convention Collective Nationale de 1966	19 604	15 771,1	77,3%
Convention Collective Nationale de 1951	2 694	2 190,9	10,7%
Convention Collective Nationale de 1965	420	328,6	1,6%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	45	11,3	0,1%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	8	4,0	0,0%
Autres Conventions Collectives	407	300,4	1,5%
Accord d'établissement	74	50,3	0,2%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	177	110,0	0,5%
Congréganistes non salariés	0	0,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	273	147,7	0,7%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	310	255,7	1,3%
Emploi jeune	132	128,3	0,6%
Non réponse	16	9,7	0,0%
Total	25 484	20 412,6	100,0%

Tableau I C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les centres d'aide par le travail

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	1 151	957,6	7,8%	996	713,0	8,8%	2 147	1 670,6	8,2%
Modulation annualisation du temps de travail	2 216	1 941,8	15,8%	1 657	1 229,3	15,1%	3 873	3 171,0	15,5%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	4 761	4 185,2	34,1%	3 376	2 503,8	30,8%	8 137	6 689,0	32,8%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	1 066	883,6	7,2%	1 126	759,4	9,3%	2 192	1 643,0	8,0%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	3 447	3 011,0	24,5%	2 966	2 129,5	26,2%	6 413	5 140,5	25,2%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	242	204,8	1,7%	75	53,3	0,7%	317	258,1	1,3%
Autres modalités de réduction du temps de travail	1 157	979,0	8,0%	978	665,3	8,2%	2 135	1 644,3	8,1%
Non réponse	153	121,3	1,0%	117	74,8	0,9%	270	196,1	1,0%
Total	14 193	12 284,1	100,0%	11 291	8 128,4	100,0%	25 484	20 412,6	100,0%

II – LES ATELIERS PROTÉGÉS

Définition :

Au 31 décembre 2001, 468 ateliers protégés disposent de 15 500 places. Les ateliers protégés ont été conçus comme de réelles unités de production qui procèdent de la logique de l'entreprise et non de l'institution médico-sociale, à l'inverse des CAT. Les ateliers protégés s'inscrivent en effet dans l'économie de marché, mais ce sont des entreprises spécifiques.

Cette spécificité est soulignée par le code du travail, qui précise que l'exercice de l'activité professionnelle doit être réalisé dans les conditions adaptées aux possibilités des travailleurs handicapés. Les ateliers protégés embauchent des personnes reconnues travailleurs handicapés et orientées par la Cotorep, dont le handicap nécessite des conditions particulières d'emploi. Elles doivent avoir une capacité de travail au moins égale au tiers de celle d'un salarié valide effectuant les mêmes tâches.

Financement :

L'atelier protégé assure son financement par la vente de sa production. Néanmoins, afin de permettre aux ateliers protégés d'évoluer dans un environnement économique concurrentiel, le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale leur apporte un financement destiné à compenser les charges supplémentaires dues à l'emploi de travailleurs handicapés.

Le projet de loi concernant les personnes handicapées, en cours d'examen par le Parlement, au moment de la rédaction de ce document, prévoit la transformation des ateliers protégés en entreprises adaptées pour renforcer la logique d'entreprise qui les anime.

Commentaire :

Le personnel des ateliers protégés n'est pas enquêté par l'enquête ES. Aucune information concernant l'encadrement de ces structures n'est donc diffusée dans ce document.

Comme dans toute entreprise, le travail à temps partiel est envisageable en atelier protégé. Les comparaisons entre le nombre de places disponibles et le nombre de personnes y travaillant doivent tenir compte de cette particularité (une place peut être occupée par plus d'une personne).

Les personnes handicapées travaillant dans les ateliers protégés peuvent parfois bénéficier d'une prise en charge médico-sociale après leur travail dans l'atelier protégé. Les études se référant à la fois aux ateliers protégés et aux prises en charge médico-sociales doivent donc s'effectuer avec précaution, afin d'éviter les doubles comptes.

Textes de référence :

Code du travail

- ✓ Article L 323-30 et suivants,
- ✓ Article R 323-60 et suivants,
- ✓ Article D323-25-1 et suivants.

Arrêté

- ✓ Arrêté du 8 août 1979.

Circulaires

- ✓ Circulaire du Premier Ministre n°1028/56 du 24 mars 1977,
- ✓ Circulaire n° DE 7/80 du 22 janvier 1980,
- ✓ Circulaire DGEFP n° 99/11 du 25 février 1999,
- ✓ Circulaire DGEFP n° 2001/23 du 26 juillet 2001.

A – ACTIVITÉ

Tableau II A 1-Description générale de l'activité des ateliers protégés

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
468	15 470	16 651	99 129	3 248 372	1 830	1 572

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Adaptation à la vie active	429	410	2 225	64 117	64	50
Aide par le travail pour adultes handicapés	137	140	688	7 410	3	0
Travail protégé pour adultes handicapés	14 665	15 870	94 695	3 132 743	1 746	1 517
Autre discipline d'équipement	37	37	499	1 760	17	5
Non réponse	202	194	1 022	42 342	0	0
Total	15 470	16 651	99 129	3 248 372	1 830	1 572

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Semi-internat	3 629	4 637	27 255	806 355	513	476
Externat	11 639	11 820	70 852	2 399 675	1 317	1 096
Non réponse	202	194	1 022	42 342	0	0
Total	15 470	16 651	99 129	3 248 372	1 830	1 572

Tableau II A 2-Répartition régionale des ateliers protégés au 31/12/2001

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	12	2,6%	621	4,0%	0,63	989 230	3,0%
72 AQUITAINE	13	2,8%	323	2,1%	0,20	1 575 661	4,8%
83 AUVERGNE	23	4,9%	441	2,9%	0,63	697 215	2,1%
25 BASSE NORMANDIE	23	4,9%	347	2,2%	0,46	748 290	2,3%
26 BOURGOGNE	9	1,9%	465	3,0%	0,55	840 846	2,5%
53 BRETAGNE	37	7,9%	1 454	9,4%	0,94	1 550 486	4,7%
24 CENTRE	26	5,6%	1 537	9,9%	1,19	1 296 417	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	7	1,5%	271	1,8%	0,38	722 223	2,2%
94 CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	140 431	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	13	2,8%	507	3,3%	0,84	604 542	1,8%
23 HAUTE NORMANDIE	22	4,7%	729	4,7%	0,75	965 586	2,9%
11 ILE DE FRANCE	32	6,8%	1 513	9,8%	0,24	6 394 046	19,4%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	18	3,8%	440	2,8%	0,35	1 241 157	3,8%
74 LIMOUSIN	19	4,1%	242	1,6%	0,66	366 019	1,1%
41 LORRAINE	14	3,0%	663	4,3%	0,53	1 257 829	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	18	3,8%	383	2,5%	0,28	1 392 029	4,2%
31 NORD PAS DE CALAIS	33	7,1%	1 417	9,2%	0,66	2 154 634	6,5%
52 PAYS DE LA LOIRE	47	10,0%	1 080	7,0%	0,62	1 743 970	5,3%
22 PICARDIE	17	3,6%	695	4,5%	0,69	1 012 287	3,1%
54 POITOU CHARENTES	15	3,2%	613	4,0%	0,71	863 481	2,6%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	10	2,1%	185	1,2%	0,08	2 433 153	7,4%
82 RHÔNE-ALPES	58	12,4%	1 493	9,7%	0,48	3 138 870	9,5%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	466	99,6%	15 419	99,7%	0,48	32 128 402	97,3%
DOM*	2	0,4%	51	0,3%	0,06	903 559	2,7%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	468	100,0%	15 470	100,0%	0,47	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

Tableau II A 3-Répartition départementale des ateliers protégés au 31/12/2001

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	7	1,5%	379	2,4%	0,64	591 651	1,8%
	68 HAUT-RHIN	5	1,1%	242	1,6%	0,61	397 579	1,2%
	ALSACE	12	2,6%	621	4,0%	0,63	989 230	3,0%
72	24 DORDOGNE	3	0,6%	78	0,5%	0,40	195 249	0,6%
	33 GIRONDE	5	1,1%	183	1,2%	0,25	732 304	2,2%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	173 789	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	2	0,4%	12	0,1%	0,08	154 273	0,5%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	3	0,6%	50	0,3%	0,16	320 046	1,0%
	AQUITAINE	13	2,8%	323	2,1%	0,20	1 575 661	4,8%
83	3 ALLIER	6	1,3%	102	0,7%	0,59	174 155	0,5%
	15 CANTAL	3	0,6%	77	0,5%	1,00	76 679	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	4	0,9%	73	0,5%	0,67	109 145	0,3%
	63 PUY DE DÔME	10	2,1%	189	1,2%	0,56	337 236	1,0%
	Auvergne	23	4,9%	441	2,9%	0,63	697 215	2,1%
25	14 CALVADOS	7	1,5%	68	0,4%	0,19	355 313	1,1%
	50 MANCHE	6	1,3%	74	0,5%	0,30	244 995	0,7%
	61 ORNE	10	2,1%	205	1,3%	1,39	147 982	0,4%
BASSE NORMANDIE	23	4,9%	347	2,2%	0,46	749 290	2,3%	
26	21 CÔTE D'OR	4	0,9%	232	1,5%	0,83	299 372	0,8%
	58 NIÈVRE	2	0,4%	157	1,0%	1,41	111 661	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	1	0,2%	35	0,2%	0,13	278 302	0,8%
	89 YONNE	2	0,4%	41	0,3%	0,24	171 511	0,5%
	BOURGOGNE	9	1,9%	465	3,0%	0,55	840 846	2,5%
53	22 CÔTES D'ARMOR	10	2,1%	345	2,2%	1,26	274 246	0,8%
	29 FINISTÈRE	11	2,4%	385	2,5%	0,86	449 080	1,4%
	35 ILLE ET VILAINE	6	1,3%	374	2,4%	0,77	487 090	1,5%
	56 MORBIHAN	10	2,1%	350	2,3%	1,03	340 070	1,0%
	BRETAGNE	37	7,9%	1 454	9,4%	0,94	1 550 486	4,7%
24	18 CHER	4	0,9%	287	1,9%	1,78	161 571	0,5%
	28 Eure et Loir	4	0,9%	158	1,0%	0,72	218 195	0,7%
	36 INDRE	1	0,2%	20	0,1%	0,17	116 764	0,4%
	37 INDRE ET LOIRE	7	1,5%	452	2,9%	1,50	301 303	0,9%
	41 LOIR ET CHER	5	1,1%	359	2,3%	2,21	162 154	0,5%
	45 LOIRET	5	1,1%	261	1,7%	0,78	336 430	1,0%
CENTRE	26	5,6%	1 537	9,9%	1,19	1 296 417	3,9%	
21	8 ARDENNES	2	0,4%	49	0,3%	0,32	151 896	0,5%
	10 AUBE	2	0,4%	109	0,7%	0,70	156 093	0,5%
	51 MARNE	2	0,4%	87	0,6%	0,28	315 147	1,0%
	52 HAUTE MARNE	1	0,2%	26	0,2%	0,26	99 087	0,3%
	CHAMPAGNE ARDENNE	7	1,5%	271	1,8%	0,38	722 223	2,2%
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	63 256	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 175	0,2%
CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	140 431	0,4%	
43	25 DOUBS	6	1,3%	230	1,5%	0,83	275 695	0,8%
	39 JURA	1	0,2%	39	0,3%	0,30	130 722	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	4	0,9%	139	0,9%	1,14	121 743	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	2	0,4%	99	0,6%	1,30	76 382	0,2%
FRANCHE COMTÉ	13	2,8%	507	3,3%	0,84	604 542	1,8%	
23	27 Eure	12	2,6%	435	2,8%	1,47	295 709	0,9%
	76 SEINE MARITIME	10	2,1%	294	1,9%	0,44	669 877	2,0%
HAUTE NORMANDIE	22	4,7%	729	4,7%	0,75	965 586	2,9%	
11	75 PARIS	4	0,9%	176	1,1%	0,13	1 328 235	4,0%
	77 SEINE ET MARNE	3	0,6%	109	0,7%	0,16	689 613	2,1%
	78 YVELINES	4	0,9%	269	1,7%	0,35	765 940	2,3%
	91 ESSONNE	2	0,4%	152	1,0%	0,23	648 249	2,0%
	92 HAUTS DE SEINE	6	1,3%	345	2,2%	0,41	844 839	2,6%
	93 SEINE SAINT DENIS	3	0,6%	196	1,3%	0,25	782 454	2,4%
	94 VAL DE MARNE	5	1,1%	139	0,9%	0,20	706 101	2,1%
	95 VAL D'OISE	5	1,1%	127	0,8%	0,20	628 615	1,9%
	ILE DE FRANCE	32	6,8%	1 513	9,8%	0,24	6 394 046	19,4%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	5	1,1%	77	0,5%	0,48	159 783	0,5%
	30 GARD	3	0,6%	134	0,9%	0,40	336 833	1,0%
	34 HÉRAULT	7	1,5%	178	1,2%	0,35	502 276	1,5%
	48 LOZÈRE	1	0,2%	35	0,2%	0,91	38 546	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	2	0,4%	16	0,1%	0,08	203 719	0,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	18	3,8%	440	2,8%	0,35	1 241 157	3,8%	
74	19 CORRÈZE	9	1,9%	109	0,7%	0,93	117 662	0,4%
	23 CREUSE	1	0,2%	18	0,1%	0,30	59 520	0,2%
	87 HAUTE VIENNE	9	1,9%	115	0,7%	0,61	188 837	0,6%
74 LIMOUSIN	19	4,1%	242	1,6%	0,66	366 019	1,1%	
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	6	1,3%	286	1,8%	0,73	392 923	1,2%
	55 MEUSE	1	0,2%	6	0,0%	0,06	99 815	0,3%
	57 MOSELLE	5	1,1%	285	1,8%	0,50	565 140	1,7%
	88 VOSGES	2	0,4%	86	0,6%	0,43	199 951	0,6%
41 LORRAINE	14	3,0%	663	4,3%	0,53	1 257 829	3,8%	
73	9 ARIÈGE	3	0,6%	45	0,3%	0,64	70 031	0,2%
	12 AVEYRON	5	1,1%	100	0,6%	0,76	131 494	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	4	0,9%	86	0,6%	0,14	626 007	1,9%
	32 GERS	1	0,2%	7	0,0%	0,08	86 004	0,3%
	46 LOT	1	0,2%	13	0,1%	0,16	80 275	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	1	0,2%	30	0,2%	0,26	115 088	0,3%
	81 TARN	3	0,6%	102	0,7%	0,58	175 105	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	108 025	0,3%
73 MIDI PYRÉNÉES	18	3,8%	383	2,5%	0,28	1 392 029	4,2%	
31	59 NORD	24	5,1%	1 036	6,7%	0,75	1 389 889	4,2%
	62 PAS DE CALAIS	9	1,9%	381	2,5%	0,50	764 745	2,3%
31 NORD PAS DE CALAIS	33	7,1%	1 417	9,2%	0,66	2 154 634	6,5%	
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	13	2,8%	586	3,8%	0,92	634 806	1,9%
	49 MAINE ET LOIRE	15	3,2%	215	1,4%	0,55	394 275	1,2%
	53 MAYENNE	4	0,9%	ND			148 474	0,4%
	72 SARTHE	10	2,1%	175	1,1%	0,63	279 397	0,8%
	85 VENDÉE	5	1,1%	104	0,7%	0,36	287 218	0,9%
52 PAYS DE LA LOIRE	47	10,0%	1 080	7,0%	0,62	1 743 970	5,3%	
22	2 AISNE	4	0,9%	130	0,8%	0,46	281 862	0,9%
	60 OISE	4	0,9%	215	1,4%	0,50	428 866	1,3%
	80 SOMME	9	1,9%	350	2,3%	1,16	301 559	0,9%
22 PICARDIE	17	3,6%	695	4,5%	0,69	1 012 287	3,1%	
54	16 CHARENTE	3	0,6%	76	0,5%	0,43	176 750	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	6	1,3%	156	1,0%	0,54	291 304	0,9%
	79 DEUX SÈVRES	4	0,9%	275	1,8%	1,54	178 586	0,5%
	86 VIENNE	2	0,4%	106	0,7%	0,49	216 841	0,7%
54 POITOU CHARENTES	15	3,2%	613	4,0%	0,71	863 481	2,6%	
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	1	0,2%	6	0,0%	0,08	72 296	0,2%
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	65 559	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	3	0,6%	58	0,4%	0,11	534 970	1,6%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	3	0,6%	37	0,2%	0,04	1 017 538	3,1%
	83 VAR	1	0,2%	32	0,2%	0,07	473 825	1,4%
	84 VAUCLUSE	2	0,4%	52	0,3%	0,19	268 965	0,8%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	10	2,1%	185	1,2%	0,08	2 433 153	7,4%	
82	1 AIN	7	1,5%	111	0,7%	0,38	289 819	0,9%
	7 ARDÈCHE	2	0,4%	19	0,1%	0,13	149 849	0,5%
	26 DRÔME	9	1,9%	142	0,9%	0,61	233 784	0,7%
	38 ISÈRE	8	1,7%	223	1,4%	0,36	617 773	1,9%
	42 LOIRE	7	1,5%	124	0,8%	0,33	379 482	1,1%
	69 RHÔNE	13	2,8%	385	2,5%	0,43	891 797	2,7%
	73 SAVOIE	7	1,5%	201	1,3%	0,96	209 395	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	5	1,1%	288	1,9%	0,78	366 971	1,1%
82 RHÔNE-ALPES	58	12,4%	1 493	9,7%	0,48	3 138 870	9,5%	
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		466	99,6%	15 419	99,7%	0,48	32 128 402	97,3%
DOM*		2	0,4%	51	0,3%	0,06	903 559	2,7%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		468	100,0%	15 470	100,0%	0,47	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	7	1,5%	379	2,4%	379	100,0%
	68 HAUT-RHIN	5	1,1%	242	1,6%	241	99,6%
	ALSACE	12	2,6%	621	4,0%	620	99,8%
72	24 DORDOGNE	3	0,6%	78	0,5%	75	96,2%
	33 GIRONDE	5	1,1%	183	1,2%	173	94,5%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	47 LOT ET GARONNE	2	0,4%	12	0,1%	12	100,0%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	3	0,6%	50	0,3%	41	82,0%
AQUITAINE	13	2,8%	323	2,1%	301	93,2%	
83	3 ALLIER	6	1,3%	102	0,7%	114	111,8%
	15 CANTAL	3	0,6%	77	0,5%	77	100,0%
	43 HAUTE LOIRE	4	0,9%	73	0,5%	73	100,0%
	63 PUY DE DÔME	10	2,1%	189	1,2%	252	133,3%
AUVERGNE	23	4,9%	441	2,9%	516	117,0%	
25	14 CALVADOS	7	1,5%	68	0,4%	238	350,0%
	50 MANCHE	6	1,3%	74	0,5%	214	289,2%
	61 ORNE	10	2,1%	205	1,3%	332	162,0%
BASSE NORMANDIE	23	4,9%	347	2,2%	784	225,9%	
26	21 CÔTE D'OR	4	0,9%	232	1,5%	227	97,8%
	58 NIÈVRE	2	0,4%	157	1,0%	127	80,9%
	71 SAÔNE ET LOIRE	1	0,2%	35	0,2%	35	100,0%
	89 YONNE	2	0,4%	41	0,3%	41	100,0%
BOURGOGNE	9	1,9%	465	3,0%	430	92,5%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	10	2,1%	345	2,2%	347	100,6%
	29 FINISTÈRE	11	2,4%	385	2,5%	427	110,9%
	35 ILLE ET VILAINE	6	1,3%	374	2,4%	378	101,1%
	56 MORBIHAN	10	2,1%	350	2,3%	253	72,3%
BRETAGNE	37	7,9%	1 454	9,4%	1 405	96,6%	
24	18 CHER	4	0,9%	287	1,9%	249	86,8%
	28 Eure et Loir	4	0,9%	158	1,0%	165	104,4%
	36 INDRE	1	0,2%	20	0,1%	20	100,0%
	37 INDRE ET LOIRE	7	1,5%	452	2,9%	439	97,1%
	41 LOIR ET CHER	5	1,1%	359	2,3%	342	95,3%
	45 LOIRET	5	1,1%	261	1,7%	282	108,0%
CENTRE	26	5,6%	1 537	9,9%	1 497	97,4%	
21	8 ARDENNES	2	0,4%	49	0,3%	48	98,0%
	10 AUBE	2	0,4%	109	0,7%	97	89,0%
	51 MARNE	2	0,4%	87	0,6%	87	100,0%
	52 HAUTE MARNE	1	0,2%	26	0,2%	26	100,0%
CHAMPAGNE ARDENNE	7	1,5%	271	1,8%	258	95,2%	
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0		
43	25 DOUBS	6	1,3%	230	1,5%	201	87,4%
	39 JURA	1	0,2%	39	0,3%	39	100,0%
	70 HAUTE SAÔNE	4	0,9%	139	0,9%	136	97,8%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	2	0,4%	99	0,6%	99	100,0%
FRANCHE COMTÉ	13	2,8%	507	3,3%	475	93,7%	
23	27 EURE	12	2,6%	435	2,8%	408	93,8%
	76 SEINE MARITIME	10	2,1%	294	1,9%	248	84,4%
HAUTE NORMANDIE	22	4,7%	729	4,7%	656	90,0%	
11	75 PARIS	4	0,9%	176	1,1%	155	88,1%
	77 SEINE ET MARNE	3	0,6%	109	0,7%	103	94,5%
	78 YVELINES	4	0,9%	269	1,7%	224	83,3%
	91 ESSONNE	2	0,4%	152	1,0%	156	102,6%
	92 HAUTS DE SEINE	6	1,3%	345	2,2%	315	91,3%
	93 SEINE SAINT DENIS	3	0,6%	196	1,3%	199	101,5%
	94 VAL DE MARNE	5	1,1%	139	0,9%	138	99,3%
	95 VAL D'OISE	5	1,1%	127	0,8%	117	92,1%
ILE DE FRANCE	32	6,8%	1 513	9,8%	1 407	93,0%	

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	5	1,1%	77	0,5%	47	61,0%
	30 GARD	3	0,6%	134	0,9%	76	56,7%
	34 HÉRAULT	7	1,5%	178	1,2%	137	77,0%
	48 LOZÈRE	1	0,2%	35	0,2%	35	100,0%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	2	0,4%	16	0,1%	16	100,0%
LANGUEDOC ROUSSILLON		18	3,8%	440	2,8%	311	70,7%
74	19 CORRÈZE	9	1,9%	109	0,7%	101	92,7%
	23 CREUSE	1	0,2%	18	0,1%	15	83,3%
	87 HAUTE VIENNE	9	1,9%	115	0,7%	114	99,1%
LIMOUSIN		19	4,1%	242	1,6%	230	95,0%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	6	1,3%	286	1,8%	200	69,9%
	55 MEUSE	1	0,2%	6	0,0%	5	83,3%
	57 MOSELLE	5	1,1%	285	1,8%	197	69,1%
	88 VOSGES	2	0,4%	86	0,6%	84	97,7%
LORRAINE		14	3,0%	663	4,3%	486	73,3%
73	9 ARIÈGE	3	0,6%	45	0,3%	39	86,7%
	12 AVEYRON	5	1,1%	100	0,6%	90	90,0%
	31 HAUTE GARONNE	4	0,9%	86	0,6%	82	95,3%
	32 GERS	1	0,2%	7	0,0%	7	100,0%
	46 LOT	1	0,2%	13	0,1%	13	100,0%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	1	0,2%	30	0,2%	29	96,7%
	81 TARN	3	0,6%	102	0,7%	83	81,4%
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
MIDI PYRÉNÉES		18	3,8%	383	2,5%	343	89,6%
31	59 NORD	24	5,1%	1 036	6,7%	1 028	99,2%
	62 PAS DE CALAIS	9	1,9%	381	2,5%	342	89,8%
NORD PAS DE CALAIS		33	7,1%	1 417	9,2%	1 370	96,7%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	13	2,8%	586	3,8%	762	130,0%
	49 MAINE ET LOIRE	15	3,2%	215	1,4%	978	454,9%
	53 MAYENNE	4	0,9%	ND		191	
	72 SARTHE	10	2,1%	175	1,1%	561	320,6%
	85 VENDÉE	5	1,1%	104	0,7%	120	115,4%
PAYS DE LA LOIRE		47	10,0%	1 080	7,0%	2 612	241,9%
22	2 AISNE	4	0,9%	130	0,8%	130	100,0%
	60 OISE	4	0,9%	215	1,4%	215	100,0%
	80 SOMME	9	1,9%	350	2,3%	346	98,9%
PICARDIE		17	3,6%	695	4,5%	691	99,4%
54	16 CHARENTE	3	0,6%	76	0,5%	86	113,2%
	17 CHARENTE MARITIME	6	1,3%	156	1,0%	130	83,3%
	79 DEUX SÈVRES	4	0,9%	275	1,8%	270	98,2%
	86 VIENNE	2	0,4%	106	0,7%	105	99,1%
POITOU CHARENTES		15	3,2%	613	4,0%	591	96,4%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	1	0,2%	6	0,0%	14	233,3%
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	6 ALPES MARITIMES	3	0,6%	58	0,4%	57	98,3%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	3	0,6%	37	0,2%	63	170,3%
	83 VAR	1	0,2%	32	0,2%	32	100,0%
	84 VAUCLUSE	2	0,4%	52	0,3%	50	96,2%
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR		10	2,1%	185	1,2%	216	116,8%
82	1 AIN	7	1,5%	111	0,7%	81	73,0%
	7 ARDÈCHE	2	0,4%	19	0,1%	29	152,6%
	26 DRÔME	9	1,9%	142	0,9%	108	76,1%
	38 ISÈRE	8	1,7%	223	1,4%	244	109,4%
	42 LOIRE	7	1,5%	124	0,8%	289	233,1%
	69 RHÔNE	13	2,8%	385	2,5%	169	43,9%
	73 SAVOIE	7	1,5%	201	1,3%	205	102,0%
	74 HAUTE SAVOIE	5	1,1%	288	1,9%	299	103,8%
RHÔNE-ALPES		58	12,4%	1 493	9,7%	1 424	95,4%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		466	99,6%	15 419	99,7%	16 623	107,8%
DOM*		2	0,4%	51	0,3%	28	54,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		468	100,0%	15 470	100,0%	16 651	107,6%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Tableau II B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en atelier protégé

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	62	35	97
20 - 24 ans	778	513	1 291
25 - 29 ans	1 285	771	2 056
30 - 34 ans	1 816	1 013	2 829
35 - 39 ans	1 945	885	2 830
40 - 44 ans	1 675	782	2 457
45 - 49 ans	1 187	502	1 689
50 - 54 ans	798	322	1 120
55 - 59 ans	323	96	419
60 - 64 ans	25	10	35
65 ans et plus	7	1	8
Total	9 901	4 930	14 831

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,6%	0,7%	0,7%
20 - 24 ans	7,9%	10,4%	8,7%
25 - 29 ans	13,0%	15,6%	13,9%
30 - 34 ans	18,3%	20,5%	19,1%
35 - 39 ans	19,6%	18,0%	19,1%
40 - 44 ans	16,9%	15,9%	16,6%
45 - 49 ans	12,0%	10,2%	11,4%
50 - 54 ans	8,1%	6,5%	7,6%
55 - 59 ans	3,3%	1,9%	2,8%
60 - 64 ans	0,3%	0,2%	0,2%
65 ans et plus	0,1%	0,0%	0,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en atelier protégé

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	13	0,1%
Psychose infantile	240	1,6%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	321	2,2%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	40	0,3%
Accidents périnataux	285	1,9%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	316	2,1%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	249	1,7%
Autre ou inconnue	10 945	73,8%
Non réponse	2 422	16,3%
Total	14 831	100,0%

**Tableau II B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis
en atelier protégé**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	19	7	26
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	904	448	1 352
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	3 841	2 139	5 980
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	49	14	63
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (v compris crise d'épilepsie)	155	48	203
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	172	90	262
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	165	61	226
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	288	156	444
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	21	10	31
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	43	29	72
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	48	20	68
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	50	28	78
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	106	74	180
Surdi-cécité	4	1	5
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	3	0	3
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	82	28	110
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	109	42	151
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	134	38	172
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	23	11	34
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégié)	261	79	340
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	156	51	207
Déficit de la motricité des membres supérieurs	55	23	78
Déficiences motrices de la tête et du tronc	72	33	105
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	235	88	323
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	141	52	193
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	200	118	318
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	10	2	12
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	965	412	1 377
Non réponse	1 590	828	2 418
Total	9 901	4 930	14 831

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	73,1%	26,9%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	66,9%	33,1%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	64,2%	35,8%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	77,8%	22,2%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (v compris crise d'épilepsie)	76,4%	23,6%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	65,6%	34,4%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	73,0%	27,0%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	64,9%	35,1%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	67,7%	32,3%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	59,7%	40,3%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	70,6%	29,4%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	64,1%	35,9%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	58,9%	41,1%	100,0%
Surdi-cécité	80,0%	20,0%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	74,5%	25,5%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	72,2%	27,8%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	77,9%	22,1%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	67,6%	32,4%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	76,8%	23,2%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	75,4%	24,6%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	70,5%	29,5%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	68,6%	31,4%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	72,8%	27,2%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	73,1%	26,9%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	62,9%	37,1%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	83,3%	16,7%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	70,1%	29,9%	100,0%
Non réponse	65,8%	34,2%	100,0%
Total	66,8%	33,2%	100,0%

Tableau II B 4- Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en atelier protégé

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	7 421	50,0%
Déficiences du psychisme	1 135	7,7%
Déficiences du langage et de la parole	31	0,2%
Déficiences auditives	406	2,7%
Déficiences visuelles	261	1,8%
Déficiences motrices	1 259	8,5%
Plurihandicap	193	1,3%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	318	2,1%
Polyhandicap	12	0,1%
Autres déficiences	1 377	9,3%
Non réponse	2 418	16,3%
Total	14 831	100,0%

Tableau II B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en atelier protégé

Activité	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	203	61	264
Travaille en CAT à temps partiel	9	7	16
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	9 648	4 846	14 494
En attente de placement en établissement de travail protégé	0	1	1
Demandeur d'emploi	1	0	1
En formation ou stage	2	2	4
Activités occupationnelles	1	2	3
Impossibilité totale	8	6	14
Emploi en milieu ordinaire	8	2	10
Non réponse	21	3	24
Total	9 901	4 930	14 831

Activité	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	2,1%	1,2%	1,8%
Travaille en CAT à temps partiel	0,1%	0,1%	0,1%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	97,4%	98,3%	97,7%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,0%	0,0%	0,0%
Demandeur d'emploi	0,0%	0,0%	0,0%
En formation ou stage	0,0%	0,0%	0,0%
Activités occupationnelles	0,0%	0,0%	0,0%
Impossibilité totale	0,1%	0,1%	0,1%
Emploi en milieu ordinaire	0,1%	0,0%	0,1%
Non réponse	0,2%	0,1%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 6-Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en atelier protégé

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	6 921	3 384	10 305
Famille	1 483	574	2 057
En famille d'accueil	44	17	61
Maison d'accueil spécialisée	3	0	3
Foyer occupationnel ou foyer de vie	3	0	3
Foyer d'hébergement	229	109	338
Etablissement de santé	12	5	17
Etablissement social	1	1	2
Autre	128	54	182
Non réponse	1 077	786	1 863
Total	9 901	4 930	14 831

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	69,9%	68,6%	69,5%
Famille	15,0%	11,6%	13,9%
En famille d'accueil	0,4%	0,3%	0,4%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer d'hébergement	2,3%	2,2%	2,3%
Etablissement de santé	0,1%	0,1%	0,1%
Etablissement social	0,0%	0,0%	0,0%
Autre	1,3%	1,1%	1,2%
Non réponse	10,9%	15,9%	12,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en atelier protégé

Temps de présence	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an	3 496	23,6%
De 1 à 5 ans	4 022	27,1%
De 6 à 10 ans	3 402	22,9%
De 11 à 15 ans	2 292	15,5%
De 16 à 20 ans	913	6,2%
Plus de 20 ans	706	4,8%
Total	14 831	100,0%

CLIENTÈLE
SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau II B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un atelier protégé

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	20	20	40
20 à 24 ans	172	98	270
25 à 29 ans	176	73	249
30 à 34 ans	152	90	242
35 à 39 ans	177	67	244
40 à 44 ans	131	60	191
45 à 49 ans	88	37	125
50 à 54 ans	82	25	107
55 à 59 ans	29	10	39
60 à 64 ans	22	6	28
65 ans et plus	1	0	1
Total	1 050	486	1 536

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	1,9%	4,1%	2,6%
20 à 24 ans	16,4%	20,2%	17,6%
25 à 29 ans	16,8%	15,0%	16,2%
30 à 34 ans	14,5%	18,5%	15,8%
35 à 39 ans	16,9%	13,8%	15,9%
40 à 44 ans	12,5%	12,3%	12,4%
45 à 49 ans	8,4%	7,6%	8,1%
50 à 54 ans	7,8%	5,1%	7,0%
55 à 59 ans	2,8%	2,1%	2,5%
60 à 64 ans	2,1%	1,2%	1,8%
65 ans et plus	0,1%	0,0%	0,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'un atelier protégé

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	4	1	5
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	79	28	107
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	360	203	563
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	16	8	24
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	12	3	15
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	30	14	44
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	16	4	20
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	48	20	68
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	3	1	4
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	3	4	7
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	2	2	4
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	5	1	6
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	8	3	11
Surdi-cécité	0	0	0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	1	0	1
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	7	0	7
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	7	3	10
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	18	3	21
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	0	0	0
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	18	6	24
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	15	5	20
Déficit de la motricité des membres supérieurs	8	3	11
Déficiences motrices de la tête et du tronc	15	1	16
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	16	5	21
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	17	6	23
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	31	22	53
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	6	5	11
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	134	51	185
Non réponse	171	84	255
Total	1 050	486	1 536

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	80,0%	20,0%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	73,8%	26,2%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	63,9%	36,1%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	66,7%	33,3%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	80,0%	20,0%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	68,2%	31,8%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	80,0%	20,0%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	70,6%	29,4%	100,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	75,0%	25,0%	100,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	42,9%	57,1%	100,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	50,0%	50,0%	100,0%
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	83,3%	16,7%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	72,7%	27,3%	100,0%
Surdi-cécité	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	100,0%	0,0%	100,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	100,0%	0,0%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	70,0%	30,0%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	85,7%	14,3%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	0,0%	0,0%	0,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	75,0%	25,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	75,0%	25,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	72,7%	27,3%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	93,8%	6,3%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	76,2%	23,8%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	73,9%	26,1%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	58,5%	41,5%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	54,5%	45,5%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	72,4%	27,6%	100,0%
Non réponse	67,1%	32,9%	100,0%
Total	68,4%	31,6%	100,0%

Tableau II B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un atelier protégé

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	699	45,5%
Déficiences du psychisme	147	9,6%
Déficiences du langage et de la parole	4	0,3%
Déficiences auditives	29	1,9%
Déficiences visuelles	17	1,1%
Déficiences motrices	113	7,4%
Plurihandicap	23	1,5%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	53	3,5%
Polyhandicap	11	0,7%
Autres déficiences	185	12,0%
Non réponse	255	16,6%
Total	1 536	100,0%

Tableau II B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un atelier protégé

Activité avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	10	5	15
Travaille en CAT à temps partiel	89	43	132
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	836	372	1 208
En attente de placement en établissement de travail protégé	26	16	42
Demandeur d'emploi	28	14	42
En formation ou stage	10	6	16
Activités occupationnelles	3	3	6
Impossibilité totale	4	1	5
Non réponse	44	26	70
Total	1 050	486	1 536

Activité avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	1,0%	1,0%	1,0%
Travaille en CAT à temps partiel	8,5%	8,8%	8,6%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	79,6%	76,5%	78,6%
En attente de placement en établissement de travail protégé	2,5%	3,3%	2,7%
Demandeur d'emploi	2,7%	2,9%	2,7%
En formation ou stage	1,0%	1,2%	1,0%
Activités occupationnelles	0,3%	0,6%	0,4%
Impossibilité totale	0,4%	0,2%	0,3%
Non réponse	4,2%	5,3%	4,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 12- Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie d'un atelier protégé

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	64	29	93
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	47	19	66
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	156	83	239
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	62	15	77
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	102	33	135
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	156	58	214
En formation ou en stage	10	9	19
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	17	5	22
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	1	0	1
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	3	2	5
En attente de placement en foyer occupationnel	0	0	0
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	0	0	0
Autre activité	223	95	318
DÉCÈS	43	11	54
Non réponse	166	127	293
Total	1 050	486	1 536

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	6,1%	6,0%	6,1%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	4,5%	3,9%	4,3%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	14,9%	17,1%	15,6%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	5,9%	3,1%	5,0%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	9,7%	6,8%	8,8%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	14,9%	11,9%	13,9%
En formation ou en stage	1,0%	1,9%	1,2%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	1,6%	1,0%	1,4%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	0,1%	0,0%	0,1%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	0,3%	0,4%	0,3%
En attente de placement en foyer occupationnel	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	0,0%	0,0%	0,0%
Autre activité	21,2%	19,5%	20,7%
DÉCÈS	4,1%	2,3%	3,5%
Non réponse	15,8%	26,1%	19,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 13-Modèles d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'un atelier protégé

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	640	282	922
Famille	178	67	245
En famille d'accueil	3	2	5
Maison d'accueil spécialisée	0	0	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0	0	0
Foyer d'hébergement	21	13	34
Foyer à double tarification	0	0	0
Centre de rééducation professionnelle	1	0	1
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	0	0	0
Etablissement social	1	2	3
Autre	53	10	63
Non réponse	153	110	263
Total	1 050	486	1 536

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	61,0%	58,0%	60,0%
Famille	17,0%	13,8%	16,0%
En famille d'accueil	0,3%	0,4%	0,3%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer d'hébergement	2,0%	2,7%	2,2%
Foyer à double tarification	0,0%	0,0%	0,0%
Centre de rééducation professionnelle	0,1%	0,0%	0,1%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement social	0,1%	0,4%	0,2%
Autre	5,0%	2,1%	4,1%
Non réponse	14,6%	22,6%	17,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 14- Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'un atelier protégé

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	577	262	839
Famille	163	62	225
En famille d'accueil	2	0	2
Maison d'accueil spécialisée	0	0	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0	1	1
Foyer d'hébergement	20	5	25
Foyer à double tarification	0	0	0
Centre de rééducation professionnelle	0	0	0
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	3	0	3
Etablissement social	0	2	2
Autre	87	18	105
Non réponse	198	136	334
Total	1 050	486	1 536

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	55,0%	53,9%	54,6%
Famille	15,5%	12,8%	14,6%
En famille d'accueil	0,2%	0,0%	0,1%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0%	0,2%	0,1%
Foyer d'hébergement	1,9%	1,0%	1,6%
Foyer à double tarification	0,0%	0,0%	0,0%
Centre de rééducation professionnelle	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,3%	0,0%	0,2%
Etablissement social	0,0%	0,4%	0,1%
Autre	8,3%	3,7%	6,8%
Non réponse	18,9%	28,0%	21,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**LES CENTRES
DE
RÉÉDUCATION
PROFESSIONNELLE**

Définition :

La mission des Centres de rééducation professionnelle (CRP) consiste à dispenser une formation qualifiante ou non aux personnes handicapées adultes en vue de leur insertion ou réinsertion professionnelle, soit vers le milieu de travail ordinaire, soit vers le milieu protégé.

La Cotorep oriente vers un CRP les personnes dont le handicap nécessite une pédagogie ou un accompagnement médico-social personnalisés. Le suivi médico-social des stagiaires est assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Au 31 décembre 2001, 88 centres de rééducation professionnelle disposent de 10 000 places et emploient 3 200 personnes en équivalent temps plein.

Financement :

Ces institutions médico-sociales de formation professionnelle des travailleurs handicapés sont financées par l'assurance maladie, en fonction d'un prix de journée.

Commentaire :

De nombreux CRP n'ont pas décrit les sorties qu'ils ont effectivement connues durant l'année 2001 (2 938 sorties décrites pour 7 674 sorties réelles). En conséquence, ces données sont à prendre avec précaution.

Textes de référence :

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L312-1 (5° du I),
- ✓ Article L344-3 et L344-4.

Code du travail

- ✓ Article L323-15,
- ✓ Article R323-33-I,
- ✓ Article R323-34,
- ✓ Articles R323-41.1 à R323-41.5.

Code de la sécurité sociale

- ✓ Article L321-1.

Décrets

- ✓ Article 23 du décret modifié du 2 septembre 1954,
- ✓ Décret n° 61-29 du 11 janvier 1961 ,
- ✓ Décret n° 95-571 du 6 mai 1995,
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003.

Arrêté

- ✓ Arrêté du 19 février 1986.

Circulaire

- ✓ Circulaire 96/53 du 30 janvier 1996.

A – ACTIVITÉ

Tableau A 1-Description générale de l'activité des centres de rééducation professionnelle

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
88	10 044	7 630	38 089	1 787 579	8 431	7 674

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Préorientation pour adultes handicapés	195	166	3 453	37 721	544	495
Services expérimentaux en faveur des adultes handicapés	10	5	0	0	0	0
Hébergement ouvert en foyers pour adultes handicapés	105	60	215	15 261	113	111
Enseignement professionnel spécialisé	30	19	201	3 474	5	12
Rééducation professionnelle pour adultes handicapés	9 677	7 352	33 762	1 725 833	7 758	7 049
Adaptation à la vie active	17	18	235	3 600	10	7
Travail protégé	10	10	223	1 690	1	0
Total	10 044	7 630	38 089	1 787 579	8 431	7 674

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	6 048	4 326	20 475	1 059 581	4 977	4 683
Semi-internat	3 413	2 903	13 952	642 905	2 990	2 577
Externat	573	396	3 662	85 093	464	414
Prestation sur le lieu de vie	10	5	0	0	0	0
Total	10 044	7 630	38 089	1 787 579	8 431	7 674

Tableau A 2-Répartition régionale des centres de rééducation professionnelle au 31/12/2001

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	1	1,1%	376	3,7%	0,38	989 230	3,0%
72 AQUITAINE	6	6,8%	872	8,7%	0,55	1 575 661	4,8%
83 AUVERGNE	4	4,5%	236	2,3%	0,34	697 215	2,1%
25 BASSE NORMANDIE	1	1,1%	138	1,4%	0,18	748 290	2,3%
26 BOURGOGNE	1	1,1%	120	1,2%	0,14	840 846	2,5%
53 BRETAGNE	3	3,4%	280	2,8%	0,18	1 550 486	4,7%
24 CENTRE	3	3,4%	271	2,7%	0,21	1 296 417	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	1	1,1%	76	0,8%	0,11	722 223	2,2%
94 CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	140 431	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	1	1,1%	10	0,1%	0,02	604 542	1,8%
23 HAUTE NORMANDIE	2	2,3%	287	2,9%	0,30	965 586	2,9%
11 ILE DE FRANCE	21	23,9%	2 612	26,0%	0,41	6 394 046	19,4%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	3	3,4%	411	4,1%	0,33	1 241 157	3,8%
74 LIMOUSIN	3	3,4%	437	4,4%	1,19	366 019	1,1%
41 LORRAINE	2	2,3%	310	3,1%	0,25	1 257 829	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	5	5,7%	983	9,8%	0,71	1 392 029	4,2%
31 NORD PAS DE CALAIS	3	3,4%	455	4,5%	0,21	2 154 634	6,5%
52 PAYS DE LA LOIRE	3	3,4%	347	3,5%	0,20	1 743 970	5,3%
22 PICARDIE	1	1,1%	180	1,8%	0,18	1 012 287	3,1%
54 POITOU CHARENTES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	863 481	2,6%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	10	11,4%	704	7,0%	0,29	2 433 153	7,4%
82 RHÔNE-ALPES	13	14,8%	909	9,1%	0,29	3 138 870	9,5%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	87	98,9%	10 014	99,7%	0,31	32 128 402	97,3%
<i>DOM*</i>	<i>1</i>	<i>1,1%</i>	<i>30</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,03</i>	<i>903 559</i>	<i>2,7%</i>
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	88	100,0%	10 044	100,0%	0,30	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

Tableau A 3-Répartition départementale des centres de rééducation professionnelle au 31/12/2001

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	591 651	1,8%
	68 HAUT-RHIN	1	1,1%	376	3,7%	0,95	397 579	1,2%
	ALSACE	1	1,1%	376	3,7%	0,38	989 230	3,0%
72	24 DORDOGNE	1	1,1%	341	3,4%	1,75	195 249	0,6%
	33 GIRONDE	2	2,3%	214	2,1%	0,29	732 304	2,2%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	173 789	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	1	1,1%	55	0,5%	0,36	154 273	0,5%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	2	2,3%	262	2,6%	0,82	320 046	1,0%
	AQUITAINE	6	6,8%	872	8,7%	0,55	1 575 661	4,8%
83	3 ALLIER	2	2,3%	148	1,5%	0,85	174 155	0,5%
	15 CANTAL	0	0,0%	0	0,0%	0,00	76 679	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	109 145	0,3%
	63 PUY DE DÔME	2	2,3%	88	0,9%	0,26	337 236	1,0%
	AUVERGNE	4	4,5%	236	2,3%	0,34	697 215	2,1%
25	14 CALVADOS	1	1,1%	138	1,4%	0,39	355 313	1,1%
	50 MANCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	244 995	0,7%
	61 ORNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	147 982	0,4%
BASSE NORMANDIE	1	1,1%	138	1,4%	0,18	748 290	2,3%	
26	21 CÔTE D'OR	0	0,0%	0	0,0%	0,00	279 372	0,8%
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	111 661	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	278 302	0,8%
	89 YONNE	1	1,1%	120	1,2%	0,70	171 511	0,5%
	BOURGOGNE	1	1,1%	120	1,2%	0,14	840 846	2,5%
53	22 CÔTES D'ARMOR	1	1,1%	32	0,3%	0,12	274 246	0,8%
	29 FINISTÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	449 080	1,4%
	35 ILLE ET VILAINE	2	2,3%	248	2,5%	0,51	487 090	1,5%
	56 MORBIHAN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	340 070	1,0%
	BRETAGNE	3	3,4%	280	2,8%	0,18	1 550 486	4,7%
24	18 CHER	1	1,1%	86	0,9%	0,53	161 571	0,5%
	28 EURE ET LOIR	0	0,0%	0	0,0%	0,00	218 195	0,7%
	36 INDRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	116 764	0,4%
	37 INDRE ET LOIRE	1	1,1%	70	0,7%	0,23	301 303	0,9%
	41 LOIR ET CHER	1	1,1%	115	1,1%	0,71	162 154	0,5%
	45 LOIRET	0	0,0%	0	0,0%	0,00	336 430	1,0%
CENTRE	3	3,4%	271	2,7%	0,21	1 296 417	3,9%	
21	8 ARDENNES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	151 896	0,5%
	10 AUBE	1	1,1%	76	0,8%	0,49	156 093	0,5%
	51 MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	315 147	1,0%
	52 HAUTE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	99 087	0,3%
	CHAMPAGNE ARDENNE	1	1,1%	76	0,8%	0,11	722 223	2,2%
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	63 256	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 175	0,2%
	CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	140 431	0,4%
43	25 DOUBS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	275 695	0,8%
	39 JURA	1	1,1%	10	0,1%	0,08	130 722	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	121 743	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	76 382	0,2%
	FRANCHE COMTÉ	1	1,1%	10	0,1%	0,02	604 542	1,8%
23	27 EURE	1	1,1%	85	0,8%	0,29	295 709	0,9%
	76 SEINE MARITIME	1	1,1%	202	2,0%	0,30	669 877	2,0%
	HAUTE NORMANDIE	2	2,3%	287	2,9%	0,30	965 586	2,9%
11	75 PARIS	4	4,5%	597	5,9%	0,45	1 328 235	4,0%
	77 SEINE ET MARNE	2	2,3%	363	3,6%	0,53	689 613	2,1%
	78 YVELINES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	765 940	2,3%
	91 ESSONNE	5	5,7%	579	5,8%	0,89	648 249	2,0%
	92 HAUTS DE SEINE	1	1,1%	120	1,2%	0,14	844 839	2,6%
	93 SEINE SAINT DENIS	2	2,3%	368	3,7%	0,47	782 454	2,4%
	94 VAL DE MARNE	2	2,3%	275	2,7%	0,39	706 101	2,1%
	95 VAL D'OISE	5	5,7%	310	3,1%	0,49	628 615	1,9%
	ILE DE FRANCE	21	23,9%	2 612	26,0%	0,41	6 394 046	19,4%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	159 783	0,5%
	30 GARD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	336 833	1,0%
	34 HÉRAULT	1	1,1%	280	2,8%	0,56	502 276	1,5%
	48 LOZÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	38 546	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	2	2,3%	131	1,3%	0,64	203 719	0,6%
		3	3,4%	411	4,1%	0,33	1 241 157	3,8%
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	117 662	0,4%
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 520	0,2%
	87 HAUTE VIENNE	3	3,4%	437	4,4%	2,31	188 837	0,6%
		3	3,4%	437	4,4%	1,19	366 019	1,1%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	392 923	1,2%
	55 MEUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	99 815	0,3%
	57 MOSELLE	2	2,3%	310	3,1%	0,55	565 140	1,7%
	88 VOSGES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	199 951	0,6%
		2	2,3%	310	3,1%	0,25	1 257 829	3,8%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	70 031	0,2%
	12 AVEYRON	1	1,1%	100	1,0%	0,76	131 494	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	4	4,5%	883	8,8%	1,41	626 007	1,9%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	86 004	0,3%
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	80 275	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	115 088	0,3%
	81 TARN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	175 105	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	108 025	0,3%
			5	5,7%	983	9,8%	0,71	1 392 029
31	59 NORD	2	2,3%	395	3,9%	0,28	1 389 889	4,2%
	62 PAS DE CALAIS	1	1,1%	60	0,6%	0,08	764 745	2,3%
		3	3,4%	455	4,5%	0,21	2 154 634	6,5%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	1	1,1%	140	1,4%	0,22	634 606	1,9%
	49 MAINE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	394 275	1,2%
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	148 474	0,4%
	72 SARTHE	2	2,3%	207	2,1%	0,74	279 397	0,8%
	85 VENDÉE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	287 218	0,9%
		3	3,4%	347	3,5%	0,20	1 743 970	5,3%
22	2 AISNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	281 862	0,9%
	60 OISE	1	1,1%	180	1,8%	0,42	428 866	1,3%
	80 SOMME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	301 559	0,9%
		1	1,1%	180	1,8%	0,18	1 012 287	3,1%
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	176 750	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	291 304	0,9%
	79 DEUX SÈVRES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	178 586	0,5%
	86 VIENNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	216 841	0,7%
		0	0,0%	0	0,0%	0,00	863 481	2,6%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 296	0,2%
	5 HAUTES ALPES	2	2,3%	130	1,3%	1,98	65 559	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	1	1,1%	125	1,2%	0,23	534 970	1,6%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	6	6,8%	404	4,0%	0,40	1 017 538	3,1%
	83 VAR	1	1,1%	45	0,4%	0,09	473 825	1,4%
	84 VAUCLUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	268 965	0,8%
		10	11,4%	704	7,0%	0,29	2 433 153	7,4%
82	1 AIN	2	2,3%	140	1,4%	0,48	289 819	0,9%
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	149 849	0,5%
	26 DRÔME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	233 784	0,7%
	38 ISÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	617 773	1,9%
	42 LOIRE	2	2,3%	106	1,1%	0,28	379 482	1,1%
	69 RHÔNE	5	5,7%	376	3,7%	0,42	891 797	2,7%
	73 SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	209 395	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	4	4,5%	287	2,9%	0,78	366 971	1,1%
		13	14,8%	809	9,1%	0,29	3 138 870	9,5%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		87	98,9%	10 014	99,7%	0,31	32 128 402	97,3%
DOM*		1	1,1%	30	0,3%	0,03	903 559	2,7%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		88	100,0%	10 044	100,0%	0,30	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	68 HAUT-RHIN	1	1,1%	376	3,7%	342	91,0%
	ALSACE	1	1,1%	376	3,7%	342	91,0%
72	24 DORDOGNE	1	1,1%	341	3,4%	139	40,8%
	33 GIRONDE	2	2,3%	214	2,1%	198	92,5%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	47 LOT ET GARONNE	1	1,1%	55	0,5%	40	72,7%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	2	2,3%	262	2,6%	162	61,8%
AQUITAINE	6	6,8%	872	8,7%	539	61,8%	
83	3 ALLIER	2	2,3%	148	1,5%	117	79,1%
	15 CANTAL	0	0,0%	0	0,0%	0	
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	63 PUY DE DÔME	2	2,3%	88	0,9%	80	90,9%
	AUVERGNE	4	4,5%	236	2,3%	197	83,5%
25	14 CALVADOS	1	1,1%	138	1,4%	105	76,1%
	50 MANCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	61 ORNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	BASSE NORMANDIE	1	1,1%	138	1,4%	105	76,1%
26	21 CÔTE D'OR	0	0,0%	0	0,0%	0	
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	71 SAÔNE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	89 YONNE	1	1,1%	120	1,2%	95	79,2%
	BOURGOGNE	1	1,1%	120	1,2%	95	79,2%
53	22 CÔTES D'ARMOR	1	1,1%	32	0,3%	11	34,4%
	29 FINISTÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	35 ILLE ET VILAINE	2	2,3%	248	2,5%	194	78,2%
	56 MORBIHAN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	BRETAGNE	3	3,4%	280	2,8%	205	73,2%
24	18 CHER	1	1,1%	86	0,9%	92	107,0%
	28 EURE ET LOIR	0	0,0%	0	0,0%	0	
	36 INDRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	37 INDRE ET LOIRE	1	1,1%	70	0,7%	58	82,9%
	41 LOIR ET CHER	1	1,1%	115	1,1%	73	63,5%
	45 LOIRET	0	0,0%	0	0,0%	0	
	CENTRE	3	3,4%	271	2,7%	223	82,3%
21	8 ARDENNES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	10 AUBE	1	1,1%	76	0,8%	66	86,8%
	51 MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	52 HAUTE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	CHAMPAGNE ARDENNE	1	1,1%	76	0,8%	66	86,8%
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
43	25 DOUBS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	39 JURA	1	1,1%	10	0,1%	5	50,0%
	70 HAUTE SAÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	FRANCHE COMTÉ	1	1,1%	10	0,1%	5	50,0%
23	27 EURE	1	1,1%	85	0,8%	53	62,4%
	76 SEINE MARITIME	1	1,1%	202	2,0%	180	89,1%
	HAUTE NORMANDIE	2	2,3%	287	2,9%	233	81,2%
11	75 PARIS	4	4,5%	597	5,9%	456	76,4%
	77 SEINE ET MARNE	2	2,3%	363	3,6%	306	84,3%
	78 YVELINES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	91 ESSONNE	5	5,7%	579	5,8%	479	82,7%
	92 HAUTS DE SEINE	1	1,1%	120	1,2%	79	65,8%
	93 SEINE SAINT DENIS	2	2,3%	368	3,7%	308	83,7%
	94 VAL DE MARNE	2	2,3%	275	2,7%	208	75,6%
	95 VAL D'OISE	5	5,7%	310	3,1%	232	74,8%
	ILE DE FRANCE	21	23,9%	2 612	26,0%	2 068	79,2%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	11 AUDE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	30 GARD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	34 HÉRAULT	1	1,1%	280	2,8%	209	74,6%
	48 LOZÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	2	2,3%	131	1,3%	107	81,7%
		3	3,4%	411	4,1%	316	76,9%
74 LIMOUSIN	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	87 HAUTE VIENNE	3	3,4%	437	4,4%	319	73,0%
		3	3,4%	437	4,4%	319	73,0%
41 LORRAINE	54 MEURTHE ET MOSELLE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	55 MEUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	57 MOSELLE	2	2,3%	310	3,1%	269	86,8%
	88 VOSGES	0	0,0%	0	0,0%	0	
		2	2,3%	310	3,1%	269	86,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	12 AVEYRON	1	1,1%	100	1,0%	92	92,0%
	31 HAUTE GARONNE	4	4,5%	883	8,8%	337	38,2%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	65 HAUTES PYRÉNÉES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	81 TARN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		5	5,7%	983	9,8%	429	43,6%
31 NORD PAS DE CALAIS	59 NORD	2	2,3%	395	3,9%	286	72,4%
	62 PAS DE CALAIS	1	1,1%	60	0,6%	43	71,7%
		3	3,4%	455	4,5%	329	72,3%
52 PAYS DE LA LOIRE	44 LOIRE-ATLANTIQUE	1	1,1%	140	1,4%	108	77,1%
	49 MAINE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	72 SARTHE	2	2,3%	207	2,1%	150	72,5%
	85 VENDÉE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		3	3,4%	347	3,5%	258	74,4%
22 PICARDIE	2 AISNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	60 OISE	1	1,1%	180	1,8%	173	96,1%
	80 SOMME	0	0,0%	0	0,0%	0	
		1	1,1%	180	1,8%	173	96,1%
54 POITOU CHARENTES	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	17 CHARENTE MARITIME	0	0,0%	0	0,0%	0	
	79 DEUX SÈVRES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	86 VIENNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		0	0,0%	0	0,0%	0	
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	5 HAUTES ALPES	2	2,3%	130	1,3%	98	75,4%
	6 ALPES MARITIMES	1	1,1%	125	1,2%	109	87,2%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	6	6,8%	404	4,0%	448	110,9%
	83 VAR	1	1,1%	45	0,4%	46	102,2%
	84 VAUCLUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		10	11,4%	704	7,0%	701	99,6%
82 RHÔNE-ALPES	1 AIN	2	2,3%	140	1,4%	110	78,6%
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	26 DRÔME	0	0,0%	0	0,0%	0	
	38 ISÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	42 LOIRE	2	2,3%	106	1,1%	91	85,8%
	69 RHÔNE	5	5,7%	376	3,7%	311	82,7%
	73 SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	74 HAUTE SAVOIE	4	4,5%	287	2,9%	225	78,4%
		13	14,8%	909	9,1%	737	81,1%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		87	98,9%	10 014	99,7%	7 609	76,0%
DOM*		1	1,1%	30	0,3%	21	70,0%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		88	100,0%	10 044	100,0%	7 630	76,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Tableau B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	65	26	91
20 - 24 ans	513	267	780
25 - 29 ans	838	329	1 167
30 - 34 ans	1 126	382	1 508
35 - 39 ans	1 348	462	1 810
40 - 44 ans	1 003	390	1 393
45 - 49 ans	523	187	710
50 - 54 ans	107	26	133
55 - 59 ans	5	0	5
60 - 64 ans	0	0	0
65 ans et plus	3	0	3
Total	5 531	2 069	7 600

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	1,2%	1,3%	1,2%
20 - 24 ans	9,3%	12,9%	10,3%
25 - 29 ans	15,2%	15,9%	15,4%
30 - 34 ans	20,4%	18,5%	19,8%
35 - 39 ans	24,4%	22,3%	23,8%
40 - 44 ans	18,1%	18,8%	18,3%
45 - 49 ans	9,5%	9,0%	9,3%
50 - 54 ans	1,9%	1,3%	1,8%
55 - 59 ans	0,1%	0,0%	0,1%
60 - 64 ans	0,0%	0,0%	0,0%
65 ans et plus	0,1%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	3	0,0%
Psychose infantile	16	0,2%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	230	3,0%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	6	0,1%
Accidents périnataux	66	0,9%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	275	3,6%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	255	3,4%
Autre ou inconnue	6 529	85,9%
Non réponse	220	2,9%
Total	7 600	100,0%

Tableau B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	0	0	0
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	4	1	5
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	31	26	57
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	8	2	10
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (v compris crise d'épilepsie)	76	19	95
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	111	22	133
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	137	56	193
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	133	77	210
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	3	0	3
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	4	6	10
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	9	14	23
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	38	18	56
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	4	1	5
Surdi-cécité	1	0	1
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	3	2	5
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	152	92	244
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	154	74	228
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	112	18	130
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	11	1	12
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	197	37	234
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	102	49	151
Déficit de la motricité des membres supérieurs	163	61	224
Déficiences motrices de la tête et du tronc	546	229	775
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	302	92	394
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	290	99	389
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	603	280	883
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	8	1	9
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	2 057	724	2 781
Non réponse	272	68	340
Total	5 531	2 069	7 600

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	0,0%	0,0%	0,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	80,0%	20,0%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	54,4%	45,6%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	80,0%	20,0%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	80,0%	20,0%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	83,5%	16,5%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	71,0%	29,0%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	63,3%	36,7%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	40,0%	60,0%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	39,1%	60,9%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	67,9%	32,1%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	80,0%	20,0%	100,0%
Surdi-cécité	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	60,0%	40,0%	100,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	62,3%	37,7%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	67,5%	32,5%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	86,2%	13,8%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	91,7%	8,3%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	84,2%	15,8%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	67,5%	32,5%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	72,8%	27,2%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	70,5%	29,5%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	76,6%	23,4%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	74,6%	25,4%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	68,3%	31,7%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	88,9%	11,1%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	74,0%	26,0%	100,0%
Non réponse	80,0%	20,0%	100,0%
Total	72,8%	27,2%	100,0%

Tableau B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	72	0,9%
Déficiences du psychisme	631	8,3%
Déficiences du langage et de la parole	3	0,0%
Déficiences auditives	100	1,3%
Déficiences visuelles	472	6,2%
Déficiences motrices	1 920	25,3%
Plurihandicap	389	5,1%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	883	11,6%
Polyhandicap	9	0,1%
Autres déficiences	2 781	36,6%
Non réponse	340	4,5%
Total	7 600	100,0%

Tableau B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle

Activité	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	14	2	16
Travaille en CAT à temps partiel	2	0	2
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	1	1	2
En attente de placement en établissement de travail protégé	10	2	12
Demandeur d'emploi	134	35	169
En formation ou stage	5 275	1 993	7 268
Activités occupationnelles	19	6	25
Impossibilité totale	6	2	8
Emploi en milieu ordinaire	27	12	39
Non réponse	43	16	59
Total	5 531	2 069	7 600

Activité	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	0,3%	0,1%	0,2%
Travaille en CAT à temps partiel	0,0%	0,0%	0,0%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,2%	0,1%	0,2%
Demandeur d'emploi	2,4%	1,7%	2,2%
En formation ou stage	95,4%	96,3%	95,6%
Activités occupationnelles	0,3%	0,3%	0,3%
Impossibilité totale	0,1%	0,1%	0,1%
Emploi en milieu ordinaire	0,5%	0,6%	0,5%
Non réponse	0,8%	0,8%	0,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau B 6-Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	2 003	1 095	3 098
Famille	361	133	494
En famille d'accueil	4	1	5
Maison d'accueil spécialisée	1	0	1
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0	1	1
Foyer d'hébergement	302	69	371
Foyer à double tarification	22	1	23
Centre de rééducation professionnelle	2 772	741	3 513
Etablissement pour personnes âgées	8	0	8
Etablissement de santé	3	0	3
Etablissement social	1	1	2
Autre	20	9	29
Non réponse	34	18	52
Total	5 531	2 069	7 600

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	36,2%	52,9%	40,8%
Famille	6,5%	6,4%	6,5%
En famille d'accueil	0,1%	0,0%	0,1%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer d'hébergement	5,5%	3,3%	4,9%
Foyer à double tarification	0,4%	0,0%	0,3%
Centre de rééducation professionnelle	50,1%	35,8%	46,2%
Etablissement pour personnes âgées	0,1%	0,0%	0,1%
Etablissement de santé	0,1%	0,0%	0,0%
Etablissement social	0,0%	0,0%	0,0%
Autre	0,4%	0,4%	0,4%
Non réponse	0,6%	0,9%	0,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle

Temps de présence	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an	7 424	97,7%
De 1 à 5 ans	169	2,2%
De 6 à 10 ans	7	0,1%
De 11 à 15 ans	0	0,0%
De 16 à 20 ans	0	0,0%
Plus de 20 ans	0	0,0%
Total	7 600	100,0%

CLIENTÈLE

SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

**Tableau B 8-Description générale des adultes handicapés sortis
d'un centre de rééducation professionnelle**

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	19	7	26
20 à 24 ans	220	123	343
25 à 29 ans	331	172	503
30 à 34 ans	384	183	567
35 à 39 ans	494	184	678
40 à 44 ans	361	150	511
45 à 49 ans	185	78	263
50 à 54 ans	25	19	44
55 à 59 ans	1	0	1
60 à 64 ans	1	0	1
65 ans et plus	1	0	1
Total	2 022	916	2 938

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,9%	0,8%	0,9%
20 à 24 ans	10,9%	13,4%	11,7%
25 à 29 ans	16,4%	18,8%	17,1%
30 à 34 ans	19,0%	20,0%	19,3%
35 à 39 ans	24,4%	20,1%	23,1%
40 à 44 ans	17,9%	16,4%	17,4%
45 à 49 ans	9,1%	8,5%	9,0%
50 à 54 ans	1,2%	2,1%	1,5%
55 à 59 ans	0,0%	0,0%	0,0%
60 à 64 ans	0,0%	0,0%	0,0%
65 ans et plus	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis
d'un centre de rééducation professionnelle**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	0	0	0
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	15	2	17
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	17	6	23
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	0	0	0
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	25	10	35
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	34	16	50
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	120	46	166
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	44	38	82
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	1	0	1
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	1	2	3
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	4	4	8
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	9	8	17
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0	1	1
Surdi-cécité	0	0	0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	4	1	5
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	78	45	123
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	64	27	91
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	62	16	78
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	10	8	18
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	56	16	72
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	72	20	92
Déficit de la motricité des membres supérieurs	58	37	95
Déficiences motrices de la tête et du tronc	219	115	334
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	87	40	127
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	105	63	168
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	266	119	385
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	3	1	4
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	600	260	860
Non réponse	68	15	83
Total	2 022	916	2 938

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	0,0%	0,0%	0,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	88,2%	11,8%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	73,9%	26,1%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	0,0%	0,0%	0,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	71,4%	28,6%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	68,0%	32,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	72,3%	27,7%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	53,7%	46,3%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	33,3%	66,7%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	50,0%	50,0%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	52,9%	47,1%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0,0%	100,0%	100,0%
Surdi-cécité	0,0%	0,0%	0,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	80,0%	20,0%	100,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	63,4%	36,6%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	70,3%	29,7%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	79,5%	20,5%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	55,6%	44,4%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	77,8%	22,2%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	78,3%	21,7%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	61,1%	38,9%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	65,6%	34,4%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	68,5%	31,5%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	62,5%	37,5%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	69,1%	30,9%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	75,0%	25,0%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	69,8%	30,2%	100,0%
Non réponse	81,9%	18,1%	100,0%
Total	68,8%	31,2%	100,0%

Tableau B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un centre de rééducation professionnelle

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	40	1,4%
Déficiences du psychisme	333	11,3%
Déficiences du langage et de la parole	1	0,0%
Déficiences auditives	34	1,2%
Déficiences visuelles	214	7,3%
Déficiences motrices	816	27,8%
Plurihandicap	168	5,7%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	385	13,1%
Polyhandicap	4	0,1%
Autres déficiences	860	29,3%
Non réponse	83	2,8%
Total	2 938	100,0%

Tableau B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un centre de rééducation professionnelle

Activité avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	0	0	0
Travaille en CAT à temps partiel	0	0	0
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0	0	0
En attente de placement en établissement de travail protégé	0	0	0
Demandeur d'emploi	1	0	1
En formation ou stage	1 676	668	2 344
Activités occupationnelles	172	158	330
Impossibilité totale	0	0	0
Non réponse	173	90	263
Total	2 022	916	2 938

Activité avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	0,0%	0,0%	0,0%
Travaille en CAT à temps partiel	0,0%	0,0%	0,0%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,0%	0,0%	0,0%
Demandeur d'emploi	0,0%	0,0%	0,0%
En formation ou stage	82,9%	72,9%	79,8%
Activités occupationnelles	8,5%	17,2%	11,2%
Impossibilité totale	0,0%	0,0%	0,0%
Non réponse	8,6%	9,8%	9,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau B 12-Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie d'un centre de rééducation professionnelle

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	10	1	11
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	2	0	2
En attente de placement dans un CAT ou un atelier protégé	13	4	17
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	142	72	214
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	295	122	417
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	547	323	870
En formation ou en stage	351	134	485
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	39	14	53
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	2	0	2
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	0	0	0
En attente de placement en foyer occupationnel	0	0	0
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	1	1	2
Autre activité	336	132	468
DÉCÈS	4	2	6
Non réponse	280	111	391
Total	2 022	916	2 938

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	0,5%	0,1%	0,4%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	0,1%	0,0%	0,1%
En attente de placement dans un CAT ou un atelier protégé	0,6%	0,4%	0,6%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	7,0%	7,9%	7,3%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	14,6%	13,3%	14,2%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	27,1%	35,3%	29,6%
En formation ou en stage	17,4%	14,6%	16,5%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	1,9%	1,5%	1,8%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	0,1%	0,0%	0,1%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en foyer occupationnel	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	0,0%	0,1%	0,1%
Autre activité	16,6%	14,4%	15,9%
DÉCÈS	0,2%	0,2%	0,2%
Non réponse	13,8%	12,1%	13,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'un centre de rééducation professionnelle

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	753	484	1 237
Famille	120	42	162
En famille d'accueil	0	1	1
Maison d'accueil spécialisée	0	0	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	1	0	1
Foyer d'hébergement	125	46	171
Foyer à double tarification	0	0	0
Centre de rééducation professionnelle	844	252	1 096
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	2	0	2
Etablissement social	0	0	0
Autre	3	1	4
Non réponse	174	90	264
Total	2 022	916	2 938

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	37,2%	52,8%	42,1%
Famille	5,9%	4,6%	5,5%
En famille d'accueil	0,0%	0,1%	0,0%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer d'hébergement	6,2%	5,0%	5,8%
Foyer à double tarification	0,0%	0,0%	0,0%
Centre de rééducation professionnelle	41,7%	27,5%	37,3%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,1%	0,0%	0,1%
Etablissement social	0,0%	0,0%	0,0%
Autre	0,1%	0,1%	0,1%
Non réponse	8,6%	9,8%	9,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau B 14-Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'un centre de rééducation professionnelle

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	1 572	738	2 310
Famille	247	78	325
En famille d'accueil	0	1	1
Maison d'accueil spécialisée	1	0	1
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0	0	0
Foyer d'hébergement	5	2	7
Foyer à double tarification	0	0	0
Centre de rééducation professionnelle	20	2	22
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	3	3	6
Etablissement social	0	1	1
Autre	1	1	2
Non réponse	173	90	263
Total	2 022	916	2 938

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	77,7%	80,6%	78,6%
Famille	12,2%	8,5%	11,1%
En famille d'accueil	0,0%	0,1%	0,0%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer d'hébergement	0,2%	0,2%	0,2%
Foyer à double tarification	0,0%	0,0%	0,0%
Centre de rééducation professionnelle	1,0%	0,2%	0,7%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,1%	0,3%	0,2%
Etablissement social	0,0%	0,1%	0,0%
Autre	0,0%	0,1%	0,1%
Non réponse	8,6%	9,8%	9,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C – PERSONNEL

Tableau C 1-Description générale du personnel des centres de rééducation professionnelle

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	20	15,2	1,0%	24	18,2	1,1%	44	33,4	1,0%
20 - 24 ans	79	64,5	4,1%	139	108,7	6,6%	218	173,2	5,4%
25 - 29 ans	170	144,7	9,2%	198	157,3	9,6%	368	302,0	9,4%
30 - 34 ans	218	192,1	12,2%	324	254,3	15,5%	542	446,4	13,9%
35 - 39 ans	301	262,6	16,7%	351	291,6	17,7%	652	554,1	17,2%
40 - 44 ans	386	328,9	20,9%	358	288,3	17,5%	744	617,2	19,2%
45 - 49 ans	411	351,9	22,3%	403	337,0	20,5%	814	688,9	21,4%
50 - 54 ans	249	197,9	12,6%	198	160,6	9,8%	447	358,5	11,1%
55 - 59 ans	32	18,4	1,2%	32	27,8	1,7%	64	46,2	1,4%
60 ans et plus	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%
Total	1 866	1 576,2	100,0%	2 027	1 643,7	100,0%	3 893	3 219,8	100,0%

Tableau C 2-Description par fonction principale du personnel des centres de rééducation professionnelle

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	8	5,6	58,1%	4	4,0	41,9%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	45	41,7	79,9%	13	10,5	20,1%
Médecin directeur	2	1,9	100,0%	0	0,0	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	60	54,7	62,8%	35	32,5	37,2%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	99	87,5	18,0%	467	399,2	82,0%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	63	60,1	51,1%	65	57,5	48,9%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	228	202,3	36,2%	438	356,2	63,8%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	269	245,6	79,8%	69	62,1	20,2%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	39	38,5	83,8%	8	7,4	16,2%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Chef d'atelier	2	2,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	16,7%	5	5,0	83,3%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	3	2,3	60,2%	3	1,5	39,8%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Chef de service éducatif	5	4,1	64,1%	3	2,3	35,9%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	7	5,8	100,0%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0		0	0,0	
Autre cadre de service pédagogique et social	14	13,3	52,6%	13	12,0	47,4%
Autre cadre de service paramédical	3	2,5	45,5%	3	3,0	54,5%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	22	19,9	81,2%	6	4,6	18,8%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	18	17,2	58,6%	15	12,2	41,4%
Instituteur spécialisé	0	0,0	0,0%	1	0,2	100,0%
Instituteur et élève instituteur	1	0,5	100,0%	0	0,0	0,0%
Professeur des écoles	14	13,0	41,8%	20	18,0	58,2%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	36	17,8	56,8%	22	13,6	43,2%
Professeur d'enseignement général de collège	10	9,3	56,4%	10	7,2	43,6%
Professeur de lycée professionnel	99	80,9	58,1%	64	58,3	41,9%
Maître-auxiliaire	25	10,3	47,6%	20	11,3	52,4%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	11	3,0	74,4%	2	1,0	25,6%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	404	342,6	59,7%	279	231,1	40,3%
Travail						
Educateur technique spécialisé	23	20,2	42,0%	33	28,0	58,0%
Educateur technique	58	53,7	67,8%	29	25,5	32,2%
Moniteur d'atelier	50	45,6	75,8%	17	14,5	24,2%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	4	3,7	31,1%	9	8,3	68,9%
Moniteur éducateur	25	25,0	61,0%	16	16,0	39,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0		0	0,0	
Aide médico-psychologique	0	0,0		0	0,0	
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	1	0,5	100,0%
Famille et groupe						
Assistant de service social	2	2,0	7,6%	35	24,4	92,4%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0		0	0,0	
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0,0		0	0,0	
Assistante maternelle	0	0,0		0	0,0	
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0		0	0,0	
Travailleuse familiale	0	0,0		0	0,0	
Animateur social	28	24,8	77,0%	11	7,4	23,0%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	67	60,7	51,0%	74	58,3	49,0%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL						
<i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	15	2,4	62,0%	7	1,5	38,0%
Pédiatre	0	0,0		0	0,0	
Médecin en rééducation fonctionnelle	7	3,2	62,3%	6	1,9	37,7%
Autre spécialiste	9	1,9	27,2%	11	5,1	72,8%
Médecin généraliste	35	11,9	78,1%	13	3,3	21,9%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ						
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	14	8,8	18,4%	64	38,8	81,6%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	12	9,6	15,4%	67	52,4	84,6%
Infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	1	0,3	100,0%
Masseur kinésithérapeute	13	7,1	53,6%	10	6,1	46,4%
Ergothérapeute	3	2,0	32,3%	7	4,2	67,7%
Orthophoniste	0	0,0	0,0%	3	0,4	100,0%
Orthoptiste	0	0,0	0,0%	3	0,8	100,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	2	0,9	52,0%	3	0,9	48,0%
Aide-soignant	9	6,7	25,5%	22	19,5	74,5%
Auxiliaire de puériculture	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Autre personnel paramédical diplômé	3	2,5	28,6%	9	6,2	71,4%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SELECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	1	1,0	100,0%	0	0,0	0,0%
En attente de formation de moniteur éducateur	0	0,0		0	0,0	
En attente de formation d'aide médico-psychologique	1	1,0	100,0%	0	0,0	0,0%
En formation d'éducateur spécialisé	0	0,0		0	0,0	
En formation de moniteur éducateur	0	0,0		0	0,0	
En formation d'aide médico-psychologique	1	1,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Non réponse	0	0,0	0,0%	1	0,1	100,0%
Total	1 866	1 576,2	49,0%	2 027	1 643,7	51,0%

Tableau C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les centres de rééducation professionnelle

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	12	9,6	0,3%	0,1%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	58	52,2	1,6%	0,5%
Médecin directeur	2	1,9	0,1%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	95	87,2	2,7%	0,9%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	566	486,7	15,1%	4,8%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	128	117,6	3,7%	1,2%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	666	558,5	17,3%	5,6%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	338	307,7	9,6%	3,1%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	47	45,9	1,4%	0,5%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	0,1%	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	0,0%	0,0%
Chef d'atelier	2	2,0	0,1%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	6	6,0	0,2%	0,1%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	6	3,8	0,1%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	0,0%	0,0%
Chef de service éducatif	8	6,4	0,2%	0,1%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	7	5,8	0,2%	0,1%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	27	25,3	0,8%	0,3%
Autre cadre de service paramédical	6	5,5	0,2%	0,1%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	28	24,5	0,8%	0,2%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	33	29,4	0,9%	0,3%
Instituteur spécialisé	1	0,2	0,0%	0,0%
Instituteur et élève instituteur	1	0,5	0,0%	0,0%
Professeur des écoles	34	31,0	1,0%	0,3%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	58	31,4	1,0%	0,3%
Professeur d'enseignement général de collège	20	16,5	0,5%	0,2%
Professeur de lycée professionnel	163	139,2	4,3%	1,4%
Maître-auxiliaire	45	21,7	0,7%	0,2%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	13	4,0	0,1%	0,0%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	683	573,7	17,8%	5,7%
Travail				
Educateur technique spécialisé	56	48,2	1,5%	0,5%
Educateur technique	87	79,1	2,5%	0,8%
Moniteur d'atelier	67	60,1	1,9%	0,6%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	13	12,0	0,4%	0,1%
Moniteur éducateur	41	41,0	1,3%	0,4%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	0,0%
Aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	0,0%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	1	0,5	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	37	26,4	0,8%	0,3%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0,0	0,0%	0,0%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	0,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	0,0%
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	0,0%
Animateur social	39	32,2	1,0%	0,3%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	141	119,1	3,7%	1,2%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	22	3,8	0,1%	0,0%
Pédiatre	0	0,0	0,0%	0,0%
Médecin en rééducation fonctionnelle	13	5,1	0,2%	0,1%
Autre spécialiste	20	7,1	0,2%	0,1%
Médecin généraliste	48	15,2	0,5%	0,2%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	78	47,5	1,5%	0,5%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	79	62,0	1,9%	0,6%
Infirmier psychiatrique	1	1,0	0,0%	0,0%
Puéricultrice	1	0,3	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	23	13,2	0,4%	0,1%
Ergothérapeute	10	6,2	0,2%	0,1%
Orthophoniste	3	0,4	0,0%	0,0%
Orthoptiste	3	0,8	0,0%	0,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	5	1,8	0,1%	0,0%
Aide-soignant	31	26,1	0,8%	0,3%
Auxiliaire de puériculture	1	1,0	0,0%	0,0%
Autre personnel paramédical diplômé	12	8,7	0,3%	0,1%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	1	1,0	0,0%	0,0%
En attente de formation de moniteur éducateur	0	0,0	0,0%	0,0%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	1	1,0	0,0%	0,0%
En formation d'éducateur spécialisé	0	0,0	0,0%	0,0%
En formation de moniteur éducateur	0	0,0	0,0%	0,0%
En formation d'aide médico-psychologique	1	1,0	0,0%	0,0%
Non réponse	1	0,1	0,0%	0,0%
Total	3 893	3 219,8	100,0%	32,1%

Tableau C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les centres de rééducation professionnelle

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	861	755,2	23,5%	7,5%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	1 004	866,2	26,9%	8,6%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	141	129,2	4,0%	1,3%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	1 533	1 266,1	39,3%	12,6%
Enseignement	1 051	847,5	26,3%	8,4%
Travail	210	187,4	5,8%	1,9%
Education spécialisée	55	53,5	1,7%	0,5%
Famille et groupe	217	177,7	5,5%	1,8%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	103	31,2	1,0%	0,3%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	247	168,9	5,2%	1,7%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	3	3,0	0,1%	0,0%
Non réponse	1	0,1	0,0%	0,0%
Total	3 893	3 219,8	100,0%	32,1%

Tableau C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un centre de rééducation professionnelle

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	45	43,9	95,6%	2	2,0	4,4%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	6	3,8	100,0%	0	0,0	0,0%
Educateur spécialisé	9	8,5	70,9%	4	3,5	29,1%
Moniteur éducateur	6	6,0	14,6%	35	35,0	85,4%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0		0	0,0	
Aide médico-psychologique	0	0,0		0	0,0	
Total	66	62,2	60,6%	41	40,5	39,4%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	47	45,9	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	6	3,8	100,0%
Educateur spécialisé	0	0,0	0,0%	13	12,0	100,0%
Moniteur éducateur	0	0,0	0,0%	41	41,0	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0		0	0,0	
Aide médico-psychologique	0	0,0		0	0,0	
Total	0	0,0	0,0%	107	102,7	100,0%

Tableau C 6-Description par statut du personnel des centres de rééducation professionnelle

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	235	158,7	4,9%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	1	1,0	0,0%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	480	405,6	12,6%
Convention Collective Nationale de 1966	99	59,9	1,9%
Convention Collective Nationale de 1951	1 955	1 620,4	50,3%
Convention Collective Nationale de 1965	25	20,3	0,6%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	581	532,4	16,5%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	0	0,0	0,0%
Autres Conventions Collectives	121	100,8	3,1%
Accord d'établissement	297	260,7	8,1%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	16	2,7	0,1%
Congréganistes non salariés	0	0,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	21	9,6	0,3%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	27	22,8	0,7%
Emploi jeune	16	15,4	0,5%
Non réponse	19	9,6	0,3%
Total	3 893	3 219,8	100,0%

Tableau C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les centres de rééducation professionnelle

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	371	319,0	20,2%	375	322,3	19,6%	746	641,3	19,9%
Modulation annualisation du temps de travail	63	51,0	3,2%	110	70,0	4,3%	173	121,1	3,8%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	534	482,8	30,6%	583	493,6	30,0%	1 117	976,4	30,3%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	202	165,8	10,5%	216	167,2	10,2%	418	333,0	10,3%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	448	381,8	24,2%	557	446,4	27,2%	1 005	828,1	25,7%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	37	34,5	2,2%	24	23,0	1,4%	61	57,5	1,8%
Autres modalités de réduction du temps de travail	168	107,9	6,8%	114	83,4	5,1%	282	191,3	5,9%
Non réponse	43	33,4	2,1%	48	37,7	2,3%	91	71,1	2,2%
Total	1 866	1 576,2	100,0%	2 027	1 643,7	100,0%	3 893	3 219,8	100,0%

LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

I – LES FOYERS D’HÉBERGEMENT

Définition :

Au 31 décembre 2001, 1 294 foyers d’hébergement disposent de 40 600 places et emploient 16 600 personnes en équivalent temps plein. Ces établissements sociaux assurent l’hébergement et l’entretien des travailleurs handicapés qui exercent une activité pendant la journée en Centres d’aide par le travail (CAT), en ateliers protégés ou en milieu ordinaire.

Une équipe composée de travailleurs sociaux assure l’encadrement des travailleurs hébergés au foyer le soir et le week-end. Les prestations médicales sont assurées par des médecins libéraux rémunérés à l’acte. Ces foyers proposent des formes diversifiées d’hébergement allant du foyer concentré dans un bâtiment à des formules dites « éclatées » : appartements disséminés dans une résidence par exemple.

Financement :

Les dépenses d’exploitation du foyer d’hébergement sont prises en charge par l’aide sociale départementale sous forme de prix de journée. Les travailleurs handicapés accueillis en foyer d’hébergement doivent contribuer à leurs frais d’hébergement et d’entretien dans des limites fixées par décret.

Commentaire :

La plupart des adultes handicapés accueillis en foyer d’hébergement sont pris en charge au titre du travail protégé par un CAT ou un atelier protégé. Les études portant conjointement sur les foyers d’hébergement et sur les établissements de travail protégé doivent donc prendre ces prises en charge multiples en considération.

Textes de référence :

Code de l’action sociale et des familles

- ✓ Article 312-1 (7° du I).

Décrets

- ✓ Article 23 du décret modifié du 2 septembre 1954,
- ✓ Décret n° 61-29 du 11 janvier 1961,
- ✓ Décret n° 77-1547 et 77-1548 du 31 décembre 1977.

A – ACTIVITÉ

Tableau I A 1-Description générale de l'activité des foyers d'hébergement

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
1 294	40 607	38 244	459 043	11 731 594	3 271	2 689

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Placement familial spécialisé pour adultes handicapés	48	25	730	5 789	4	3
Préorientation pour adultes handicapés	50	52	926	16 304	3	3
Hébergement ouvert en foyers pour adultes handicapés	3 916	3 840	41 560	1 149 659	362	233
Hébergement maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés	51	50	575	14 347	3	3
Hébergement ouvert en établissement pour adultes et familles	32 943	30 917	358 463	9 443 282	2 372	2 129
Hébergement de type foyer de vie pour adultes handicapés	3 197	3 017	41 044	881 675	349	217
Hébergement de type foyer de vie (FDTAH)	144	142	842	19 743	23	2
Autre discipline d'équipement	233	176	14 353	194 663	155	99
Non réponse	25	25	550	6 132	0	0
Total	40 607	38 244	459 043	11 731 594	3 271	2 689

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	2 887	2 751	35 907	803 202	289	220
Hébergement de nuit regroupé	29 946	28 062	315 203	8 444 527	2 335	1 986
Semi-internat	251	243	3 869	58 243	37	11
Externat	115	116	2 886	28 885	15	6
Placement famille d'accueil	48	25	730	5 789	4	3
Prestation sur le lieu de vie	0	0	5 695	132 219	31	18
Internat de semaine	108	107	636	26 373	3	3
Hébergement de nuit éclaté	6 946	6 653	88 624	2 164 234	496	424
Accueil de jour	137	130	3 182	25 897	36	6
Accueil temporaire week-end vacances	51	45	1 031	11 629	20	5
Non réponse	118	112	1 280	30 596	5	7
Total	40 607	38 244	459 043	11 731 594	3 271	2 689

Tableau I A 2-Répartition régionale des foyers d'hébergement au 31/12/2001

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	38	2,9%	1 263	3,1%	1,28	989 230	3,0%
72 AQUITAINE	53	4,1%	2 335	5,8%	1,48	1 575 661	4,8%
83 AUVERGNE	33	2,6%	1 072	2,6%	1,54	697 215	2,1%
25 BASSE NORMANDIE	33	2,6%	1 484	3,7%	1,98	748 290	2,3%
26 BOURGOGNE	50	3,9%	1 576	3,9%	1,87	840 846	2,5%
53 BRETAGNE	70	5,4%	2 637	6,5%	1,70	1 550 486	4,7%
24 CENTRE	65	5,0%	1 905	4,7%	1,47	1 296 417	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	26	2,0%	797	2,0%	1,10	722 223	2,2%
94 CORSE	3	0,2%	62	0,2%	0,44	140 431	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	31	2,4%	865	2,1%	1,43	604 542	1,8%
23 HAUTE NORMANDIE	32	2,5%	909	2,2%	0,94	965 586	2,9%
11 ILE DE FRANCE	135	10,4%	4 444	10,9%	0,70	6 394 046	19,4%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	63	4,9%	2 296	5,7%	1,85	1 241 157	3,8%
74 LIMOUSIN	23	1,8%	821	2,0%	2,24	366 019	1,1%
41 LORRAINE	51	3,9%	1 322	3,3%	1,05	1 257 829	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	59	4,6%	2 333	5,7%	1,68	1 392 029	4,2%
31 NORD PAS DE CALAIS	112	8,7%	2 382	5,9%	1,11	2 154 634	6,5%
52 PAYS DE LA LOIRE	78	6,0%	1 859	4,6%	1,07	1 743 970	5,3%
22 PICARDIE	53	4,1%	1 548	3,8%	1,53	1 012 287	3,1%
54 POITOU CHARENTES	50	3,9%	1 415	3,5%	1,64	863 481	2,6%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	59	4,6%	2 292	5,6%	0,94	2 433 153	7,4%
82 RHÔNE-ALPES	172	13,3%	4 740	11,7%	1,51	3 138 870	9,5%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	1 289	99,6%	40 357	99,4%	1,26	32 128 402	97,3%
DOM*	5	0,4%	250	0,6%	0,28	903 559	2,7%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	1 294	100,0%	40 607	100,0%	1,23	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

Tableau I A 3-Répartition départementale des foyers d'hébergement au 31/12/2001

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	21	1,6%	686	1,7%	1,16	591 651	1,8%
	68 HAUT-RHIN	17	1,3%	577	1,4%	1,45	397 579	1,2%
	ALSACE	38	2,9%	1 263	3,1%	1,28	989 230	3,0%
72	24 DORDOGNE	9	0,7%	787	1,9%	4,03	195 249	0,6%
	33 GIRONDE	14	1,1%	402	1,0%	0,55	732 304	2,2%
	40 LANDES	8	0,6%	255	0,6%	1,47	173 789	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	7	0,5%	213	0,5%	1,38	154 273	0,5%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	15	1,2%	678	1,7%	2,12	320 046	1,0%
AQUITAINE	53	4,1%	2 335	5,8%	1,48	1 575 661	4,8%	
83	3 ALLIER	7	0,5%	166	0,4%	0,95	174 155	0,5%
	15 CANTAL	8	0,6%	249	0,6%	3,25	76 679	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	5	0,4%	250	0,6%	2,29	109 145	0,3%
	63 PUY DE DÔME	13	1,0%	407	1,0%	1,21	337 236	1,0%
AUVERGNE	33	2,6%	1 072	2,6%	1,54	697 215	2,1%	
25	14 CALVADOS	13	1,0%	550	1,4%	1,55	355 313	1,1%
	50 MANCHE	11	0,9%	430	1,1%	1,76	244 995	0,7%
	61 ORNE	9	0,7%	504	1,2%	3,41	147 982	0,4%
BASSE NORMANDIE	33	2,6%	1 484	3,7%	1,98	748 290	2,3%	
26	21 CÔTE D'OR	15	1,2%	606	1,5%	2,17	279 372	0,8%
	58 NIÈVRE	7	0,5%	208	0,5%	1,86	111 661	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	22	1,7%	523	1,3%	1,88	278 302	0,8%
	89 YONNE	6	0,5%	239	0,6%	1,39	171 511	0,5%
BOURGOGNE	50	3,9%	1 576	3,9%	1,87	840 846	2,5%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	11	0,9%	663	1,6%	2,42	274 246	0,8%
	29 FINISTÈRE	28	2,2%	954	2,3%	2,12	449 080	1,4%
	35 ILLE ET VILAINE	19	1,5%	586	1,4%	1,20	487 090	1,5%
	56 MORBIHAN	12	0,9%	434	1,1%	1,28	340 070	1,0%
BRETAGNE	70	5,4%	2 637	6,5%	1,70	1 550 486	4,7%	
24	18 CHER	8	0,6%	306	1,89	1,89	161 571	0,5%
	28 EURE ET LOIR	11	0,9%	230	0,6%	1,05	218 195	0,7%
	36 INDRE	8	0,6%	124	0,3%	1,06	116 764	0,4%
	37 INDRE ET LOIRE	14	1,1%	512	1,3%	1,70	301 303	0,9%
	41 LOIR ET CHER	9	0,7%	233	0,6%	1,44	162 154	0,5%
	45 LOIRET	15	1,2%	500	1,2%	1,49	336 430	1,0%
CENTRE	65	5,0%	1 905	4,7%	1,47	1 296 417	3,9%	
21	8 ARDENNES	7	0,5%	133	0,3%	0,88	151 896	0,5%
	10 AUBE	8	0,6%	204	0,5%	1,31	156 093	0,5%
	51 MARNE	7	0,5%	292	0,7%	0,93	315 147	1,0%
	52 HAUTE MARNE	4	0,3%	168	0,4%	1,70	99 087	0,3%
CHAMPAGNE ARDENNE	26	2,0%	797	2,0%	1,10	722 223	2,2%	
94	2A CORSE DU SUD	1	0,1%	12	0,0%	0,19	63 256	0,2%
	2B HAUTE CORSE	2	0,2%	50	0,1%	0,65	77 175	0,2%
	CORSE	3	0,2%	62	0,2%	0,44	140 431	0,4%
43	25 DOUBS	18	1,4%	457	1,1%	1,66	275 695	0,8%
	39 JURA	8	0,6%	234	0,6%	1,79	130 722	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	2	0,2%	119	0,3%	0,98	121 743	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	3	0,2%	55	0,1%	0,72	76 382	0,2%
FRANCHE COMTÉ	31	2,4%	865	2,1%	1,43	604 542	1,8%	
23	27 EURE	10	0,8%	267	0,7%	0,90	295 709	0,9%
	76 SEINE MARITIME	22	1,7%	642	1,6%	0,96	669 877	2,0%
HAUTE NORMANDIE	32	2,5%	909	2,2%	0,94	965 586	2,9%	
11	75 PARIS	22	1,7%	807	2,0%	0,61	1 328 235	4,0%
	77 SEINE ET MARNE	15	1,2%	575	1,4%	0,83	689 613	2,1%
	78 YVELINES	19	1,5%	628	1,5%	0,82	765 940	2,3%
	91 ESSONNE	16	1,2%	461	1,1%	0,71	648 249	2,0%
	92 HAUTS DE SEINE	27	2,1%	729	1,8%	0,86	844 839	2,6%
	93 SEINE SAINT DENIS	9	0,7%	296	0,7%	0,38	782 454	2,4%
	94 VAL DE MARNE	18	1,4%	587	1,4%	0,83	706 101	2,1%
	95 VAL D'OISE	9	0,7%	361	0,9%	0,57	628 615	1,9%
	ILE DE FRANCE	135	10,4%	4 444	10,9%	0,70	6 394 046	19,4%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	21	1,6%	543	1,3%	3,40	159 783	0,5%
	30 GARD	13	1,0%	474	1,2%	1,41	336 833	1,0%
	34 HÉRAULT	17	1,3%	577	1,4%	1,15	502 276	1,5%
	48 LOZÈRE	5	0,4%	501	1,2%	13,00	38 546	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	7	0,5%	201	0,5%	0,99	203 719	0,6%
LANGUEDOC ROUSSILLON	63	4,9%	2 296	5,7%	1,85	1 241 157	3,8%	
74	19 CORRÈZE	8	0,6%	319	0,8%	2,71	117 662	0,4%
	23 CREUSE	7	0,5%	213	0,5%	3,58	59 520	0,2%
	87 HAUTE VIENNE	8	0,6%	289	0,7%	1,53	188 837	0,6%
LIMOUSIN	23	1,8%	821	2,0%	2,24	366 019	1,1%	
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	16	1,2%	444	1,1%	1,13	392 923	1,2%
	55 MEUSE	6	0,5%	147	0,4%	1,47	99 815	0,3%
	57 MOSELLE	19	1,5%	508	1,3%	0,90	565 140	1,7%
	88 VOSGES	10	0,8%	223	0,5%	1,12	199 951	0,6%
LORRAINE	51	3,9%	1 322	3,3%	1,05	1 257 829	3,8%	
73	9 ARIÈGE	6	0,5%	147	0,4%	2,10	70 031	0,2%
	12 AVEYRON	7	0,5%	340	0,8%	2,59	131 494	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	12	0,9%	623	1,5%	1,00	626 007	1,9%
	32 GERS	6	0,5%	203	0,5%	2,36	86 004	0,3%
	46 LOT	5	0,4%	243	0,6%	3,03	80 275	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	9	0,7%	246	0,6%	2,14	115 088	0,3%
	81 TARN	9	0,7%	373	0,9%	2,13	175 105	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	5	0,4%	158	0,4%	1,46	108 025	0,3%
MIDI PYRÉNÉES	59	4,6%	2 333	5,7%	1,68	1 392 029	4,2%	
31	59 NORD	71	5,5%	1 464	3,6%	1,05	1 389 889	4,2%
	62 PAS DE CALAIS	41	3,2%	918	2,3%	1,20	764 745	2,3%
NORD PAS DE CALAIS	112	8,7%	2 382	5,9%	1,11	2 154 634	6,5%	
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	21	1,6%	487	1,2%	0,77	634 606	1,9%
	49 MAINE ET LOIRE	19	1,5%	410	1,0%	1,04	394 275	1,2%
	53 MAYENNE	10	0,8%	371	0,9%	2,50	148 474	0,4%
	72 SARTHE	16	1,2%	329	0,8%	1,18	279 397	0,8%
	85 VENDÉE	12	0,9%	262	0,6%	0,91	287 218	0,9%
PAYS DE LA LOIRE	78	6,0%	1 859	4,6%	1,07	1 743 970	5,3%	
22	2 AISNE	15	1,2%	465	1,1%	1,65	281 862	0,9%
	60 OISE	24	1,9%	784	1,9%	1,83	428 866	1,3%
	80 SOMME	14	1,1%	299	0,7%	0,99	301 559	0,9%
PICARDIE	53	4,1%	1 548	3,8%	1,53	1 012 287	3,1%	
54	16 CHARENTE	17	1,3%	258	0,6%	1,46	176 750	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	12	0,9%	413	1,0%	1,42	291 304	0,9%
	79 DEUX SÈVRES	7	0,5%	322	0,8%	1,80	178 586	0,5%
	86 VIENNE	14	1,1%	422	1,0%	1,95	216 841	0,7%
POITOU CHARENTES	50	3,9%	1 415	3,5%	1,64	863 481	2,6%	
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	5	0,4%	129	0,3%	1,78	72 296	0,2%
	5 HAUTES ALPES	5	0,4%	185	0,5%	2,82	65 559	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	12	0,9%	587	1,4%	1,10	534 970	1,6%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	19	1,5%	823	2,0%	0,81	1 017 538	3,1%
	83 VAR	9	0,7%	315	0,8%	0,66	473 825	1,4%
	84 VAUCLUSE	9	0,7%	253	0,6%	0,94	268 965	0,8%
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	59	4,6%	2 292	5,6%	0,94	2 433 153	7,4%	
82	1 AIN	13	1,0%	579	1,4%	2,00	289 819	0,9%
	7 ARDÈCHE	5	0,4%	296	0,7%	1,98	149 849	0,5%
	26 DRÔME	36	2,8%	487	1,2%	2,08	233 784	0,7%
	38 ISÈRE	46	3,6%	692	1,7%	1,12	617 773	1,9%
	42 LOIRE	15	1,2%	510	1,3%	1,34	379 482	1,1%
	69 RHÔNE	39	3,0%	1 411	3,5%	1,58	891 797	2,7%
	73 SAVOIE	11	0,9%	406	1,0%	1,94	209 395	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	7	0,5%	359	0,9%	0,98	366 971	1,1%
RHÔNE-ALPES	172	13,3%	4 740	11,7%	1,51	3 138 870	9,5%	
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		1 289	99,6%	40 357	99,4%	1,26	32 128 402	97,3%
DOM*		5	0,4%	250	0,6%	0,28	903 559	2,7%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		1 294	100,0%	40 607	100,0%	1,23	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	21	1,6%	686	1,7%	647	94,3%
	68 HAUT-RHIN	17	1,3%	577	1,4%	533	92,4%
	ALSACE	38	2,9%	1 263	3,1%	1 180	93,4%
72	24 DORDOGNE	9	0,7%	787	1,9%	572	72,7%
	33 GIRONDE	14	1,1%	402	1,0%	373	92,8%
	40 LANDES	8	0,6%	255	0,6%	247	96,9%
	47 LOT ET GARONNE	7	0,5%	213	0,5%	203	95,3%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	15	1,2%	678	1,7%	671	99,0%
	AQUITAINE	53	4,1%	2 335	5,8%	2 066	88,5%
83	3 ALLIER	7	0,5%	166	0,4%	164	98,8%
	15 CANTAL	8	0,6%	249	0,6%	248	99,6%
	43 HAUTE LOIRE	5	0,4%	250	0,6%	235	94,0%
	63 PUY DE DÔME	13	1,0%	407	1,0%	365	89,7%
	AUVERGNE	33	2,6%	1 072	2,6%	1 012	94,4%
25	14 CALVADOS	13	1,0%	550	1,4%	547	99,5%
	50 MANCHE	11	0,9%	430	1,1%	428	99,5%
	61 ORNE	9	0,7%	504	1,2%	492	97,6%
	BASSE NORMANDIE	33	2,6%	1 484	3,7%	1 467	98,9%
26	21 CÔTE D'OR	15	1,2%	606	1,5%	595	98,2%
	58 NIÈVRE	7	0,5%	208	0,5%	200	96,2%
	71 SAÔNE ET LOIRE	22	1,7%	523	1,3%	515	98,5%
	89 YONNE	6	0,5%	239	0,6%	234	97,9%
	BOURGOGNE	50	3,9%	1 576	3,9%	1 544	98,0%
53	22 CÔTES D'ARMOR	11	0,9%	663	1,6%	650	98,0%
	29 FINISTÈRE	28	2,2%	954	2,3%	931	97,6%
	35 ILLE ET VILAINE	19	1,5%	586	1,4%	518	88,4%
	56 MORBIHAN	12	0,9%	434	1,1%	402	92,6%
		BRETAGNE	70	5,4%	2 637	6,5%	2 501
24	18 CHER	8	0,6%	306	0,8%	269	87,9%
	28 Eure et Loir	11	0,9%	230	0,6%	231	100,4%
	36 INDRE	8	0,6%	124	0,3%	121	97,6%
	37 INDRE ET LOIRE	14	1,1%	512	1,3%	479	93,6%
	41 LOIR ET CHER	9	0,7%	233	0,6%	234	100,4%
	45 LOIRET	15	1,2%	500	1,2%	492	98,4%
	CENTRE	65	5,0%	1 905	4,7%	1 826	95,9%
21	8 ARDENNES	7	0,5%	133	0,3%	130	97,7%
	10 AUBE	8	0,6%	204	0,5%	197	96,6%
	51 MARNE	7	0,5%	292	0,7%	285	97,6%
	52 HAUTE MARNE	4	0,3%	168	0,4%	155	92,3%
	CHAMPAGNE ARDENNE	26	2,0%	797	2,0%	767	96,2%
94	2A CORSE DU SUD	1	0,1%	12	0,0%	13	108,3%
	2B HAUTE CORSE	2	0,2%	50	0,1%	50	100,0%
	CORSE	3	0,2%	62	0,2%	63	101,6%
43	25 DOUBS	18	1,4%	457	1,1%	453	99,1%
	39 JURA	8	0,6%	234	0,6%	231	98,7%
	70 HAUTE SAÔNE	2	0,2%	119	0,3%	116	97,5%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	3	0,2%	55	0,1%	55	100,0%
	FRANCHE COMTÉ	31	2,4%	865	2,1%	855	98,8%
23	27 Eure	10	0,8%	267	0,7%	259	97,0%
	76 SEINE MARITIME	22	1,7%	642	1,6%	642	100,0%
	HAUTE NORMANDIE	32	2,5%	909	2,2%	901	99,1%
11	75 PARIS	22	1,7%	807	2,0%	755	93,6%
	77 SEINE ET MARNE	15	1,2%	575	1,4%	556	96,7%
	78 YVELINES	19	1,5%	628	1,5%	617	98,2%
	91 ESSONNE	16	1,2%	461	1,1%	441	95,7%
	92 HAUTS DE SEINE	27	2,1%	729	1,8%	691	94,8%
	93 SEINE SAINT DENIS	9	0,7%	296	0,7%	293	99,0%
	94 VAL DE MARNE	18	1,4%	587	1,4%	576	98,1%
	95 VAL D'OISE	9	0,7%	361	0,9%	350	97,0%
	ILE DE FRANCE	135	10,4%	4 444	10,9%	4 279	96,3%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	21	1,6%	543	1,3%	565	104,1%
	30 GARD	13	1,0%	474	1,2%	397	83,8%
	34 HÉRAULT	17	1,3%	577	1,4%	354	61,4%
	48 LOZÈRE	5	0,4%	501	1,2%	424	84,6%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	7	0,5%	201	0,5%	198	98,5%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON		63	4,9%	2 296	5,7%	1 938	84,4%
74	19 CORRÈZE	8	0,6%	319	0,8%	315	98,7%
	23 CREUSE	7	0,5%	213	0,5%	205	96,2%
	87 HAUTE VIENNE	8	0,6%	289	0,7%	261	90,3%
74 LIMOUSIN		23	1,8%	821	2,0%	781	95,1%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	16	1,2%	444	1,1%	435	98,0%
	55 MEUSE	6	0,5%	147	0,4%	148	100,7%
	57 MOSELLE	19	1,5%	508	1,3%	512	100,8%
	88 VOSGES	10	0,8%	223	0,5%	228	102,2%
41 LORRAINE		51	3,9%	1 322	3,3%	1 323	100,1%
73	9 ARIÈGE	6	0,5%	147	0,4%	146	99,3%
	12 AVEYRON	7	0,5%	340	0,8%	335	98,5%
	31 HAUTE GARONNE	12	0,9%	623	1,5%	577	92,6%
	32 GERS	6	0,5%	203	0,5%	193	95,1%
	46 LOT	5	0,4%	243	0,6%	241	99,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	9	0,7%	246	0,6%	240	97,6%
	81 TARN	9	0,7%	373	0,9%	376	100,8%
	82 TARN ET GARONNE	5	0,4%	158	0,4%	152	96,2%
73 MIDI PYRÉNÉES		59	4,6%	2 333	5,7%	2 260	96,9%
31	59 NORD	71	5,5%	1 464	3,6%	1 425	97,3%
	62 PAS DE CALAIS	41	3,2%	918	2,3%	905	98,6%
31 NORD PAS DE CALAIS		112	8,7%	2 382	5,9%	2 330	97,8%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	21	1,6%	487	1,2%	470	96,5%
	49 MAINE ET LOIRE	19	1,5%	410	1,0%	411	100,2%
	53 MAYENNE	10	0,8%	371	0,9%	380	102,4%
	72 SARTHE	16	1,2%	329	0,8%	327	99,4%
	85 VENDÉE	12	0,9%	262	0,6%	256	97,7%
52 PAYS DE LA LOIRE		78	6,0%	1 859	4,6%	1 844	99,2%
22	2 AISNE	15	1,2%	465	1,1%	451	97,0%
	60 OISE	24	1,9%	784	1,9%	765	97,6%
	80 SOMME	14	1,1%	299	0,7%	298	99,7%
22 PICARDIE		53	4,1%	1 548	3,8%	1 514	97,8%
54	16 CHARENTE	17	1,3%	258	0,6%	257	99,6%
	17 CHARENTE MARITIME	12	0,9%	413	1,0%	411	99,5%
	79 DEUX SÈVRES	7	0,5%	322	0,8%	322	100,0%
	86 VIENNE	14	1,1%	422	1,0%	418	99,1%
54 POITOU CHARENTES		50	3,9%	1 415	3,5%	1 408	99,5%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	5	0,4%	129	0,3%	127	98,4%
	5 HAUTES ALPES	5	0,4%	185	0,5%	173	93,5%
	6 ALPES MARITIMES	12	0,9%	587	1,4%	581	99,0%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	19	1,5%	823	2,0%	798	97,0%
	83 VAR	9	0,7%	315	0,8%	289	91,7%
	84 VAUCLUSE	9	0,7%	253	0,6%	245	96,8%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR		59	4,6%	2 292	5,6%	2 213	96,6%
82	1 AIN	13	1,0%	579	1,4%	503	86,9%
	7 ARDÈCHE	5	0,4%	296	0,7%	282	95,3%
	26 DRÔME	36	2,8%	487	1,2%	428	87,9%
	38 ISÈRE	46	3,6%	692	1,7%	639	92,3%
	42 LOIRE	15	1,2%	510	1,3%	305	59,8%
	69 RHÔNE	39	3,0%	1 411	3,5%	1 147	81,3%
	73 SAVOIE	11	0,9%	406	1,0%	327	80,5%
	74 HAUTE SAVOIE	7	0,5%	359	0,9%	318	88,6%
82 RHÔNE-ALPES		172	13,3%	4 740	11,7%	3 949	83,3%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		1 289	99,6%	40 357	99,4%	38 021	94,2%
DOM*		5	0,4%	250	0,6%	223	89,2%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		1 294	100,0%	40 607	100,0%	38 244	94,2%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Tableau I B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	152	89	241
20 - 24 ans	2 176	1 640	3 816
25 - 29 ans	2 754	2 083	4 837
30 - 34 ans	3 171	2 289	5 460
35 - 39 ans	3 644	2 566	6 210
40 - 44 ans	3 764	2 444	6 208
45 - 49 ans	3 054	2 056	5 110
50 - 54 ans	2 035	1 328	3 363
55 - 59 ans	882	529	1 411
60 - 64 ans	176	149	325
65 ans et plus	108	156	264
Total	21 916	15 329	37 245

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,7%	0,6%	0,6%
20 - 24 ans	9,9%	10,7%	10,2%
25 - 29 ans	12,6%	13,6%	13,0%
30 - 34 ans	14,5%	14,9%	14,7%
35 - 39 ans	16,6%	16,7%	16,7%
40 - 44 ans	17,2%	15,9%	16,7%
45 - 49 ans	13,9%	13,4%	13,7%
50 - 54 ans	9,3%	8,7%	9,0%
55 - 59 ans	4,0%	3,5%	3,8%
60 - 64 ans	0,8%	1,0%	0,9%
65 ans et plus	0,5%	1,0%	0,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	628	1,7%
Psychose infantile	5 859	15,7%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	2 738	7,4%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	3 770	10,1%
Accidents périnataux	2 643	7,1%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	869	2,3%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	990	2,7%
Autre ou inconnue	18 247	49,0%
Non réponse	1 501	4,0%
Total	37 245	100,0%

**Tableau I B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis
en foyer d'hébergement**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	2 114	1 423	3 537
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	9 098	6 639	15 737
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	5 030	3 865	8 895
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	155	58	213
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	324	199	523
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	633	332	965
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	1 702	939	2 641
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	591	354	945
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	55	32	87
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	32	24	56
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	19	30	49
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	7	14	21
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	97	100	197
Surdi-cécité	7	8	15
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	2	1	3
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	171	134	305
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	100	29	129
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	27	11	38
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	173	101	274
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	227	202	429
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégié)	173	112	285
Déficit de la motricité des membres supérieurs	9	0	9
Déficiences motrices de la tête et du tronc	4	1	5
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	126	83	209
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	127	95	222
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	46	32	78
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	49	38	87
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	187	92	279
Non réponse	631	381	1 012
Total	21 916	15 329	37 245

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	59,8%	40,2%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	57,8%	42,2%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	56,5%	43,5%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	72,8%	27,2%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	62,0%	38,0%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	65,6%	34,4%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	64,4%	35,6%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	62,5%	37,5%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	63,2%	36,8%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	57,1%	42,9%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	38,8%	61,2%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	33,3%	66,7%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	49,2%	50,8%	100,0%
Surdi-cécité	46,7%	53,3%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	66,7%	33,3%	100,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	56,1%	43,9%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	77,5%	22,5%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	71,1%	28,9%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	63,1%	36,9%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	52,9%	47,1%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	60,7%	39,3%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	80,0%	20,0%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	60,3%	39,7%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	57,2%	42,8%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	59,0%	41,0%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	56,3%	43,7%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	67,0%	33,0%	100,0%
Non réponse	62,4%	37,6%	100,0%
Total	58,8%	41,2%	100,0%

Tableau I B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	28 382	76,2%
Déficiences du psychisme	5 074	13,6%
Déficiences du langage et de la parole	87	0,2%
Déficiences auditives	341	0,9%
Déficiences visuelles	434	1,2%
Déficiences motrices	1 249	3,4%
Plurihandicap	222	0,6%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	78	0,2%
Polyhandicap	87	0,2%
Autres déficiences	279	0,7%
Non réponse	1 012	2,7%
Total	37 245	100,0%

Tableau I B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement

Activité	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	17 358	11 767	29 125
Travaille en CAT à temps partiel	1 440	1 123	2 563
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	251	172	423
En attente de placement en établissement de travail protégé	37	46	83
Demandeur d'emploi	83	52	135
En formation ou stage	232	103	335
Activités occupationnelles	1 827	1 575	3 402
Impossibilité totale	319	299	618
Emploi en milieu ordinaire	133	68	201
Non réponse	236	124	360
Total	21 916	15 329	37 245

Activité	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	79,2%	76,8%	78,2%
Travaille en CAT à temps partiel	6,6%	7,3%	6,9%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	1,1%	1,1%	1,1%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,2%	0,3%	0,2%
Demandeur d'emploi	0,4%	0,3%	0,4%
En formation ou stage	1,1%	0,7%	0,9%
Activités occupationnelles	8,3%	10,3%	9,1%
Impossibilité totale	1,5%	2,0%	1,7%
Emploi en milieu ordinaire	0,6%	0,4%	0,5%
Non réponse	1,1%	0,8%	1,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 6- Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	1 485	1 124	2 609
Famille	157	115	272
En famille d'accueil	33	21	54
Maison d'accueil spécialisée	27	1	28
Foyer occupationnel ou foyer de vie	758	764	1 522
Foyer d'hébergement	18 616	12 718	31 334
Foyer à double tarification	68	50	118
Centre de rééducation professionnelle	116	28	144
Etablissement pour personnes âgées	24	17	41
Etablissement de santé	4	3	7
Etablissement social	46	43	89
Autre	479	372	851
Non réponse	103	73	176
Total	21 916	15 329	37 245

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	6,8%	7,3%	7,0%
Famille	0,7%	0,8%	0,7%
En famille d'accueil	0,2%	0,1%	0,1%
Maison d'accueil spécialisée	0,1%	0,0%	0,1%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	3,5%	5,0%	4,1%
Foyer d'hébergement	84,9%	83,0%	84,1%
Foyer à double tarification	0,3%	0,3%	0,3%
Centre de rééducation professionnelle	0,5%	0,2%	0,4%
Etablissement pour personnes âgées	0,1%	0,1%	0,1%
Etablissement de santé	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement social	0,2%	0,3%	0,2%
Autre	2,2%	2,4%	2,3%
Non réponse	0,5%	0,5%	0,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau I B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés
accueillis en foyer d'hébergement**

Temps de présence	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an	5 497	14,8%
De 1 à 5 ans	8 006	21,5%
De 6 à 10 ans	7 422	19,9%
De 11 à 15 ans	5 595	15,0%
De 16 à 20 ans	4 961	13,3%
Plus de 20 ans	5 764	15,5%
Total	37 245	100,0%

CLIENTÈLE SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau I B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un foyer d'hébergement

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	20	13	33
20 à 24 ans	243	157	400
25 à 29 ans	219	178	397
30 à 34 ans	226	139	365
35 à 39 ans	173	115	288
40 à 44 ans	170	103	273
45 à 49 ans	167	74	241
50 à 54 ans	128	87	215
55 à 59 ans	55	39	94
60 à 64 ans	44	41	85
65 ans et plus	13	23	36
Total	1 458	969	2 427

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	1,4%	1,3%	1,4%
20 à 24 ans	16,7%	16,2%	16,5%
25 à 29 ans	15,0%	18,4%	16,4%
30 à 34 ans	15,5%	14,3%	15,0%
35 à 39 ans	11,9%	11,9%	11,9%
40 à 44 ans	11,7%	10,6%	11,2%
45 à 49 ans	11,5%	7,6%	9,9%
50 à 54 ans	8,8%	9,0%	8,9%
55 à 59 ans	3,8%	4,0%	3,9%
60 à 64 ans	3,0%	4,2%	3,5%
65 ans et plus	0,9%	2,4%	1,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'un foyer d'hébergement

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	91	65	156
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	427	293	720
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	342	258	600
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	12	11	23
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	30	18	48
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	78	36	114
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	209	95	304
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	60	36	96
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	3	0	3
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	5	1	6
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	2	3	5
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	2	1	3
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	6	2	8
Surdi-cécité	0	1	1
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	12	17	29
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	16	6	22
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0	3	3
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	12	15	27
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	8	18	26
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	9	9	18
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	7	5	12
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	11	14	25
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	5	2	7
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	7	7	14
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	56	9	65
Non réponse	48	44	92
Total	1 458	969	2 427

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	58,3%	41,7%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	59,3%	40,7%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	57,0%	43,0%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	52,2%	47,8%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	62,5%	37,5%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	68,4%	31,6%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	68,8%	31,3%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	62,5%	37,5%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	83,3%	16,7%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	40,0%	60,0%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	66,7%	33,3%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	75,0%	25,0%	100,0%
Surdi-cécité	0,0%	100,0%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0%	0,0%	0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	41,4%	58,6%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	72,7%	27,3%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0,0%	100,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	44,4%	55,6%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	30,8%	69,2%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	50,0%	50,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,0%	0,0%	0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0%	0,0%	0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	58,3%	41,7%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	44,0%	56,0%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	71,4%	28,6%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	50,0%	50,0%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	86,2%	13,8%	100,0%
Non réponse	52,2%	47,8%	100,0%
Total	60,1%	39,9%	100,0%

Tableau I B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un foyer d'hébergement

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	1 499	61,8%
Déficiences du psychisme	562	23,2%
Déficiences du langage et de la parole	3	0,1%
Déficiences auditives	23	0,9%
Déficiences visuelles	51	2,1%
Déficiences motrices	86	3,5%
Plurihandicap	25	1,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	7	0,3%
Polyhandicap	14	0,6%
Autres déficiences	65	2,7%
Non réponse	92	3,8%
Total	2 427	100,0%

Tableau I B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un foyer d'hébergement

Activité avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	1 024	654	1 678
Travaille en CAT à temps partiel	105	91	196
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	24	21	45
En attente de placement en établissement de travail protégé	13	11	24
Demandeur d'emploi	33	12	45
En formation ou stage	62	29	91
Activités occupationnelles	124	95	219
Impossibilité totale	40	32	72
Non réponse	33	24	57
Total	1 458	969	2 427

Activité avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	70,2%	67,5%	69,1%
Travaille en CAT à temps partiel	7,2%	9,4%	8,1%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	1,6%	2,2%	1,9%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,9%	1,1%	1,0%
Demandeur d'emploi	2,3%	1,2%	1,9%
En formation ou stage	4,3%	3,0%	3,7%
Activités occupationnelles	8,5%	9,8%	9,0%
Impossibilité totale	2,7%	3,3%	3,0%
Non réponse	2,3%	2,5%	2,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau I B 12-Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie
d'un foyer d'hébergement**

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	519	381	900
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	34	24	58
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	56	35	91
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	36	8	44
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	50	20	70
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	58	24	82
En formation ou en stage	28	25	53
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	113	55	168
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	210	150	360
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	15	9	24
En attente de placement en foyer occupationnel	17	11	28
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	9	8	17
Autre activité	214	161	375
DÉCÈS	72	43	115
Non réponse	27	15	42
Total	1 458	969	2 427

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	35,6%	39,3%	37,1%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	2,3%	2,5%	2,4%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	3,8%	3,6%	3,7%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	2,5%	0,8%	1,8%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	3,4%	2,1%	2,9%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	4,0%	2,5%	3,4%
En formation ou en stage	1,9%	2,6%	2,2%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	7,8%	5,7%	6,9%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	14,4%	15,5%	14,8%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	1,0%	0,9%	1,0%
En attente de placement en foyer occupationnel	1,2%	1,1%	1,2%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	0,6%	0,8%	0,7%
Autre activité	14,7%	16,6%	15,5%
DÉCÈS	4,9%	4,4%	4,7%
Non réponse	1,9%	1,5%	1,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau I B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie
d'un foyer d'hébergement**

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	80	78	158
Famille	47	39	86
En famille d'accueil	4	8	12
Maison d'accueil spécialisée	1	0	1
Foyer occupationnel ou foyer de vie	48	42	90
Foyer d'hébergement	1 207	754	1 961
Foyer à double tarification	2	1	3
Centre de rééducation professionnelle	7	2	9
Etablissement pour personnes âgées	1	1	2
Etablissement de santé	5	3	8
Etablissement social	6	6	12
Autre	39	30	69
Non réponse	11	5	16
Total	1 458	969	2 427

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	5,5%	8,0%	6,5%
Famille	3,2%	4,0%	3,5%
En famille d'accueil	0,3%	0,8%	0,5%
Maison d'accueil spécialisée	0,1%	0,0%	0,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	3,3%	4,3%	3,7%
Foyer d'hébergement	82,8%	77,8%	80,8%
Foyer à double tarification	0,1%	0,1%	0,1%
Centre de rééducation professionnelle	0,5%	0,2%	0,4%
Etablissement pour personnes âgées	0,1%	0,1%	0,1%
Etablissement de santé	0,3%	0,3%	0,3%
Etablissement social	0,4%	0,6%	0,5%
Autre	2,7%	3,1%	2,8%
Non réponse	0,8%	0,5%	0,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau I B 14-Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie
d'un foyer d'hébergement**

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	414	311	725
Famille	261	153	414
En famille d'accueil	32	20	52
Maison d'accueil spécialisée	15	5	20
Foyer occupationnel ou foyer de vie	184	130	314
Foyer d'hébergement	164	116	280
Foyer à double tarification	43	33	76
Centre de rééducation professionnelle	7	4	11
Etablissement pour personnes âgées	65	57	122
Etablissement de santé	86	39	125
Etablissement social	20	8	28
Autre	115	75	190
Non réponse	52	18	70
Total	1 458	969	2 427

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	28,4%	32,1%	29,9%
Famille	17,9%	15,8%	17,1%
En famille d'accueil	2,2%	2,1%	2,1%
Maison d'accueil spécialisée	1,0%	0,5%	0,8%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	12,6%	13,4%	12,9%
Foyer d'hébergement	11,2%	12,0%	11,5%
Foyer à double tarification	2,9%	3,4%	3,1%
Centre de rééducation professionnelle	0,5%	0,4%	0,5%
Etablissement pour personnes âgées	4,5%	5,9%	5,0%
Etablissement de santé	5,9%	4,0%	5,2%
Etablissement social	1,4%	0,8%	1,2%
Autre	7,9%	7,7%	7,8%
Non réponse	3,6%	1,9%	2,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C – PERSONNEL

Tableau I C 1-Description générale du personnel des foyers d'hébergement

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	17	10,6	0,2%	44	34,9	0,3%	61	45,5	0,3%
20 - 24 ans	230	173,9	3,1%	740	595,5	5,4%	970	769,4	4,6%
25 - 29 ans	626	532,8	9,5%	1 743	1 346,8	12,3%	2 369	1 879,6	11,4%
30 - 34 ans	903	734,1	13,1%	2 118	1 595,3	14,5%	3 021	2 329,4	14,1%
35 - 39 ans	1 030	835,8	15,0%	2 268	1 650,6	15,0%	3 298	2 486,3	15,0%
40 - 44 ans	1 279	992,9	17,8%	2 508	1 827,9	16,7%	3 787	2 820,8	17,0%
45 - 49 ans	1 452	1 066,8	19,1%	2 387	1 713,3	15,6%	3 839	2 780,1	16,8%
50 - 54 ans	1 311	862,7	15,4%	1 986	1 411,9	12,9%	3 297	2 274,6	13,7%
55 - 59 ans	619	349,2	6,3%	1 044	688,8	6,3%	1 663	1 038,0	6,3%
60 ans et plus	71	27,7	0,5%	167	105,5	1,0%	238	133,2	0,8%
Total	7 538	5 586,3	100,0%	15 005	10 970,4	100,0%	22 543	16 556,7	100,0%

Tableau I C 2-Description par fonction principale du personnel des foyers d'hébergement

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	336	157,8	81,8%	64	35,2	18,2%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	332	167,4	69,1%	119	74,9	30,9%
Médecin directeur	1	0,1	6,6%	2	1,3	93,4%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	256	146,2	50,8%	232	141,4	49,2%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	150	70,5	7,4%	1 774	879,2	92,6%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	78	41,7	31,1%	165	92,1	68,9%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	1 228	915,0	28,1%	3 334	2 344,8	71,9%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	911	642,7	69,5%	384	282,7	30,5%
III. PERSONNEL D'ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	93	81,4	39,2%	139	126,1	60,8%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	26	23,6	34,1%	51	45,5	65,9%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	33,3%	2	2,0	66,7%
Chef d'atelier	6	3,8	63,8%	3	2,2	36,2%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	8	6,3	20,4%	38	24,6	79,6%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	4	3,0	19,6%	14	12,3	80,4%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	3	2,5	8,8%	29	25,8	91,2%
Chef de service éducatif	314	240,6	49,7%	305	243,3	50,3%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	33,5%	6	4,0	66,5%
Cadre infirmier psychiatrique	1	1,0	25,7%	4	2,9	74,3%
Autre cadre de service pédagogique et social	11	4,6	37,4%	11	7,6	62,6%
Autre cadre de service paramédical	1	0,1	11,0%	3	1,1	89,0%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	19	7,1	69,1%	7	3,2	30,9%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	0	0,0	0,0%	5	2,5	100,0%
Instituteur spécialisé	2	2,0	65,6%	2	1,1	34,4%
Instituteur et élève instituteur	3	0,3	23,1%	1	1,0	76,9%
Professeur des écoles	0	0,0		0	0,0	
Professeur agrégé, certifié et assimilé	0	0,0	0,0%	1	0,5	100,0%
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0		0	0,0	
Professeur de lycée professionnel	0	0,0		0	0,0	
Maître-auxiliaire	0	0,0		0	0,0	
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	41	22,0	70,3%	12	9,3	29,7%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	0	0,0	0,0%	1	0,1	100,0%
Travail						
Educateur technique spécialisé	43	36,7	53,9%	36	31,4	46,1%
Educateur technique	13	9,9	64,9%	8	5,3	35,1%
Moniteur d'atelier	53	43,1	52,4%	54	39,2	47,6%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	898	823,4	37,3%	1 563	1 382,4	62,7%
Moniteur éducateur	919	853,0	34,1%	1 893	1 652,0	65,9%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	2	2,0	19,5%	9	8,3	80,5%
Aide médico-psychologique	772	716,3	27,0%	2 226	1 934,6	73,0%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0		0	0,0	
Famille et groupe						
Assistant de service social	8	3,9	9,2%	98	38,4	90,8%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0	0,0%	3	2,0	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	6	4,8	3,2%	175	141,8	96,8%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	6	6,0	100,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	12	8,4	100,0%
Travailleuse familiale	0	0,0		0	0,0	
Animateur social	98	82,5	40,6%	151	120,6	59,4%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	97	78,0	33,2%	210	156,8	66,8%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	220	24,4	76,1%	69	7,7	23,9%
Pédiatre	0	0,0	0,0%	1	0,3	100,0%
Médecin en rééducation fonctionnelle	1	0,1	9,6%	5	0,7	90,4%
Autre spécialiste	2	0,1	7,5%	6	1,0	92,5%
Médecin généraliste	46	7,6	68,0%	14	3,6	32,0%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	128	32,6	27,5%	355	85,9	72,5%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	25	14,9	7,2%	395	192,8	92,8%
Infirmier psychiatrique	14	12,8	36,5%	31	22,2	63,5%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	2	0,5	100,0%
Masseur kinésithérapeute	6	1,7	38,3%	7	2,7	61,7%
Ergothérapeute	2	1,4	12,6%	20	9,7	87,4%
Orthophoniste	3	0,9	63,5%	3	0,5	36,5%
Orthoptiste	0	0,0	0,0%	1	0,5	100,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	8	2,0	11,5%	41	15,6	88,5%
Aide-soignant	39	35,1	19,9%	174	141,0	80,1%
Auxiliaire de puériculture	0	0,0	0,0%	4	3,5	100,0%
Autre personnel paramédical diplômé	1	0,1	0,4%	21	13,4	99,6%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SELECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	46	38,0	35,9%	89	68,0	64,1%
En attente de formation de moniteur éducateur	66	46,3	37,3%	111	77,9	62,7%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	58	52,3	27,5%	170	138,0	72,5%
En formation d'éducateur spécialisé	36	31,9	43,6%	48	41,2	56,4%
En formation de moniteur éducateur	34	29,1	39,8%	48	44,0	60,2%
En formation d'aide médico-psychologique	59	52,9	21,0%	228	199,1	79,0%
Non réponse	8	6,1	45,4%	10	7,4	54,6%
Total	7 538	5 586,3	33,7%	15 005	10 970,4	66,3%

Tableau I C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les foyers d'hébergement

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	400	193,0	1,2%	0,5%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	451	242,3	1,5%	0,6%
Médecin directeur	3	1,4	0,0%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	488	287,6	1,7%	0,7%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	1 924	949,7	5,7%	2,3%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	243	133,8	0,8%	0,3%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	4 562	3 259,8	19,7%	8,0%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	1 295	925,4	5,6%	2,3%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	232	207,5	1,3%	0,5%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	77	69,1	0,4%	0,2%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	3	3,0	0,0%	0,0%
Chef d'atelier	9	6,0	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	46	30,9	0,2%	0,1%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	18	15,3	0,1%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	32	28,3	0,2%	0,1%
Chef de service éducatif	619	483,9	2,9%	1,2%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	8	6,0	0,0%	0,0%
Cadre infirmier psychiatrique	5	3,9	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	22	12,2	0,1%	0,0%
Autre cadre de service paramédical	4	1,2	0,0%	0,0%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	26	10,2	0,1%	0,0%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	5	2,5	0,0%	0,0%
Instituteur spécialisé	4	3,1	0,0%	0,0%
Instituteur et élève instituteur	4	1,3	0,0%	0,0%
Professeur des écoles	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	1	0,5	0,0%	0,0%
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur de lycée professionnel	0	0,0	0,0%	0,0%
Maître-auxiliaire	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	53	31,3	0,2%	0,1%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	1	0,1	0,0%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	79	68,1	0,4%	0,2%
Educateur technique	21	15,2	0,1%	0,0%
Moniteur d'atelier	107	82,3	0,5%	0,2%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	2 461	2 205,9	13,3%	5,4%
Moniteur éducateur	2 812	2 504,9	15,1%	6,2%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	11	10,3	0,1%	0,0%
Aide médico-psychologique	2 998	2 650,9	16,0%	6,5%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	106	42,3	0,3%	0,1%
Moniteur d'enseignement ménager	3	2,0	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	181	146,6	0,9%	0,4%
Assistante maternelle	6	6,0	0,0%	0,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	12	8,4	0,1%	0,0%
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	0,0%
Animateur social	249	203,1	1,2%	0,5%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	307	234,8	1,4%	0,6%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	289	32,1	0,2%	0,1%
Pédiatre	1	0,3	0,0%	0,0%
Médecin en rééducation fonctionnelle	6	0,7	0,0%	0,0%
Autre spécialiste	8	1,1	0,0%	0,0%
Médecin généraliste	60	11,1	0,1%	0,0%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	483	118,5	0,7%	0,3%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	420	207,6	1,3%	0,5%
Infirmier psychiatrique	45	34,9	0,2%	0,1%
Puéricultrice	2	0,5	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	13	4,4	0,0%	0,0%
Ergothérapeute	22	11,1	0,1%	0,0%
Orthophoniste	6	1,5	0,0%	0,0%
Orthoptiste	1	0,5	0,0%	0,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	49	17,6	0,1%	0,0%
Aide-soignant	213	176,1	1,1%	0,4%
Auxiliaire de puériculture	4	3,5	0,0%	0,0%
Autre personnel paramédical diplômé	22	13,4	0,1%	0,0%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	135	106,0	0,6%	0,3%
En attente de formation de moniteur éducateur	177	124,1	0,7%	0,3%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	228	190,3	1,1%	0,5%
En formation d'éducateur spécialisé	84	73,0	0,4%	0,2%
En formation de moniteur éducateur	82	73,1	0,4%	0,2%
En formation d'aide médico-psychologique	287	252,0	1,5%	0,6%
Non réponse	18	13,5	0,1%	0,0%
Total	22 543	16 556,7	100,0%	40,8%

Tableau I C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les foyers d'hébergement

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	3 509	1 807,8	10,9%	4,5%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	5 857	4 185,2	25,3%	10,3%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	1 101	877,3	5,3%	2,2%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	9 421	8 219,5	49,6%	20,2%
Enseignement	68	38,7	0,2%	0,1%
Travail	207	165,6	1,0%	0,4%
Education spécialisée	8 282	7 371,9	44,5%	18,2%
Famille et groupe	864	643,3	3,9%	1,6%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	364	45,3	0,3%	0,1%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	1 280	589,8	3,6%	1,5%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SELECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	993	818,5	4,9%	2,0%
Non réponse	18	13,5	0,1%	0,0%
Total	22 543	16 556,7	100,0%	40,8%

Tableau I C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un foyer d'hébergement

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	21	19,7	9,5%	207	183,8	88,6%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	9	8,1	53,1%	8	6,2	40,4%
Educateur spécialisé	125	108,2	4,9%	2 314	2 076,8	94,2%
Moniteur éducateur	265	233,7	9,3%	2 517	2 243,6	89,6%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	1	1,0	9,8%	10	9,3	90,2%
Aide médico-psychologique	412	340,5	12,8%	2 561	2 287,7	86,3%
Total	833	711,2	9,4%	7 617	6 807,3	89,6%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	4	4,0	1,9%	232	207,5	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	6,5%	18	15,3	100,0%
Educateur spécialisé	22	20,9	0,9%	2 461	2 205,9	100,0%
Moniteur éducateur	30	27,7	1,1%	2 812	2 504,9	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	11	10,3	100,0%
Aide médico-psychologique	25	22,7	0,9%	2 998	2 650,9	100,0%
Total	82	76,2	1,0%	8 532	7 594,7	100,0%

Tableau I C 6-Description par statut du personnel des foyers d'hébergement

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	1 010	776,9	4,7%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	27	20,6	0,1%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	7	1,3	0,0%
Convention Collective Nationale de 1966	17 298	12 664,0	76,5%
Convention Collective Nationale de 1951	2 493	1 874,0	11,3%
Convention Collective Nationale de 1965	335	273,6	1,7%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	100	50,9	0,3%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	5	2,8	0,0%
Autres Conventions Collectives	341	225,2	1,4%
Accord d'établissement	121	88,6	0,5%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	274	152,6	0,9%
Congréganistes non salariés	11	8,2	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	127	73,4	0,4%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	277	240,2	1,5%
Emploi jeune	104	94,9	0,6%
Non réponse	13	9,7	0,1%
Total	22 543	16 556,7	100,0%

Tableau I C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les foyers d'hébergement

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	624	455,4	8,2%	1 242	906,5	8,3%	1 866	1 361,8	8,2%
Modulation annualisation du temps de travail	1 955	1 551,7	27,8%	4 166	3 224,4	29,4%	6 121	4 776,0	28,8%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	1 805	1 222,1	21,9%	2 977	2 083,5	19,0%	4 782	3 305,6	20,0%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	575	418,7	7,5%	1 226	882,6	8,0%	1 801	1 301,3	7,9%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	1 716	1 335,5	23,9%	3 740	2 655,6	24,2%	5 456	3 991,2	24,1%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	160	91,1	1,6%	135	92,4	0,8%	295	183,5	1,1%
Autres modalités de réduction du temps de travail	608	447,6	8,0%	1 296	965,1	8,8%	1 904	1 412,7	8,5%
Non réponse	95	64,1	1,1%	223	160,4	1,5%	318	224,5	1,4%
Total	7 538	5 586,3	100,0%	15 005	10 970,4	100,0%	22 543	16 556,7	100,0%

II – LES FOYERS OCCUPATIONNELS (FOYERS DE VIE)

Définition :

Au 31 décembre 2001, 1 083 foyers occupationnels disposent de 34 800 places et emploient 20 700 personnes en équivalent temps plein.

Ces établissements médico-sociaux accueillent des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler mais qui, disposant d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle, ne relèvent pas des maisons d'accueil spécialisées.

En général, les foyers de vie sont ouverts toute l'année. Ils peuvent offrir un accueil à la journée ou à temps complet. Une équipe composée en majorité de travailleurs sociaux assure le fonctionnement de la structure.

Financement :

Les dépenses d'exploitation des foyers occupationnels sont prises en charge par l'aide sociale départementale sous forme de prix de journée. Les personnes handicapées sont appelées à contribuer à leurs frais d'hébergement et d'entretien dans les limites fixées par la réglementation.

Textes de référence :

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L 312-I-7 et L344-5.

Décrets

- ✓ Décret n° 77-1547 du 31 décembre 1977,
- ✓ Décret n° 77-1548 du 31 décembre 1977.

Circulaires

- ✓ Circulaires du 5 et du 10 décembre 1974.

A – ACTIVITÉ

Tableau II A 1-Description générale de l'activité des foyers occupationnels (foyers de vie)

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
1 083	34 791	34 142	394 075	9 917 664	3 352	2 069

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Adaptation à la vie active	204	194	1 802	41 299	30	35
Hébergement maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés	249	228	1 939	63 438	5	5
Hébergement ouvert en établissement pour adultes et familles	668	662	10 400	208 223	29	21
Hébergement de type foyer de vie pour adultes handicapés	33 020	32 440	364 098	9 438 177	2 939	1 736
Hébergement de type foyer de vie (FDTAH)	133	121	3 069	30 943	14	3
Autre discipline d'équipement	517	497	12 767	135 584	335	269
Total	34 791	34 142	394 075	9 917 664	3 352	2 069

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Consultation soins externes	7	7	365	2 089	1	1
Hébergement complet internat	24 534	23 910	248 226	7 729 239	2 116	1 364
Hébergement de nuit regroupé	1 129	1 098	15 097	361 972	79	58
Semi-internat	3 844	3 858	54 026	771 182	370	219
Externat	2 040	2 002	29 287	399 449	170	123
Placement famille d'accueil	5	4	365	992	0	0
Prestation sur le lieu de vie	0	0	344	2 902	1	0
Internat de semaine	88	90	1 981	24 358	9	5
Hébergement de nuit éclaté	72	73	1 460	17 020	3	3
Accueil de jour	2 959	3 007	37 836	577 492	453	165
Accueil temporaire week-end vacances	101	83	4 109	28 102	147	130
Non réponse	12	10	979	2 867	3	1
Total	34 791	34 142	394 075	9 917 664	3 352	2 069

Tableau II A 2-Répartition régionale des foyers occupationnels (foyers de vie) au 31/12/2001

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	21	1,9%	914	2,6%	0,92	989 230	3,0%
72 AQUITAINE	60	5,5%	2 052	5,9%	1,30	1 575 661	4,8%
83 AUVERGNE	23	2,1%	732	2,1%	1,05	697 215	2,1%
25 BASSE NORMANDIE	30	2,8%	1 054	3,0%	1,41	748 290	2,3%
26 BOURGOGNE	49	4,5%	1 665	4,8%	1,98	840 846	2,5%
53 BRETAGNE	54	5,0%	1 725	5,0%	1,11	1 550 486	4,7%
24 CENTRE	52	4,8%	1 733	5,0%	1,34	1 296 417	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	21	1,9%	695	2,0%	0,96	722 223	2,2%
94 CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	140 431	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	24	2,2%	623	1,8%	1,03	604 542	1,8%
23 HAUTE NORMANDIE	48	4,4%	1 939	5,6%	2,01	965 586	2,9%
11 ILE DE FRANCE	106	9,8%	3 237	9,3%	0,51	6 394 046	19,4%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	51	4,7%	1 442	4,1%	1,16	1 241 157	3,8%
74 LIMOUSIN	24	2,2%	885	2,5%	2,42	366 019	1,1%
41 LORRAINE	24	2,2%	816	2,3%	0,65	1 257 829	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	47	4,3%	2 050	5,9%	1,47	1 392 029	4,2%
31 NORD PAS DE CALAIS	69	6,4%	2 406	6,9%	1,12	2 154 634	6,5%
52 PAYS DE LA LOIRE	105	9,7%	2 722	7,8%	1,56	1 743 970	5,3%
22 PICARDIE	46	4,2%	1 387	4,0%	1,37	1 012 287	3,1%
54 POITOU CHARENTES	55	5,1%	1 346	3,9%	1,56	863 481	2,6%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	56	5,2%	2 051	5,9%	0,84	2 433 153	7,4%
82 RHÔNE-ALPES	107	9,9%	2 979	8,6%	0,95	3 138 870	9,5%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	1 072	99,0%	34 453	99,0%	1,07	32 128 402	97,3%
DOM*	11	1,0%	338	1,0%	0,37	903 559	2,7%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	1 083	100,0%	34 791	100,0%	1,05	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

Tableau II A 3-Répartition départementale des foyers occupationnels (foyers de vie) au 31/12/2001

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	11	1,0%	378	1,1%	0,64	591 651	1,8%
	68 HAUT-RHIN	10	0,9%	536	1,5%	1,35	397 579	1,2%
	ALSACE	21	1,9%	914	2,6%	0,92	989 230	3,0%
72	24 DORDOGNE	8	0,7%	301	0,9%	1,54	195 249	0,6%
	33 GIRONDE	18	1,7%	487	1,4%	0,67	732 304	2,2%
	40 LANDES	7	0,6%	332	1,0%	1,91	173 789	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	7	0,6%	361	1,0%	2,34	154 273	0,5%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	20	1,8%	571	1,6%	1,78	320 046	1,0%
	AQUITAINE	60	5,5%	2 052	5,9%	1,30	1 575 661	4,8%
83	3 ALLIER	8	0,7%	261	0,8%	1,50	174 155	0,5%
	15 CANTAL	2	0,2%	80	0,2%	1,04	76 679	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	109 145	0,3%
	63 PUY DE DÔME	13	1,2%	391	1,1%	1,16	337 236	1,0%
	AUVERGNE	23	2,1%	732	2,1%	1,05	697 215	2,1%
25	14 CALVADOS	13	1,2%	423	1,2%	1,19	355 313	1,1%
	50 MANCHE	11	1,0%	428	1,2%	1,75	244 995	0,7%
	61 ORNE	6	0,6%	203	0,6%	1,37	147 982	0,4%
	BASSE NORMANDIE	30	2,8%	1 054	3,0%	1,41	748 290	2,3%
26	21 CÔTE D'OR	6	0,6%	211	0,6%	0,76	279 372	0,8%
	58 NIÈVRE	10	0,9%	295	0,8%	2,64	111 661	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	21	1,9%	606	1,7%	2,18	278 302	0,8%
	89 YONNE	12	1,1%	553	1,6%	3,22	171 511	0,5%
	BOURGOGNE	49	4,5%	1 665	4,8%	1,98	840 846	2,5%
53	22 CÔTES D'ARMOR	9	0,8%	340	1,0%	1,24	274 246	0,8%
	29 FINISTÈRE	20	1,8%	531	1,5%	1,18	449 080	1,4%
	35 ILLE ET VILAINE	15	1,4%	570	1,6%	1,17	487 090	1,5%
	56 MORBIHAN	10	0,9%	284	0,8%	0,84	340 070	1,0%
	BRETAGNE	54	5,0%	1 725	5,0%	1,11	1 550 486	4,7%
24	18 CHER	6	0,6%	308	0,9%	1,91	161 571	0,5%
	28 EURE ET LOIR	9	0,8%	456	1,3%	2,09	218 195	0,7%
	36 INDRE	13	1,2%	246	0,7%	2,11	116 764	0,4%
	37 INDRE ET LOIRE	9	0,8%	324	0,9%	1,08	301 303	0,9%
	41 LOIR ET CHER	4	0,4%	102	0,3%	0,63	162 154	0,5%
	45 LOIRET	11	1,0%	297	0,9%	0,88	336 430	1,0%
	CENTRE	52	4,8%	1 733	5,0%	1,34	1 296 417	3,9%
21	8 ARDENNES	3	0,3%	108	0,3%	0,71	151 896	0,5%
	10 AUBE	4	0,4%	159	0,5%	1,02	156 093	0,5%
	51 MARNE	11	1,0%	306	0,9%	0,97	315 147	1,0%
	52 HAUTE MARNE	3	0,3%	122	0,4%	1,23	99 087	0,3%
	CHAMPAGNE ARDENNE	21	1,9%	695	2,0%	0,96	722 223	2,2%
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	63 256	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 175	0,2%
	CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	140 431	0,4%
43	25 DOUBS	10	0,9%	219	0,6%	0,79	275 695	0,8%
	39 JURA	7	0,6%	256	0,7%	1,96	130 722	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	5	0,5%	118	0,3%	0,97	121 743	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	2	0,2%	30	0,1%	0,39	76 382	0,2%
	FRANCHE COMTÉ	24	2,2%	623	1,8%	1,03	604 542	1,8%
23	27 EURE	14	1,3%	579	1,7%	1,96	295 709	0,9%
	76 SEINE MARITIME	34	3,1%	1 360	3,9%	2,03	669 877	2,0%
	HAUTE NORMANDIE	48	4,4%	1 939	5,6%	2,01	965 586	2,9%
11	75 PARIS	15	1,4%	487	1,4%	0,37	1 328 235	4,0%
	77 SEINE ET MARNE	13	1,2%	475	1,4%	0,69	689 613	2,1%
	78 YVELINES	17	1,6%	516	1,5%	0,67	765 940	2,3%
	91 ESSONNE	11	1,0%	417	1,2%	0,64	648 249	2,0%
	92 HAUTS DE SEINE	16	1,5%	371	1,1%	0,44	844 839	2,6%
	93 SEINE SAINT DENIS	16	1,5%	465	1,3%	0,59	782 454	2,4%
	94 VAL DE MARNE	5	0,5%	78	0,2%	0,11	706 101	2,1%
	95 VAL D'OISE	13	1,2%	428	1,2%	0,68	628 615	1,9%
	ILE DE FRANCE	106	9,8%	3 237	9,3%	0,51	6 394 046	19,4%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	1	0,1%	40	0,1%	0,25	159 783	0,5%
	30 GARD	7	0,6%	194	0,6%	0,58	336 833	1,0%
	34 HÉRAULT	22	2,0%	591	1,7%	1,18	502 276	1,5%
	48 LOZÈRE	14	1,3%	431	1,2%	11,18	38 546	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	7	0,6%	186	0,5%	0,91	203 719	0,6%
		51	4,7%	1 442	4,1%	1,16	1 241 157	3,8%
74	19 CORRÈZE	9	0,8%	383	1,1%	3,26	117 662	0,4%
	23 CREUSE	2	0,2%	70	0,2%	1,18	59 520	0,2%
	87 HAUTE VIENNE	13	1,2%	432	1,2%	2,29	188 837	0,6%
		24	2,2%	885	2,5%	2,42	366 019	1,1%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	9	0,8%	377	1,1%	0,96	392 923	1,2%
	55 MEUSE	3	0,3%	95	0,3%	0,95	99 815	0,3%
	57 MOSELLE	5	0,5%	149	0,4%	0,26	565 140	1,7%
	88 VOSGES	7	0,6%	195	0,6%	0,98	199 951	0,6%
		24	2,2%	816	2,3%	0,65	1 257 829	3,8%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	70 031	0,2%
	12 AVEYRON	4	0,4%	91	0,3%	0,69	131 494	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	16	1,5%	821	2,4%	1,31	626 007	1,9%
	32 GERS	4	0,4%	130	0,4%	1,51	86 004	0,3%
	46 LOT	7	0,6%	121	0,3%	1,51	80 275	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	2	0,2%	63	0,2%	0,55	115 088	0,3%
	81 TARN	9	0,8%	373	1,1%	2,13	175 105	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	5	0,5%	451	1,3%	4,17	108 025	0,3%
		47	4,3%	2 050	5,9%	1,47	1 392 029	4,2%
31	59 NORD	37	3,4%	1 346	3,9%	0,97	1 389 889	4,2%
	62 PAS DE CALAIS	32	3,0%	1 060	3,0%	1,39	764 745	2,3%
		69	6,4%	2 406	6,9%	1,12	2 154 634	6,5%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	29	2,7%	777	2,2%	1,22	634 606	1,9%
	49 MAINE ET LOIRE	20	1,8%	512	1,5%	1,30	394 275	1,2%
	53 MAYENNE	11	1,0%	256	0,7%	1,72	148 474	0,4%
	72 SARTHE	22	2,0%	480	1,4%	1,72	279 397	0,8%
	85 VENDÉE	23	2,1%	697	2,0%	2,43	287 218	0,9%
		105	9,7%	2 722	7,8%	1,56	1 743 970	5,3%
22	2 AISNE	10	0,9%	273	0,8%	0,97	281 862	0,9%
	60 OISE	13	1,2%	357	1,0%	0,83	428 866	1,3%
	80 SOMME	23	2,1%	757	2,2%	2,51	301 559	0,9%
		46	4,2%	1 387	4,0%	1,37	1 012 287	3,1%
54	16 CHARENTE	9	0,8%	142	0,4%	0,80	176 750	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	15	1,4%	569	1,6%	1,95	291 304	0,9%
	79 DEUX SÈVRES	15	1,4%	398	1,1%	2,23	178 586	0,5%
	86 VIENNE	16	1,5%	237	0,7%	1,09	216 841	0,7%
		55	5,1%	1 346	3,9%	1,56	863 481	2,6%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	3	0,3%	83	0,2%	1,15	72 296	0,2%
	5 HAUTES ALPES	4	0,4%	140	0,4%	2,14	65 559	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	12	1,1%	343	1,0%	0,64	534 970	1,6%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	21	1,9%	1 014	2,9%	1,00	1 017 538	3,1%
	83 VAR	9	0,8%	324	0,9%	0,68	473 825	1,4%
	84 VAUCLUSE	7	0,6%	147	0,4%	0,55	268 965	0,8%
		56	5,2%	2 051	5,9%	0,84	2 433 153	7,4%
82	1 AIN	5	0,5%	177	0,5%	0,61	289 819	0,9%
	7 ARDÈCHE	6	0,6%	200	0,6%	1,33	149 849	0,5%
	26 DRÔME	15	1,4%	366	1,1%	1,57	233 784	0,7%
	38 ISÈRE	21	1,9%	558	1,6%	0,90	617 773	1,9%
	42 LOIRE	8	0,7%	147	0,4%	0,39	379 482	1,1%
	69 RHÔNE	36	3,3%	1 170	3,4%	1,31	891 797	2,7%
	73 SAVOIE	5	0,5%	76	0,2%	0,36	209 395	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	11	1,0%	285	0,8%	0,78	366 971	1,1%
		107	9,9%	2 979	8,6%	0,95	3 138 870	9,5%
	TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		1 072	99,0%	34 453	99,0%	1,07	32 128 402
DOM*		11	1,0%	338	1,0%	0,37	803 559	2,7%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		1 083	100,0%	34 791	100,0%	1,05	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	11	1,0%	378	1,1%	375	99,2%
	68 HAUT-RHIN	10	0,9%	536	1,5%	520	97,0%
	21	1,9%	914	2,6%	895	97,9%	
72	24 DORDOGNE	8	0,7%	301	0,9%	301	100,0%
	33 GIRONDE	18	1,7%	487	1,4%	481	98,8%
	40 LANDES	7	0,6%	332	1,0%	330	99,4%
	47 LOT ET GARONNE	7	0,6%	361	1,0%	318	88,1%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	20	1,8%	571	1,6%	561	98,2%
	60	5,5%	2 052	5,9%	1 991	97,0%	
83	3 ALLIER	8	0,7%	261	0,8%	267	102,3%
	15 CANTAL	2	0,2%	80	0,2%	76	95,0%
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	63 PUY DE DÔME	13	1,2%	391	1,1%	400	102,3%
	23	2,1%	732	2,1%	743	101,5%	
25	14 CALVADOS	13	1,2%	423	1,2%	405	95,7%
	50 MANCHE	11	1,0%	428	1,2%	417	97,4%
	61 ORNE	6	0,6%	203	0,6%	186	91,6%
	30	2,8%	1 054	3,0%	1 008	95,6%	
26	21 CÔTE D'OR	6	0,6%	211	0,6%	209	99,1%
	58 NIÈVRE	10	0,9%	295	0,8%	290	98,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	21	1,9%	606	1,7%	597	98,5%
	89 YONNE	12	1,1%	553	1,6%	541	97,8%
	49	4,5%	1 665	4,8%	1 637	98,3%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	9	0,8%	340	1,0%	304	89,4%
	29 FINISTÈRE	20	1,8%	531	1,5%	526	99,1%
	35 ILLE ET VILAINE	15	1,4%	570	1,6%	577	101,2%
	56 MORBIHAN	10	0,9%	284	0,8%	278	97,9%
	54	5,0%	1 725	5,0%	1 685	97,7%	
24	18 CHER	6	0,6%	308	0,9%	305	99,0%
	28 EURE ET LOIR	9	0,8%	456	1,3%	451	98,9%
	36 INDRE	13	1,2%	246	0,7%	248	100,8%
	37 INDRE ET LOIRE	9	0,8%	324	0,9%	310	95,7%
	41 LOIR ET CHER	4	0,4%	102	0,3%	97	95,1%
	45 LOIRET	11	1,0%	297	0,9%	302	101,7%
	52	4,8%	1 733	5,0%	1 713	98,8%	
21	8 ARDENNES	3	0,3%	108	0,3%	110	101,9%
	10 AUBE	4	0,4%	159	0,5%	159	100,0%
	51 MARNE	11	1,0%	306	0,9%	292	95,4%
	52 HAUTE MARNE	3	0,3%	122	0,4%	121	99,2%
	21	1,9%	695	2,0%	682	98,1%	
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	0	0,0%	0	0,0%	0		
43	25 DOUBS	10	0,9%	219	0,6%	227	103,7%
	39 JURA	7	0,6%	256	0,7%	250	97,7%
	70 HAUTE SAÔNE	5	0,5%	118	0,3%	129	109,3%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	2	0,2%	30	0,1%	32	106,7%
	24	2,2%	623	1,8%	638	102,4%	
23	27 EURE	14	1,3%	579	1,7%	570	98,4%
	76 SEINE MARITIME	34	3,1%	1 360	3,9%	1 370	100,7%
48	4,4%	1 939	5,6%	1 940	100,1%		
11	75 PARIS	15	1,4%	487	1,4%	486	99,8%
	77 SEINE ET MARNE	13	1,2%	475	1,4%	477	100,4%
	78 YVELINES	17	1,6%	516	1,5%	504	97,7%
	91 ESSONNE	11	1,0%	417	1,2%	414	99,3%
	92 HAUTS DE SEINE	16	1,5%	371	1,1%	359	96,8%
	93 SEINE SAINT DENIS	16	1,5%	465	1,3%	471	101,3%
	94 VAL DE MARNE	5	0,5%	78	0,2%	79	101,3%
	95 VAL D'OISE	13	1,2%	428	1,2%	433	101,2%
	106	9,8%	3 237	9,3%	3 223	99,6%	

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	1	0,1%	40	0,1%	40	100,0%
	30 GARD	7	0,6%	194	0,6%	202	104,1%
	34 HÉRAULT	22	2,0%	591	1,7%	435	73,6%
	48 LOZÈRE	14	1,3%	431	1,2%	426	98,8%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	7	0,6%	186	0,5%	137	73,7%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON		51	4,7%	1 442	4,1%	1 240	86,0%
74	19 CORRÈZE	9	0,8%	383	1,1%	383	100,0%
	23 CREUSE	2	0,2%	70	0,2%	70	100,0%
	87 HAUTE VIENNE	13	1,2%	432	1,2%	427	98,8%
74 LIMOUSIN		24	2,2%	885	2,5%	880	99,4%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	9	0,8%	377	1,1%	375	99,5%
	55 MEUSE	3	0,3%	95	0,3%	96	101,1%
	57 MOSELLE	5	0,5%	149	0,4%	144	96,6%
	88 VOSGES	7	0,6%	195	0,6%	196	100,5%
41 LORRAINE		24	2,2%	816	2,3%	811	99,4%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	12 AVEYRON	4	0,4%	91	0,3%	91	100,0%
	31 HAUTE GARONNE	16	1,5%	821	2,4%	828	100,9%
	32 GERS	4	0,4%	130	0,4%	131	100,8%
	46 LOT	7	0,6%	121	0,3%	121	100,0%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	2	0,2%	63	0,2%	63	100,0%
	81 TARN	9	0,8%	373	1,1%	369	98,9%
	82 TARN ET GARONNE	5	0,5%	451	1,3%	453	100,4%
73 MIDI PYRÉNÉES		47	4,3%	2 050	5,9%	2 056	100,3%
31	59 NORD	37	3,4%	1 346	3,9%	1 436	106,7%
	62 PAS DE CALAIS	32	3,0%	1 060	3,0%	1 067	100,7%
31 NORD PAS DE CALAIS		69	6,4%	2 406	6,9%	2 503	104,0%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	29	2,7%	777	2,2%	787	101,3%
	49 MAINE ET LOIRE	20	1,8%	512	1,5%	508	99,2%
	53 MAYENNE	11	1,0%	256	0,7%	267	104,3%
	72 SARTHE	22	2,0%	480	1,4%	499	104,0%
	85 VENDÉE	23	2,1%	697	2,0%	680	97,6%
52 PAYS DE LA LOIRE		105	9,7%	2 722	7,8%	2 741	100,7%
22	2 AISNE	10	0,9%	273	0,8%	274	100,4%
	60 OISE	13	1,2%	357	1,0%	350	98,0%
	80 SOMME	23	2,1%	757	2,2%	734	97,0%
22 PICARDIE		46	4,2%	1 387	4,0%	1 358	97,9%
54	16 CHARENTE	9	0,8%	142	0,4%	155	109,2%
	17 CHARENTE MARITIME	15	1,4%	569	1,6%	575	101,1%
	79 DEUX SÈVRES	15	1,4%	398	1,1%	410	103,0%
	86 VIENNE	16	1,5%	237	0,7%	244	103,0%
54 POITOU CHARENTES		55	5,1%	1 346	3,9%	1 384	102,8%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	3	0,3%	83	0,2%	84	101,2%
	5 HAUTES ALPES	4	0,4%	140	0,4%	136	97,1%
	6 ALPES MARITIMES	12	1,1%	343	1,0%	342	99,7%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	21	1,9%	1 014	2,9%	1 010	99,6%
	83 VAR	9	0,8%	324	0,9%	316	97,5%
	84 VAUCLUSE	7	0,6%	147	0,4%	150	102,0%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR		56	5,2%	2 051	5,9%	2 038	99,4%
82	1 AIN	5	0,5%	177	0,5%	192	108,5%
	7 ARDÈCHE	6	0,6%	200	0,6%	199	99,5%
	26 DRÔME	15	1,4%	366	1,1%	355	97,0%
	38 ISÈRE	21	1,9%	558	1,6%	532	95,3%
	42 LOIRE	8	0,7%	147	0,4%	156	106,1%
	69 RHÔNE	36	3,3%	1 170	3,4%	916	78,3%
	73 SAVOIE	5	0,5%	76	0,2%	76	100,0%
	74 HAUTE SAVOIE	11	1,0%	285	0,8%	216	75,8%
82 RHÔNE-ALPES		107	9,9%	2 979	8,6%	2 642	88,7%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		1 072	99,0%	34 453	99,0%	33 808	98,1%
DOM*		11	1,0%	338	1,0%	334	98,8%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		1 083	100,0%	34 791	100,0%	34 142	98,1%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

**Tableau II B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel
(foyer de vie)**

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	109	85	194
20 - 24 ans	1 847	1 392	3 239
25 - 29 ans	2 560	1 819	4 379
30 - 34 ans	2 666	1 983	4 649
35 - 39 ans	2 551	1 989	4 540
40 - 44 ans	2 230	1 886	4 116
45 - 49 ans	2 090	1 774	3 864
50 - 54 ans	1 746	1 623	3 369
55 - 59 ans	1 050	939	1 989
60 - 64 ans	332	342	674
65 ans et plus	239	408	647
Total	17 420	14 240	31 660

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,6%	0,6%	0,6%
20 - 24 ans	10,6%	9,8%	10,2%
25 - 29 ans	14,7%	12,8%	13,8%
30 - 34 ans	15,3%	13,9%	14,7%
35 - 39 ans	14,6%	14,0%	14,3%
40 - 44 ans	12,8%	13,2%	13,0%
45 - 49 ans	12,0%	12,5%	12,2%
50 - 54 ans	10,0%	11,4%	10,6%
55 - 59 ans	6,0%	6,6%	6,3%
60 - 64 ans	1,9%	2,4%	2,1%
65 ans et plus	1,4%	2,9%	2,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie)

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	1 527	4,8%
Psychose infantile	6 545	20,7%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	2 403	7,6%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	4 963	15,7%
Accidents périnataux	4 037	12,8%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	1 334	4,2%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	1 271	4,0%
Autre ou inconnue	8 909	28,1%
Non réponse	671	2,1%
Total	31 660	100,0%

**Tableau II B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis
en foyer occupationnel (foyer de vie)**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	4 710	3 802	8 512
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	6 033	5 324	11 357
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	1 064	1 115	2 179
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	148	94	242
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	175	123	298
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	487	339	826
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	1 585	920	2 505
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	384	193	577
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	78	55	133
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	17	19	36
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	12	10	22
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	2	4	6
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	73	79	152
Surdi-cécité	40	33	73
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	2	3	5
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	133	96	229
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	69	52	121
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	29	24	53
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	401	318	719
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	425	393	818
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégié)	257	154	411
Déficit de la motricité des membres supérieurs	11	9	20
Déficiences motrices de la tête et du tronc	15	10	25
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	241	170	411
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	234	161	395
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	32	18	50
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	262	316	578
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	178	122	300
Non réponse	323	284	607
Total	17 420	14 240	31 660

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	55,3%	44,7%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	53,1%	46,9%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	48,8%	51,2%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	61,2%	38,8%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	58,7%	41,3%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	59,0%	41,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	63,3%	36,7%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	66,6%	33,4%	100,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	58,6%	41,4%	100,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	47,2%	52,8%	100,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	54,5%	45,5%	100,0%
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	33,3%	66,7%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	48,0%	52,0%	100,0%
Surdi-cécité	54,8%	45,2%	100,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	40,0%	60,0%	100,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	58,1%	41,9%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	57,0%	43,0%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	54,7%	45,3%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	55,8%	44,2%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	52,0%	48,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	62,5%	37,5%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	55,0%	45,0%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	60,0%	40,0%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	58,6%	41,4%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	59,2%	40,8%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	64,0%	36,0%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	45,3%	54,7%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	59,3%	40,7%	100,0%
Non réponse	53,2%	46,8%	100,0%
Total	55,0%	45,0%	100,0%

Tableau II B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie)

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	22 290	70,4%
Déficiences du psychisme	4 206	13,3%
Déficiences du langage et de la parole	133	0,4%
Déficiences auditives	294	0,9%
Déficiences visuelles	350	1,1%
Déficiences motrices	2 457	7,8%
Plurihandicap	395	1,2%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	50	0,2%
Polyhandicap	578	1,8%
Autres déficiences	300	0,9%
Non réponse	607	1,9%
Total	31 660	100,0%

Tableau II B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie)

Activité	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	226	161	387
Travaille en CAT à temps partiel	383	293	676
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	7	5	12
En attente de placement en établissement de travail protégé	189	84	273
Demandeur d'emploi	23	14	37
En formation ou stage	68	50	118
Activités occupationnelles	14 771	12 070	26 841
Impossibilité totale	1 680	1 482	3 162
Emploi en milieu ordinaire	15	9	24
Non réponse	58	72	130
Total	17 420	14 240	31 660

Activité	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	1,3%	1,1%	1,2%
Travaille en CAT à temps partiel	2,2%	2,1%	2,1%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en établissement de travail protégé	1,1%	0,6%	0,9%
Demandeur d'emploi	0,1%	0,1%	0,1%
En formation ou stage	0,4%	0,4%	0,4%
Activités occupationnelles	84,8%	84,8%	84,8%
Impossibilité totale	9,6%	10,4%	10,0%
Emploi en milieu ordinaire	0,1%	0,1%	0,1%
Non réponse	0,3%	0,5%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 6- Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie)

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	202	146	348
Famille	2 805	2 129	4 934
En famille d'accueil	165	169	334
Maison d'accueil spécialisée	1	2	3
Foyer occupationnel ou foyer de vie	12 136	10 314	22 450
Foyer d'hébergement	1 638	1 178	2 816
Foyer à double tarification	200	142	342
Centre de rééducation professionnelle	72	10	82
Etablissement pour personnes âgées	11	18	29
Etablissement de santé	56	33	89
Etablissement social	13	4	17
Autre	85	64	149
Non réponse	36	31	67
Total	17 420	14 240	31 660

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	1,2%	1,0%	1,1%
Famille	16,1%	15,0%	15,6%
En famille d'accueil	0,9%	1,2%	1,1%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	69,7%	72,4%	70,9%
Foyer d'hébergement	9,4%	8,3%	8,9%
Foyer à double tarification	1,1%	1,0%	1,1%
Centre de rééducation professionnelle	0,4%	0,1%	0,3%
Etablissement pour personnes âgées	0,1%	0,1%	0,1%
Etablissement de santé	0,3%	0,2%	0,3%
Etablissement social	0,1%	0,0%	0,1%
Autre	0,5%	0,4%	0,5%
Non réponse	0,2%	0,2%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie)

Temps de présence	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an	4 898	15,5%
De 1 à 5 ans	7 686	24,3%
De 6 à 10 ans	7 597	24,0%
De 11 à 15 ans	5 683	18,0%
De 16 à 20 ans	2 549	8,1%
Plus de 20 ans	3 247	10,3%
Total	31 660	100,0%

CLIENTÈLE SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

**Tableau II B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un foyer occupationnel
(foyer de vie)**

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	18	8	26
20 à 24 ans	142	98	240
25 à 29 ans	147	99	246
30 à 34 ans	120	74	194
35 à 39 ans	94	91	185
40 à 44 ans	101	91	192
45 à 49 ans	94	61	155
50 à 54 ans	90	76	166
55 à 59 ans	68	47	115
60 à 64 ans	74	54	128
65 ans et plus	57	60	117
Total	1 005	759	1 764

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	1,8%	1,1%	1,5%
20 à 24 ans	14,1%	12,9%	13,6%
25 à 29 ans	14,6%	13,0%	13,9%
30 à 34 ans	11,9%	9,7%	11,0%
35 à 39 ans	9,4%	12,0%	10,5%
40 à 44 ans	10,0%	12,0%	10,9%
45 à 49 ans	9,4%	8,0%	8,8%
50 à 54 ans	9,0%	10,0%	9,4%
55 à 59 ans	6,8%	6,2%	6,5%
60 à 64 ans	7,4%	7,1%	7,3%
65 ans et plus	5,7%	7,9%	6,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau II B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis
d'un foyer occupationnel (foyer de vie)**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	168	149	317
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	252	221	473
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	62	56	118
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	16	6	22
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	10	7	17
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	36	22	58
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	170	91	261
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	39	25	64
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	3	4	7
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0	1	1
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	1	2	3
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	6	5	11
Surdi-cécité	1	1	2
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	5	9	14
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	2	2	4
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	4	2	6
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	41	28	69
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	32	27	59
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	13	7	20
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	1	1
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	12	5	17
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	60	32	92
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	8	6	14
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	25	23	48
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	15	13	28
Non réponse	24	14	38
Total	1 005	759	1 764

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	53,0%	47,0%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	53,3%	46,7%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	52,5%	47,5%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	72,7%	27,3%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	58,8%	41,2%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	62,1%	37,9%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	65,1%	34,9%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	60,9%	39,1%	100,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	42,9%	57,1%	100,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0,0%	100,0%	100,0%
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	33,3%	66,7%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	54,5%	45,5%	100,0%
Surdi-cécité	50,0%	50,0%	100,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	35,7%	64,3%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	50,0%	50,0%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	66,7%	33,3%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	59,4%	40,6%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	54,2%	45,8%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	65,0%	35,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,0%	100,0%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0%	0,0%	0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	70,6%	29,4%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	65,2%	34,8%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	57,1%	42,9%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	52,1%	47,9%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	53,6%	46,4%	100,0%
Non réponse	63,2%	36,8%	100,0%
Total	57,0%	43,0%	100,0%

Tableau II B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un foyer occupationnel (foyer de vie)

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	930	52,7%
Déficiences du psychisme	400	22,7%
Déficiences du langage et de la parole	7	0,4%
Déficiences auditives	17	1,0%
Déficiences visuelles	18	1,0%
Déficiences motrices	172	9,8%
Plurihandicap	92	5,2%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	14	0,8%
Polyhandicap	48	2,7%
Autres déficiences	28	1,6%
Non réponse	38	2,2%
Total	1 764	100,0%

Tableau II B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un foyer occupationnel (foyer de vie)

Activité avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	14	22	36
Travaille en CAT à temps partiel	14	16	30
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	2	1	3
En attente de placement en établissement de travail protégé	30	20	50
Demandeur d'emploi	4	1	5
En formation ou stage	16	9	25
Activités occupationnelles	738	548	1 286
Impossibilité totale	92	73	165
Non réponse	95	69	164
Total	1 005	759	1 764

Activité avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	1,4%	2,9%	2,0%
Travaille en CAT à temps partiel	1,4%	2,1%	1,7%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0,2%	0,1%	0,2%
En attente de placement en établissement de travail protégé	3,0%	2,6%	2,8%
Demandeur d'emploi	0,4%	0,1%	0,3%
En formation ou stage	1,6%	1,2%	1,4%
Activités occupationnelles	73,4%	72,2%	72,9%
Impossibilité totale	9,2%	9,6%	9,4%
Non réponse	9,5%	9,1%	9,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau II B 12-Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie
d'un foyer occupationnel (foyer de vie)**

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	92	60	152
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	5	7	12
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	8	5	13
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	2	2	4
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	12	4	16
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	1	1	2
En formation ou en stage	22	24	46
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	141	85	226
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	211	167	378
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	35	29	64
En attente de placement en foyer occupationnel	67	53	120
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	22	15	37
Autre activité	230	181	411
DÉCÈS	124	85	209
Non réponse	33	41	74
Total	1 005	759	1 764

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	9,2%	7,9%	8,6%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	0,5%	0,9%	0,7%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	0,8%	0,7%	0,7%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	0,2%	0,3%	0,2%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	1,2%	0,5%	0,9%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0,1%	0,1%	0,1%
En formation ou en stage	2,2%	3,2%	2,6%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	14,0%	11,2%	12,8%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	21,0%	22,0%	21,4%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	3,5%	3,8%	3,6%
En attente de placement en foyer occupationnel	6,7%	7,0%	6,8%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	2,2%	2,0%	2,1%
Autre activité	22,9%	23,8%	23,3%
DÉCÈS	12,3%	11,2%	11,8%
Non réponse	3,3%	5,4%	4,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau II B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie
d'un foyer occupationnel (foyer de vie)**

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	34	25	59
Famille	193	161	354
En famille d'accueil	12	13	25
Maison d'accueil spécialisée	0	1	1
Foyer occupationnel ou foyer de vie	602	412	1 014
Foyer d'hébergement	77	77	154
Foyer à double tarification	8	9	17
Centre de rééducation professionnelle	7	2	9
Etablissement pour personnes âgées	1	3	4
Etablissement de santé	23	15	38
Etablissement social	3	3	6
Autre	20	11	31
Non réponse	25	27	52
Total	1 005	759	1 764

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	3,4%	3,3%	3,3%
Famille	19,2%	21,2%	20,1%
En famille d'accueil	1,2%	1,7%	1,4%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,1%	0,1%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	59,9%	54,3%	57,5%
Foyer d'hébergement	7,7%	10,1%	8,7%
Foyer à double tarification	0,8%	1,2%	1,0%
Centre de rééducation professionnelle	0,7%	0,3%	0,5%
Etablissement pour personnes âgées	0,1%	0,4%	0,2%
Etablissement de santé	2,3%	2,0%	2,2%
Etablissement social	0,3%	0,4%	0,3%
Autre	2,0%	1,4%	1,8%
Non réponse	2,5%	3,6%	2,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau II B 14-Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie
d'un foyer occupationnel (foyer de vie)**

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	58	48	106
Famille	199	169	368
En famille d'accueil	17	11	28
Maison d'accueil spécialisée	25	19	44
Foyer occupationnel ou foyer de vie	176	133	309
Foyer d'hébergement	48	43	91
Foyer à double tarification	48	30	78
Centre de rééducation professionnelle	10	8	18
Etablissement pour personnes âgées	109	94	203
Etablissement de santé	104	51	155
Etablissement social	20	12	32
Autre	125	93	218
Non réponse	66	48	114
Total	1 005	759	1 764

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	5,8%	6,3%	6,0%
Famille	19,8%	22,3%	20,9%
En famille d'accueil	1,7%	1,4%	1,6%
Maison d'accueil spécialisée	2,5%	2,5%	2,5%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	17,5%	17,5%	17,5%
Foyer d'hébergement	4,8%	5,7%	5,2%
Foyer à double tarification	4,8%	4,0%	4,4%
Centre de rééducation professionnelle	1,0%	1,1%	1,0%
Etablissement pour personnes âgées	10,8%	12,4%	11,5%
Etablissement de santé	10,3%	6,7%	8,8%
Etablissement social	2,0%	1,6%	1,8%
Autre	12,4%	12,3%	12,4%
Non réponse	6,6%	6,3%	6,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C – PERSONNEL

Tableau II C 1-Description générale du personnel des foyers occupationnels (foyers de vie)

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	17	11,4	0,2%	79	62,8	0,4%	96	74,2	0,4%
20 - 24 ans	229	188,2	3,2%	972	817,9	5,6%	1 201	1 006,1	4,9%
25 - 29 ans	731	634,0	10,6%	2 044	1 628,7	11,1%	2 775	2 262,7	11,0%
30 - 34 ans	1 071	922,3	15,4%	2 874	2 316,5	15,8%	3 945	3 238,8	15,7%
35 - 39 ans	1 206	1 035,0	17,3%	3 045	2 456,6	16,7%	4 251	3 491,6	16,9%
40 - 44 ans	1 272	1 041,2	17,4%	3 075	2 423,1	16,5%	4 347	3 464,3	16,8%
45 - 49 ans	1 233	948,8	15,9%	2 756	2 138,3	14,6%	3 989	3 087,0	14,9%
50 - 54 ans	1 173	832,7	13,9%	2 386	1 832,3	12,5%	3 559	2 665,0	12,9%
55 - 59 ans	513	321,5	5,4%	1 144	873,5	5,9%	1 657	1 195,1	5,8%
60 ans et plus	62	35,3	0,6%	193	137,2	0,9%	255	172,5	0,8%
Total	7 507	5 970,3	100,0%	18 568	14 686,8	100,0%	26 075	20 657,1	100,0%

Tableau II C 2-Description par fonction principale du personnel des foyers occupationnels (foyers de vie)

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	224	121,8	73,5%	65	43,9	26,5%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	274	178,3	59,8%	162	119,8	40,2%
Médecin directeur	3	2,3	64,1%	2	1,3	35,9%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	145	82,9	45,1%	149	100,9	54,9%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	124	82,8	9,0%	1 409	833,1	91,0%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	50	34,6	27,1%	147	93,2	72,9%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	1 193	939,8	22,8%	4 155	3 184,2	77,2%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	985	731,3	66,8%	482	364,0	33,2%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	80	72,9	37,2%	136	123,0	62,8%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	10	7,1	58,3%	7	5,1	41,7%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	9	9,0	75,0%	3	3,0	25,0%
Chef d'atelier	3	2,5	100,0%	0	0,0	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	4	2,1	11,1%	28	16,4	88,9%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	3	3,0	8,1%	37	34,1	91,9%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	5	5,0	23,1%	20	16,7	76,9%
Chef de service éducatif	210	168,9	47,8%	233	184,3	52,2%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	2	0,9	3,3%	31	25,2	96,7%
Cadre infirmier psychiatrique	1	1,0	21,1%	4	3,8	78,9%
Autre cadre de service pédagogique et social	11	7,0	45,5%	10	8,4	54,5%
Autre cadre de service paramédical	3	1,3	27,7%	4	3,3	72,3%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	24	16,0	61,6%	14	10,0	38,4%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL						
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	0	0,0	0,0%	9	7,5	100,0%
Instituteur spécialisé	2	2,0	11,2%	18	15,9	88,8%
Instituteur et élève instituteur	0	0,0		0	0,0	
Professeur des écoles	1	1,0	66,7%	1	0,5	33,3%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	1	0,5	100,0%	0	0,0	0,0%
Professeur d'enseignement général de collège	1	1,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Professeur de lycée professionnel	0	0,0		0	0,0	
Maître-auxiliaire	0	0,0		0	0,0	
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	62	43,3	70,6%	32	18,1	29,4%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	0	0,0		0	0,0	
Travail						
Educateur technique spécialisé	96	88,6	70,9%	39	36,3	29,1%
Educateur technique	89	82,7	69,5%	39	36,2	30,5%
Moniteur d'atelier	366	338,8	68,1%	182	159,0	31,9%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	435	406,9	31,2%	1 003	898,2	68,8%
Moniteur éducateur	602	551,9	28,5%	1 546	1 385,1	71,5%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	2	1,5	17,9%	8	6,9	82,1%
Aide médico-psychologique	1 384	1 308,5	23,8%	4 680	4 187,6	76,2%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	1	1,0	66,7%	1	0,5	33,3%
Famille et groupe						
Assistant de service social	9	8,3	10,1%	129	74,3	89,9%
Moniteur d'enseignement ménager	2	2,0	38,1%	4	3,3	61,9%
Conseiller en économie sociale et familiale	1	1,0	3,4%	36	28,6	96,6%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	2	1,3	100,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	14	11,0	100,0%
Travailleuse familiale	1	0,8	6,3%	18	11,4	93,7%
Animateur social	79	64,6	39,3%	123	99,9	60,7%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	99	80,7	18,6%	444	353,0	81,4%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL						
<i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	190	26,6	70,5%	86	11,1	29,5%
Pédiatre	2	1,3	64,4%	3	0,7	35,6%
Médecin en rééducation fonctionnelle	7	0,4	33,9%	8	0,8	66,1%
Autre spécialiste	2	0,0	5,3%	4	0,5	94,7%
Médecin généraliste	84	9,2	59,8%	21	6,2	40,2%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ						
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	93	26,3	18,7%	403	114,3	81,3%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	38	24,4	6,1%	583	377,2	93,9%
Infirmier psychiatrique	22	21,5	32,6%	54	44,4	67,4%
Puéricultrice	0	0,0		0	0,0	
Masseur kinésithérapeute	23	10,6	63,7%	16	6,1	36,3%
Ergothérapeute	15	11,7	18,7%	76	50,7	81,3%
Orthophoniste	0	0,0	0,0%	7	2,5	100,0%
Orthoptiste	1	1,0	72,5%	2	0,4	27,5%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	33	15,8	19,9%	145	63,4	80,1%
Aide-soignant	139	130,9	15,2%	834	729,3	84,8%
Auxiliaire de puériculture	0	0,0	0,0%	4	3,5	100,0%
Autre personnel paramédical diplômé	12	8,6	31,9%	30	18,4	68,1%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	17	16,9	32,9%	44	34,4	67,1%
En attente de formation de moniteur éducateur	26	23,1	34,1%	50	44,7	65,9%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	87	79,1	24,7%	290	241,2	75,3%
En formation d'éducateur spécialisé	15	13,2	25,2%	43	39,1	74,8%
En formation de moniteur éducateur	18	17,2	30,5%	42	39,2	69,5%
En formation d'aide médico-psychologique	78	70,6	18,8%	337	304,6	81,2%
Non réponse	9	6,9	13,0%	60	46,1	87,0%
Total	7 507	5 970,3	28,9%	18 568	14 686,8	71,1%

Tableau II C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les foyers occupationnels (foyers de vie)

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	289	165,7	0,8%	0,5%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	436	298,0	1,4%	0,9%
Médecin directeur	5	3,6	0,0%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	294	183,7	0,9%	0,5%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	1 533	915,9	4,4%	2,6%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	197	127,9	0,6%	0,4%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	5 348	4 124,0	20,0%	11,9%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	1 467	1 095,3	5,3%	3,1%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	216	195,8	0,9%	0,6%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	17	12,2	0,1%	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	12	12,0	0,1%	0,0%
Chef d'atelier	3	2,5	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	32	18,4	0,1%	0,1%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	40	37,1	0,2%	0,1%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	25	21,7	0,1%	0,1%
Chef de service éducatif	443	353,2	1,7%	1,0%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	33	26,0	0,1%	0,1%
Cadre infirmier psychiatrique	5	4,8	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	21	15,3	0,1%	0,0%
Autre cadre de service paramédical	7	4,6	0,0%	0,0%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	38	25,9	0,1%	0,1%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	9	7,5	0,0%	0,0%
Instituteur spécialisé	20	17,9	0,1%	0,1%
Instituteur et élève instituteur	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur des écoles	2	1,5	0,0%	0,0%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	1	0,5	0,0%	0,0%
Professeur d'enseignement général de collège	1	1,0	0,0%	0,0%
Professeur de lycée professionnel	0	0,0	0,0%	0,0%
Maître-auxiliaire	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	94	61,3	0,3%	0,2%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	0	0,0	0,0%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	135	124,9	0,6%	0,4%
Educateur technique	128	118,9	0,6%	0,3%
Moniteur d'atelier	548	497,8	2,4%	1,4%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	1 438	1 305,0	6,3%	3,8%
Moniteur éducateur	2 148	1 937,0	9,4%	5,6%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	10	8,4	0,0%	0,0%
Aide médico-psychologique	6 064	5 496,0	26,6%	15,8%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	2	1,5	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	138	82,6	0,4%	0,2%
Moniteur d'enseignement ménager	6	5,3	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	37	29,6	0,1%	0,1%
Assistante maternelle	2	1,3	0,0%	0,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	14	11,0	0,1%	0,0%
Travailleuse familiale	19	12,1	0,1%	0,0%
Animateur social	202	164,4	0,8%	0,5%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	543	433,7	2,1%	1,2%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	276	37,7	0,2%	0,1%
Pédiatre	5	1,9	0,0%	0,0%
Médecin en rééducation fonctionnelle	15	1,2	0,0%	0,0%
Autre spécialiste	6	0,6	0,0%	0,0%
Médecin généraliste	105	15,5	0,1%	0,0%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	496	140,6	0,7%	0,4%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	621	401,6	1,9%	1,2%
Infirmier psychiatrique	76	65,9	0,3%	0,2%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	39	16,7	0,1%	0,0%
Ergothérapeute	91	62,4	0,3%	0,2%
Orthophoniste	7	2,5	0,0%	0,0%
Orthoptiste	3	1,4	0,0%	0,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	178	79,2	0,4%	0,2%
Aide-soignant	973	860,3	4,2%	2,5%
Auxiliaire de puériculture	4	3,5	0,0%	0,0%
Autre personnel paramédical diplômé	42	27,1	0,1%	0,1%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	61	51,3	0,2%	0,1%
En attente de formation de moniteur éducateur	76	67,9	0,3%	0,2%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	377	320,3	1,6%	0,9%
En formation d'éducateur spécialisé	58	52,3	0,3%	0,2%
En formation de moniteur éducateur	60	56,4	0,3%	0,2%
En formation d'aide médico-psychologique	415	375,1	1,8%	1,1%
Non réponse	69	53,1	0,3%	0,2%
Total	26 075	20 657,1	100,0%	59,4%

Tableau II C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les foyers occupationnels (foyers de vie)

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	2 754	1 694,8	8,2%	4,9%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	6 815	5 219,4	25,3%	15,0%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	892	729,6	3,5%	2,1%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	11 561	10 319,1	50,0%	29,7%
Enseignement	127	89,7	0,4%	0,3%
Travail	811	741,5	3,6%	2,1%
Education spécialisée	9 662	8 748,0	42,3%	25,1%
Famille et groupe	961	739,9	3,6%	2,1%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	407	56,9	0,3%	0,2%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	2 530	1 661,0	8,0%	4,8%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	1 047	923,3	4,5%	2,7%
Non réponse	69	53,1	0,3%	0,2%
Total	26 075	20 657,1	100,0%	59,4%

Tableau II C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un foyer occupationnel (foyer de vie)

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	18	16,5	8,4%	196	179,2	91,5%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	34	31,5	84,9%	6	5,6	15,1%
Educateur spécialisé	100	93,3	7,1%	1 334	1 207,8	92,6%
Moniteur éducateur	203	173,3	8,9%	1 935	1 753,7	90,5%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	10	8,4	100,0%
Aide médico-psychologique	845	723,1	13,2%	5 204	4 758,4	86,6%
Total	1 200	1 037,6	11,6%	8 685	7 913,2	88,1%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	2	0,1	0,0%	216	195,8	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	40	37,1	100,0%
Educateur spécialisé	4	4,0	0,3%	1 438	1 305,0	100,0%
Moniteur éducateur	10	10,0	0,5%	2 148	1 937,0	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	10	8,4	100,0%
Aide médico-psychologique	15	14,6	0,3%	6 064	5 496,0	100,0%
Total	31	28,6	0,3%	9 916	8 979,4	100,0%

Tableau II C 6-Description par statut du personnel des foyers occupationnels (foyers de vie)

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	3 546	3 040,9	14,7%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	117	104,1	0,5%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	13	9,6	0,0%
Convention Collective Nationale de 1966	15 175	11 669,1	56,5%
Convention Collective Nationale de 1951	5 251	4 307,7	20,9%
Convention Collective Nationale de 1965	376	302,5	1,5%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	64	62,5	0,3%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	18	14,1	0,1%
Autres Conventions Collectives	334	239,4	1,2%
Accord d'établissement	236	169,8	0,8%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	184	138,9	0,7%
Congréganistes non salariés	36	30,5	0,1%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	205	116,9	0,6%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	393	332,7	1,6%
Emploi jeune	125	118,4	0,6%
Non réponse	2	0,2	0,0%
Total	26 075	20 657,1	100,0%

Tableau II C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les foyers occupationnels (foyers de vie)

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	1 279	1 040,9	17,4%	3 069	2 521,8	17,2%	4 348	3 562,7	17,2%
Modulation annualisation du temps de travail	1 265	1 008,3	16,9%	3 041	2 396,5	16,3%	4 306	3 404,8	16,5%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	1 752	1 363,6	22,8%	3 849	2 959,4	20,2%	5 601	4 323,0	20,9%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	657	520,1	8,7%	1 835	1 456,0	9,9%	2 492	1 976,1	9,6%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	1 859	1 525,1	25,5%	5 291	4 203,0	28,6%	7 150	5 728,1	27,7%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	80	48,1	0,8%	57	34,1	0,2%	137	82,2	0,4%
Autres modalités de réduction du temps de travail	523	399,8	6,7%	1 224	966,1	6,6%	1 747	1 365,9	6,6%
Non réponse	92	64,4	1,1%	202	150,0	1,0%	294	214,4	1,0%
Total	7 507	5 970,3	100,0%	18 568	14 686,8	100,0%	26 075	20 657,1	100,0%

III – LES MAISONS D’ACCUEIL SPÉCIALISÉES

Définition :

Au 31 décembre 2001, 360 maisons d’accueil spécialisées disposent de 14 500 places et emploient 15 300 personnes en équivalent temps plein.

Ces établissements médico-sociaux reçoivent des adultes handicapés qui ne peuvent effectuer seuls les actes essentiels de la vie et dont l’état nécessite une surveillance médicale et des soins constants. Les soins constants ne sont pas des thérapeutiques actives, ni des soins intensifs qui ne pourraient être dispensés que dans un établissement de soins. Il s’agit essentiellement d’une surveillance médicale régulière avec recours au médecin, en cas d’urgence, et de la poursuite des traitements et des rééducations d’entretien, des soins de nursing requis par l’état des personnes accueillies.

Financement :

Les maisons d’accueil spécialisées sont financées à 100% par les organismes de sécurité sociale sur le mode de tarification d’un prix de journée.

Commentaire :

Une dizaine de maisons d’accueil spécialisées à capacité élevée n’ont pas décrit leurs sorties effectives au cours de l’année 2001. En conséquence, les données « clientèle sortie au cours de l’année 2001 » sont à prendre avec précaution.

Textes de référence :

Code de l’action sociale et des familles

- ✓ Article 312-1 (7° du I).

Décrets

- ✓ Décret n° 78-1211 du 28 décembre 1978,
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003.

Circulaire

- ✓ Circulaire n° 62 AS du 28 décembre 1978.

Instruction

- ✓ Instruction n° 403 du 28 décembre 1990.

A – ACTIVITÉ

Tableau III A 1-Description générale de l'activité des maisons d'accueil spécialisées

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
360	14 482	14 037	159 159	4 616 028	1 278	889

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés	14 416	13 992	155 493	4 599 466	831	504
Accueil temporaire d'urgence pour adultes et familles	46	27	2 095	11 545	409	347
Autre discipline d'équipement	20	18	1 571	5 017	38	38
Total	14 482	14 037	159 159	4 616 028	1 278	889

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	13 688	13 269	121 846	4 447 596	1 120	829
Semi-internat	485	484	22 706	108 290	61	21
Externat	144	148	5 150	27 501	17	0
Accueil de jour	120	107	5 318	23 763	9	4
Accueil temporaire week-end vacances	45	29	4 139	8 878	71	35
Total	14 482	14 037	159 159	4 616 028	1 278	889

Tableau III A 2-Répartition régionale des maisons d'accueil spécialisées au 31/12/2001

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	11	3,1%	391	2,7%	0,40	989 230	3,0%
72 AQUITAINE	14	3,9%	690	4,8%	0,44	1 575 661	4,8%
83 AUVERGNE	9	2,5%	394	2,7%	0,57	697 215	2,1%
25 BASSE NORMANDIE	18	5,0%	658	4,5%	0,88	748 290	2,3%
26 BOURGOGNE	4	1,1%	151	1,0%	0,18	840 846	2,5%
53 BRETAGNE	14	3,9%	748	5,2%	0,48	1 550 486	4,7%
24 CENTRE	7	1,9%	291	2,0%	0,22	1 296 417	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	10	2,8%	453	3,1%	0,63	722 223	2,2%
94 CORSE	2	0,6%	48	0,3%	0,34	140 431	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	14	3,9%	518	3,6%	0,86	604 542	1,8%
23 HAUTE NORMANDIE	4	1,1%	227	1,6%	0,24	965 586	2,9%
11 ILE DE FRANCE	40	11,1%	1 379	9,5%	0,22	6 394 046	19,4%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	31	8,6%	1 068	7,4%	0,86	1 241 157	3,8%
74 LIMOUSIN	15	4,2%	584	4,0%	1,60	366 019	1,1%
41 LORRAINE	16	4,4%	680	4,7%	0,54	1 257 829	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	29	8,1%	1 280	8,8%	0,92	1 392 029	4,2%
31 NORD PAS DE CALAIS	20	5,6%	1 021	7,1%	0,47	2 154 634	6,5%
52 PAYS DE LA LOIRE	24	6,7%	847	5,8%	0,49	1 743 970	5,3%
22 PICARDIE	11	3,1%	437	3,0%	0,43	1 012 287	3,1%
54 POITOU CHARENTES	8	2,2%	325	2,2%	0,38	863 481	2,6%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	26	7,2%	912	6,3%	0,37	2 433 153	7,4%
82 RHÔNE-ALPES	29	8,1%	1 240	8,6%	0,40	3 138 870	9,5%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	356	98,9%	14 342	99,0%	0,45	32 128 402	97,3%
<i>DOM*</i>	<i>4</i>	<i>1,1%</i>	<i>140</i>	<i>1,0%</i>	<i>0,15</i>	<i>903 559</i>	<i>2,7%</i>
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	360	100,0%	14 482	100,0%	0,44	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

Tableau III A 3-Répartition départementale des maisons d'accueil spécialisées au 31/12/2001

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	5	1,4%	142	1,0%	0,24	591 651	1,8%
	68 HAUT-RHIN	6	1,7%	249	1,7%	0,63	397 579	1,2%
	ALSACE	11	3,1%	391	2,7%	0,40	989 230	3,0%
72	24 DORDOGNE	2	0,6%	157	1,1%	0,80	195 249	0,6%
	33 GIRONDE	4	1,1%	211	1,5%	0,29	732 304	2,2%
	40 LANDES	1	0,3%	55	0,4%	0,32	173 789	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	2	0,6%	68	0,5%	0,44	154 273	0,5%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	5	1,4%	199	1,4%	0,62	320 046	1,0%
	AQUITAINE	14	3,9%	690	4,8%	0,44	1 575 661	4,8%
83	3 ALLIER	2	0,6%	117	0,8%	0,67	174 155	0,5%
	15 CANTAL	3	0,8%	82	0,6%	1,07	76 679	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	2	0,6%	95	0,7%	0,87	109 145	0,3%
	63 PUY DE DÔME	2	0,6%	100	0,7%	0,30	337 236	1,0%
	AUVERGNE	9	2,5%	394	2,7%	0,57	697 215	2,1%
25	14 CALVADOS	8	2,2%	246	1,7%	0,69	355 313	1,1%
	50 MANCHE	6	1,7%	279	1,9%	1,14	244 995	0,7%
	61 ORNE	4	1,1%	133	0,9%	0,90	147 982	0,4%
	BASSE NORMANDIE	18	5,0%	658	4,5%	0,88	748 290	2,3%
26	21 CÔTE D'OR	1	0,3%	45	0,3%	0,16	279 372	0,8%
	58 NIÈVRE	1	0,3%	30	0,2%	0,27	111 661	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	1	0,3%	40	0,3%	0,14	278 302	0,8%
	89 YONNE	1	0,3%	36	0,2%	0,21	171 511	0,5%
	BOURGOGNE	4	1,1%	151	1,0%	0,18	840 846	2,5%
53	22 CÔTES D'ARMOR	6	1,7%	266	1,8%	0,97	274 246	0,8%
	29 FINISTÈRE	1	0,3%	40	0,3%	0,09	449 080	1,4%
	35 ILLE ET VILAINE	2	0,6%	226	1,6%	0,46	487 090	1,5%
	56 MORBIHAN	5	1,4%	216	1,5%	0,64	340 070	1,0%
	BRETAGNE	14	3,9%	748	5,2%	0,48	1 550 486	4,7%
24	18 CHER	1	0,3%	10	0,1%	0,06	161 571	0,5%
	28 EURE ET LOIR	1	0,3%	48	0,3%	0,22	218 195	0,7%
	36 INDRE	1	0,3%	56	0,4%	0,48	116 764	0,4%
	37 INDRE ET LOIRE	2	0,6%	109	0,8%	0,36	301 303	0,9%
	41 LOIR ET CHER	1	0,3%	20	0,1%	0,12	162 154	0,5%
	45 LOIRET	1	0,3%	48	0,3%	0,14	336 430	1,0%
	CENTRE	7	1,9%	291	2,0%	0,22	1 296 417	3,9%
21	8 ARDENNES	2	0,6%	81	0,6%	0,53	151 896	0,5%
	10 AUBE	2	0,6%	96	0,7%	0,62	156 093	0,5%
	51 MARNE	4	1,1%	170	1,2%	0,54	315 147	1,0%
	52 HAUTE MARNE	2	0,6%	106	0,7%	1,07	99 087	0,3%
	CHAMPAGNE ARDENNE	10	2,8%	453	3,1%	0,63	722 223	2,2%
94	2A CORSE DU SUD	1	0,3%	20	0,1%	0,32	63 256	0,2%
	2B HAUTE CORSE	1	0,3%	28	0,2%	0,36	77 175	0,2%
	CORSE	2	0,6%	48	0,3%	0,34	140 431	0,4%
43	25 DOUBS	7	1,9%	256	1,8%	0,93	275 695	0,8%
	39 JURA	3	0,8%	87	0,6%	0,67	130 722	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	3	0,8%	122	0,8%	1,00	121 743	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	1	0,3%	53	0,4%	0,69	76 382	0,2%
FRANCHE COMTÉ	14	3,9%	518	3,6%	0,86	604 542	1,8%	
23	27 EURE	3	0,8%	179	1,2%	0,61	295 709	0,9%
	76 SEINE MARITIME	1	0,3%	48	0,3%	0,07	669 877	2,0%
	HAUTE NORMANDIE	4	1,1%	227	1,6%	0,24	965 586	2,9%
11	75 PARIS	6	1,7%	130	0,9%	0,10	1 328 235	4,0%
	77 SEINE ET MARNE	7	1,9%	196	1,4%	0,28	689 613	2,1%
	78 YVELINES	6	1,7%	227	1,6%	0,30	765 940	2,3%
	91 ESSONNE	8	2,2%	326	2,3%	0,50	648 249	2,0%
	92 HAUTS DE SEINE	2	0,6%	39	0,3%	0,05	844 839	2,6%
	93 SEINE SAINT DENIS	2	0,6%	101	0,7%	0,13	782 454	2,4%
	94 VAL DE MARNE	6	1,7%	245	1,7%	0,35	706 101	2,1%
	95 VAL D'OISE	3	0,8%	115	0,8%	0,18	628 615	1,9%
	ILE DE FRANCE	40	11,1%	1 379	9,5%	0,22	6 394 046	19,4%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	3	0,8%	116	0,8%	0,73	159 783	0,5%
	30 GARD	3	0,8%	78	0,5%	0,23	336 833	1,0%
	34 HÉRAULT	9	2,5%	304	2,1%	0,61	502 276	1,5%
	48 LOZÈRE	8	2,2%	424	2,9%	11,00	38 546	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	8	2,2%	146	1,0%	0,72	203 719	0,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON		31	8,6%	1 068	7,4%	0,86	1 241 157	3,8%
74	19 CORRÈZE	9	2,5%	347	2,4%	2,95	117 662	0,4%
	23 CREUSE	2	0,6%	120	0,8%	2,02	59 520	0,2%
	87 HAUTE VIENNE	4	1,1%	117	0,8%	0,62	188 837	0,6%
74 LIMOUSIN		15	4,2%	584	4,0%	1,60	366 019	1,1%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	5	1,4%	254	1,8%	0,65	392 923	1,2%
	55 MEUSE	1	0,3%	18	0,1%	0,18	99 815	0,3%
	57 MOSELLE	7	1,9%	336	2,3%	0,59	565 140	1,7%
	88 VOSGES	3	0,8%	72	0,5%	0,36	199 951	0,6%
41 LORRAINE		16	4,4%	680	4,7%	0,54	1 257 829	3,8%
73	9 ARIÈGE	2	0,6%	66	0,5%	0,94	70 031	0,2%
	12 AVEYRON	4	1,1%	174	1,2%	1,32	131 494	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	10	2,8%	462	3,2%	0,74	626 007	1,9%
	32 GERS	4	1,1%	155	1,1%	1,80	86 004	0,3%
	46 LOT	1	0,3%	60	0,4%	0,75	80 275	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	4	1,1%	187	1,3%	1,62	115 088	0,3%
	81 TARN	3	0,8%	143	1,0%	0,82	175 105	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	1	0,3%	33	0,2%	0,31	108 025	0,3%
	73 MIDI PYRÉNÉES		29	8,1%	1 280	8,8%	0,92	1 392 029
31	59 NORD	14	3,9%	670	4,6%	0,48	1 389 889	4,2%
	62 PAS DE CALAIS	6	1,7%	351	2,4%	0,46	764 745	2,3%
31 NORD PAS DE CALAIS		20	5,6%	1 021	7,1%	0,47	2 154 634	6,5%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	8	2,2%	337	2,3%	0,53	634 606	1,9%
	49 MAINE ET LOIRE	5	1,4%	169	1,2%	0,43	394 275	1,2%
	53 MAYENNE	4	1,1%	134	0,9%	0,90	148 474	0,4%
	72 SARTHE	5	1,4%	165	1,1%	0,59	279 397	0,8%
	85 VENDÉE	2	0,6%	42	0,3%	0,15	287 218	0,9%
52 PAYS DE LA LOIRE		24	6,7%	847	5,8%	0,49	1 743 970	5,3%
22	2 AISNE	3	0,8%	115	0,8%	0,41	281 862	0,9%
	60 OISE	5	1,4%	193	1,3%	0,45	428 866	1,3%
	80 SOMME	3	0,8%	129	0,9%	0,43	301 559	0,9%
22 PICARDIE		11	3,1%	437	3,0%	0,43	1 012 287	3,1%
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	176 750	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	2	0,6%	71	0,5%	0,24	291 304	0,9%
	79 DEUX SÈVRES	3	0,8%	113	0,8%	0,63	178 586	0,5%
	86 VIENNE	3	0,8%	141	1,0%	0,65	216 841	0,7%
54 POITOU CHARENTES		8	2,2%	325	2,2%	0,38	863 481	2,6%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	1	0,3%	46	0,3%	0,64	72 296	0,2%
	5 HAUTES ALPES	2	0,6%	46	0,3%	0,70	65 559	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	4	1,1%	170	1,2%	0,32	534 970	1,6%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	12	3,3%	375	2,6%	0,37	1 017 538	3,1%
	83 VAR	3	0,8%	133	0,9%	0,28	473 825	1,4%
	84 VAUCLUSE	4	1,1%	142	1,0%	0,53	268 965	0,8%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR		26	7,2%	912	6,3%	0,37	2 433 153	7,4%
82	1 AIN	3	0,8%	153	1,1%	0,53	289 819	0,9%
	7 ARDÈCHE	3	0,8%	186	1,3%	1,24	149 849	0,5%
	26 DRÔME	8	2,2%	244	1,7%	1,04	233 784	0,7%
	38 ISÈRE	2	0,6%	80	0,6%	0,13	617 773	1,9%
	42 LOIRE	5	1,4%	150	1,0%	0,40	379 482	1,1%
	69 RHÔNE	4	1,1%	190	1,3%	0,21	891 797	2,7%
	73 SAVOIE	2	0,6%	80	0,6%	0,38	209 395	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	2	0,6%	157	1,1%	0,43	366 971	1,1%
82 RHÔNE-ALPES		29	8,1%	1 240	8,6%	0,40	3 138 870	9,5%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		356	98,9%	14 342	99,0%	0,45	32 128 402	97,3%
DOM*		4	1,1%	140	1,0%	0,15	903 559	2,7%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		360	100,0%	14 482	100,0%	0,44	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	5	1,4%	142	1,0%	136	95,8%
	68 HAUT-RHIN	6	1,7%	249	1,7%	246	98,8%
	ALSACE	11	3,1%	391	2,7%	382	97,7%
72	24 DORDOGNE	2	0,6%	157	1,1%	157	100,0%
	33 GIRONDE	4	1,1%	211	1,5%	206	97,6%
	40 LANDES	1	0,3%	55	0,4%	54	98,2%
	47 LOT ET GARONNE	2	0,6%	68	0,5%	67	98,5%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	5	1,4%	199	1,4%	197	99,0%
	AQUITAINE	14	3,9%	690	4,8%	681	98,7%
83	3 ALLIER	2	0,6%	117	0,8%	117	100,0%
	15 CANTAL	3	0,8%	82	0,6%	81	98,8%
	43 HAUTE LOIRE	2	0,6%	95	0,7%	95	100,0%
	63 PUY DE DÔME	2	0,6%	100	0,7%	109	109,0%
	AUVERGNE	9	2,5%	394	2,7%	402	102,0%
25	14 CALVADOS	8	2,2%	246	1,7%	238	96,7%
	50 MANCHE	6	1,7%	279	1,9%	276	98,9%
	61 ORNE	4	1,1%	133	0,9%	133	100,0%
BASSE NORMANDIE	18	5,0%	658	4,5%	647	98,3%	
26	21 CÔTE D'OR	1	0,3%	45	0,3%	45	100,0%
	58 NIÈVRE	1	0,3%	30	0,2%	30	100,0%
	71 SAÔNE ET LOIRE	1	0,3%	40	0,3%	40	100,0%
	89 YONNE	1	0,3%	36	0,2%	36	100,0%
	BOURGOGNE	4	1,1%	151	1,0%	151	100,0%
53	22 CÔTES D'ARMOR	6	1,7%	266	1,8%	268	100,8%
	29 FINISTÈRE	1	0,3%	40	0,3%	40	100,0%
	35 ILLE ET VILAINE	2	0,6%	226	1,6%	217	96,0%
	56 MORBIHAN	5	1,4%	216	1,5%	215	99,5%
	BRETAGNE	14	3,9%	748	5,2%	740	98,9%
24	18 CHER	1	0,3%	10	0,1%	10	100,0%
	28 EURE ET LOIR	1	0,3%	48	0,3%	48	100,0%
	36 INDRE	1	0,3%	56	0,4%	56	100,0%
	37 INDRE ET LOIRE	2	0,6%	109	0,8%	108	99,1%
	41 LOIR ET CHER	1	0,3%	20	0,1%	20	100,0%
	45 LOIRET	1	0,3%	48	0,3%	49	102,1%
	CENTRE	7	1,9%	291	2,0%	291	100,0%
21	8 ARDENNES	2	0,6%	81	0,6%	84	103,7%
	10 AUBE	2	0,6%	96	0,7%	93	96,9%
	51 MARNE	4	1,1%	170	1,2%	166	97,6%
	52 HAUTE MARNE	2	0,6%	106	0,7%	104	98,1%
	CHAMPAGNE ARDENNE	10	2,8%	453	3,1%	447	98,7%
94	2A CORSE DU SUD	1	0,3%	20	0,1%	20	100,0%
	2B HAUTE CORSE	1	0,3%	28	0,2%	21	75,0%
CORSE	2	0,6%	48	0,3%	41	85,4%	
43	25 DOUBS	7	1,9%	256	1,8%	248	96,9%
	39 JURA	3	0,8%	87	0,6%	87	100,0%
	70 HAUTE SAÔNE	3	0,8%	122	0,8%	120	98,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	1	0,3%	53	0,4%	53	100,0%
	FRANCHE COMTÉ	14	3,9%	518	3,6%	508	98,1%
23	27 EURE	3	0,8%	179	1,2%	177	98,9%
	76 SEINE MARITIME	1	0,3%	48	0,3%	46	95,8%
HAUTE NORMANDIE	4	1,1%	227	1,6%	223	98,2%	
11	75 PARIS	6	1,7%	130	0,9%	130	100,0%
	77 SEINE ET MARNE	7	1,9%	196	1,4%	185	94,4%
	78 YVELINES	6	1,7%	227	1,6%	209	92,1%
	91 ESSONNE	8	2,2%	326	2,3%	309	94,8%
	92 HAUTS DE SEINE	2	0,6%	39	0,3%	39	100,0%
	93 SEINE SAINT DENIS	2	0,6%	101	0,7%	101	100,0%
	94 VAL DE MARNE	6	1,7%	245	1,7%	240	98,0%
	95 VAL D'OISE	3	0,8%	115	0,8%	115	100,0%
	ILE DE FRANCE	40	11,1%	1 379	9,5%	1 328	96,3%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	3	0,8%	116	0,8%	84	72,4%
	30 GARD	3	0,8%	78	0,5%	43	55,1%
	34 HÉRAULT	9	2,5%	304	2,1%	228	75,0%
	48 LOZÈRE	8	2,2%	424	2,9%	369	87,0%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	8	2,2%	146	1,0%	106	72,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON		31	8,6%	1 068	7,4%	830	77,7%
74	19 CORRÈZE	9	2,5%	347	2,4%	346	99,7%
	23 CREUSE	2	0,6%	120	0,8%	120	100,0%
	87 HAUTE VIENNE	4	1,1%	117	0,8%	115	98,3%
74 LIMOUSIN		15	4,2%	584	4,0%	581	99,5%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	5	1,4%	254	1,8%	255	100,4%
	55 MEUSE	1	0,3%	18	0,1%	16	88,9%
	57 MOSELLE	7	1,9%	336	2,3%	335	99,7%
	88 VOSGES	3	0,8%	72	0,5%	70	97,2%
41 LORRAINE		16	4,4%	680	4,7%	676	99,4%
73	9 ARIÈGE	2	0,6%	66	0,5%	71	107,6%
	12 AVEYRON	4	1,1%	174	1,2%	177	101,7%
	31 HAUTE GARONNE	10	2,8%	462	3,2%	469	101,5%
	32 GERS	4	1,1%	155	1,1%	155	100,0%
	46 LOT	1	0,3%	60	0,4%	61	101,7%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	4	1,1%	187	1,3%	187	100,0%
	81 TARN	3	0,8%	143	1,0%	142	99,3%
	82 TARN ET GARONNE	1	0,3%	33	0,2%	33	100,0%
73 MIDI PYRÉNÉES		29	8,1%	1 280	8,8%	1 295	101,2%
31	59 NORD	14	3,9%	670	4,6%	694	103,6%
	62 PAS DE CALAIS	6	1,7%	351	2,4%	348	99,1%
31 NORD PAS DE CALAIS		20	5,6%	1 021	7,1%	1 042	102,1%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	8	2,2%	337	2,3%	328	97,3%
	49 MAINE ET LOIRE	5	1,4%	169	1,2%	168	99,4%
	53 MAYENNE	4	1,1%	134	0,9%	133	99,3%
	72 SARTHE	5	1,4%	165	1,1%	160	97,0%
	85 VENDÉE	2	0,6%	42	0,3%	42	100,0%
52 PAYS DE LA LOIRE		24	6,7%	847	5,8%	831	98,1%
22	2 AISNE	3	0,8%	115	0,8%	112	97,4%
	60 OISE	5	1,4%	193	1,3%	186	96,4%
	80 SOMME	3	0,8%	129	0,9%	128	99,2%
22 PICARDIE		11	3,1%	437	3,0%	426	97,5%
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	17 CHARENTE MARITIME	2	0,6%	71	0,5%	71	100,0%
	79 DEUX SÈVRES	3	0,8%	113	0,8%	112	99,1%
	86 VIENNE	3	0,8%	141	1,0%	141	100,0%
54 POITOU CHARENTES		8	2,2%	325	2,2%	324	99,7%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	1	0,3%	46	0,3%	49	106,5%
	5 HAUTES ALPES	2	0,6%	46	0,3%	46	100,0%
	6 ALPES MARITIMES	4	1,1%	170	1,2%	170	100,0%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	12	3,3%	375	2,6%	373	99,5%
	83 VAR	3	0,8%	133	0,9%	131	98,5%
	84 VAUCLUSE	4	1,1%	142	1,0%	142	100,0%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR		26	7,2%	912	6,3%	911	99,9%
82	1 AIN	3	0,8%	153	1,1%	149	97,4%
	7 ARDÈCHE	3	0,8%	186	1,3%	185	99,5%
	26 DRÔME	8	2,2%	244	1,7%	243	99,6%
	38 ISÈRE	2	0,6%	80	0,6%	78	97,5%
	42 LOIRE	5	1,4%	150	1,0%	99	66,0%
	69 RHÔNE	4	1,1%	190	1,3%	149	78,4%
	73 SAVOIE	2	0,6%	80	0,6%	80	100,0%
	74 HAUTE SAVOIE	2	0,6%	157	1,1%	157	100,0%
82 RHÔNE-ALPES		29	8,1%	1 240	8,6%	1 140	91,9%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		356	98,9%	14 342	99,0%	13 897	96,9%
DOM*		4	1,1%	140	1,0%	140	100,0%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		360	100,0%	14 482	100,0%	14 037	96,9%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

**Tableau III B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis
en maison d'accueil spécialisée**

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	66	52	118
20 - 24 ans	712	534	1 246
25 - 29 ans	1 136	904	2 040
30 - 34 ans	1 314	1 078	2 392
35 - 39 ans	1 269	991	2 260
40 - 44 ans	1 063	836	1 899
45 - 49 ans	768	637	1 405
50 - 54 ans	634	465	1 099
55 - 59 ans	318	270	588
60 - 64 ans	123	115	238
65 ans et plus	78	86	164
Total	7 481	5 968	13 449

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,9%	0,9%	0,9%
20 - 24 ans	9,5%	8,9%	9,3%
25 - 29 ans	15,2%	15,1%	15,2%
30 - 34 ans	17,6%	18,1%	17,8%
35 - 39 ans	17,0%	16,6%	16,8%
40 - 44 ans	14,2%	14,0%	14,1%
45 - 49 ans	10,3%	10,7%	10,4%
50 - 54 ans	8,5%	7,8%	8,2%
55 - 59 ans	4,3%	4,5%	4,4%
60 - 64 ans	1,6%	1,9%	1,8%
65 ans et plus	1,0%	1,4%	1,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau III B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	1 274	9,5%
Psychose infantile	1 636	12,2%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	234	1,7%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	1 250	9,3%
Accidents périnataux	3 583	26,6%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	1 181	8,8%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	764	5,7%
Autre ou inconnue	3 405	25,3%
Non réponse	122	0,9%
Total	13 449	100,0%

**Tableau III B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis
en maison d'accueil spécialisée**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	3 026	2 535	5 561
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	492	279	771
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	38	24	62
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	47	19	66
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	60	48	108
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	91	75	166
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	421	309	730
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	26	19	45
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	23	8	31
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	2	3	5
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	1	0	1
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0	0	0
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	21	18	39
Surdi-cécité	27	17	44
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	23	19	42
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	2	4	6
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	15	12	27
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	289	166	455
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	108	95	203
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	92	48	140
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	1	1
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	1	1
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	123	67	190
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	419	297	716
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	15	6	21
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	1 999	1 811	3 810
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	72	41	113
Non réponse	49	46	95
Total	7 481	5 968	13 449

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	54,4%	45,6%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	63,8%	36,2%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	61,3%	38,7%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	71,2%	28,8%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	55,6%	44,4%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	54,8%	45,2%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	57,7%	42,3%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	57,8%	42,2%	100,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	74,2%	25,8%	100,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	40,0%	60,0%	100,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	100,0%	0,0%	100,0%
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0,0%	0,0%	0,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	53,8%	46,2%	100,0%
Surdi-cécité	61,4%	38,6%	100,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	54,8%	45,2%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	33,3%	66,7%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	55,6%	44,4%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	63,5%	36,5%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	53,2%	46,8%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	65,7%	34,3%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,0%	100,0%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0%	100,0%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	64,7%	35,3%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	58,5%	41,5%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	71,4%	28,6%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	52,5%	47,5%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	63,7%	36,3%	100,0%
Non réponse	51,6%	48,4%	100,0%
Total	55,6%	44,4%	100,0%

Tableau III B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	6 460	48,0%
Déficiences du psychisme	1 049	7,8%
Déficiences du langage et de la parole	31	0,2%
Déficiences auditives	89	0,7%
Déficiences visuelles	48	0,4%
Déficiences motrices	1 017	7,6%
Plurihandicap	716	5,3%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	21	0,2%
Polyhandicap	3 810	28,3%
Autres déficiences	113	0,8%
Non réponse	95	0,7%
Total	13 449	100,0%

Tableau III B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée

Activité	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	3	1	4
Travaille en CAT à temps partiel	1	0	1
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0	1	1
En attente de placement en établissement de travail protégé	0	1	1
Demandeur d'emploi	0	1	1
En formation ou stage	5	1	6
Activités occupationnelles	1 328	926	2 254
Impossibilité totale	5 943	4 854	10 797
Emploi en milieu ordinaire	12	3	15
Non réponse	189	180	369
Total	7 481	5 968	13 449

Activité	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	0,0%	0,0%	0,0%
Travaille en CAT à temps partiel	0,0%	0,0%	0,0%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,0%	0,0%	0,0%
Demandeur d'emploi	0,0%	0,0%	0,0%
En formation ou stage	0,1%	0,0%	0,0%
Activités occupationnelles	17,8%	15,5%	16,8%
Impossibilité totale	79,4%	81,3%	80,3%
Emploi en milieu ordinaire	0,2%	0,1%	0,1%
Non réponse	2,5%	3,0%	2,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau III B 6- Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis
en maison d'accueil spécialisée**

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	50	30	80
Famille	251	216	467
En famille d'accueil	21	17	38
Maison d'accueil spécialisée	7 135	5 686	12 821
Foyer occupationnel ou foyer de vie	1	2	3
Foyer d'hébergement	2	1	3
Foyer à double tarification	0	0	0
Centre de rééducation professionnelle	0	1	1
Etablissement pour personnes âgées	3	2	5
Etablissement de santé	8	4	12
Etablissement social	0	0	0
Autre	9	9	18
Non réponse	1	0	1
Total	7 481	5 968	13 449

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	0,7%	0,5%	0,6%
Famille	3,4%	3,6%	3,5%
En famille d'accueil	0,3%	0,3%	0,3%
Maison d'accueil spécialisée	95,4%	95,3%	95,3%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer d'hébergement	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer à double tarification	0,0%	0,0%	0,0%
Centre de rééducation professionnelle	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,1%	0,1%	0,1%
Etablissement social	0,0%	0,0%	0,0%
Autre	0,1%	0,2%	0,1%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau III B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée

Temps de présence	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an	1 588	11,8%
De 1 à 5 ans	4 173	31,0%
De 6 à 10 ans	2 985	22,2%
De 11 à 15 ans	2 298	17,1%
De 16 à 20 ans	1 410	10,5%
Plus de 20 ans	995	7,4%
Total	13 449	100,0%

CLIENTÈLE
SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau III B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'une maison d'accueil spécialisée

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	1	5	6
20 à 24 ans	33	21	54
25 à 29 ans	40	32	72
30 à 34 ans	48	24	72
35 à 39 ans	26	33	59
40 à 44 ans	33	21	54
45 à 49 ans	34	14	48
50 à 54 ans	35	19	54
55 à 59 ans	24	13	37
60 à 64 ans	12	8	20
65 ans et plus	10	8	18
Total	296	198	494

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,3%	2,5%	1,2%
20 à 24 ans	11,1%	10,6%	10,9%
25 à 29 ans	13,5%	16,2%	14,6%
30 à 34 ans	16,2%	12,1%	14,6%
35 à 39 ans	8,8%	16,7%	11,9%
40 à 44 ans	11,1%	10,6%	10,9%
45 à 49 ans	11,5%	7,1%	9,7%
50 à 54 ans	11,8%	9,6%	10,9%
55 à 59 ans	8,1%	6,6%	7,5%
60 à 64 ans	4,1%	4,0%	4,0%
65 ans et plus	3,4%	4,0%	3,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau III B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis
d'une maison d'accueil spécialisée**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	66	59	125
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	21	4	25
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	0	2	2
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	3	0	3
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	1	2	3
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	6	1	7
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	17	12	29
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	0	0	0
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0	0	0
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0	0	0
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0	0	0
Surdi-cécité	3	1	4
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	2	1	3
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	0	0	0
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	2	0	2
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	25	14	39
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	7	3	10
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	5	2	7
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	5	1	6
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	21	12	33
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	1	0	1
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	97	78	175
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	2	1	3
Non réponse	12	5	17
Total	296	198	494

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	52,8%	47,2%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	84,0%	16,0%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	0,0%	100,0%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	33,3%	66,7%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	85,7%	14,3%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	58,6%	41,4%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0,0%	0,0%	0,0%
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0,0%	0,0%	0,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0,0%	0,0%	0,0%
Surdi-cécité	75,0%	25,0%	100,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	66,7%	33,3%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	0,0%	0,0%	0,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	100,0%	0,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	64,1%	35,9%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	70,0%	30,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	71,4%	28,6%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,0%	0,0%	0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0%	0,0%	0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	83,3%	16,7%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	63,6%	36,4%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	100,0%	0,0%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	55,4%	44,6%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	66,7%	33,3%	100,0%
Non réponse	70,6%	29,4%	100,0%
Total	59,9%	40,1%	100,0%

Tableau III B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'une maison d'accueil spécialisée

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	155	31,4%
Déficiences du psychisme	39	7,9%
Déficiences du langage et de la parole	0	0,0%
Déficiences auditives	4	0,8%
Déficiences visuelles	3	0,6%
Déficiences motrices	64	13,0%
Plurihandicap	33	6,7%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	1	0,2%
Polyhandicap	175	35,4%
Autres déficiences	3	0,6%
Non réponse	17	3,4%
Total	494	100,0%

Tableau III B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'une maison d'accueil spécialisée

Activité avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	2	0	2
Travaille en CAT à temps partiel	0	0	0
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0	0	0
En attente de placement en établissement de travail protégé	2	0	2
Demandeur d'emploi	0	0	0
En formation ou stage	2	1	3
Activités occupationnelles	33	21	54
Impossibilité totale	240	168	408
Non réponse	17	8	25
Total	296	198	494

Activité avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	0,7%	0,0%	0,4%
Travaille en CAT à temps partiel	0,0%	0,0%	0,0%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,7%	0,0%	0,4%
Demandeur d'emploi	0,0%	0,0%	0,0%
En formation ou stage	0,7%	0,5%	0,6%
Activités occupationnelles	11,1%	10,6%	10,9%
Impossibilité totale	81,1%	84,8%	82,6%
Non réponse	5,7%	4,0%	5,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau III B 12-Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie
d'une maison d'accueil spécialisée**

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	0	1	1
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	3	0	3
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	0	0	0
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	1	0	1
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	1	0	1
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0	0	0
En formation ou en stage	3	2	5
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	40	17	57
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	13	8	21
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	37	34	71
En attente de placement en foyer occupationnel	2	0	2
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	12	10	22
Autre activité	30	11	41
DÉCÈS	149	112	261
Non réponse	5	3	8
Total	296	198	494

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	0,0%	0,5%	0,2%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	1,0%	0,0%	0,6%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	0,0%	0,0%	0,0%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	0,3%	0,0%	0,2%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0,3%	0,0%	0,2%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	1,0%	1,0%	1,0%
En formation ou en stage	2,0%	1,9%	2,0%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	13,5%	8,6%	11,5%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	4,4%	4,0%	4,3%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	12,5%	17,2%	14,4%
En attente de placement en foyer occupationnel	0,7%	0,0%	0,4%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	4,1%	5,1%	4,5%
Autre activité	10,1%	5,6%	8,3%
DÉCÈS	50,3%	56,6%	52,8%
Non réponse	1,7%	1,5%	1,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau III B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie
d'une maison d'accueil spécialisée**

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	0	0	0
Famille	24	16	40
En famille d'accueil	1	0	1
Maison d'accueil spécialisée	241	174	415
Foyer occupationnel ou foyer de vie	3	1	4
Foyer d'hébergement	1	2	3
Foyer à double tarification	0	1	1
Centre de rééducation professionnelle	2	0	2
Etablissement pour personnes âgées	2	0	2
Etablissement de santé	6	1	7
Etablissement social	9	0	9
Autre	2	1	3
Non réponse	5	2	7
Total	296	198	494

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	0,0%	0,0%	0,0%
Famille	8,1%	8,1%	8,1%
En famille d'accueil	0,3%	0,0%	0,2%
Maison d'accueil spécialisée	81,4%	87,9%	84,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	1,0%	0,5%	0,8%
Foyer d'hébergement	0,3%	1,0%	0,6%
Foyer à double tarification	0,0%	0,5%	0,2%
Centre de rééducation professionnelle	0,7%	0,0%	0,4%
Etablissement pour personnes âgées	0,7%	0,0%	0,4%
Etablissement de santé	2,0%	0,5%	1,4%
Etablissement social	3,0%	0,0%	1,8%
Autre	0,7%	0,5%	0,6%
Non réponse	1,7%	1,0%	1,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau III B 14-Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie
d'une maison d'accueil spécialisée**

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	5	2	7
Famille	46	23	69
En famille d'accueil	3	0	3
Maison d'accueil spécialisée	22	22	44
Foyer occupationnel ou foyer de vie	18	3	21
Foyer d'hébergement	2	3	5
Foyer à double tarification	7	9	16
Centre de rééducation professionnelle	0	1	1
Etablissement pour personnes âgées	4	3	7
Etablissement de santé	29	14	43
Etablissement social	0	0	0
Autre	102	72	174
Non réponse	58	46	104
Total	296	198	494

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	1,7%	1,0%	1,4%
Famille	15,5%	11,6%	14,0%
En famille d'accueil	1,0%	0,0%	0,6%
Maison d'accueil spécialisée	7,4%	11,1%	8,9%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	6,1%	1,5%	4,3%
Foyer d'hébergement	0,7%	1,5%	1,0%
Foyer à double tarification	2,4%	4,5%	3,2%
Centre de rééducation professionnelle	0,0%	0,5%	0,2%
Etablissement pour personnes âgées	1,4%	1,5%	1,4%
Etablissement de santé	9,8%	7,1%	8,7%
Etablissement social	0,0%	0,0%	0,0%
Autre	34,5%	36,4%	35,2%
Non réponse	19,6%	23,2%	21,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C – PERSONNEL

Tableau III C 1-Description générale du personnel des maisons d'accueil spécialisées

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	10	8,1	0,2%	70	61,5	0,5%	80	69,6	0,5%
20 - 24 ans	147	126,0	3,8%	779	666,4	5,5%	926	792,4	5,2%
25 - 29 ans	344	294,6	9,0%	1 801	1 532,7	12,7%	2 145	1 827,3	11,9%
30 - 34 ans	541	480,9	14,7%	2 171	1 851,0	15,4%	2 712	2 331,9	15,2%
35 - 39 ans	658	551,9	16,8%	2 308	1 933,5	16,0%	2 966	2 485,3	16,2%
40 - 44 ans	743	598,9	18,3%	2 366	2 013,3	16,7%	3 109	2 612,2	17,0%
45 - 49 ans	723	542,5	16,5%	2 137	1 784,0	14,8%	2 860	2 326,4	15,2%
50 - 54 ans	684	467,4	14,3%	1 846	1 557,0	12,9%	2 530	2 024,4	13,2%
55 - 59 ans	279	179,1	5,5%	729	552,6	4,6%	1 008	731,6	4,8%
60 ans et plus	53	30,6	0,9%	140	104,2	0,9%	193	134,8	0,9%
Total	4 182	3 279,8	100,0%	14 347	12 056,1	100,0%	18 529	15 335,9	100,0%

Tableau III C 2-Description par fonction principale du personnel des maisons d'accueil spécialisées

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	104	69,8	74,2%	31	24,3	25,8%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	81	68,0	71,6%	38	26,9	28,4%
Médecin directeur	6	3,0	56,3%	3	2,3	43,7%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	87	56,6	52,9%	67	50,4	47,1%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	72	49,7	10,1%	669	440,1	89,9%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	32	22,0	26,9%	89	59,7	73,1%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	591	482,2	18,7%	2 632	2 099,5	81,3%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	521	399,5	73,2%	203	146,6	26,8%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	32	28,8	32,9%	61	58,7	67,1%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	13	12,0	31,6%	28	26,0	68,4%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Chef d'atelier	1	1,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	4	2,8	44,0%	9	3,5	56,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	4	3,1	29,0%	9	7,6	71,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	4	4,0	100,0%
Chef de service éducatif	66	57,2	44,3%	79	72,0	55,7%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	4	4,0	8,4%	50	43,9	91,6%
Cadre infirmier psychiatrique	11	10,5	35,4%	21	19,2	64,6%
Autre cadre de service pédagogique et social	6	6,0	42,3%	10	8,2	57,7%
Autre cadre de service paramédical	5	2,6	16,1%	17	13,3	83,9%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	17	8,7	58,9%	11	6,1	41,1%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL						
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	0	0,0		0	0,0	
Instituteur spécialisé	3	3,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Instituteur et élève instituteur	0	0,0		0	0,0	
Professeur des écoles	0	0,0		0	0,0	
Professeur agrégé, certifié et assimilé	0	0,0		0	0,0	
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0		0	0,0	
Professeur de lycée professionnel	0	0,0		0	0,0	
Maître-auxiliaire	0	0,0		0	0,0	
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	8	6,9	88,5%	2	0,9	11,5%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	0			0		
Travail						
Educateur technique spécialisé	12	11,5	80,9%	4	2,7	19,1%
Educateur technique	6	4,5	100,0%	0	0,0	0,0%
Moniteur d'atelier	20	19,0	66,4%	11	9,6	33,6%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	82	75,6	21,9%	291	269,1	78,1%
Moniteur éducateur	120	114,0	20,8%	471	435,2	79,2%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	4	2,7	100,0%
Aide médico-psychologique	789	747,1	17,1%	3 920	3 623,3	82,9%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	2	1,8	100,0%
Famille et groupe						
Assistant de service social	4	2,3	13,7%	45	14,2	86,3%
Moniteur d'enseignement ménager	1	1,0	35,2%	2	1,8	64,8%
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0,0	0,0%	2	1,3	100,0%
Assistante maternelle	0	0,0		0	0,0	
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0		0	0,0	
Travailleuse familiale	0	0,0		0	0,0	
Animateur social	27	21,3	46,0%	30	25,0	54,0%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	45	37,3	26,1%	131	105,3	73,9%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL						
<i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	114	21,8	69,5%	48	9,6	30,5%
Pédiatre	0	0,0		0	0,0	
Médecin en rééducation fonctionnelle	34	4,8	47,7%	25	5,3	52,3%
Autre spécialiste	15	3,3	37,3%	26	5,6	62,7%
Médecin généraliste	195	43,0	70,8%	50	17,7	29,2%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ						
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	51	21,4	21,4%	195	78,5	78,6%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	105	92,4	11,0%	909	743,8	89,0%
Infirmier psychiatrique	79	66,4	35,3%	142	121,6	64,7%
Puéricultrice	1	1,0	40,0%	2	1,5	60,0%
Masseur kinésithérapeute	132	75,2	45,0%	149	92,0	55,0%
Ergothérapeute	15	11,5	12,4%	137	81,4	87,6%
Orthophoniste	1	0,2	1,3%	31	14,0	98,7%
Orthoptiste	1	1,0	63,7%	3	0,6	36,3%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	27	15,1	14,1%	165	91,6	85,9%
Aide-soignant	495	462,3	15,6%	2 743	2 494,5	84,4%
Auxiliaire de puériculture	1	0,5	0,3%	174	165,7	99,7%
Autre personnel paramédical diplômé	12	8,3	22,5%	51	28,7	77,5%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	3	3,0	22,8%	12	10,2	77,2%
En attente de formation de moniteur éducateur	5	5,0	28,7%	15	12,4	71,3%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	39	37,2	17,7%	196	172,6	82,3%
En formation d'éducateur spécialisé	3	3,0	16,9%	16	14,8	83,1%
En formation de moniteur éducateur	8	8,0	45,1%	10	9,8	54,9%
En formation d'aide médico-psychologique	65	60,7	18,3%	292	271,2	81,7%
Non réponse	7	4,1	35,6%	9	7,5	64,4%
Total	4 182	3 279,8	21,4%	14 347	12 056,1	78,6%

Tableau III C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les maisons d'accueil spécialisées

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	135	94,1	0,6%	0,6%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	119	94,9	0,6%	0,7%
Médecin directeur	9	5,3	0,0%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	154	107,0	0,7%	0,7%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	741	489,8	3,2%	3,4%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	121	81,7	0,5%	0,6%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	3 223	2 581,7	16,8%	17,8%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	724	546,2	3,6%	3,8%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	93	87,5	0,6%	0,6%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	41	38,0	0,2%	0,3%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	0,0%	0,0%
Chef d'atelier	1	1,0	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	13	6,3	0,0%	0,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	13	10,7	0,1%	0,1%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	4	4,0	0,0%	0,0%
Chef de service éducatif	145	129,2	0,8%	0,9%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	54	47,9	0,3%	0,3%
Cadre infirmier psychiatrique	32	29,7	0,2%	0,2%
Autre cadre de service pédagogique et social	16	14,2	0,1%	0,1%
Autre cadre de service paramédical	22	15,9	0,1%	0,1%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	28	14,8	0,1%	0,1%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	0	0,0	0,0%	0,0%
Instituteur spécialisé	3	3,0	0,0%	0,0%
Instituteur et élève instituteur	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur des écoles	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur de lycée professionnel	0	0,0	0,0%	0,0%
Maître-auxiliaire	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	10	7,8	0,1%	0,1%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	0	0,0	0,0%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	16	14,2	0,1%	0,1%
Educateur technique	6	4,5	0,0%	0,0%
Moniteur d'atelier	31	28,6	0,2%	0,2%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	373	344,6	2,2%	2,4%
Moniteur éducateur	591	549,1	3,6%	3,8%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	4	2,7	0,0%	0,0%
Aide médico-psychologique	4 709	4 370,4	28,5%	30,2%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	2	1,8	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	49	16,5	0,1%	0,1%
Moniteur d'enseignement ménager	3	2,7	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	2	1,3	0,0%	0,0%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	0,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	0,0%
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	0,0%
Animateur social	57	46,3	0,3%	0,3%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	176	142,6	0,9%	1,0%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	162	31,4	0,2%	0,2%
Pédiatre	0	0,0	0,0%	0,0%
Médecin en rééducation fonctionnelle	59	10,1	0,1%	0,1%
Autre spécialiste	41	8,9	0,1%	0,1%
Médecin généraliste	245	60,7	0,4%	0,4%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	246	99,8	0,7%	0,7%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	1 014	836,2	5,5%	5,8%
Infirmier psychiatrique	221	187,9	1,2%	1,3%
Puéricultrice	3	2,5	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	281	167,2	1,1%	1,2%
Ergothérapeute	152	92,8	0,6%	0,6%
Orthophoniste	32	14,2	0,1%	0,1%
Orthoptiste	4	1,6	0,0%	0,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	192	106,7	0,7%	0,7%
Aide-soignant	3 238	2 956,8	19,3%	20,4%
Auxiliaire de puériculture	175	166,2	1,1%	1,1%
Autre personnel paramédical diplômé	63	37,1	0,2%	0,3%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	15	13,2	0,1%	0,1%
En attente de formation de moniteur éducateur	20	17,4	0,1%	0,1%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	235	209,8	1,4%	1,4%
En formation d'éducateur spécialisé	19	17,8	0,1%	0,1%
En formation de moniteur éducateur	18	17,8	0,1%	0,1%
En formation d'aide médico-psychologique	357	331,8	2,2%	2,3%
Non réponse	16	11,6	0,1%	0,1%
Total	18 529	15 335,9	100,0%	105,9%

Tableau III C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les maisons d'accueil spécialisées

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	1 279	872,7	5,7%	6,0%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	3 947	3 127,8	20,4%	21,6%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	463	400,1	2,6%	2,8%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	6 032	5 536,1	36,1%	38,2%
Enseignement	13	10,8	0,1%	0,1%
Travail	53	47,3	0,3%	0,3%
Education spécialisée	5 679	5 268,7	34,4%	36,4%
Famille et groupe	287	209,3	1,4%	1,4%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	507	111,0	0,7%	0,8%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	5 621	4 668,9	30,4%	32,2%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	664	607,7	4,0%	4,2%
Non réponse	16	11,6	0,1%	0,1%
Total	18 529	15 335,9	100,0%	105,9%

Tableau III C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans une maison d'accueil spécialisée

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	5	4,5	5,1%	86	81,0	92,6%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	7	4,8	45,0%	5	5,0	46,9%
Educateur spécialisé	17	15,6	4,5%	356	329,1	95,5%
Moniteur éducateur	25	23,3	4,2%	565	524,8	95,6%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	4	2,7	100,0%
Aide médico-psychologique	519	453,9	10,4%	4 189	3 916,0	89,6%
Total	573	502,0	9,4%	5 205	4 858,6	90,6%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	2,3%	93	87,5	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	1	0,9	8,1%	13	10,7	100,0%
Educateur spécialisé	0	0,0	0,0%	373	344,6	100,0%
Moniteur éducateur	1	1,0	0,2%	591	549,1	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	4	2,7	100,0%
Aide médico-psychologique	1	0,5	0,0%	4 709	4 370,4	100,0%
Total	5	4,4	0,1%	5 783	5 364,9	100,0%

Tableau III C 6-Description par statut du personnel des maisons d'accueil spécialisées

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	3 537	3 114,6	20,3%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	63	60,0	0,4%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	6	1,9	0,0%
Convention Collective Nationale de 1966	9 360	7 736,5	50,4%
Convention Collective Nationale de 1951	3 733	3 048,6	19,9%
Convention Collective Nationale de 1965	222	202,7	1,3%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	371	278,4	1,8%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	39	33,1	0,2%
Autres Conventions Collectives	545	382,9	2,5%
Accord d'établissement	43	7,3	0,0%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	78	43,7	0,3%
Congréganistes non salariés	0	0,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			0,0%
Contrat emploi-solidarité	140	87,7	0,6%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	204	181,9	1,2%
Emploi jeune	66	62,4	0,4%
Non réponse	122	94,3	0,6%
Total	18 529	15 335,9	100,0%

Tableau III C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les maisons d'accueil spécialisées

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	816	656,5	20,0%	2 872	2 491,6	20,7%	3 688	3 148,1	20,5%
Modulation annualisation du temps de travail	603	469,7	14,3%	2 379	1 979,7	16,4%	2 982	2 449,4	16,0%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	951	734,8	22,4%	2 828	2 402,1	19,9%	3 779	3 136,9	20,5%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	266	197,3	6,0%	1 080	898,9	7,5%	1 346	1 096,2	7,1%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	937	739,9	22,6%	3 284	2 691,0	22,3%	4 221	3 430,9	22,4%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	59	41,9	1,3%	83	57,8	0,5%	142	99,7	0,7%
Autres modalités de réduction du temps de travail	497	403,7	12,3%	1 708	1 442,9	12,0%	2 205	1 846,6	12,0%
Non réponse	53	35,9	1,1%	113	92,1	0,8%	166	128,0	0,8%
Total	4 182	3 279,8	100,0%	14 347	12 056,1	100,0%	18 529	15 335,9	100,0%

IV – LES FOYERS À DOUBLE TARIFICATION (FOYERS D'ACCUEIL MÉDICALISÉS)

Définition :

Au 31 décembre 2001, 278 foyers à double tarification disposent de 9 200 places et emploient 8 300 personnes en équivalent temps plein.

Les foyers à double tarification ont vocation à accueillir des personnes lourdement handicapées et polyhandicapées. Leur dépendance totale ou partielle, constatée par la Cotorep, les rend inaptes à toute activité à caractère professionnel, leur fait obligation de recourir à l'aide d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence et nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Financement :

Il s'agit d'un financement par dotation globale avec une tarification par solde par le conseil général. C'est l'aide sociale départementale qui assure le financement de l'hébergement et de l'animation des établissements. L'assurance maladie prend en charge de manière forfaitaire l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, personnel, matériaux médicaux et paramédicaux.

Commentaire :

Développés à titre expérimental depuis la circulaire de 1986, les foyers à double tarification ont été dénommés désormais foyers d'accueil médicalisés.

Ils sont régis par le code de l'action sociale et des familles et pour leur financement par le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003.

Un décret précisant leurs conditions de fonctionnement reste à paraître, au moment de la rédaction de ce document.

Textes de référence :

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L312-1 (7° du I).

Décrets

- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003.

Circulaires

- ✓ Circulaire n° 86-6 du 14 février 1986,
- ✓ Circulaire n° 87-MO-74 du 3 juillet 1987,
- ✓ Circulaire n° 243 du 22 avril 1988,
- ✓ Circulaire n° 89-22 du 15 décembre 1989.

A – ACTIVITÉ

Tableau IV A 1-Description générale de l'activité des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
278	9 200	9 044	105 975	2 685 127	1 109	605

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Placement familial spécialisé pour adultes handicapés	5	5	365	591	0	0
Centre de vie pour cas lourds	65	64	365	22 917	23	24
Hébergement ouvert en foyers pour adultes handicapés	4	4	365	1 348	0	0
Adaptation à la vie active	26	26	306	10 050	4	2
Hébergement maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés	94	94	1 095	22 315	4	4
Accueil temporaire d'urgence pour adultes et familles	59	64	730	19 365	6	3
Accueil temporaire saisonnier ou week-end pour adultes et familles	10	34	258	2 729	2	3
Activités des établissements expérimentaux	45	44	1 162	12 071	4	2
Hébergement de type foyer de vie pour adultes handicapés	515	511	8 142	133 763	68	45
Hébergement de type foyer de vie (FDTAH)	8 377	8 198	93 187	2 459 978	998	522
Total	9 200	9 044	105 975	2 685 127	1 109	605

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	8 745	8 573	90 874	2 575 339	925	474
Hébergement de nuit regroupé	1	0	365	0	0	0
Semi-internat	220	245	6 386	61 239	17	13
Externat	114	117	3 133	27 768	21	12
Placement famille d'accueil	5	5	365	591	0	0
Internat de semaine	48	48	710	8 701	18	0
Accueil de jour	53	53	2 682	10 114	23	2
Accueil temporaire week-end vacances	14	3	1 460	1 375	105	104
Total	9 200	9 044	105 975	2 685 127	1 109	605

**Tableau IV A 2-Répartition régionale des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)
au 31/12/2001**

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	10	3,6%	300	3,3%	0,30	989 230	3,0%
72 AQUITAINE	7	2,5%	301	3,3%	0,19	1 575 661	4,8%
83 AUVERGNE	14	5,0%	424	4,6%	0,61	697 215	2,1%
25 BASSE NORMANDIE	6	2,2%	162	1,8%	0,22	748 290	2,3%
26 BOURGOGNE	12	4,3%	411	4,5%	0,49	840 846	2,5%
53 BRETAGNE	37	13,3%	994	10,8%	0,64	1 550 486	4,7%
24 CENTRE	19	6,8%	870	9,5%	0,67	1 296 417	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	4	1,4%	98	1,1%	0,14	722 223	2,2%
94 CORSE	1	0,4%	35	0,4%	0,25	140 431	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	3	1,1%	107	1,2%	0,18	604 542	1,8%
23 HAUTE NORMANDIE	13	4,7%	464	5,0%	0,48	965 586	2,9%
11 ILE DE FRANCE	27	9,7%	805	8,8%	0,13	6 394 046	19,4%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	14	5,0%	418	4,5%	0,34	1 241 157	3,8%
74 LIMOUSIN	1	0,4%	32	0,3%	0,09	366 019	1,1%
41 LORRAINE	9	3,2%	250	2,7%	0,20	1 257 829	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	25	9,0%	857	9,3%	0,62	1 392 029	4,2%
31 NORD PAS DE CALAIS	13	4,7%	404	4,4%	0,19	2 154 634	6,5%
52 PAYS DE LA LOIRE	10	3,6%	501	5,4%	0,29	1 743 970	5,3%
22 PICARDIE	4	1,4%	125	1,4%	0,12	1 012 287	3,1%
54 POITOU CHARENTES	8	2,9%	246	2,7%	0,28	863 481	2,6%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	9	3,2%	325	3,5%	0,13	2 433 153	7,4%
82 RHÔNE-ALPES	28	10,1%	849	9,2%	0,27	3 138 870	9,5%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	274	98,6%	8 978	97,6%	0,28	32 128 402	97,3%
<i>DOM*</i>	<i>4</i>	<i>1,4%</i>	<i>222</i>	<i>2,4%</i>	<i>0,25</i>	<i>903 559</i>	<i>2,7%</i>
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	278	100,0%	9 200	100,0%	0,28	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

**Tableau IV A 3-Répartition départementale des foyers à double tarification
(foyers d'accueil médicalisés) au 31/12/2001**

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	7	2,5%	198	2,2%	0,33	591 651	1,8%
	68 HAUT-RHIN	3	1,1%	102	1,1%	0,26	397 579	1,2%
		10	3,6%	300	3,3%	0,30	989 230	3,0%
72	24 DORDOGNE	1	0,4%	32	0,3%	0,16	195 249	0,6%
	33 GIRONDE	4	1,4%	186	2,0%	0,25	732 304	2,2%
	40 LANDES	2	0,7%	83	0,9%	0,48	173 789	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	154 273	0,5%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	320 046	1,0%
			7	2,5%	301	3,3%	0,19	1 575 661
83	3 ALLIER	2	0,7%	64	0,7%	0,37	174 155	0,5%
	15 CANTAL	1	0,4%	36	0,4%	0,47	76 679	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	7	2,5%	157	1,7%	1,44	109 145	0,3%
	63 PUY DE DÔME	4	1,4%	167	1,8%	0,50	337 236	1,0%
			14	5,0%	424	4,6%	0,61	697 215
25	14 CALVADOS	4	1,4%	94	1,0%	0,26	355 313	1,1%
	50 MANCHE	1	0,4%	20	0,2%	0,08	244 995	0,7%
	61 ORNE	1	0,4%	48	0,5%	0,32	147 982	0,4%
		6	2,2%	162	1,8%	0,22	748 290	2,3%
26	21 CÔTE D'OR	3	1,1%	122	1,3%	0,44	279 372	0,8%
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	111 661	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	4	1,4%	152	1,7%	0,55	278 302	0,8%
	89 YONNE	5	1,8%	137	1,5%	0,80	171 511	0,5%
			12	4,3%	411	4,5%	0,49	840 846
53	22 CÔTES D'ARMOR	8	2,9%	231	2,5%	0,84	274 246	0,8%
	29 FINISTÈRE	12	4,3%	271	2,9%	0,60	449 080	1,4%
	35 ILLE ET VILAINE	11	4,0%	250	2,7%	0,51	487 090	1,5%
	56 MORBIHAN	6	2,2%	242	2,6%	0,71	340 070	1,0%
			37	13,3%	994	10,8%	0,64	1 550 486
24	18 CHER	4	1,4%	85	0,9%	0,53	161 571	0,5%
	28 EURE ET LOIR	4	1,4%	100	1,1%	0,46	218 195	0,7%
	36 INDRE	1	0,4%	20	0,2%	0,17	116 764	0,4%
	37 INDRE ET LOIRE	2	0,7%	80	0,9%	0,27	301 303	0,9%
	41 LOIR ET CHER	7	2,5%	540	5,9%	3,33	162 154	0,5%
	45 LOIRET	1	0,4%	45	0,5%	0,13	336 430	1,0%
			19	6,8%	870	9,5%	0,67	1 296 417
21	8 ARDENNES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	151 896	0,5%
	10 AUBE	1	0,4%	24	0,3%	0,15	156 093	0,5%
	51 MARNE	3	1,1%	74	0,8%	0,23	315 147	1,0%
	52 HAUTE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	99 087	0,3%
			4	1,4%	98	1,1%	0,14	722 223
94	2A CORSE DU SUD	1	0,4%	35	0,4%	0,55	63 256	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 175	0,2%
		1	0,4%	35	0,4%	0,25	140 431	0,4%
43	25 DOUBS	1	0,4%	24	0,3%	0,09	275 695	0,8%
	39 JURA	1	0,4%	38	0,4%	0,29	130 722	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	1	0,4%	45	0,5%	0,37	121 743	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	76 382	0,2%
			3	1,1%	107	1,2%	0,18	604 542
23	27 EURE	2	0,7%	21	0,2%	0,07	295 709	0,9%
	76 SEINE MARITIME	11	4,0%	443	4,8%	0,66	669 877	2,0%
		13	4,7%	464	5,0%	0,48	965 586	2,9%
11	75 PARIS	1	0,4%	56	0,6%	0,04	1 328 235	4,0%
	77 SEINE ET MARNE	2	0,7%	45	0,5%	0,07	689 613	2,1%
	78 YVELINES	8	2,9%	285	3,1%	0,37	765 940	2,3%
	91 ESSONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	648 249	2,0%
	92 HAUTS DE SEINE	6	2,2%	166	1,8%	0,20	844 839	2,6%
	93 SEINE SAINT DENIS	5	1,8%	109	1,2%	0,14	782 454	2,4%
	94 VAL DE MARNE	3	1,1%	54	0,6%	0,08	706 101	2,1%
	95 VAL D'OISE	2	0,7%	90	1,0%	0,14	628 615	1,9%
			27	9,7%	805	8,8%	0,13	6 394 046

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de 20 à 59 ans	Population 20-59 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	2	0,7%	60	0,7%	0,38	159 783	0,5%
	30 GARD	2	0,7%	62	0,7%	0,18	336 833	1,0%
	34 HÉRAULT	7	2,5%	208	2,3%	0,41	502 276	1,5%
	48 LOZÈRE	2	0,7%	56	0,6%	1,45	38 546	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	1	0,4%	32	0,3%	0,16	203 719	0,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	14	5,0%	418	4,5%	0,34	1 241 157	3,8%	
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	117 662	0,4%
	23 CREUSE	1	0,4%	32	0,3%	0,54	59 520	0,2%
	87 HAUTE VIENNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	188 837	0,6%
	74 LIMOUSIN	1	0,4%	32	0,3%	0,09	366 019	1,1%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	3	1,1%	60	0,7%	0,15	392 923	1,2%
	55 MEUSE	2	0,7%	50	0,5%	0,50	99 815	0,3%
	57 MOSELLE	3	1,1%	110	1,2%	0,19	565 140	1,7%
	88 VOSGES	1	0,4%	30	0,3%	0,15	199 951	0,6%
41 LORRAINE	9	3,2%	250	2,7%	0,20	1 257 829	3,8%	
73	9 ARIÈGE	2	0,7%	82	0,9%	1,17	70 031	0,2%
	12 AVEYRON	1	0,4%	40	0,4%	0,30	131 494	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	7	2,5%	275	3,0%	0,44	626 007	1,9%
	32 GERS	4	1,4%	108	1,2%	1,26	86 004	0,3%
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	80 275	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	8	2,9%	239	2,6%	2,08	115 088	0,3%
	81 TARN	2	0,7%	78	0,8%	0,45	175 105	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	1	0,4%	35	0,4%	0,32	108 025	0,3%
	73 MIDI PYRÉNÉES	25	9,0%	857	9,3%	0,62	1 392 029	4,2%
31	59 NORD	6	2,2%	170	1,8%	0,12	1 389 889	4,2%
	62 PAS DE CALAIS	7	2,5%	234	2,5%	0,31	764 745	2,3%
31 NORD PAS DE CALAIS	13	4,7%	404	4,4%	0,19	2 154 634	6,5%	
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	5	1,8%	356	3,9%	0,56	634 606	1,9%
	49 MAINE ET LOIRE	1	0,4%	32	0,3%	0,08	394 275	1,2%
	53 MAYENNE	1	0,4%	32	0,3%	0,22	148 474	0,4%
	72 SARTHE	1	0,4%	25	0,3%	0,09	279 397	0,8%
	85 VENDÉE	2	0,7%	56	0,6%	0,19	287 218	0,9%
52 PAYS DE LA LOIRE	10	3,6%	501	5,4%	0,29	1 743 970	5,3%	
22	2 AISNE	2	0,7%	67	0,7%	0,24	281 862	0,9%
	60 OISE	2	0,7%	58	0,6%	0,14	428 866	1,3%
	80 SOMME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	301 559	0,9%
22 PICARDIE	4	1,4%	125	1,4%	0,12	1 012 287	3,1%	
54	16 CHARENTE	3	1,1%	86	0,9%	0,49	176 750	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	2	0,7%	90	1,0%	0,31	291 304	0,9%
	79 DEUX SÈVRES	1	0,4%	20	0,2%	0,11	178 586	0,5%
	86 VIENNE	2	0,7%	50	0,5%	0,23	216 841	0,7%
54 POITOU CHARENTES	8	2,9%	246	2,7%	0,28	863 481	2,6%	
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 296	0,2%
	5 HAUTES ALPES	1	0,4%	29	0,3%	0,44	65 559	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	1	0,4%	51	0,6%	0,10	534 970	1,6%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	3	1,1%	102	1,1%	0,10	1 017 538	3,1%
	83 VAR	3	1,1%	128	1,4%	0,27	473 825	1,4%
	84 VAUCLUSE	1	0,4%	15	0,2%	0,06	268 965	0,8%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	9	3,2%	325	3,5%	0,13	2 433 153	7,4%	
82	1 AIN	5	1,8%	204	2,2%	0,70	289 819	0,9%
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	149 849	0,5%
	26 DRÔME	2	0,7%	98	1,1%	0,42	233 784	0,7%
	38 ISÈRE	5	1,8%	130	1,4%	0,21	617 773	1,9%
	42 LOIRE	3	1,1%	106	1,2%	0,28	379 482	1,1%
	69 RHÔNE	9	3,2%	203	2,2%	0,23	891 797	2,7%
	73 SAVOIE	3	1,1%	66	0,7%	0,32	209 395	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	1	0,4%	42	0,5%	0,11	366 971	1,1%
82 RHÔNE-ALPES	28	10,1%	849	9,2%	0,27	3 138 870	9,5%	
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		278	98,6%	8 978	97,6%	0,28	32 128 402	97,3%
DOM*		4	1,4%	222	2,4%	0,25	903 559	2,7%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		278	100,0%	9 200	100,0%	0,28	33 031 961	100,0%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	7	2,5%	198	2,2%	191	96,5%
	68 HAUT-RHIN	3	1,1%	102	1,1%	99	97,1%
	ALSACE	10	3,6%	300	3,3%	290	96,7%
72	24 DORDOGNE	1	0,4%	32	0,3%	32	100,0%
	33 GIRONDE	4	1,4%	186	2,0%	185	99,5%
	40 LANDES	2	0,7%	83	0,9%	81	97,6%
	47 LOT ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	AQUITAINE	7	2,5%	301	3,3%	298	99,0%
83	3 ALLIER	2	0,7%	64	0,7%	61	95,3%
	15 CANTAL	1	0,4%	36	0,4%	35	97,2%
	43 HAUTE LOIRE	7	2,5%	157	1,7%	154	98,1%
	63 PUY DE DÔME	4	1,4%	167	1,8%	159	95,2%
	AUVERGNE	14	5,0%	424	4,6%	409	96,5%
25	14 CALVADOS	4	1,4%	94	1,0%	99	105,3%
	50 MANCHE	1	0,4%	20	0,2%	20	100,0%
	61 ORNE	1	0,4%	48	0,5%	48	100,0%
	BASSE NORMANDIE	6	2,2%	162	1,8%	167	103,1%
26	21 CÔTE D'OR	3	1,1%	122	1,3%	115	94,3%
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	71 SAÔNE ET LOIRE	4	1,4%	152	1,7%	152	100,0%
	89 YONNE	5	1,8%	137	1,5%	128	93,4%
	BOURGOGNE	12	4,3%	411	4,5%	395	96,1%
53	22 CÔTES D'ARMOR	8	2,9%	231	2,5%	231	100,0%
	29 FINISTÈRE	12	4,3%	271	2,9%	269	99,3%
	35 ILLE ET VILAINE	11	4,0%	250	2,7%	248	99,2%
	56 MORBIHAN	6	2,2%	242	2,6%	241	99,6%
	BRETAGNE	37	13,3%	994	10,8%	989	99,5%
24	18 CHER	4	1,4%	85	0,9%	85	100,0%
	28 Eure et Loir	4	1,4%	100	1,1%	97	97,0%
	36 INDRE	1	0,4%	20	0,2%	20	100,0%
	37 INDRE ET LOIRE	2	0,7%	80	0,9%	80	100,0%
	41 LOIR ET CHER	7	2,5%	540	5,9%	537	99,4%
	45 LOIRET	1	0,4%	45	0,5%	45	100,0%
	CENTRE	19	6,8%	870	9,5%	864	99,3%
21	8 ARDENNES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	10 AUBE	1	0,4%	24	0,3%	24	100,0%
	51 MARNE	3	1,1%	74	0,8%	79	106,8%
	52 HAUTE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	CHAMPAGNE ARDENNE	4	1,4%	98	1,1%	103	105,1%
94	2A CORSE DU SUD	1	0,4%	35	0,4%	32	91,4%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	CORSE	1	0,4%	35	0,4%	32	91,4%
43	25 DOUBS	1	0,4%	24	0,3%	24	100,0%
	39 JURA	1	0,4%	38	0,4%	34	89,5%
	70 HAUTE SAÔNE	1	0,4%	45	0,5%	43	95,6%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	FRANCHE COMTÉ	3	1,1%	107	1,2%	101	94,4%
23	27 Eure	2	0,7%	21	0,2%	21	100,0%
	76 SEINE MARITIME	11	4,0%	443	4,8%	442	99,8%
	HAUTE NORMANDIE	13	4,7%	464	5,0%	463	99,8%
11	75 PARIS	1	0,4%	56	0,6%	56	100,0%
	77 SEINE ET MARNE	2	0,7%	45	0,5%	44	97,8%
	78 YVELINES	8	2,9%	285	3,1%	284	99,6%
	91 ESSONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	92 HAUTS DE SEINE	6	2,2%	166	1,8%	168	101,2%
	93 SEINE SAINT DENIS	5	1,8%	109	1,2%	111	101,8%
	94 VAL DE MARNE	3	1,1%	54	0,6%	53	98,1%
	95 VAL D'OISE	2	0,7%	90	1,0%	90	100,0%
	ILE DE FRANCE	27	9,7%	805	8,8%	806	100,1%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	2	0,7%	60	0,7%	60	100,0%
	30 GARD	2	0,7%	62	0,7%	62	100,0%
	34 HÉRAULT	7	2,5%	208	2,3%	187	89,9%
	48 LOZÈRE	2	0,7%	56	0,6%	32	57,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	1	0,4%	32	0,3%	32	100,0%
		14	5,0%	418	4,5%	373	89,2%
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	23 CREUSE	1	0,4%	32	0,3%	32	100,0%
	87 HAUTE VIENNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		1	0,4%	32	0,3%	32	100,0%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	3	1,1%	60	0,7%	77	128,3%
	55 MEUSE	2	0,7%	50	0,5%	74	148,0%
	57 MOSELLE	3	1,1%	110	1,2%	106	96,4%
	88 VOSGES	1	0,4%	30	0,3%	29	96,7%
		9	3,2%	250	2,7%	286	114,4%
73	9 ARIÈGE	2	0,7%	82	0,9%	84	102,4%
	12 AVEYRON	1	0,4%	40	0,4%	40	100,0%
	31 HAUTE GARONNE	7	2,5%	275	3,0%	276	100,4%
	32 GERS	4	1,4%	108	1,2%	106	98,1%
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	65 HAUTES PYRÉNÉES	8	2,9%	239	2,6%	237	99,2%
	81 TARN	2	0,7%	78	0,8%	79	101,3%
	82 TARN ET GARONNE	1	0,4%	35	0,4%	36	102,9%
		25	9,0%	857	9,3%	858	100,1%
31	59 NORD	6	2,2%	170	1,8%	166	97,6%
	62 PAS DE CALAIS	7	2,5%	234	2,5%	228	97,4%
		13	4,7%	404	4,4%	394	97,5%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	5	1,8%	356	3,9%	351	98,6%
	49 MAINE ET LOIRE	1	0,4%	32	0,3%	32	100,0%
	53 MAYENNE	1	0,4%	32	0,3%	32	100,0%
	72 SARTHE	1	0,4%	25	0,3%	24	96,0%
	85 VENDÉE	2	0,7%	56	0,6%	55	98,2%
		10	3,6%	501	5,4%	494	98,6%
22	2 AISNE	2	0,7%	67	0,7%	61	91,0%
	60 OISE	2	0,7%	58	0,6%	58	100,0%
	80 SOMME	0	0,0%	0	0,0%	0	
		4	1,4%	125	1,4%	119	95,2%
54	16 CHARENTE	3	1,1%	86	0,9%	88	102,3%
	17 CHARENTE MARITIME	2	0,7%	90	1,0%	91	101,1%
	79 DEUX SÈVRES	1	0,4%	20	0,2%	20	100,0%
	86 VIENNE	2	0,7%	50	0,5%	48	96,0%
		8	2,9%	246	2,7%	247	100,4%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	5 HAUTES ALPES	1	0,4%	29	0,3%	28	96,6%
	6 ALPES MARITIMES	1	0,4%	51	0,6%	51	100,0%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	3	1,1%	102	1,1%	102	100,0%
	83 VAR	3	1,1%	128	1,4%	127	99,2%
	84 VAUCLUSE	1	0,4%	15	0,2%	15	100,0%
		9	3,2%	325	3,5%	323	99,4%
82	1 AIN	5	1,8%	204	2,2%	202	99,0%
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	26 DRÔME	2	0,7%	98	1,1%	99	101,0%
	38 ISÈRE	5	1,8%	130	1,4%	129	99,2%
	42 LOIRE	3	1,1%	106	1,2%	75	70,8%
	69 RHÔNE	9	3,2%	203	2,2%	169	83,3%
	73 SAVOIE	3	1,1%	66	0,7%	66	100,0%
	74 HAUTE SAVOIE	1	0,4%	42	0,5%	42	100,0%
			28	10,1%	849	9,2%	782
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		274	98,6%	8 978	97,6%	8 825	98,3%
DOM*		4	1,4%	222	2,4%	219	98,6%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		278	100,0%	9 200	100,0%	9 044	98,3%

* Population 20-59 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

**Tableau IV B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification
(foyer d'accueil médicalisé)**

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	52	28	80
20 - 24 ans	537	351	888
25 - 29 ans	785	559	1 344
30 - 34 ans	821	599	1 420
35 - 39 ans	668	494	1 162
40 - 44 ans	579	413	992
45 - 49 ans	524	361	885
50 - 54 ans	425	340	765
55 - 59 ans	239	214	453
60 - 64 ans	81	72	153
65 ans et plus	55	46	101
Total	4 766	3 477	8 243

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,8%	1,1%	1,0%
20 - 24 ans	10,1%	11,3%	10,8%
25 - 29 ans	16,1%	16,5%	16,3%
30 - 34 ans	17,2%	17,2%	17,2%
35 - 39 ans	14,2%	14,0%	14,1%
40 - 44 ans	11,9%	12,1%	12,0%
45 - 49 ans	10,4%	11,0%	10,7%
50 - 54 ans	9,8%	8,9%	9,3%
55 - 59 ans	6,2%	5,0%	5,5%
60 - 64 ans	2,1%	1,7%	1,9%
65 ans et plus	1,3%	1,2%	1,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau IV B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	970	11,8%
Psychose infantile	1 102	13,4%
Autre psychose (survenue à partir l'adolescence)	570	6,9%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	696	8,4%
Accidents périnataux	1 634	19,8%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	807	9,8%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	466	5,7%
Autre ou inconnue	1 925	23,4%
Non réponse	73	0,9%
Total	8 243	100,0%

**Tableau IV B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis
en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	1 325	958	2 283
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	586	509	1 095
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	101	72	173
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	57	23	80
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	143	111	254
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	142	65	207
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	599	349	948
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	40	18	58
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	40	17	57
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	2	18	20
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	2	1	3
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	1	1	2
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	16	19	35
Surdi-cécité	14	15	29
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	40	36	76
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	12	9	21
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	24	9	33
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	441	321	762
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	249	174	423
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	116	79	195
Déficit de la motricité des membres supérieurs	2	1	3
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	88	52	140
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	169	124	293
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	7	13	20
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	481	437	918
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	43	28	71
Non réponse	26	18	44
Total	4 766	3 477	8 243

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	58,0%	42,0%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	53,5%	46,5%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	58,4%	41,6%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	71,3%	28,8%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	56,3%	43,7%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	68,6%	31,4%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	63,2%	36,8%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	69,0%	31,0%	100,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	70,2%	29,8%	100,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	10,0%	90,0%	100,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	66,7%	33,3%	100,0%
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	50,0%	50,0%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	45,7%	54,3%	100,0%
Surdi-cécité	48,3%	51,7%	100,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	52,6%	47,4%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	57,1%	42,9%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	72,7%	27,3%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	57,9%	42,1%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	58,9%	41,1%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	59,5%	40,5%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	66,7%	33,3%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0%	0,0%	0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	62,9%	37,1%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	57,7%	42,3%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	35,0%	65,0%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	52,4%	47,6%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	60,6%	39,4%	100,0%
Non réponse	59,1%	40,9%	100,0%
Total	57,8%	42,2%	100,0%

Tableau IV B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	3 631	44,0%
Déficiences du psychisme	1 467	17,8%
Déficiences du langage et de la parole	57	0,7%
Déficiences auditives	89	1,1%
Déficiences visuelles	97	1,2%
Déficiences motrices	1 556	18,9%
Plurihandicap	293	3,6%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	20	0,2%
Polyhandicap	918	11,1%
Autres déficiences	71	0,9%
Non réponse	44	0,5%
Total	8 243	100,0%

Tableau IV B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)

Activité	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	3	3	6
Travaille en CAT à temps partiel	2	0	2
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	2	0	2
En attente de placement en établissement de travail protégé	18	7	25
Demandeur d'emploi	0	0	0
En formation ou stage	14	10	24
Activités occupationnelles	2 103	1 532	3 635
Impossibilité totale	2 607	1 918	4 525
Emploi en milieu ordinaire	1	1	2
Non réponse	16	6	22
Total	4 766	3 477	8 243

Activité	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	0,1%	0,1%	0,1%
Travaille en CAT à temps partiel	0,0%	0,0%	0,0%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,4%	0,2%	0,3%
Demandeur d'emploi	0,0%	0,0%	0,0%
En formation ou stage	0,3%	0,3%	0,3%
Activités occupationnelles	44,1%	44,1%	44,1%
Impossibilité totale	54,7%	55,2%	54,9%
Emploi en milieu ordinaire	0,0%	0,0%	0,0%
Non réponse	0,3%	0,2%	0,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau IV B 6- Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification
(foyer d'accueil médicalisé)**

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	29	32	61
Famille	177	121	298
En famille d'accueil	7	2	9
Maison d'accueil spécialisée	53	37	90
Foyer occupationnel ou foyer de vie	221	164	385
Foyer d'hébergement	15	11	26
Foyer à double tarification	4 252	3 098	7 350
Centre de rééducation professionnelle	0	0	0
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	3	4	7
Etablissement social	3	2	5
Autre	6	6	12
Non réponse	0	0	0
Total	4 766	3 477	8 243

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	0,6%	0,9%	0,7%
Famille	3,7%	3,5%	3,6%
En famille d'accueil	0,1%	0,1%	0,1%
Maison d'accueil spécialisée	1,1%	1,1%	1,1%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	4,6%	4,7%	4,7%
Foyer d'hébergement	0,3%	0,3%	0,3%
Foyer à double tarification	89,2%	89,1%	89,2%
Centre de rééducation professionnelle	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,1%	0,1%	0,1%
Etablissement social	0,1%	0,1%	0,1%
Autre	0,1%	0,2%	0,1%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau IV B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)

Temps de présence	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an	1 674	20,3%
De 1 à 5 ans	2 402	29,1%
De 6 à 10 ans	2 500	30,3%
De 11 à 15 ans	1 009	12,2%
De 16 à 20 ans	296	3,6%
Plus de 20 ans	362	4,4%
Total	8 243	100,0%

CLIENTÈLE SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

**Tableau IV B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un foyer à double tarification
(foyer d'accueil médicalisé)**

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	2	0	2
20 à 24 ans	38	26	64
25 à 29 ans	36	18	54
30 à 34 ans	59	27	86
35 à 39 ans	37	19	56
40 à 44 ans	42	14	56
45 à 49 ans	36	20	56
50 à 54 ans	23	20	43
55 à 59 ans	20	12	32
60 à 64 ans	18	16	34
65 ans et plus	5	5	10
Total	316	177	493

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 20 ans	0,6%	0,0%	0,4%
20 à 24 ans	12,0%	14,7%	13,0%
25 à 29 ans	11,4%	10,2%	11,0%
30 à 34 ans	18,7%	15,3%	17,4%
35 à 39 ans	11,7%	10,7%	11,4%
40 à 44 ans	13,3%	7,9%	11,4%
45 à 49 ans	11,4%	11,3%	11,4%
50 à 54 ans	7,3%	11,3%	8,7%
55 à 59 ans	6,3%	6,8%	6,5%
60 à 64 ans	5,7%	9,0%	6,9%
65 ans et plus	1,6%	2,8%	2,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau IV B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	39	21	60
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	21	13	34
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	1	3	4
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	10	1	11
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	10	4	14
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	16	6	22
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	96	38	134
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	3	4	7
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	1	0	1
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0	0	0
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0	0	0
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0	0	0
Surdi-cécité	0	0	0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	1	3	4
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	1	0	1
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	4	1	5
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	33	32	65
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	10	8	18
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	9	1	10
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	11	8	19
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	16	13	29
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0	2	2
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	22	16	38
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	11	3	14
Non réponse	1	0	1
Total	316	177	493

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	65,0%	35,0%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	61,8%	38,2%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	25,0%	75,0%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	90,9%	9,1%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	71,4%	28,6%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	72,7%	27,3%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	71,6%	28,4%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	42,9%	57,1%	100,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	100,0%	0,0%	100,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0,0%	0,0%	0,0%
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0,0%	0,0%	0,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0,0%	0,0%	0,0%
Surdi-cécité	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0%	0,0%	0,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	25,0%	75,0%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	80,0%	20,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	50,8%	49,2%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	55,6%	44,4%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	90,0%	10,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,0%	0,0%	0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0%	0,0%	0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	57,9%	42,1%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	55,2%	44,8%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0,0%	100,0%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	57,9%	42,1%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	78,6%	21,4%	100,0%
Non réponse	100,0%	0,0%	100,0%
Total	64,1%	35,9%	100,0%

Tableau IV B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	109	22,1%
Déficiences du psychisme	177	35,9%
Déficiences du langage et de la parole	0	0,0%
Déficiences auditives	1	0,2%
Déficiences visuelles	5	1,0%
Déficiences motrices	117	23,7%
Plurihandicap	29	5,9%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	2	0,4%
Polyhandicap	38	7,7%
Autres déficiences	14	2,8%
Non réponse	1	0,2%
Total	493	100,0%

Tableau IV B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)

Activité avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	0	1	1
Travaille en CAT à temps partiel	3	2	5
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0	0	0
En attente de placement en établissement de travail protégé	2	3	5
Demandeur d'emploi	3	1	4
En formation ou stage	5	1	6
Activités occupationnelles	162	85	247
Impossibilité totale	123	77	200
Non réponse	18	7	25
Total	316	177	493

Activité avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Travaille en CAT à temps plein	0,0%	0,6%	0,2%
Travaille en CAT à temps partiel	0,9%	1,1%	1,0%
Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en établissement de travail protégé	0,6%	1,7%	1,0%
Demandeur d'emploi	0,9%	0,6%	0,8%
En formation ou stage	1,6%	0,6%	1,2%
Activités occupationnelles	51,3%	48,0%	50,1%
Impossibilité totale	38,9%	43,5%	40,6%
Non réponse	5,7%	4,0%	5,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau IV B 12-Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie
d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)**

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	6	4	10
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	3	2	5
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	6	2	8
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	1	1	2
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	1	0	1
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	5	1	6
En formation ou en stage	6	6	12
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	46	20	66
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	28	22	50
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	22	13	35
En attente de placement en foyer occupationnel	4	2	6
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	15	10	25
Autre activité	106	40	146
DÉCÈS	62	51	113
Non réponse	5	3	8
Total	316	177	493

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	1,9%	2,3%	2,0%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	0,9%	1,1%	1,0%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	1,9%	1,1%	1,6%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	0,3%	0,6%	0,4%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0,3%	0,0%	0,2%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	1,6%	0,6%	1,2%
En formation ou en stage	1,9%	3,4%	2,4%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	14,6%	11,3%	13,4%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	8,9%	12,4%	10,1%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	7,0%	7,3%	7,1%
En attente de placement en foyer occupationnel	1,3%	1,1%	1,2%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	4,7%	5,6%	5,1%
Autre activité	33,5%	22,6%	29,6%
DÉCÈS	19,6%	28,8%	22,9%
Non réponse	1,6%	1,7%	1,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau IV B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	13	3	16
Famille	38	16	54
En famille d'accueil	1	0	1
Maison d'accueil spécialisée	2	1	3
Foyer occupationnel ou foyer de vie	15	7	22
Foyer d'hébergement	7	6	13
Foyer à double tarification	200	124	324
Centre de rééducation professionnelle	28	10	38
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	5	2	7
Etablissement social	2	2	4
Autre	3	5	8
Non réponse	2	1	3
Total	316	177	493

Mode d'hébergement avant la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	4,1%	1,7%	3,2%
Famille	12,0%	9,0%	11,0%
En famille d'accueil	0,3%	0,0%	0,2%
Maison d'accueil spécialisée	0,6%	0,6%	0,6%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	4,7%	4,0%	4,5%
Foyer d'hébergement	2,2%	3,4%	2,6%
Foyer à double tarification	63,3%	70,1%	65,7%
Centre de rééducation professionnelle	8,9%	5,6%	7,7%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	1,6%	1,1%	1,4%
Etablissement social	0,6%	1,1%	0,8%
Autre	0,9%	2,8%	1,6%
Non réponse	0,6%	0,6%	0,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau IV B 14-Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	39	19	58
Famille	60	22	82
En famille d'accueil	3	2	5
Maison d'accueil spécialisée	7	2	9
Foyer occupationnel ou foyer de vie	14	9	23
Foyer d'hébergement	9	8	17
Foyer à double tarification	19	13	32
Centre de rééducation professionnelle	24	8	32
Etablissement pour personnes âgées	18	14	32
Etablissement de santé	40	19	59
Etablissement social	3	2	5
Autre	55	39	94
Non réponse	25	20	45
Total	316	177	493

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Logement personnel	12,3%	10,7%	11,8%
Famille	19,0%	12,4%	16,6%
En famille d'accueil	0,9%	1,1%	1,0%
Maison d'accueil spécialisée	2,2%	1,1%	1,8%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	4,4%	5,1%	4,7%
Foyer d'hébergement	2,8%	4,5%	3,4%
Foyer à double tarification	6,0%	7,3%	6,5%
Centre de rééducation professionnelle	7,6%	4,5%	6,5%
Etablissement pour personnes âgées	5,7%	7,9%	6,5%
Etablissement de santé	12,7%	10,7%	12,0%
Etablissement social	0,9%	1,1%	1,0%
Autre	17,4%	22,0%	19,1%
Non réponse	7,9%	11,3%	9,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C – PERSONNEL

Tableau IV C 1-Description générale du personnel des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	5	4,2	0,2%	32	30,7	0,5%	37	34,9	0,4%
20 - 24 ans	92	76,2	3,8%	462	392,3	6,3%	554	468,5	5,7%
25 - 29 ans	284	249,6	12,3%	1 113	927,9	14,9%	1 397	1 177,5	14,3%
30 - 34 ans	391	338,7	16,7%	1 319	1 100,9	17,7%	1 710	1 439,6	17,4%
35 - 39 ans	404	350,0	17,3%	1 224	999,3	16,0%	1 628	1 349,2	16,3%
40 - 44 ans	422	340,3	16,8%	1 242	987,1	15,8%	1 664	1 327,3	16,1%
45 - 49 ans	414	306,2	15,1%	1 072	859,8	13,8%	1 486	1 166,0	14,1%
50 - 54 ans	397	247,1	12,2%	824	663,2	10,6%	1 221	910,4	11,0%
55 - 59 ans	169	96,7	4,8%	316	231,1	3,7%	485	327,8	4,0%
60 ans et plus	36	14,3	0,7%	62	41,1	0,7%	98	55,4	0,7%
Total	2 614	2 023,3	100,0%	7 666	6 233,2	100,0%	10 280	8 256,5	100,0%

Tableau IV C 2-Description par fonction principale du personnel des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	72	49,7	84,4%	12	9,2	15,6%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	73	54,4	75,3%	24	17,8	24,7%
Médecin directeur	0	0,0		0	0,0	
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	28	18,1	42,4%	39	24,7	57,6%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	44	28,9	10,5%	376	247,0	89,5%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	17	13,7	33,6%	39	27,0	66,4%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	342	261,0	19,4%	1 412	1 086,2	80,6%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	274	213,2	74,2%	98	74,1	25,8%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	16	14,0	34,4%	29	26,7	65,6%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	2	1,4	100,0%	0	0,0	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Chef d'atelier	0	0,0		0	0,0	
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	1	0,6	9,3%	11	5,6	90,7%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	4	4,0	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	3	3,0	100,0%
Chef de service éducatif	57	52,8	54,7%	54	43,7	45,3%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	4	4,0	12,2%	34	28,8	87,8%
Cadre infirmier psychiatrique	3	3,0	33,5%	7	6,0	66,5%
Autre cadre de service pédagogique et social	2	1,0	15,5%	9	5,2	84,5%
Autre cadre de service paramédical	3	1,4	29,7%	4	3,3	70,3%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	7	1,6	32,5%	5	3,4	67,5%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Instituteur spécialisé	0	0,0	0,0%	4	3,8	100,0%
Instituteur et élève instituteur	0	0,0		0	0,0	
Professeur des écoles	0	0,0		0	0,0	
Professeur agrégé, certifié et assimilé	0	0,0		0	0,0	
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0		0	0,0	
Professeur de lycée professionnel	0	0,0		0	0,0	
Maître-auxiliaire	0	0,0		0	0,0	
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	12	7,7	60,3%	8	5,1	39,7%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Travail						
Educateur technique spécialisé	23	20,9	81,6%	6	4,7	18,4%
Educateur technique	13	10,7	68,1%	5	5,0	31,9%
Moniteur d'atelier	50	45,2	64,8%	35	24,5	35,2%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	94	87,2	28,9%	236	214,8	71,1%
Moniteur éducateur	104	96,7	27,9%	276	250,4	72,1%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	3	3,0	100,0%
Aide médico-psychologique	451	428,5	21,4%	1 730	1 576,1	78,6%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0		0	0,0	
Famille et groupe						
Assistant de service social	1	0,5	4,6%	27	10,3	95,4%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0	0,0%	3	2,9	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0,0	0,0%	9	7,4	100,0%
Assistante maternelle	0	0,0		0	0,0	
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	3	3,0	10,5%	30	25,6	89,5%
Travailleuse familiale	0	0,0		0	0,0	
Animateur social	43	39,5	50,7%	51	38,5	49,3%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	26	21,8	17,7%	127	101,5	82,3%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL						
<i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	81	13,0	60,0%	41	8,7	40,0%
Pédiatre	1	0,3	37,3%	2	0,4	62,7%
Médecin en rééducation fonctionnelle	22	2,0	45,6%	18	2,4	54,4%
Autre spécialiste	9	1,6	64,9%	7	0,9	35,1%
Médecin généraliste	121	19,0	69,6%	30	8,3	30,4%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ						
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	35	13,7	18,9%	142	58,9	81,1%
Infirmier D.E. et autorisé	78	69,9	13,1%	573	463,8	86,9%
Infirmier psychiatrique	35	33,3	39,1%	58	51,8	60,9%
Puéricultrice	0	0,0		0	0,0	
Masseur kinésithérapeute	74	35,9	48,0%	72	38,8	52,0%
Ergothérapeute	15	10,2	14,4%	88	60,3	85,6%
Orthophoniste	2	0,5	3,7%	28	11,6	96,3%
Orthoptiste	0	0,0	0,0%	4	2,1	100,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	14	8,0	13,7%	93	50,8	86,3%
Aide-soignant	270	251,4	16,3%	1 458	1 292,6	83,7%
Auxiliaire de puériculture	0	0,0	0,0%	5	4,3	100,0%
Autre personnel paramédical diplômé	4	2,2	10,4%	25	18,5	89,6%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	4	3,0	30,3%	8	6,9	69,7%
En attente de formation de moniteur éducateur	6	5,5	30,7%	15	12,4	69,3%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	37	34,2	23,6%	128	110,9	76,4%
En formation d'éducateur spécialisé	3	3,0	20,3%	14	11,8	79,7%
En formation de moniteur éducateur	5	4,5	27,6%	13	11,8	72,4%
En formation d'aide médico-psychologique	30	29,5	21,7%	118	106,5	78,3%
Non réponse	3	2,0	20,4%	14	7,8	79,6%
Total	2 614	2 023,3	24,5%	7 666	6 233,2	75,5%

Tableau IV C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	84	58,9	0,7%	0,6%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	97	72,2	0,9%	0,8%
Médecin directeur	0	0,0	0,0%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	67	42,8	0,5%	0,5%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	420	275,9	3,3%	3,0%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	56	40,7	0,5%	0,4%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	1 754	1 347,2	16,3%	14,6%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	372	287,3	3,5%	3,1%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	45	40,7	0,5%	0,4%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	2	1,4	0,0%	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Chef d'atelier	0	0,0	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	12	6,1	0,1%	0,1%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	4	4,0	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	3	3,0	0,0%	0,0%
Chef de service éducatif	111	96,4	1,2%	1,0%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	38	32,8	0,4%	0,4%
Cadre infirmier psychiatrique	10	9,0	0,1%	0,1%
Autre cadre de service pédagogique et social	11	6,1	0,1%	0,1%
Autre cadre de service paramédical	7	4,8	0,1%	0,1%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	12	5,0	0,1%	0,1%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	1	1,0	0,0%	0,0%
Instituteur spécialisé	4	3,8	0,0%	0,0%
Instituteur et élève instituteur	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur des écoles	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur de lycée professionnel	0	0,0	0,0%	0,0%
Maître-auxiliaire	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	20	12,8	0,2%	0,1%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	1	1,0	0,0%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	29	25,7	0,3%	0,3%
Educateur technique	18	15,7	0,2%	0,2%
Moniteur d'atelier	85	69,7	0,8%	0,8%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	330	302,0	3,7%	3,3%
Moniteur éducateur	380	347,2	4,2%	3,8%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	3	3,0	0,0%	0,0%
Aide médico-psychologique	2 181	2 004,7	24,3%	21,8%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	28	10,8	0,1%	0,1%
Moniteur d'enseignement ménager	3	2,9	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	9	7,4	0,1%	0,1%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	0,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	33	28,6	0,3%	0,3%
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	0,0%
Animateur social	94	78,0	0,9%	0,8%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	153	123,3	1,5%	1,3%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	122	21,7	0,3%	0,2%
Pédiatre	3	0,7	0,0%	0,0%
Médecin en rééducation fonctionnelle	40	4,4	0,1%	0,0%
Autre spécialiste	16	2,4	0,0%	0,0%
Médecin généraliste	151	27,3	0,3%	0,3%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	177	72,6	0,9%	0,8%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	651	533,7	6,5%	5,8%
Infirmier psychiatrique	93	85,1	1,0%	0,9%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	146	74,7	0,9%	0,8%
Ergothérapeute	103	70,4	0,9%	0,8%
Orthophoniste	30	12,0	0,1%	0,1%
Orthoptiste	4	2,1	0,0%	0,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	107	58,8	0,7%	0,6%
Aide-soignant	1 728	1 544,0	18,7%	16,8%
Auxiliaire de puériculture	5	4,3	0,1%	0,0%
Autre personnel paramédical diplômé	29	20,7	0,3%	0,2%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	12	9,9	0,1%	0,1%
En attente de formation de moniteur éducateur	21	17,9	0,2%	0,2%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	165	145,1	1,8%	1,6%
En formation d'éducateur spécialisé	17	14,8	0,2%	0,2%
En formation de moniteur éducateur	18	16,3	0,2%	0,2%
En formation d'aide médico-psychologique	148	136,0	1,6%	1,5%
Non réponse	17	9,8	0,1%	0,1%
Total	10 280	8 256,5	100,0%	89,7%

**Tableau IV C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les foyers à double tarification
(foyers d'accueil médicalisés)**

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	724	490,5	5,9%	5,3%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	2 126	1 634,5	19,8%	17,8%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	255	209,2	2,5%	2,3%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	3 372	3 037,5	36,8%	33,0%
Enseignement	26	18,6	0,2%	0,2%
Travail	132	111,0	1,3%	1,2%
Education spécialisée	2 894	2 656,8	32,2%	28,9%
Famille et groupe	320	251,0	3,0%	2,7%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	332	56,5	0,7%	0,6%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	3 073	2 478,3	30,0%	26,9%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	381	340,0	4,1%	3,7%
Non réponse	17	9,8	0,1%	0,1%
Total	10 280	8 256,5	100,0%	89,7%

Tableau IV C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	6	6,0	14,7%	37	33,2	81,6%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	50,0%	2	2,0	50,0%
Educateur spécialisé	13	11,6	3,8%	317	290,5	96,2%
Moniteur éducateur	27	24,3	7,0%	351	320,9	92,4%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	3	3,0	100,0%
Aide médico-psychologique	260	229,9	11,5%	1 919	1 772,8	88,4%
Total	308	273,7	10,1%	2 629	2 422,4	89,7%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	2	1,5	3,7%	45	40,7	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	4	4,0	100,0%
Educateur spécialisé	0	0,0	0,0%	330	302,0	100,0%
Moniteur éducateur	2	2,0	0,6%	380	347,2	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	3	3,0	100,0%
Aide médico-psychologique	2	2,0	0,1%	2 181	2 004,7	100,0%
Total	6	5,5	0,2%	2 943	2 701,6	100,0%

Tableau IV C 6-Description par statut du personnel des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	1 753	1 550,8	18,8%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	3	1,8	0,0%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	1	0,4	0,0%
Convention Collective Nationale de 1966	4 951	3 868,2	46,9%
Convention Collective Nationale de 1951	3 047	2 429,5	29,4%
Convention Collective Nationale de 1965	70	58,0	0,7%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	31	23,5	0,3%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	0	0,0	0,0%
Autres Conventions Collectives	105	88,3	1,1%
Accord d'établissement	26	16,1	0,2%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	7	1,2	0,0%
Congréganistes non salariés	0	0,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	87	49,8	0,6%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	161	134,7	1,6%
Emploi jeune	38	34,3	0,4%
Non réponse	0	0,0	0,0%
Total	10 280	8 256,5	100,0%

Tableau IV C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	438	339,7	16,8%	1 354	1 177,3	18,9%	1 792	1 517,0	18,4%
Modulation annualisation du temps de travail	574	450,3	22,3%	1 478	1 225,9	19,7%	2 052	1 676,3	20,3%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	448	373,2	18,4%	1 304	1 039,8	16,7%	1 752	1 413,0	17,1%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	174	128,2	6,3%	572	458,5	7,4%	746	586,7	7,1%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	637	469,8	23,2%	2 105	1 638,1	26,3%	2 742	2 107,8	25,5%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	33	26,3	1,3%	25	18,1	0,3%	58	44,4	0,5%
Autres modalités de réduction du temps de travail	283	212,8	10,5%	729	588,3	9,4%	1 012	801,0	9,7%
Non réponse	27	23,0	1,1%	99	87,3	1,4%	126	110,3	1,3%
Total	2 614	2 023,3	100,0%	7 666	6 233,2	100,0%	10 280	8 256,5	100,0%

Liste des tableaux

LES CENTRES D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Activité

Tableau I A 1-Description générale de l'activité des centres d'aide par le travail.....	11
Tableau I A 2-Répartition régionale des centres d'aide par le travail au 31/12/2001	12
Tableau I A 3-Répartition départementale des centres d'aide par le travail au 31/12/2001.....	13

Clientèle

Tableau I B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail..	17
Tableau I B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail	18
Tableau I B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail.....	19
Tableau I B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail	21
Tableau I B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail	21
Tableau I B 6-Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail	22
Tableau I B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en centre d'aide par le travail	23
Tableau I B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un centre d'aide par le travail.....	24
Tableau I B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'un centre d'aide par le travail.....	25
Tableau I B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un centre d'aide par le travail	27
Tableau I B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un centre d'aide par le travail.....	27
Tableau I B 12- Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie d'un centre d'aide par le travail.....	28
Tableau I B 13- Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'un centre d'aide par le travail.....	29
Tableau I B 14- Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'un centre d'aide par le travail.....	30

Personnel

Tableau I C 1-Description générale du personnel des centres d'aide par le travail	31
Tableau I C 2-Description par fonction principale du personnel des centres d'aide par le travail.....	32
Tableau I C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les centres d'aide par le travail.....	35
Tableau I C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les centres d'aide par le travail.....	38
Tableau I C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un centre d'aide par le travail.....	39
Tableau I C 6-Description par statut du personnel des centres d'aide par le travail	40
Tableau I C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les centres d'aide par le travail	41

LES ATELIERS PROTÉGÉS

Activité

Tableau II A 1-Description générale de l'activité des ateliers protégés.....	45
Tableau II A 2-Répartition régionale des ateliers protégés au 31/12/2001	46
Tableau II A 3-Répartition départementale des ateliers protégés au 31/12/2001.....	47

Clientèle

Tableau II B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en atelier protégé	51
Tableau II B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en atelier protégé	52
Tableau II B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis en atelier protégé	53
Tableau II B 4- Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en atelier protégé	55
Tableau II B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en atelier protégé	55
Tableau II B 6-Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en atelier protégé.....	56
Tableau II B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en atelier protégé	57
Tableau II B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un atelier protégé	58
Tableau II B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'un atelier protégé.....	59
Tableau II B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un atelier protégé	61
Tableau II B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un atelier protégé ..	61
Tableau II B 12- Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie d'un atelier protégé .	62
Tableau II B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'un atelier protégé	63
Tableau II B 14- Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'un atelier protégé	64

LES CENTRES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

Activité

Tableau A 1-Description générale de l'activité des centres de rééducation professionnelle	69
Tableau A 2-Répartition régionale des centres de rééducation professionnelle au 31/12/2001.....	70
Tableau A 3-Répartition départementale des centres de rééducation professionnelle au 31/12/2001 ..	71

Clientèle

Tableau B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle	75
Tableau B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle.....	76
Tableau B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle.....	77
Tableau B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle.....	79
Tableau B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle	79
Tableau B 6-Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle	80
Tableau B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en centre de rééducation professionnelle.....	81
Tableau B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un centre de rééducation professionnelle	82
Tableau B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'un centre de rééducation professionnelle	83
Tableau B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un centre de rééducation professionnelle	85
Tableau B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un centre de rééducation professionnelle	85
Tableau B 12-Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie d'un centre de rééducation professionnelle	86
Tableau B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'un centre de rééducation professionnelle	87
Tableau B 14-Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'un centre de rééducation professionnelle	89

Personnel

Tableau C 1-Description générale du personnel des centres de rééducation professionnelle	91
Tableau C 2-Description par fonction principale du personnel des centres de rééducation professionnelle	92
Tableau C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les centres de rééducation professionnelle	95
Tableau C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les centres de rééducation professionnelle	98
Tableau C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un centre de rééducation professionnelle	99
Tableau C 6-Description par statut du personnel des centres de rééducation professionnelle	100
Tableau C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les centres de rééducation professionnelle	101

LES FOYERS D'HÉBERGEMENT

Activité

Tableau I A 1-Description générale de l'activité des foyers d'hébergement.....	107
Tableau I A 2-Répartition régionale des foyers d'hébergement au 31/12/2001.....	109
Tableau I A 3-Répartition départementale des foyers d'hébergement au 31/12/2001	110

Clientèle

Tableau I B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement	114
Tableau I B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement.....	115
Tableau I B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement.....	116
Tableau I B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement	118
Tableau I B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement.....	118
Tableau I B 6-Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement.....	119
Tableau I B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en foyer d'hébergement	120
Tableau I B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un foyer d'hébergement	121
Tableau I B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'un foyer d'hébergement	122
Tableau I B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un foyer d'hébergement.....	124
Tableau I B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un foyer d'hébergement	124
Tableau I B 12-Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie d'un foyer d'hébergement	125
Tableau I B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'un foyer d'hébergement	126
Tableau I B 14-Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'un foyer d'hébergement	127

Personnel

Tableau I C 1-Description générale du personnel des foyers d'hébergement.....	128
Tableau I C 2-Description par fonction principale du personnel des foyers d'hébergement	129
Tableau I C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les foyers d'hébergement	132
Tableau I C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les foyers d'hébergement	135
Tableau I C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un foyer d'hébergement	136
Tableau I C 6-Description par statut du personnel des foyers d'hébergement.....	137
Tableau I C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les foyers d'hébergement.....	138

LES FOYERS OCCUPATIONNELS (FOYERS DE VIE)

Activité

Tableau II A 1-Description générale de l'activité des foyers occupationnels (foyers de vie).....	141
Tableau II A 2-Répartition régionale des foyers occupationnels (foyers de vie) au 31/12/2001	142
Tableau II A 3-Répartition départementale des foyers occupationnels (foyers de vie) au 31/12/2001	143

Clientèle

Tableau II B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie)	147
Tableau II B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie).....	148
Tableau II B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie).....	149
Tableau II B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie).....	151
Tableau II B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie)	151
Tableau II B 6-Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie)	152
Tableau II B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en foyer occupationnel (foyer de vie).....	153
Tableau II B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un foyer occupationnel (foyer de vie)	154
Tableau II B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'un foyer occupationnel (foyer de vie)	155
Tableau II B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un foyer occupationnel (foyer de vie).....	157
Tableau II B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un foyer occupationnel (foyer de vie)	157
Tableau II B 12-Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie d'un foyer occupationnel (foyer de vie)	158
Tableau II B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'un foyer occupationnel (foyer de vie)	159
Tableau II B 14-Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'un foyer occupationnel (foyer de vie)	160

Personnel

Tableau II C 1-Description générale du personnel des foyers occupationnels (foyers de vie)	161
Tableau II C 2-Description par fonction principale du personnel des foyers occupationnels (foyers de vie).....	162
Tableau II C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les foyers occupationnels (foyers de vie).....	165
Tableau II C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les foyers occupationnels (foyers de vie)	168
Tableau II C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un foyer occupationnel (foyer de vie)	169
Tableau II C 6-Description par statut du personnel des foyers occupationnels (foyers de vie)	170
Tableau II C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les foyers occupationnels (foyers de vie).....	171

LES MAISONS D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES

Activité

Tableau III A 1-Description générale de l'activité des maisons d'accueil spécialisées.....	175
Tableau III A 2-Répartition régionale des maisons d'accueil spécialisées au 31/12/2001	176
Tableau III A 3-Répartition départementale des maisons d'accueil spécialisées au 31/12/2001	177

Clientèle

Tableau III B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée	181
Tableau III B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée.....	182
Tableau III B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée.....	183
Tableau III B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée	185
Tableau III B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée	185
Tableau III B 6-Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée	186
Tableau III B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en maison d'accueil spécialisée	187
Tableau III B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'une maison d'accueil spécialisée	188
Tableau III B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'une maison d'accueil spécialisée	189
Tableau III B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'une maison d'accueil spécialisée	191
Tableau III B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'une maison d'accueil spécialisée	191
Tableau III B 12-Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie d'une maison d'accueil spécialisée	192
Tableau III B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'une maison d'accueil spécialisée	193
Tableau III B 14-Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'une maison d'accueil spécialisée	194

Personnel

Tableau III C 1-Description générale du personnel des maisons d'accueil spécialisées.....	195
Tableau III C 2-Description par fonction principale du personnel des maisons d'accueil spécialisées	196
Tableau III C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les maisons d'accueil spécialisées	199
Tableau III C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les maisons d'accueil spécialisées.....	202
Tableau III C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans une maison d'accueil spécialisée.....	203
Tableau III C 6-Description par statut du personnel des maisons d'accueil spécialisées	204
Tableau III C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les maisons d'accueil spécialisées	205

LES FOYERS À DOUBLE TARIFICATION (FOYERS D'ACCUEIL MÉDICALISÉS)

Activité

Tableau IV A 1-Description générale de l'activité des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)	209
Tableau IV A 2-Répartition régionale des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés) au 31/12/2001	211
Tableau IV A 3-Répartition départementale des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés) au 31/12/2001	212

Clientèle

Tableau IV B 1-Description générale des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé).....	216
Tableau IV B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé).....	217
Tableau IV B 3-Répartition par déficience principale des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé).....	218
Tableau IV B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)	220
Tableau IV B 5-Activités exercées par les adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé).....	220
Tableau IV B 6-Modes d'hébergement des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé).....	221
Tableau IV B 7-Répartition selon le temps de présence dans l'établissement des adultes handicapés accueillis en foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)	222
Tableau IV B 8-Description générale des adultes handicapés sortis d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé).....	223
Tableau IV B 9-Répartition par déficience principale des adultes handicapés sortis d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)	224
Tableau IV B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des adultes handicapés sortis d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)	226
Tableau IV B 11-Activités exercées par les adultes handicapés avant leur sortie d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)	226
Tableau IV B 12-Activités exercées par les adultes handicapés après leur sortie d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)	227
Tableau IV B 13-Modes d'hébergement des adultes handicapés avant leur sortie d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)	228
Tableau IV B 14-Modes d'hébergement des adultes handicapés après leur sortie d'un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)	229

Personnel

Tableau IV C 1-Description générale du personnel des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)	230
Tableau IV C 2-Description par fonction principale du personnel des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)	231
Tableau IV C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés).....	234
Tableau IV C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)	237
Tableau IV C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un foyer à double tarification (foyer d'accueil médicalisé)	238
Tableau IV C 6-Description par statut du personnel des foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)	239
Tableau IV C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les foyers à double tarification (foyers d'accueil médicalisés)	240

ANNEXE 1

**ES 01 : ENQUÊTE APRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2001**

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ**

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES
DES ÉVALUATIONS ET DES STATISTIQUES

FICHE 1 : IDENTIFICATION

CONSIGNES GÉNÉRALES

Modifications éventuelles

0 1
11

N° FINESS - ÉTABLISSEMENT OU SERVICE : 2

2

NOM
ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

NUMÉRO DE FAX :

CODE COMMUNE I.N.S.E.E. :

CATÉGORIE :

STATUT :

FIXATION DES TARIFS :

NOM ou RAISON SOCIALE
DE
L'ENTITÉ JURIDIQUE :

N° FINESS DE L'ENTITÉ JURIDIQUE :

NOMBRE D'ANNEXES : 41

0 8
11

N° FINESS
DES
ANNEXES :

31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122

Le questionnaire est imprimé en trois exemplaires autocollants : gardez le troisième et renvoyez les deux autres à l'adresse suivante :

En cas de difficulté, vous pouvez téléphoner à :

Numéro de téléphone : "

Composition du questionnaire

Pour les établissements et services en faveur des personnes handicapées, le questionnaire se compose de trois fiches :

Fiche 1 : Identification Fiche 2 : Activités Fiche 3 : Personnel.

Pour les établissements en faveur des enfants et adolescents handicapés, le questionnaire se compose de cinq fiches :

Fiche 1 : Identification Fiche 2 : Activités Fiche 3 : Personnel,
Fiche 4 : Clientèle des sections pour enfants et adolescents handicapés,
Fiche 5 : Sorties définitives des établissements pour enfants et adolescents handicapés.

Pour les établissements en faveur des adultes et familles handicapés, le questionnaire se compose de cinq fiches :

Fiche 1 : Identification Fiche 2 : Activité Fiche 3 : Personnel
Fiche 6 : Clientèle des sections pour adultes handicapés,
Fiche 7 : Sorties définitives des établissements pour adultes handicapés.

Instructions de remplissage

Certaines informations préimprimées peuvent être erronées. Si c'est le cas, inscrivez en clair les modifications dans les zones prévues à cet effet.

Lisez attentivement les consignes de remplissage et écrivez lisiblement au stylo à bille. Insérez le nom et le n° de téléphone de la personne ayant rempli le questionnaire.

PERSONNE AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE

NOM : _____ TÉL. : _____

N° FINISS : _____
Établissement ou service

0,2
11

DÉFINITIONS

La fiche 2 a pour but de décrire, section par section, l'activité de l'établissement ou du service.

SECTION : dans le domaine social ou médico-social, il s'agit de la plus petite unité de l'établissement définie par :

- une **discipline d'équipement**, qui précise la nature de l'activité de la section (action médico-sociale précoce, hébergement social pour enfants ou adolescents, etc.) ;
- un **mode de fonctionnement**, qui précise la forme sous laquelle s'exerce l'activité de la section (internat, accueil de jour, etc.) ;
- une **catégorie de clientèle**, qui précise, en termes de handicap, les groupes de personnes que la section a vocation d'accueillir.

Pour chaque discipline d'équipement, mode de fonctionnement et catégorie de clientèle, il est attribué un **code** de référence.

CAPACITÉ INSTALLÉE : elle correspond à la somme des nombres de places disponibles et de places temporairement indisponibles, par exemple pour cause de travaux (colonne 1).

EFFECTIFS PRÉSENTS : on inclura dans les « effectifs présents au 31-12-2001 » (colonne 2) les personnes temporairement absentes pour hospitalisation, vacances, etc.

Pour les **activités de service** (S.E.S.S.A.D., C.M.P.P., C.A.M.S.P., A.E.M.O., O.M.O., clubs et équipes de prévention, A.S.E.L., service de suite, etc.) on inscrira en colonne 2 (« effectifs présents au 31-12-2001 ») le nombre de personnes en cours de suivi au 31-12-2001 : au moins une prestation dans le mois de décembre.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ SECTION PAR SECTION

- On **vérifiera** que tous les éléments préimprimés sont exacts. **Dans le cas contraire**, on inscrira le libellé modifié en clair à côté de l'ancien. Si vous éprouvez des difficultés pour décrire votre activité, **prenez contact** avec le gestionnaire de l'enquête (nom et numéro de téléphone sur la fiche d'identification).

- On **complètera** la description de l'établissement ou du service si des sections ont été oubliées. Toutefois, pour les établissements sanitaires, on ne décrira que les sections sociales pour personnes handicapées.

LES COLONNES 1 A 6 SONT A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT, SAUF CAS PARTICULIERS.
Les cas particuliers concernant **CERTAINES ACTIVITÉS DE SERVICE** :

- Si la **discipline** est codée **320** (activité en particulier des C.M.P.P.), remplissez uniquement les colonnes 2 et 3.
- Si la **discipline** est codée **900** (activité en particulier des C.A.M.S.P.), remplissez uniquement les colonnes 2 et 3.
- Si la **discipline** est codée **258** (activité en particulier des services d'A.E.M.O.), remplissez uniquement la colonne 2.
- Si la **discipline** est codée **259** (activité en particulier des clubs et équipes de prévention), remplissez uniquement la colonne 2.
- Si la **discipline** est codée **400** ou **445** ou **587** ou **589** ou **660** ou **661** ou **696** ou **928** ou **929** ou **930** ou **931**, remplissez uniquement la colonne 2.

Section de référence	Codes	DISCIPLINE D'ÉQUIPEMENT / MODE DE FONCTIONNEMENT CATÉGORIE DE CLIENTÈLE	Capacité installée au 31-12-2001	Effectifs présents au 31-12-2001	Journées ou séjours réalisés en 2001	Jours d'ouverture en 2001	Entrées en 2001	Sorties définitives en 2001
			1	2	3	4	5	6
13	25 26 27	Discipline Mode fonct. Clientèle	30	34	39	44	47	51
		Discipline Mode fonct. Clientèle						
		Discipline Mode fonct. Clientèle						
		Discipline Mode fonct. Clientèle						
		Discipline Mode fonct. Clientèle						

Reproduire le N° FINESSE
établissement ou service figurant en haut de la fiche 1

N° FINESSE : _____
Établissement ou service : _____

La fiche 3 a pour objectif de décrire le personnel en fonction le 31 décembre 2001.
On **inclura** dans la description : le personnel en congé s'il n'a pas été remplacé par le recrutement d'une personne (maternité, maladie, vacances, etc.), les congréganistes non salariés et le personnel mis à disposition.
On **exclura** le personnel en congé de longue durée et le personnel soignant payé directement par le client ainsi que les bénévoles.

Si le nombre de personnes est supérieur à 40, on utilisera plusieurs fiches 3.
On complètera le **numéro d'ordre** de la personne (le dernier chiffre est préimprimé). Si le personnel comprend 10 personnes par exemple, on décrira les neuf premières et, à partir de la dixième, on complètera le numéro d'ordre.

RÉPARTIE LE PERSONNEL SELON LA FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE
Exemple 1 : une personne employée à plein temps dans un établissement ou service exerce à 3/4 de temps la fonction de directrice (directrice non titulaire du CAFDES) et à 1/4 de temps la fonction d'infirmière. Elle sera comptée à plein temps dans sa fonction de directrice : on inscrira 09 dans la colonne 5 et 1,00 dans la colonne 6.

CALCUL DE « L'ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN »
Il s'agit de rapporter le temps de travail hebdomadaire du travailleur au temps de travail hebdomadaire statutaire de la profession considérée. Le temps de travail hebdomadaire statutaire est généralement de 39 heures ou 35 heures. Mais il peut être moindre : 27 heures par semaine pour un instituteur par exemple.

Exemple 2 : pour un psychologue à la vacation (trois heures par semaine), on inscrira 53 dans la colonne 5 et 0,08 dans la colonne 6 (0,08 = 3 heures/39 heures ou 0,09 si la durée hebdomadaire de travail est de 35 heures).

Exemple 3 : pour une infirmière à mi-temps, on inscrira 54 dans la colonne 5 et 0,50 dans la colonne 6.

Variable « diplôme professionnel du secteur »

DIPLOME PROFESSIONNEL DU SECTEUR	
0	Personne non titulaire du diplôme professionnel du secteur correspondant à la fonction exercée.
1	Personne titulaire du diplôme professionnel du secteur correspondant à la fonction exercée.

Cette variable concerne uniquement les personnes exerçant les fonctions suivantes :
- éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement (code 09),
- éducateur spécialisé (code 35),
- moniteur éducateur (code 36),
- aide médico-psychologique (code 38),
- éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement (code 14),
- moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants (code 37).

Exemple 4 : pour une personne exerçant la fonction d'éducateur spécialisé et titulaire du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), on inscrira 35 dans la colonne 5 et 1 dans la colonne 7.

Exemple 5 : pour une personne exerçant la fonction d'éducateur spécialisé et titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur (CNAFME), on inscrira 35 dans la colonne 5 et 0 dans la colonne 7.

Exemple 6 : pour une personne exerçant la fonction d'aide médico-psychologique et qui n'est pas titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique (CAFAMP), on inscrira 38 dans la colonne 5 et 0 dans la colonne 7.

Exemple 7 : pour une personne exerçant la fonction de moniteur éducateur et qui n'est pas titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur (CAFME), on inscrira 36 dans la colonne 5 et 0 dans la colonne 7.

Exemple 8 : pour une personne exerçant la fonction de moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants titulaire du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), on inscrira 37 dans la colonne 5 et 1 dans la colonne 7.

La variable **ANNÉE DE LA PRISE DE FONCTION ACTUELLE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT** est à remplir pour l'ensemble du personnel, quel que soit le statut. Pour une personne qui a changé de fonction au sein d'un même établissement l'année que l'on remplira sera celle qui correspond à l'année de la prise de fonction actuelle.

La variable **TYPE D'ACCORD** (35 h) correspond aux modalités de récupération du temps de travail, pour les établissements ayant signé un accord avant le 1^{er} janvier 2002.

N° d'ordre	Sexe	Année de naissance	Statut	Catégorie de fonction exercée au 31-12-2001	Équivalent temps plein au 31-12-2001	Diplôme professionnel du secteur	Année de fin de l'établissement	Participe à l'équipe de l'établissement (1 = oui, 0 = non)	Type d'accord (35 h)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
0									
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
0									
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
0									
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
0									
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
0									

PERSONNEL STATUTAIRE		STATUT DU PERSONNEL	
01	Titre IV de la fonction publique hospitalière (ex titre IX, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	09	Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)
02	Titre I (fonctionnaires de l'État, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	09	Autres organismes contractuels
03	Titre II (fonctionnaires de l'État, y compris stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	10	Pas d'accord d'établissement ni de convention collective
04	Convention collective nationale de 1966	11	lective
05	Convention collective nationale de 1951	12	Congréganistes non salariés
06	Convention collective nationale de 1951	13	PERSONNEL NON STATUTAIRE
07	Autres conventions collectives nationales	14	Contrat employeur-État (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré, CIE, etc.
		15	Employés-jeunes

FICHE 3

CODE	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE	CODE	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE
	I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION		Travail
01	Directeur titulaire du CAFDES (ENSP)	32	Éducateur technique spécialisé
02	Directeur non titulaire du CAFDES	33	Éducateur technique
03	Médecin directeur	34	Moniteur d'atelier
04	Directeur adjoint, attaché de direction, économiste		Éducation spécialisée
05	Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, hôtesse d'accueil, personnel informatique, comptable,...)	35	Éducateur spécialisé
06	Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	36	Moniteur éducateur
	II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX (non compris le personnel d'encadrement : voir code 21)	37	Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants
	Agent spécialiste de service général	38	Aide médico-psychologique
07	Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit, agent de service hospitalier...	39	Éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse
	Ouvrier professionnel		Famille et groupe
08	Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine,...	40	Assistant de service social
	III. PERSONNEL D'ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL (on appelle personnel d'encadrement le personnel qui exerce, dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)	41	Moniteur d'enseignement ménager
09	Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	42	Conseiller en économie sociale et familiale
10	Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	43	Assistante maternelle
11	Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	44	Personnel d'aide à domicile titulaire du CAFAD
12	Chef d'atelier	45	Travailleuse familiale
13	Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	46	Animateur social
14	Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	47	Autre personnel éducatif, pédagogique et social
15	Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement		V. PERSONNEL MÉDICAL (non compris le personnel de direction : codé en 03)
16	Chef de service éducatif	48	Psychiatre
17	Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	49	Pédiatre
18	Cadre infirmier psychiatrique	50	Médecin en rééducation fonctionnelle
19	Autre cadre de service pédagogique et social	51	Autre spécialiste
20	Autre cadre de service paramédical	52	Médecin généraliste
21	Chef des services généraux et des services documentation/informatique		VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ (non compris le personnel d'encadrement : voir codes 09 à 21)
	IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL (non compris le personnel d'encadrement : voir codes 09 à 21)	53	Psychologue
	Enseignement		Personnel paramédical
22	Éducateur scolaire	54	Infirmier DE et autorisé (non compris le personnel d'encadrement : voir code 17)
23	Instituteur spécialisé	55	Infirmier psychiatrique (non compris le personnel d'encadrement : voir code 18)
24	Instituteur	70	Puéricultrice (non compris le personnel d'encadrement : voir code 17)
25	Professeur des écoles et élève professeur des écoles	56	Masseur kinésithérapeute
26	Professeur agrégé, certifié et assimilé	57	Ergothérapeute
27	Professeur d'enseignement général de collège	58	Orthophoniste
28	Professeur de lycée professionnel	59	Orthoptiste
29	Maître auxiliaire	60	Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité
30	Professeur EPS et moniteur EPS	61	Aide-soignant
31	Professeur technique de l'enseignement professionnel	62	Auxiliaire de puériculture
		63	Autre personnel paramédical diplômé
			VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS
		64	En attente de formation d'éducateur spécialisé
		65	En attente de formation de moniteur éducateur
		66	En attente de formation d'aide médico-psychologique
		67	En formation d'éducateur spécialisé
		68	En formation de moniteur éducateur
		69	En formation d'aide médico-psychologique
TYPE D'ACCORD (35 H)		TYPE D'ACCORD (35 H)	
0	Pas d'accord signé avant le 1 ^{er} janvier 2002	4	Réduction hebdomadaire ou bi-mensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)
1	Modulation annualisation du temps de travail	5	Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)
2	Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	6	Autres modalités de réduction du temps de travail
3	Réduction quotidienne du temps de travail (journées plus courtes)		

**ES 01 - ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
POUR ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2001**

**FICHE 6 :
CLIENTÈLE DES SECTIONS
POUR ADULTES HANDICAPÉS
PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2001**

Reproduire le N° FINESSE
établissement ou service figurant en haut de la fiche 1

N° FINESSE : _____
Établissement ou service

0 6

DESCRIPTION
de la clientèle
de la section

N° _____ de la FICHE 2
« Activité »
dont

la discipline d'équipement est _____
le mode de fonctionnement est _____
la catégorie de clientèle est _____

N° d'ordre	Sexe Masc. Fem.	Année de naissance	Pathologie principale	Dét. causes princ. associées	Handicap										N° d'activités permanentes	Date d'entrée dans l'établissement	Département d'origine	Activité annuelle
					Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10				
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		
19																		
20																		

La fiche 6 a pour objectif de décrire séparément la clientèle de chacune des sections déduites sur la fiche 2 : « Activité ».

Par clientèle, on entend les effectifs présents au 31-12-2001 dans ces sections.

Pour chacune des sections, on utilisera donc une fiche 6 : « Clientèle des sections pour adultes handicapés » ; plusieurs si le nombre de personnes à décrire par section est supérieur à 40 dans la section.

Chaque fiche 6 utilisée devra être identifiée par son numéro de section, sa discipline d'équipement, son mode de fonctionnement et sa catégorie de clientèle.

On complètera le numéro d'ordre de la personne (le dernier chiffre est préimprimé). Si la section comporte 15 personnes par exemple, on décrira les neuf premières et, à partir de la dixième, on complètera le numéro d'ordre.

On vérifiera que le nombre des personnes décrites pour une section donnée est identique à celui déclaré pour la même section sur la fiche 2 : « Activité » dans la colonne 2 (« Effectifs présents au 31-12-2001 »).

LES QUESTIONS « INCAPACITÉS » (en Italique) FONT L'OBJET D'INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES : voir les consignes portant sur le handicap.

AVANT DE REMPLIR LE TABLEAU, LISEZ ATTENTIVEMENT LES LISTES DE CODES

Sexe : Masculin = 1 et Féminin = 2.

Année de naissance et année d'entrée dans l'établissement : inscrire les deux derniers chiffres.

Département d'origine : il faut utiliser les codes normalisés des départements sur deux chiffres. Pour les DOM, on utilisera la codification suivante : A1 = Guadeloupe, A2 = Martinique, A3 = Guyane et A4 = Réunion. Pour la Corse, on utilisera la codification suivante : 2A = Corse-du-sud et 2B = Haute-Corse. Pour les TOM, utilisez le code 98 et, pour l'Etranger, utilisez le code 99.

Les consignes concernant les variables portant sur le handicap sont présentées sur le rabat.

CODE	HEBERGEMENT ACTUEL
01	Logement personnel.
02	Famille d'accueil.
03	Ménage de vie.
04	Ménage de vie spécialisé.
05	Foyer d'hébergement ou foyer de vie.
06	Foyer d'hébergement.
07	Foyer à double tarification.
08	Centre de rééducation professionnelle.
09	Établissement pour personnes âgées.
10	Établissement de santé.
11	Établissement social.
12	Autre.

CODE	ACTIVITÉ ACTUELLE
1	Travail en CAT à temps plein.
2	Travail en CAT à temps partiel.
3	Travail en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile.
4	En attente de placement en établissement de travail protégé.
5	Demandeur d'emploi.
6	En formation ou stage.
7	Activités occupationnelles.
8	Impossibilité totale.

FICHE 6

HANDICAP

Les nomenclatures proposées distinguent la «**pathologie**» (maladie ou accident) de la **déficience principale**. Seules certaines pathologies ont été retenues. La déficience principale peut être définie comme celle qui apparaît la plus invalidante. Toutefois en cas de déficiences multiples, des regroupements sont proposés : la surdi-mutité (code 44), la surdi-cécité (code 45), le polyhandicap (code 90) et le plurihandicap (code 70). Si la personne n'a pas de troubles associés, ne remplissez rien dans la case correspondante. Le polyhandicap ne peut être une déficience associée.

• **Pour les variables incapacités :**

Les variables incapacités ne devront pas être remplies pour toutes les personnes présentes mais seulement :

Si le code catégorie d'établissement est : 237, 246, 247, 252, seules les personnes nées entre le 1^{er} et 3 du mois (3 inclus) devront être décrites.

Si le code catégorie d'établissement est : 198, 249, 255, 382, 437, seules les personnes nées entre le 1^{er} et le 7 du mois (7 inclus) devront être décrites.

Exemple 1 : si la personne est née le 10 mars, on ne remplira pas les variables « incapacités ».

Exemple 2 : si la personne est née le 5 mars et que le code établissement est 255, remplissez les « incapacités ».

Exemple 3 : si la personne est née le 5 mars et que le code établissement est 237, ne remplissez pas les « incapacités ».

Exemple 4 : si la personne est née le 1^{er} juin, remplissez les incapacités dans tous les cas de figures.

Remarque : les variables pathologies et déficiences devront être remplies pour tout le monde quelle que soit la date de naissance.

• La partie qui concerne la pathologie et déficience principale devra être remplie par le médecin. La partie sur les incapacités devra être remplie par les éducateurs.

INCAPACITÉS			
Q1 : La personne se met-elle par son comportement, en danger ?			
1. Jamais.	2. Parfois.	3. Souvent.	4. Ne sait pas.
Q2 : La personne a-t-elle un comportement anormalement agressif ?			
1. Jamais.	2. Parfois.	3. Souvent.	4. Ne sait pas.
Q3 : La personne communique-t-elle avec autrui sans l'aide d'un tiers ?			
1. Oui, sans difficulté.	2. Oui, avec difficultés.	3. Non, besoin d'aide.	4. Ne sait pas.
Q4 : La personne sait-elle lire ? (Pour les déficients visuels : éventuellement en braille)			
1. Oui, sans difficulté.	2. Oui, avec difficultés.	3. Non.	4. Ne sait pas.
Q5 : La personne sort-elle de l'institution sans aide ?			
1. Non : confinée au lit.	2. Non : confinée à la chambre.	3. Non : confinée à l'institution.	4. Non : Sort avec l'aide de quelqu'un.
5. Oui, mais rarement.	6. Oui, souvent.	7. Ne sait pas.	
Q6 : La personne se déplace-t-elle dans l'institution sans l'aide de quelqu'un ? (y compris accès à un autre étage)			
1. Oui, sans difficulté.	2. Oui, avec difficultés.	3. Non, besoin d'aide.	4. Ne sait pas.
Q7 : La personne fait-elle sa toilette seule ?			
1. Oui, sans aide.	2. Oui, mais avec quelques difficultés.	3. Non, besoin d'aide ou de stimulation partielle.	4. Non, besoin d'aide ou de stimulation pour tout.
5. Ne sait pas.			
Q8 : La personne gère-t-elle ses ressources seule ? (adultes uniquement)			
1. Oui, sans aide.	2. Oui, avec conseil de quelqu'un d'autre.	3. Non.	4. Ne sait pas.
Q9 : La personne est-elle en risque vital permanent en l'absence d'aide technique ou humaine ?			
1. Non.	2. Oui, en l'absence d'aide technique.	3. Oui, en l'absence de surveillance humaine.	4. Oui, en l'absence d'aide technique associée à une surveillance humaine.
5. Ne sait pas.			

10633261 B C F

IMPRIMERIE NATIONALE

FICHE 6

CODE	PATHOLOGIES ET ORIGINES DE DÉFICIENCES
1	Autisme et syndromes apparentés.
2	Psychose infantile.
3	Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence).
4	Trisomie et autres aberrations chromosomiques.
5	Accidents périnataux.
6	Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale).
7	Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique.
0	Autres, ou inconnue.

CODE	DÉFICIENCES
Déficiences intellectuelles	
11	Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS).
12	Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS).
13	Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS).
19	Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte.
Déficiences du psychisme	
21	Déficiences intermittentes, « critiques », de la conscience (y compris crise d'épilepsie).
23	Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée.
24	Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés, codés en 23.
25	Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés codés en 23.
Déficiences du langage et de la parole	
30	Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité codée en 44.
Déficiences auditives <i>(en cas de déficience auditive asymétrique, on classera la déficience en fonction du côté le moins atteint)</i>	
41	Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité codée en 44.
42	Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus).
43	Autre déficiência de l'acuité auditive - moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db).
44	Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale.
45	Surdi-cécité.
46	Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration.
Déficiences visuelles	
51	Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité codée en 45.
59	Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs.
Déficiences motrices	
61	Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation).
62	Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie).
63	Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie).
64	Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémip légie).
65	Déficit de la motricité des membres supérieurs.
66	Déficiences motrices de la tête et du tronc.
67	Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux).
Plurihandicap	
70	Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap.
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	
80	Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques.
Polyhandicap	
90	Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante.
Autres déficiences	
99	Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs.

Reproduire le N° FINISS
établissement ou service figurant en haut de la fiche 1

N° FINISS : _____

Établissement ou service : _____

[0] [7]

La fiche 7 a pour objectif de décrire tous les adultes handicapés sortis définitivement de l'établissement au cours de l'année 2001.

Ces adultes doivent être décrits sans faire référence à la section à laquelle ils appartenaient.

Si le nombre total (toutes sections confondues et compte tenu de la remarque restrictive précédente) d'adultes sortis définitivement de l'établissement est supérieur à 50, on utilisera plusieurs fiches 7.

On complètera le numéro d'ordre de la personne (le dernier chiffre est préimprimé), S'il y a 15 personnes sorties au cours de l'année 2001, par exemple, on décrira les neuf premières et, à partir de la dixième, on complètera le numéro d'ordre de la personne.

AVANT DE REMPLIR LE TABLEAU, LISEZ ATTENTIVEMENT LES LISTES DE CODES

Date d'entrée : inscrirez le numéro du mois et les deux derniers chiffres de l'année.

Date de sortie : inscrirez le numéro du mois (l'année est nécessairement 2001).

Les nomenclatures de déficience principale et de la dernière activité avant la sortie de l'établissement se trouvent sur le rabat.

CODE	ACTIVITÉ APRÈS LA SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT
01	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
02	Activité à caractère professionnel en CAT.
03	Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile.
04	En attente de placement dans un CAT ou un atelier protégé.
05	Emploi en milieu ordinaire, ne relevant pas de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées.
06	Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées.
07	Demandeur d'emploi en milieu ordinaire.
	En formation ou en stage.
08	AUTRE ACTIVITÉ
09	Hospitalisation.
10	Activités occupationnelles (en foyer occupationnel).
11	Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée).
12	En attente de placement en foyer occupationnel.
13	En attente de placement en maison d'accueil spécialisée (FAC).
14	Autre activité.
21	DÉCÈS.
CODE	HÉBERGEMENT
01	Logement personnel.
02	Famille.
03	En famille d'accueil.
04	Maison d'accueil spécialisée.
05	Foyer occupationnel ou foyer de vie.
06	Foyer d'hébergement.
07	Foyer à double finalité.
08	Centre de rééducation professionnelle.
09	Établissement pour personnes âgées.
10	Établissement de santé.
11	Établissement social.
12	Autre.

N° d'ordre de la personne	Sexe Masculin = 1 Féminin = 2	Année de naissance	Date d'entrée		Date de sortie	Déficience principale	Activité après la sortie (établissement)	Hébergement après la sortie (établissement)	Activité avant la sortie (établissement)	Hébergement avant la sortie (établissement)
			Mois	Année						
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										

FICHE 7

HANDICAP

La déficience principale peut être définie comme celle qui apparaît la plus invalidante. Toutefois, en cas de déficiences multiples, des regroupements sont proposés : la surdi-mutité (code 40), la surdi-cécité (code 45), le plurihandicap (code 70) et le polyhandicap (code 90).

CODE	DÉFICIENCES
	DÉFICIENCES INTELLECTUELLES
11	Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS).
12	Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS).
13	Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS).
19	Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte.
	DÉFICIENCES DU PSYCHISME
21	Déficiences intermittentes, « critiques », de la conscience (y compris crise d'épilepsie).
23	Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée.
24	Déficiences du psychisme en rapport avec les troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés, codés en 23.
25	Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés, codés en 23.
	DÉFICIENCES DU LANGAGE ET DE LA PAROLE
30	Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole , à l'exclusion de la surdi-mutité, codée en 44.
	DÉFICIENCES AUDITIVES (En cas de déficience auditive asymétrique, on classera la déficience en fonction du côté le moins atteint).
41	Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité, codée en 44.
42	Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus).
43	Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db).
44	Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale.
45	Surdi-cécité.
46	Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration.
	DÉFICIENCES VISUELLES
51	Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité, codée en 45.
59	Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autres les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs.
	DÉFICIENCES MOTRICES
61	Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation).
62	Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie).
63	Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie).
64	Déficit de la mobilité des membres supérieur ou inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie).
65	Déficit de la motricité des membres supérieurs.
66	Déficiences motrices de la tête et du tronc.
67	Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux).
	PLURIHANDICAP
70	Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap.
	DÉFICIENCES VISCÉRALES, MÉTABOLIQUES, NUTRITIONNELLES
80	Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques.
	POLYHANDICAP
90	Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante.
	AUTRES DÉFICIENCES
99	Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs.

CODE	ACTIVITÉ AVANT LA SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT
1	Travaille en CAT à temps plein.
2	Travaille en CAT à temps partiel.
3	Travaille en atelier protégé ou dans le cadre d'un centre de distribution de travail à domicile.
4	En attente de placement en établissement de travail protégé.
5	Demandeur d'emploi.
6	En formation ou stage.
7	Activités occupationnelles.
8	Impossibilité totale.

ANNEXE 2



Ministère
de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale

Ministère de la santé
et de la protection sociale



Études et Résultats

N° 308 • mai 2004

Les établissements pour adultes handicapés se répartissent en deux grandes catégories : 1 887 offrent la possibilité d'exercer un travail en milieu protégé (CAT, ateliers protégés), et 3 015 accueillent des personnes handicapées avec ou sans hébergement. Les capacités d'accueil se sont accrues dans chaque catégorie d'établissement entre 1997 et 2001. Les MAS et les FDT, qui accueillent les adultes les plus gravement handicapés, ont connu l'augmentation la plus forte des places offertes sur la période (respectivement +23 et +43 %).

Les effectifs accueillis ayant augmenté dans des proportions comparables, les taux d'occupation ont globalement peu varié, à l'exception des ateliers protégés où ils avoisinent 100 %. Au total, plus de 170 000 adultes étaient accueillis en établissement au 31 décembre 2001.

Des disparités géographiques importantes existent toutefois en matière d'équipement : les taux d'équipement sont sensiblement inférieurs à la moyenne nationale dans tous les départements d'Île-de-France et nettement supérieurs dans l'Aude et en Corrèze. Au total, 23 % des adultes accueillis en établissement le sont hors de leur département d'origine, dont 13 % dans un département non limitrophe.

Les hommes représentent 59 % des adultes accueillis : cette proportion est plus forte dans les CAT et les ateliers protégés où ils représentent respectivement 60 et 66 % des effectifs. La proportion d'adultes handicapés âgés a en outre augmenté dans toutes les catégories d'établissements entre 1995 et 2001.

83 % des adultes handicapés accueillis en établissement souffrent d'une déficience intellectuelle ou psychique, 30 % des adultes accueillis en MAS souffrent d'un polyhandicap.

Les orientations à la sortie d'un établissement varient selon le type d'établissement quitté : presque un tiers des adultes ayant quitté un atelier protégé en 2001 ont rejoint le milieu de travail ordinaire. Les modes d'hébergement varient également ; l'accueil au sein de la famille est le mode d'hébergement le plus fréquent sauf à la sortie d'un CAT.

Les établissements pour adultes handicapés au 31 décembre 2001

Contrairement aux structures pour enfants et adolescents handicapés, les établissements pour adultes handicapés ne sont pas spécialisés par type de déficience mais plutôt selon la gravité des handicaps présentés par les personnes et l'autonomie dont elles disposent. Deux grands types d'institutions existent, selon qu'elles offrent à des personnes handicapées adultes la possibilité d'exercer un travail dans un milieu protégé¹ ou qu'elles les accueillent, avec ou sans hébergement, en dehors d'une activité professionnelle. L'enquête ES menée par la Drees auprès des établissements pour personnes handicapées a interrogé ces établissements sur leur activité, leur personnel ainsi que sur la population accueillie au 31 décembre 2001 (encadré 1).

Solveig VANOVERMEIR

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère de la Santé et de la protection sociale
DREES

1. Milieu protégé : milieu de travail qui permet d'offrir aux personnes handicapées, dont le placement en milieu ordinaire de travail s'avère inadapté, des solutions d'emploi compatibles avec leur handicap.



E•1

Source statistique utilisée

Enquête établissements sociaux (ES) auprès des établissements pour personnes handicapées :

L'étude se base sur l'exploitation de l'enquête auprès des établissements médico-sociaux pour personnes handicapées (ES).

L'enquête ES est une enquête exhaustive, par voie postale, réalisée par la Drees, auprès des gestionnaires d'établissements. La dernière enquête ES donne la situation des établissements au 31 décembre 2001. Le lancement de l'enquête est effectué à partir du répertoire national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS).

En ce qui concerne les structures pour adultes handicapés, l'enquête ES 2001 fournit :

- *Un état des établissements et des services médico-sociaux : activité, localisation, etc.*
- *Une description des adultes accueillis ou suivis : sexe, âge, cause du handicap, déficience principale, hébergement, activité mais aussi, pour la première fois dans ce type d'enquête, des informations sur les incapacités des personnes.*
- *Une description des adultes sortis définitivement de ces établissements au cours de l'année 2001.*
- *Une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services (sexe, âge, statut, fonction...).*

Entre 1983 et 1997, les informations portant sur l'activité et le personnel ont été recueillies tous les deux ans, celles concernant la clientèle tous les quatre ans. La plupart des informations présentées dans cette étude sont issues de l'enquête ES 2001.

**Au 31 décembre 2001,
1 887 établissements de travail
protégé et 3 015 établissements
médico-sociaux accueillent
des adultes handicapés**

S'agissant du travail en milieu protégé, les deux principaux types d'établissements sont les centres d'aide par le travail (CAT) et les ateliers protégés. Les CAT ont une double vocation : mise au travail et soutien médico-social pour des personnes handicapées dont la capacité de travail, appréciée par la Cotorep², est inférieure à un tiers de celle d'un travailleur « valide ». Ils sont financés par l'État. Les ateliers protégés (AP) sont quant à eux des unités de production qui emploient des personnes

handicapées dont la capacité de travail est au moins égale à un tiers de celle d'un travailleur « valide » effectuant les mêmes tâches. Afin de permettre aux ateliers protégés d'évoluer dans un environnement économique concurrentiel, l'État leur apporte un financement destiné à compenser les charges supplémentaires dues à l'emploi de travailleurs handicapés. Au 31 décembre 2001, 1 419 CAT et 468 ateliers protégés accueillent respectivement plus de 96 600 et plus de 16 600 personnes (tableau 1).

En dehors de la sphère du travail protégé, les établissements les plus nombreux sont les foyers d'hébergement : en 2001, ils étaient 1 294 à accueillir environ 38 000 personnes handicapées.

Les foyers occupationnels s'adressent à des adultes handicapés qui ne sont pas en mesure de travailler mais qui disposent d'une relative autonomie physique ou intellectuelle : environ 34 000 personnes étaient accueillies en 2001 par les 1 083 foyers occupationnels. Les deux derniers types d'établissement, Foyers à double tarification³ pour adultes lourdement handicapés (FDT) et Maisons d'accueil spécialisées (MAS), ont vocation à accueillir les adultes les plus lourdement handicapés. Les FDT ont vocation à accueillir des personnes handicapées dont la dépendance, totale ou partielle, les rend inaptes à toute activité professionnelle, et rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes de la vie quotidienne, ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Les MAS reçoivent quant à elles des adultes qu'un handicap ou une association de handicaps rendent très fortement dépendants et tributaires d'une surveillance médicale et de soins

2. COTOREP : commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, elles siègent dans chaque département et sont habilitées à reconnaître le handicap des adultes et à apprécier leur taux d'incapacité, elles peuvent également les orienter vers le milieu du travail protégé ou dans les établissements médico-sociaux.

3. Leur dénomination a changé : ils sont désormais appelés « foyer d'accueil médicalisé » (Fam).

2

**T
•01**

activité des établissements pour adultes handicapés au 31 décembre 2001

		Nombre de structures		Places / Capacité installée		Effectifs accueillis		Taux d'occupation	
		2001	Évolution 1997/2001 en %	2001	Évolution 1997/2001 en %	2001	Évolution 1997/2001 en %	2001 en %	Évolution 1997/2001 en %
Travail protégé	CAT	1 419	8	98 566	11	96 651	9	98	-2
	Ateliers protégés	468	13	15 470	3	16 651	18	108	14
Hébergement et aide médico-sociale	Foyers d'hébergement	1 294	5	40 607	3	38 244	-1	94	-4
	Foyers occupationnels	1 083	21	34 791	16	34 142	16	98	0
	MAS	360	21	14 482	23	14 037	21	97	-2
	FDT	278	46	9 200	43	9 044	43	98	0

Données au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 2001.

Champ : France entière.

Sources : Enquêtes ES, Drees (Ministère en charge des affaires sociales).

constants. Les 360 FDT et les 278 MAS accueillent respectivement 9 000 et 14 000 adultes.

Un autre type d'établissement accueille des adultes handicapés, les centres de rééducation professionnelle. Ces établissements délivrent aux personnes accueillies une formation professionnelle adaptée (encadré 2). Compte tenu de la spécificité de ces établissements, ils ne sont pas inclus dans la suite de l'étude.

Des capacités d'accueil qui s'accroissent surtout dans les MAS et les FDT...

Depuis 1997, un plan pluriannuel a permis la création d'environ 5 500 places pour adultes dans les MAS et dans les FDT (2 700 en MAS et 2 800 en FDT). Pour les CAT, le financement prévu par ce plan pluriannuel devait permettre d'ouvrir 8 500 places, ce chiffre ayant finalement été dépassé puisque entre 1997 et 2001, près de 9 600 places supplémentaires ont été créées en CAT. Ce mouvement de croissance devrait continuer puisqu'en 2003, était prévue la création de 2 200 places supplémentaires de MAS et de FDT et de 3 000 places supplémentaires de CAT.

L'activité des établissements médico-sociaux pour adultes handicapés peut être appréhendée à partir de deux indicateurs, la capacité installée, qui mesure le nombre de places offertes par un établissement, et l'effectif accueilli, qui mesure le nombre de personnes effectivement accueillies par l'établissement. Les établissements médico-sociaux ayant toujours un taux d'occupation⁴ très élevé (proche de 100 %), ces deux indicateurs se situent souvent à un niveau très proche, mais leurs évolutions peuvent être plus ou moins parallèles. L'augmentation des effectifs accueillis en ateliers protégés est ainsi bien plus importante que celle des capacités d'accueil, ce qui se traduit par un taux d'occupation en augmentation de 14 % en quatre ans (tableau 1). Le nombre de personnes accueillies en foyer

4. Taux d'occupation : nombre de personnes accueillies pour 100 places disponibles dans les établissements.

E•2

Les Centres de Rééducation Professionnelle (CRP)

En France, 88 centres de rééducation professionnelle accueillent environ 7 600 adultes handicapés en vue de leur fournir une formation professionnelle adaptée à leur handicap. Compte tenu de leur faible nombre, ces centres sont répartis très inégalement sur le territoire. Les régions Poitou-Charentes et Corse ne disposent d'aucun centre de rééducation professionnelle. Les régions les mieux dotées sont l'Île de France avec 21 CRP et 2 600 places, Rhône Alpes (13 CRP pour 980 places), Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 CRP pour 700 places), l'Aquitaine (6 CRP pour 870 places) et Midi-Pyrénées (5 CRP pour 983 places). À elles seules, ces cinq régions rassemblent plus de 60 % des places disponibles en France. La population importante résidant dans ces régions n'explique pas à elle seule le nombre important de places de CRP dont elles disposent. En effet, ces cinq régions ont des taux d'équipement bien supérieurs au taux d'équipement médian (0,16 places pour 1 000 habitants de 20 ans et plus).

Le public accueilli dans ces centres est également très différent de celui accueilli dans les autres établissements pour adultes handicapés. Les adultes suivant une formation sont surtout des hommes (73 %) ayant le plus souvent un âge compris entre 35 et 40 ans. Après 50 ans très peu d'adultes handicapés fréquentent les CRP (moins de 2 % de la population accueillie par ces établissements). Les déficiences que présentent ces personnes sont elles aussi très différentes puisque 26 % des adultes en formation souffrent de déficiences motrices, 12 % de déficiences viscérales, métaboliques ou nutritionnelles et 38 % d'une déficience non désignée dans la classification proposée dans le questionnaire. De plus, seuls 17 % souffrent d'une déficience associée qui pourrait aggraver leur situation, il s'agit alors de déficiences du psychisme et de déficiences viscérales, métaboliques ou nutritionnelles.

En termes d'hébergement, les adultes utilisant les services des CRP bénéficient d'une certaine autonomie puisque 41 % d'entre eux occupent leur propre logement. Si pendant la durée de leur formation au centre de rééducation, 47 % des adultes accueillis sont hébergés par le centre, cela semble être principalement dû à l'éloignement du domicile des personnes accueillies. En effet, à leur sortie du centre, 87 % occupent leur propre logement. Les durées de formation dans ce type de centre sont brèves : un tiers des personnes qui sont sorties des centres de rééducation en 2001 y sont restées 2 ou 3 mois seulement. À leur sortie du centre de rééducation professionnelle, les adultes qui ont bénéficié d'une telle formation, se dirigent majoritairement vers le milieu de travail ordinaire puisque 34 % sont demandeurs d'emploi en milieu ordinaire, 16 % occupent un emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées et 8 % occupent un emploi en milieu ordinaire. Enfin, 19 % des sortants continuent d'être en formation ou en stage.

d'hébergement diminue au contraire entre 1997 et 2001, même si la capacité totale de ces établissements augmente légèrement. Pour les MAS, les FDT et les foyers occupationnels, l'augmentation des places disponibles est proche de celle des effectifs accueillis.

On peut à cet égard remarquer que les effectifs des foyers d'hébergement n'augmentent pas, à l'inverse de ceux des CAT. Cela peut s'expliquer par l'utilisation plus fréquente de leur logement personnel par les travailleurs handicapés en CAT (en 2001, 27 % des travailleurs en CAT disposaient de leur propre logement alors qu'ils étaient 21 % en 1995), qui font donc moins fréquemment appel aux institutions médico-sociales pour leur hébergement.

...avec des taux d'occupation qui demeurent particulièrement élevés pour les ateliers protégés

Entre 1997 et 2001, le taux d'occupation des foyers d'hébergement, des CAT et des MAS a donc diminué légè-

rement tandis que celui des foyers occupationnels et des FDT restait stable. La forte augmentation des effectifs des ateliers protégés n'ayant pas été compensée par une augmentation parallèle des capacités installées, leur taux d'occupation a dépassé les 100 %. Toutefois, les ateliers protégés étant des unités économiques et non des établissements médico-sociaux, la notion de place y est moins claire. De plus, le temps partiel peut expliquer ces taux très élevés.

Plus de 170 000 adultes handicapés sont accueillis en établissement au 31 décembre 2001

La population totale des adultes handicapés accueillis en établissement médico-social et en établissement de travail protégé ne peut pas se déduire de la simple sommation des effectifs accueillis dans les différents types d'établissement. En effet, dans l'enquête ES, certaines personnes handicapées

adultes peuvent être comptabilisées deux fois – une première fois dans un établissement de travail protégé et une seconde dans un établissement d’hébergement. Ce cas est très fréquent pour les personnes accueillies en foyer d’hébergement puisque 87 % d’entre elles travaillent dans un établissement de travail protégé et sont donc également comptées dans ce type d’établissement. En éliminant ces doubles comptes, on peut estimer que plus de 170 000 personnes handicapées adultes étaient accueillies dans un établissement au 31 décembre 2001, que ce soit pour leur hébergement ou en tant que lieu de travail.

Des taux d’équipement faibles dans les départements d’Île-de-France et élevés en Lozère et en Corrèze

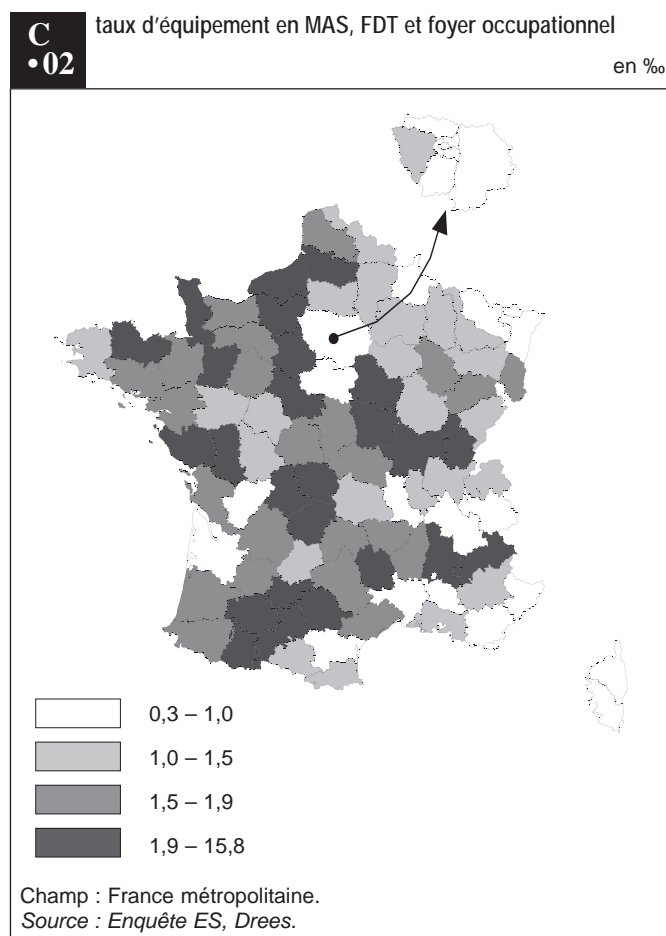
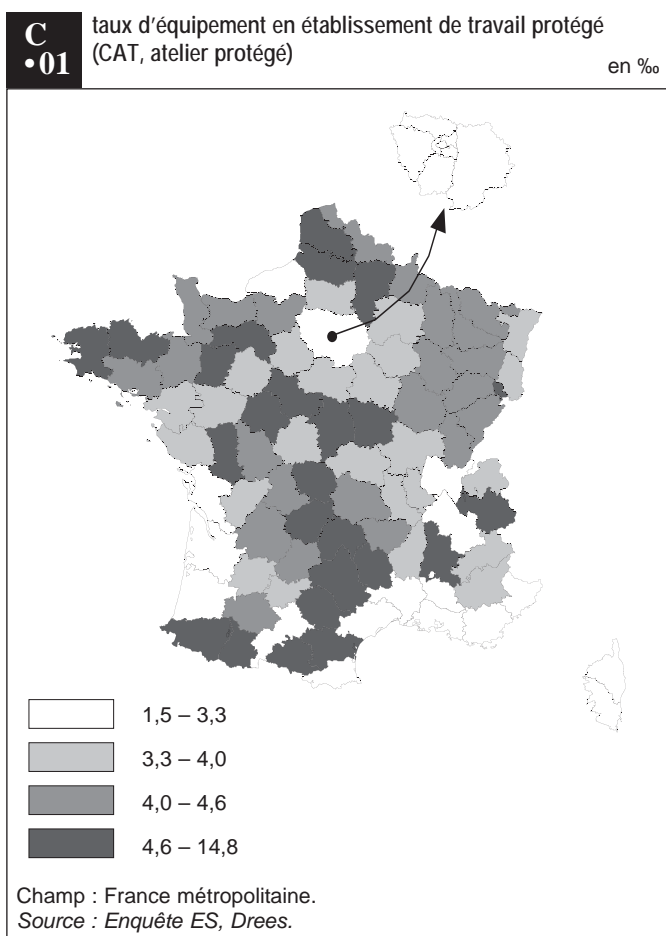
Pour les établissements de travail protégé (CAT et ateliers protégés), le taux d’équipement⁵ moyen estimé au plan national est d’environ 4 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 60 ans : il est inférieur à 1 ‰ en atelier protégé contre plus de 3,5 ‰ pour les CAT. L’équipement en places de travail protégé diffère beaucoup selon les départements (carte 1), les moins bien équipés étant la Haute-Corse, la Seine et Marne, le Var, l’Essonne et la Seine-

Saint-Denis avec des taux d’équipement d’environ 2 ‰. Au contraire, la Lozère compte près de 15 places pour 1 000 habitants de 20 à 60 ans, l’Aude, la Corrèze, l’Orne (7 ‰) et la Creuse (6 ‰), étant également parmi les départements les mieux pourvus. La distribution des taux d’équipement est assez asymétrique : 70 % des départements métropolitains ont un taux d’équipement inférieur à la moyenne nationale.

En ce qui concerne les places en foyer d’hébergement, le taux d’équipement moyen est d’environ 1 place pour 1 000 habitants de 20 à 60 ans. Les départements les moins équipés sont les deux départements corses, la Seine-

5. Le taux d’équipement met en regard le nombre de places et le nombre de personnes susceptibles d’y recourir. En l’absence de données concernant la population handicapée, la population de référence dans le calcul des taux d’équipement est la population générale. Pour les MAS, les FDT et les foyers occupationnels, on réduit cette population générale à celle des 20 ans ou plus (population concernée par ces établissements). Pour les CAT, ateliers protégés et foyers d’hébergement (qui ont vocation à accueillir des travailleurs handicapés donc âgés de moins de 60 ans), on prend la population entre 20 et 60 ans. Les hypothèses implicites faites dans ce calcul sont que la part de personnes handicapées dans la population générale est à peu près égale dans tous les départements et que la demande de places en établissement est ainsi proportionnelle à la population générale du département.

4



Saint-Denis, la Gironde et le Var avec des taux inférieurs à 0,5 ‰. A l'opposé, les mieux dotés sont la Lozère (9 ‰), la Dordogne (3 ‰), l'Orne, l'Aude et la Creuse (2 ‰).

Pour les autres types d'établissement, foyer occupationnel, MAS et FDT, les taux d'équipement sont faibles. Le taux d'équipement moyen est de 0,8 pour mille habitants de plus de 20 ans pour les foyers occupationnels, 0,3 ‰ pour les MAS et 0,2 ‰ pour les FDT (carte 2). La Haute Corse, Paris et le Val-de-Marne sont, pour ces types d'établissements, les départements les moins équipés avec des taux inférieurs à 0,5 place pour 1 000 habitants suivis par les Hauts-de-Seine et la Corse du Sud. La Lozère apparaît une nouvelle fois comme le département le mieux équipé avec un taux proche de 16 ‰, suivie de la Corrèze (près de 4 ‰), le Tarn et Garonne, le Gers et l'Yonne (près de 3 ‰).

Outre ces différences globales d'équipement, des différences existent également en termes de diversité de l'offre. En effet, certains départements ne disposent pas sur leur territoire de toutes les catégories d'établissements. Début 2002, les MAS étaient désormais présentes sur tout le territoire (seule la Charente n'avait pas de MAS au 31 décembre 2001 mais sa première MAS a ouvert ses portes le 17 janvier 2002). Trois départements n'ont toujours pas de foyer occupationnel : les deux départements de Corse et la Haute Loire. Les Landes, le Tarn, la Garonne et les deux départements corses ne disposent pas d'atelier protégé. Quant aux FDT, ils étaient absents de 14 départements en 2001 contre 21 en 1997. Une des raisons de cette implantation plus inégale des FDT tient au fait que ces établissements sont de création relativement récente, issus d'un programme expérimental datant de 1986. De plus, les créations de FDT résultent d'un cofinancement entre le Conseil général et l'État, ce qui peut expliquer certaines disparités.

Des mouvements d'un département à l'autre qui reflètent ces différences de capacités d'accueil

Ces différences de taux d'équipement peuvent contribuer à des mouvements d'adultes handicapés entre

départements. Suite à une décision de la Cotorep, les adultes handicapés peuvent ainsi être admis dans un établissement qui peut ne pas être situé dans le département initial de résidence. Les départements ayant un taux d'équipement élevé sont à cet égard traditionnellement des lieux d'accueil pour les personnes originaires d'autres départements. En particulier, 62 % des personnes handicapées accueillies en Lozère ne sont originaires ni de ce département, ni d'un département limitrophe. En moyenne, en France métropolitaine, 23 % des adultes handicapés accueillis en établissement le sont dans un département qui n'est pas leur département d'origine – 10 % dans un département limitrophe et 13 % dans un département non limitrophe. Les départements accueillant le plus d'adultes originaires d'un autre département sont, outre la Lozère, la Corrèze (38 % de la population accueillie ne vient ni de ce département ni d'un département limitrophe), les Hautes Alpes (34 %) et la Corse du Sud (30 %). Les comportements d'accueil sont très liés aux taux d'équipement puisque, à l'exception de la Corse du Sud, ces départements font partie du quart des départements les mieux équipés (en établissement de travail protégé comme en établissements médico-sociaux). A l'inverse, un certain nombre de départements connaissent des difficultés à accueillir les adultes handicapés qui en sont originaires, et qui sont donc plutôt admis dans des établissements situés dans d'autres départements. Les départements d'Île-de-France avec le Val-d'Oise (20 % de la population adulte handicapée accueillie en établissement ne l'est ni dans ce département ni dans un département limitrophe), la Seine-Saint-Denis (24 %), les Yvelines (28 %), les Hauts-de-Seine (33 %) et Paris (54 %) sont notamment dans cette situation. Tous ces départements franciliens font partie du quart des départements les moins équipés en établissements pour adultes.

Des hommes plus nombreux dans toutes les catégories d'établissements

Quel que soit le type d'établissement d'accueil, les hommes y sont plus

nombreux que les femmes (59 % d'hommes contre 41 % de femmes). La répartition entre hommes et femmes en foyer occupationnel et en MAS est relativement proche de la parité (55 % d'hommes pour les foyers occupationnels et 56 % pour les MAS), la situation des autres établissements est plus contrastée. En CAT, foyer d'hébergement et FDT, les hommes représentent environ 60 % de la clientèle accueillie. Au sein des ateliers protégés le déséquilibre est particulièrement marqué puisque deux tiers des personnes accueillies sont des hommes, dans la mesure où les hommes sont plus présents sur le marché du travail.

Entre 1995 et 2001, ces répartitions ont peu évolué hormis dans les établissements pour adultes lourdement handicapés où la part d'hommes s'est accrue de 2 points.

Une population dont l'âge moyen est en hausse

L'âge moyen des personnes accueillies est de 36 ans en CAT et de 37 ans en atelier protégé, contre 38 ans pour l'ensemble des établissements d'hébergement. Logiquement, dans les établissements de travail protégé, la proportion des plus de 60 ans est très faible (moins de 1 %) dans la mesure où les travailleurs handicapés ne peuvent plus fréquenter ce type d'établissement après l'âge de la retraite (graphique 1).

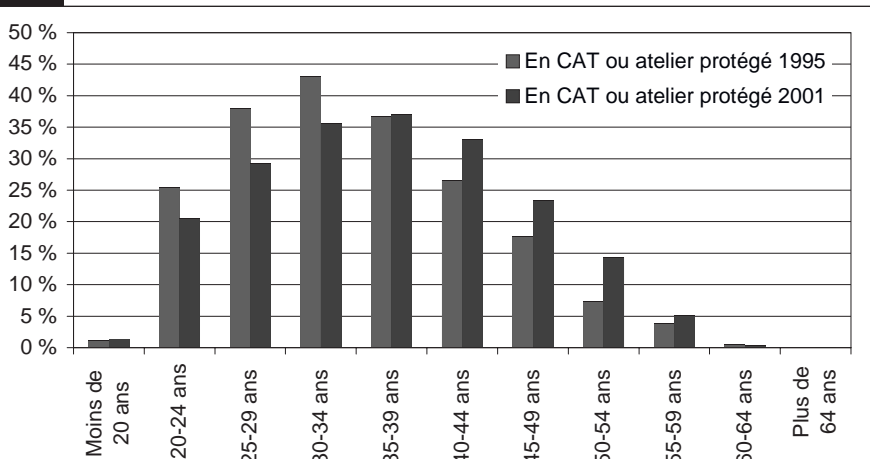
Les foyers d'hébergement – qui accueillent essentiellement des personnes handicapées travaillant en milieu protégé (86 % des personnes hébergées en foyer d'hébergement travaillent en CAT) ont par conséquent une structure par âge comparable (graphique 2) : 13 % des personnes accueillies en foyer d'hébergement ont entre 50 et 59 ans contre 9 % des travailleurs de CAT. L'âge moyen est toutefois plus élevé puisque en foyer d'hébergement, il atteint 38 ans.

Les foyers occupationnels accueillent les personnes handicapées les plus âgées (39 ans en moyenne) : plus de 21 % de la population a plus de 50 ans alors que dans tous les autres types d'établissement cette proportion ne dépasse pas 18 % (graphique 3).

Enfin, l'âge moyen des personnes

G
•01

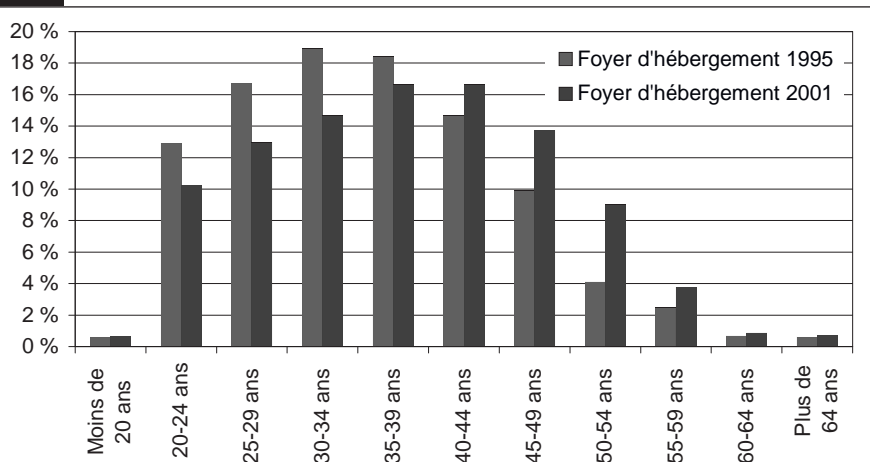
structure par âge des personnes accueillies en établissements de travail protégé (CAT et atelier protégé) en 1995 et en 2001



Champ : France entière.
Source : enquête ES 2001, Drees.

G
•02

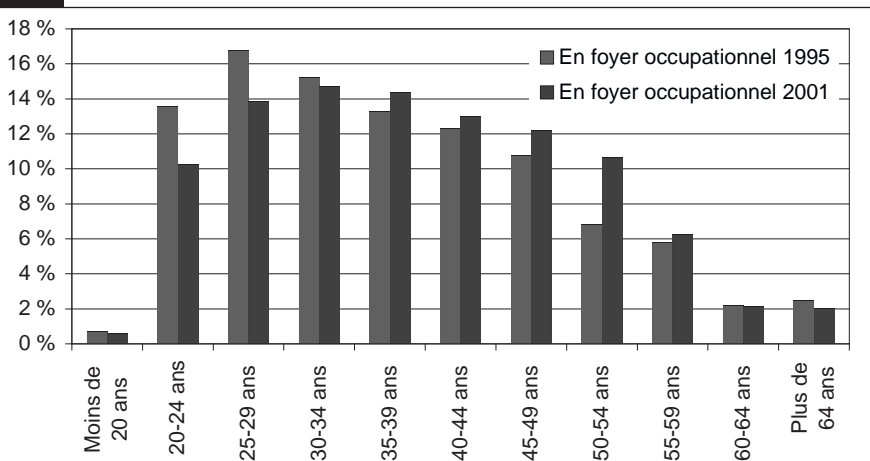
structure par âge des personnes accueillies en foyers d'hébergement en 1995 et en 2001



Champ : France entière.
Source : enquête ES 2001, Drees.

G
•03

structure par âge des personnes accueillies en foyers occupationnels en 1995 et en 2001



Champ : France entière.
Source : enquête ES 2001, Drees.

accueillies dans les établissements pour les adultes les plus lourdement handicapés est de 38 ans dans les FDT comme dans les MAS, avec toutefois une structure par âge plus contrastée pour les premiers (graphiques 4 et 5).

Dans tous les types d'établissement, la part des plus de 50 ans a augmenté entre 1995 et 2001 alors que celle des plus jeunes a diminué. Si cette augmentation de la part des plus de 50 ans reste limitée dans les établissements de travail protégé (+4 points), elle atteint 6 points dans les foyers d'hébergement (14 % des personnes accueillies ont plus de 50 ans en 2001, contre seulement 8 % en 1995). Dans les établissements accueillant des personnes sans activité professionnelle, les MAS se distinguent par une augmentation de près de 8 points de la part des plus de 50 ans entre 1995 et 2001 contre environ 4 points pour les FDT et les foyers occupationnels.

Une présence de plus en plus longue dans les établissements

L'enquête ES permet également de connaître, pour chaque personne accueillie, le nombre d'années passées dans l'établissement. Selon le type d'établissement, les adultes handicapés restent plus ou moins longtemps dans la structure (tableau 2).

S'agissant du travail protégé, les personnes travaillant en atelier protégé restent moins longtemps dans l'établissement que celles travaillant en CAT. En effet, la moitié des personnes travaillant en atelier protégé sont présentes depuis moins de 5 ans contre un tiers de celles qui travaillent en CAT. En foyer d'hébergement, la structure des temps de présence se rapproche très fortement de celle constatée en CAT.

En foyer occupationnel comme en MAS, la moitié de la population est présente depuis moins de 7 ans, les temps de présence étant plus courts dans les FDT.

Dans tous les types d'établissement les temps de présence semblent avoir augmenté depuis 1995. La proportion de personnes présentes depuis plus de 20 ans augmente ainsi sensiblement entre 1995 et 2001, sauf dans les FDT. Inversement la proportion de personnes

présentes depuis moins de un an diminue (tableau 2).

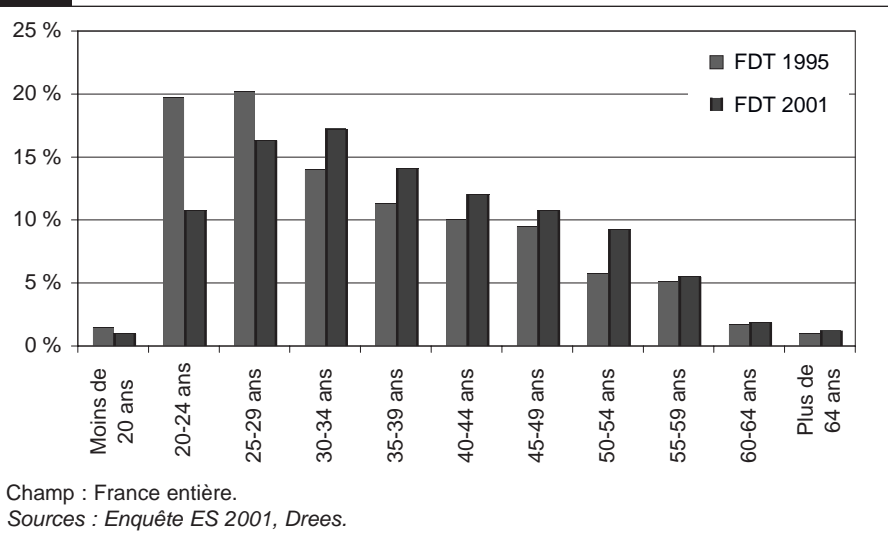
83 % des adultes accueillis souffrent d'une déficience intellectuelle ou psychique

Quel que soit le type d'établissement considéré, ils accueillent majoritairement des personnes atteintes de déficiences intellectuelles et psychiques: 83 % des adultes accueillis souffrent de telles déficiences (tableau 3). Les personnes souffrant de déficiences intellectuelles sont les plus nombreuses dans les CAT, les foyers d'hébergement et les foyers occupacionnels (respectivement 78, 78 et 72 %). Les ateliers protégés en accueillent une moindre proportion (60 %) mais davantage de personnes ayant des déficiences motrices (10 %). Les adultes employés dans les établissements de travail protégé ne disposent pas de la même capacité de travail selon qu'ils sont accueillis en CAT ou en atelier protégé : 81 % des déficients intellectuels en atelier protégé souffrent d'un retard mental léger alors que cette part est seulement de 37 % pour les CAT.

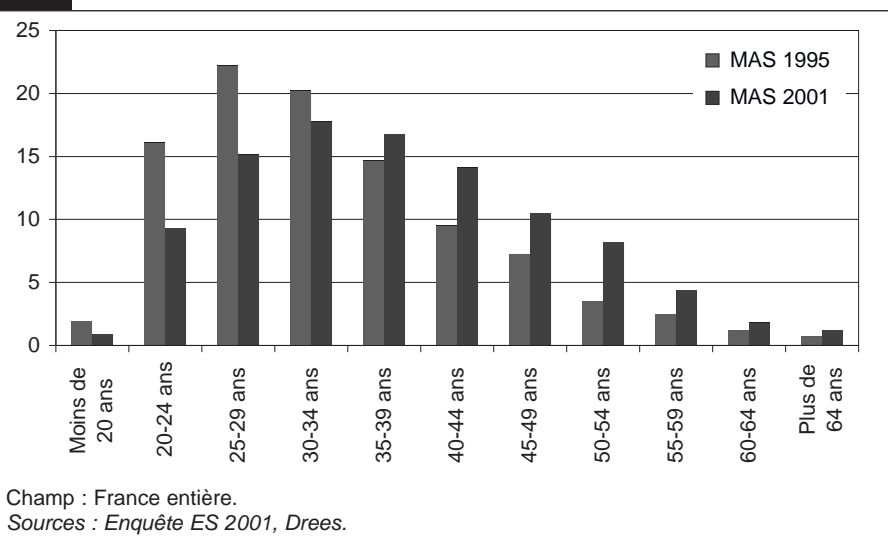
Les MAS et des FDT ont comme finalité d'accueillir des personnes lourdement handicapées, ce qui explique la proportion importante de personnes polyhandicapées⁶ (29 % en MAS et 11 % en FDT), la gravité de la déficience intellectuelle et l'importance des

6. Polyhandicap : Handicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante.

G 04 structures par âge des personnes accueillies en FDT en 1995 et en 2001



G 05 structures par âge des personnes accueillies en MAS en 1995 et en 2001



T 02 répartition des adultes accueillis par temps de présence et en 2001

	CAT		Atelier protégé		Foyer d'hébergement		Foyer occupacionnel		MAS		FDT	
	2001	1995	2001	1995	2001	1995	2001	1995	2001	1995	2001	1995
Moins de 1 an	8	8	13	13	9	8	10	9	7	10	13	12
De 1 à 5 ans	24	28	36	44	26	31	30	39	38	33	37	58
De 6 à 10 ans	18	20	23	25	19	22	23	23	20	27	31	15
De 11 à 15 ans	15	21	15	10	14	18	18	11	17	16	10	5
De 16 à 20 ans	14	15	6	5	13	13	7	7	9	9	3	3
Plus de 20 ans	22	9	6	4	19	7	12	11	9	6	6	8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Données au 31 décembre 2001.
Champ : France entière.
Sources : Enquête ES 2001, Drees.

T
•03

répartition des personnes accueillies en établissements pour adultes handicapés
selon leur déficience principale

en %

Déficience principale	Foyer d'hébergement	Foyer occupationnel	FDT	MAS	Ensemble des établissements d'hébergement	Atelier protégé	CAT	Ensemble des établissements de travail protégé
Déficiences intellectuelles	78	72	44	48	69	60	78	76
<i>dont :</i>								
<i>Retard mental profond et sévère</i>	13	13	63	86	33	0	11	10
<i>Retard mental moyen</i>	55	55	3	12	48	18	51	48
<i>Retard mental léger</i>	31	31	5	1	18	81	37	41
<i>Autres déficience de l'intelligence</i>	1	1	2	1	1	1	1	1
Déficiences du psychisme	14	14	18	8	13	9	14	14
Déficiences sensorielles	2	2	2	1	2	2	2	2
Déficiences motrices	4	8	19	8	7	10	3	4
Plurihandicap	1	1	4	5	2	2	1	1
Polyhandicap	0	2	11	29	6	0	0	0
Autres déficiences	1	1	2	1	1	17	2	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Données au 31 décembre 2001.

Polyhandicap : association d'une déficience mentale grave à une déficience motrice importante.

Plurihandicap : association de plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité de la surdi-cécité et du polyhandicap.

Champ : France entière.

Source : Enquête ES 2001, Drees.

T
•04

proportion d'adultes accueillis souffrant, en plus de leur déficience principale,
d'une déficience associée selon le type d'établissement d'accueil

en %

	CAT	Atelier protégé	Foyer d'hébergement	Foyer occupationnel	MAS	FDT	Total
Adultes souffrant d'une déficience associée	42	10	46	59	70	66	46
Adultes ne souffrant pas d'une déficience associée	58	90	54	41	30	34	54
Total	100	100	100	100	100	100	100

Données au 31 décembre 2001.

Champ : France entière.

Source : Enquête ES 2001, Drees.

T
•05

proportion de personnes souffrant de déficiences associées
par type d'établissement d'accueil

en %

	CAT	Atelier protégé	Foyer d'hébergement	MAS	Foyer occupationnel	FDT	Total
Déficiences intellectuelles	16	17	16	12	15	20	15
Déficiences du psychisme	55	46	58	35	48	37	51
Déficiences du langage et de la parole	8	4	8	18	14	14	11
Déficiences sensorielles	6	7	6	8	6	8	6
Déficiences motrices	6	8	6	12	7	9	7
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	4	5	3	4	4	5	4
Autres déficiences	4	12	4	11	5	8	6
Total	100	100	100	100	100	100	100

Données au 31 décembre 2001.

Champ : France entière.

Source : Enquête ES 2001, Drees.

déficiences associées. Alors que seuls 11 % des déficients intellectuels accueillis en CAT souffrent d'un retard mental profond, cette part s'élève à 86 % en MAS. En outre, si en atelier protégé seuls 10 % des adultes souffrent d'une déficience associée, cette proportion s'élève à 70 % en MAS (tableau 4). Les principales déficiences associées sont les déficiences psychiques, les déficiences du langage et les déficiences intellectuelles (ta-

bleau 5). Plus l'établissement accueille des personnes lourdement handicapées, plus la part de ce public qui ne peut en général exercer d'activité augmente (10 % en foyer occupationnel, 55 % en FDT, 83 % en MAS).

bleau 5). Plus l'établissement accueille des personnes lourdement handicapées, plus la part de ce public qui ne peut en général exercer d'activité augmente (10 % en foyer occupationnel, 55 % en FDT, 83 % en MAS).

Les sorties au cours de l'année 2001 représentent environ 6 % des personnes présentes

Au cours de l'année 2001, 11 300 sorties définitives ont été enregistrées. Parmi les personnes ayant quitté un établissement pour adultes handicapés, 6 100 étaient accueillies au sein d'un établissement de travail protégé, 2 400 étaient hébergées dans un foyer d'hébergement et 2 800 fréquentaient un foyer occupationnel, un FDT ou une MAS.

Les personnes qui quittent un AP gardent plus fréquemment une activité professionnelle que celles qui sortent d'un CAT

Le taux de sortie des travailleurs handicapés à partir d'un AP est plus élevé que dans les CAT (tableau 6). Les adultes travaillant dans les ateliers protégés quittent par ailleurs plus rapidement leur établissement que les personnes fréquentant les CAT, avec un temps moyen passé dans l'établissement de 4 ans en atelier protégé contre 9 ans en CAT.

A la sortie des établissements de travail protégé, plusieurs profils peuvent être distingués (tableau 7). Les travailleurs handicapés quittant leur établissement peuvent tout d'abord continuer de travailler dans une structure analogue (pour 16 % des personnes sorties d'un CAT et 5 % celles sorties d'un atelier protégé). Il s'agit alors dans ce cas d'une réorientation vers un autre établissement du même type plutôt que vers une autre forme d'accueil. Les travailleurs handicapés peuvent aussi quitter leur établissement d'accueil pour un autre type d'établissement de travail protégé. Ainsi, 7 % des personnes sorties d'un atelier protégé ont été orientées vers un CAT et 4 % des sortants d'un CAT ont été accueillis dans un atelier protégé. La troisième orientation

7. Cette loi oblige les entreprises à participer à l'insertion professionnelle des personnes handicapées au milieu ordinaire en obligeant les entreprises de plus de 20 salariés à compter dans leurs effectifs au moins 6 % de personnes bénéficiaires de cette obligation d'emploi.

T • 06 répartition par type d'établissement des personnes présentes dans les structures au 31 décembre 2001 et des personnes sorties des structures pendant l'année 2001 et durée moyenne passée dans l'établissement en %

	Clientèle présente le 31 décembre 2001	Clientèle sortie en 2001	Durée moyenne passée dans l'établissement
Atelier protégé	8 %	14 %	4 ans
CAT	46 %	40 %	9 ans
Foyer d'hébergement	19 %	22 %	8 ans
Foyer occupationnel	16 %	16 %	8 ans
FDT	4 %	4 %	5 ans
MAS	7 %	4 %	8 ans
Ensemble	100 %	100 %	-

Données au 31 décembre 2001.
Champ : France entière.
Sources : Enquête ES 2001, Drees.

T • 07 activité après la sortie d'un établissement de travail protégé en %

	CAT	Atelier protégé
Activité professionnelle	44	68
CAT	16	7
Atelier protégé	4	5
En attente milieu protégé	7	19
Emploi ordinaire	4	6
Emploi loi 1987	5	11
Demandeur d'emploi	5	17
Formation/stage	2	2
Autre activité	51	28
Hospitalisation	7	2
Act. Occupationnelles	11	0
Impossibilité totale	1	0
En attente foyer occupationnel	2	
En attente MAS ou FDT	1	
Autre activité	29	26
Décès	5	4
	100	100

Données au 31 décembre 2001.
Lecture : 44 % des adultes sortis d'un CAT en 2001, ont exercé par la suite une activité professionnelle.
Champ : France entière.
Sources : Enquête ES 2001, Drees.

possible est celle d'une activité en dehors du milieu protégé (milieu ordinaire, recherche d'emploi, emploi dans le cadre de la loi 1987⁷ sur l'insertion professionnelle des personnes handicapés). Ce type de sorties concernent 31 % des sortants d'un atelier protégé et 10 % des sortants d'un CAT. Par ailleurs, 10 % des travailleurs quittant un CAT ont par la suite exercé des activités occupationnelles, indiquant ainsi que les capacités de travail dont ils disposent ne leur permettaient plus d'exercer une activité professionnelle, même en milieu protégé. Enfin, certai-

nes personnes sont atteintes par la limite d'âge et deviennent inactives (retraite ou autre). Les travailleurs handicapés peuvent également joindre à leur changement d'établissement de travail un changement de mode d'hébergement (tableau 8). Les personnes travaillant en CAT sont notamment beaucoup moins nombreuses à utiliser les services d'un foyer d'hébergement après leur sortie qu'avant (11 % après la sortie contre 32 % avant). Elles fréquentent alors plus souvent les foyers occupationnels, les établissements de santé et les établissements pour personnes âgées.

Un logement autonome prend assez souvent le relais d'un foyer d'hébergement

Les trajectoires des personnes quittant un foyer d'hébergement sont proches de celles des personnes quittant un établissement de travail protégé (ta-

bleaux 9 et 10). La plupart d'entre elles exercent à leur sortie une activité en établissement de travail protégé (44 %) et 12 % d'entre elles restent logées en foyer d'hébergement. Tout comme à la sortie d'un établissement de travail protégé, l'accueil en foyer occupationnel est une orientation fréquente à la sortie

d'un foyer d'hébergement (environ 13 % des sortants). Enfin, la sortie d'un foyer d'hébergement débouche souvent sur une situation de logement autonome (31 % des sortants) ou d'hébergement par la famille (18 % des sortants).

À la sortie d'un foyer occupationnel, l'accueil familial est le mode d'hébergement le plus fréquent

Parmi les personnes qui quittent un foyer occupationnel, plusieurs cas se dessinent également. Tout d'abord un nombre important de personnes changent d'établissement mais continuent d'être accueillies en foyer occupationnel (19 % sont hébergés en foyer occupationnel et 22 % exercent des activités occupationnelles). Environ 10% ont en outre rejoint un établissement de travail protégé (un CAT dans neuf cas sur dix). Les modes d'hébergement qui prennent le relais des foyers occupationnels sont divers puisque 22 % des sortants vivent parmi leur famille, 6 % dans un logement individuel et 6 % dans un foyer d'hébergement. En outre, de nombreuses personnes ont quitté un foyer occupationnel pour intégrer un établissement pour personnes âgées (12 % des sortants) ou un établissement de santé (9 % des sortants). Enfin, 12 % des personnes sorties sont décédées.

Une diversité de parcours à la sortie d'un établissement pour adultes lourdement handicapés

Les FDT et les MAS ayant tous deux comme caractéristique d'accueillir des personnes lourdement handicapées, les trajectoires des personnes ayant quitté ces établissements se rapprochent sur un certain nombre de points (tableaux 9 et 10). Parmi les trajectoires communes fréquentes, figurent l'hébergement par la famille (18 % des personnes sorties de MAS ou de FDT) et l'accueil en établissement de santé (pour 13 % des sortants de FDT et 11 % des sortants de MAS). Enfin, une partie de la clientèle sortant de ces établissements s'est dirigée vers un autre

T • 08 mode d'hébergement des personnes sorties d'un établissement de travail protégé en 2001 avant et après leur sortie en %

Mode d'hébergement	CAT	
	Avant la sortie	Après la sortie
Logement personnel	33	34
Famille	29	31
Famille d'accueil	1	1
Foyer occupationnel	1	8
Foyer d'hébergement	32	11
Établissement pour personnes âgées	0	3
Établissement de santé	1	4
Autres (FDT, établissement social ...)	3	9
Total	100	100

Mode d'hébergement	Atelier protégé	
	Avant la sortie	Après la sortie
Logement personnel	72	70
Famille	19	19
Foyer d'hébergement	3	2
Autres modes d'hébergement	6	9
Total	100	100

Données au 31 décembre 2001.
Lecture : 44 % des adultes sortis d'un CAT en 2001, exerceront par la suite une activité professionnelle.
Champ : France entière.
Sources : Enquête ES 2001, Drees.

T • 09 mode d'hébergement à la sortie d'un établissement médico-social

Hébergement après la sortie de l'établissement (en % des personnes sorties)	Personnes ayant quitté en 2001 un			
	Foyer d'hébergement	Foyer occupationnel	FDT	MAS
Famille	18	22	18	18
Logement personnel	31	6	13	2
Foyer d'hébergement	12	6	4	1
Centre de rééducation professionnelle	1	1	7	0
Établissement pour personnes âgées	5	12	7	2
Établissement de santé	5	9	13	11
Établissement social	1	2	1	
Famille d'accueil	2	2	1	1
Foyer occupationnel	13	19	5	5
FDT	3	5	7	4
MAS	1	3	2	11
Autre	8	13	21	45
Total	100	100	100	100

Données au 31 décembre 2001.
Lecture : 18 % des personnes sorties en 2001 d'un foyer d'hébergement seront hébergées par la suite par leur famille.
Champ : France entière.
Sources : Enquête ES 2001, Drees.

établissement spécialisé dans l'accueil des personnes lourdement handicapées (9 % des sortants de FDT et 15 % des sortants de MAS). Pourtant des divergences existent, qui montrent les différences entre ces deux types de structures, tant en termes de mode d'hébergement que d'activité. En effet, si en FDT 13 % des sortants ont par la suite vécu dans leur propre logement, ce n'est le cas que pour 2 % des personnes sortant d'une MAS. De même, si 19 % des sortants d'un FDT ont exercé une activité professionnelle ou occupationnelle, ce n'est le cas que pour 6 % des sortants d'une MAS. Enfin, si 7 % des personnes sortant d'un FDT se sont ensuite dirigées vers un établissement pour personnes âgées, cette orientation concerne moins de 2 % des sortants d'une MAS. Alors que le décès motive une part importante des sorties de FDT (23 %), c'est le cas de la moitié des sorties de MAS. Ces décès interviennent à 42 ans en moyenne dans les MAS, contre 47 ans dans les FDT, la gravité du handicap expliquant sans doute une large part de ces différences.

T
•10

activité à la sortie d'un établissement médico social

Activité après la sortie (en % des personnes sorties)	Personnes ayant quitté en 2001 un			
	Foyer d'héber- gement	Foyer occupa- tionnel	FDT	MAS
Activité professionnelle	54	14	9	2
CAT	38	9	1	0
Atelier protégé	2	1	2	1
En attente milieu protégé	4	1	2	
Emploi ordinaire	2	0	0	0
Emploi loi 1987	3	1	0	0
Demandeur d'emploi	3	0	1	
Formation/stage	2	3	2	1
Autre activité	41	73	68	44
Hospitalisation	7	13	14	12
Act. Occupationnelles	15	22	10	4
Impossibilité totale	1	4	7	15
En attente foyer occupationnel	1	7	1	0
En attente MAS ou FDT	1	2	5	5
Autre activité	16	24	30	8
Décès	5	12	23	54

Données au 31 décembre 2001.
Lecture : 54 % des personnes ayant quitté un CAT en 2001 exerceront après leur sortie une activité professionnelle.
Champ : France entière.
Sources : Enquête ES 2001, Drees.

E•3

Le personnel des établissements pour adultes handicapés : essentiellement le personnel éducatif, pédagogique et social

Plus de 80 000 personnes en équivalent temps plein (ETP) étaient en fonction au 31 décembre 2001 dans les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés (tableau 1). Le personnel éducatif, pédagogique et social est majoritaire quel que soit le type d'établissement considéré. Dans cette catégorie on trouve les personnels d'enseignement (institutrice, professeur...) peu nombreux dans les établissements pour adultes (moins de 1 %), mais aussi les personnels exerçant des fonctions relatives au travail (éducateur technique...) très présents en CAT (50 % des personnels en fonction)¹. Les autres types d'établissements n'emploient que très peu de personnel aidant à l'insertion professionnelle des adultes handicapés mais une forte proportion de leur personnel exerce des fonctions d'éducation spécialisée.

Les personnels des services généraux représentent entre 15 % et 25 % des effectifs selon les établissements. Les CAT emploient moins souvent ce type de personnel que les autres établissements puisqu'ils ne proposent pas l'hébergement des personnes accueillies, ce qui réduit nettement le besoin en ce domaine.

Alors que les CAT, les foyers d'hébergement et les foyers occupationnels ont relativement peu de personnels médicaux et paramédicaux (3 % en CAT, 4 % en foyer d'hébergement et 8 % en foyer occupationnel), ceux-ci sont beaucoup plus présents en MAS et en FDT où les adultes accueillis ont besoin d'une surveillance médicale et de soins constants du fait de la gravité de leur handicap. Ainsi plus de 30 % du personnel des MAS et des FDT exercent des

fonctions médicales ou paramédicales.

Par rapport à 1997, les effectifs ont augmenté dans tous les types d'établissements. Cette croissance est assez proche de celle des effectifs accueillis dans les établissements. Ainsi, les CAT dont les effectifs accueillis ont augmenté de 9 % entre 1997 et 2001 ont également vu leurs personnels croître de 9 %.

Les taux d'encadrement globaux, nombre d'emplois en ETP pour 100 places, tous personnels confondus, dépendent beaucoup du type d'établissement et donc du type de personnes handicapées accueillies (tableau 2). Ainsi, les taux d'encadrement médians les plus élevés sont observés dans les établissements accueillant des adultes lourdement handicapés (113 % en MAS, 104 % en FDT). Les foyers d'hébergement, bien qu'accueillant principalement des travailleurs handicapés en CAT, ont des taux d'encadrement nettement supérieurs à ces derniers (42 % en foyer d'hébergement et 22 % en CAT), dans la mesure où les CAT n'assurent pas de fonction d'hébergement. Les foyers occupationnels, avec un taux d'encadrement de 61 %, se situent dans une situation intermédiaire.

Depuis 1997, les taux d'encadrement globalement observés dans les établissements pour adultes handicapés ont augmenté. Le taux d'encadrement médian tous établissements confondus est ainsi passé de 36 % en 1997 à 39 % en 2001 ; les augmentations les plus importantes ayant eu lieu dans les établissements pour adultes lourdement handicapés. Toutefois, ces augmen-

1. L'enquête ES n'interrogeait pas les ateliers protégés sur leurs personnels.



tations paraissent légèrement plus faibles lorsqu'on ne prend pas en compte les personnels de direction, de gestion, d'administration et des services généraux : + 2,5 points entre 1997 et 2001.

Les CAT sont par ailleurs les établissements qui ont les taux d'encadrement les plus homogènes : 50 % d'entre eux présentent en 2001 des taux

d'encadrement compris entre 19 et 25 %. À l'inverse, ce sont les foyers occupationnels qui présentent la plus grande diversité de situations. En effet, si un quart d'entre eux ont des taux d'encadrement très élevés (85 %), un autre quart connaît une situation moins favorable avec des taux d'encadrement ne dépassant pas 33 %.

tableau 1 – répartition du personnel par fonction exercée

Fonction exercée	CAT	Foyer d'hébergement	Foyer occupationnel	FDT	MAS
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	18	11	8	6	6
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX (non compris le personnel d'encadrement : voir code 21)	15	25	25	20	20
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL (On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)	6	5	4	3	3
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL (non compris le personnel d'encadrement : voir codes 09 à 21)	57	50	51	36	35
Enseignement	0	0	0	0	0
Travail	50	1	4	1	0
Education spécialisée	5	45	43	32	34
Famille et groupe	2	4	4	3	1
V. PERSONNEL MÉDICAL (non compris le personnel de direction : voir code 03).	0	0	0	1	1
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔME (non compris le personnel d'encadrement : voir codes 09 à 21)	3	4	8	30	31
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	1	5	4	4	4
TOTAL	100	100	100	100	100
TOTAL Personnel en équivalent temps plein	20 390	16 530	20 550	8 240	15 310
Évolution entre 1997 et 2001 du personnel en ETP	9 %	4 %	13 %	39 %	22 %

Lecture : 20 390 personnes en ETP travaillent dans les CAT, 18 % d'entre elles exercent des fonctions de direction, de gestion et d'administration.

Champ : France entière.

Source : enquête ES, Drees.

tableau 2 – taux d'encadrement dans les établissements pour adultes handicapés au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 1997

en ETP pour 100 places

Encadrement	CAT	Foyer d'hébergement	Foyer occupationnel	MAS	FDT	Ensemble
2001						
Taux global						
1 ^{er} quartile	19,0	32,8	34,0	101,9	85,0	23,0
médiane	21,7	42,3	61,1	113,0	104,1	38,5
3 ^e quartile	24,7	53,0	85,1	125,9	117,4	71,7
Taux restreint						
1 ^{er} quartile	12,8	20,5	25,0	72,9	59,9	15,9
médiane	14,8	27,2	41,5	83,5	77,3	25,6
3 ^e quartile	17,1	35,5	58,1	94,9	89,6	48,6
1997						
Taux global						
1 ^{er} quartile	17,9	30,3	35,3	96,1	79,2	62,5
médiane	20,4	38,9	57,0	106,5	95,6	35,6
3 ^e quartile	23,6	49,1	80,0	117,5	105,8	21,4
Taux restreint						
1 ^{er} quartile	11,9	19,3	24,3	70,3	52,9	14,7
médiane	13,8	25,0	39,2	78,2	70,1	23,1
3 ^e quartile	16,1	32,5	54,0	89,0	80,4	43,2

Taux d'encadrement global : nombre d'emplois en équivalent temps plein toutes fonctions confondues pour 100 places.

Taux d'encadrement restreint : nombre d'emplois en équivalent temps plein et pour 100 places hors personnels de direction, de gestion d'administration et des services généraux. Cette notion permet de mieux prendre en compte dans les personnels étant en contact direct avec les personnes handicapées que ce soit au niveau éducatif, pédagogique, social, paramédical ou médical.

Lecture : dans les CAT, le quart des établissements a un taux d'encadrement global en 2001 inférieur à 19 ETP pour 100 places, la moitié des établissements a un taux d'encadrement inférieur à 21,7 ETP pour 100 places et les trois quarts des établissements ont un taux d'encadrement inférieur à 24,7 ETP pour 100 places.

Champ : France entière.

Source : Enquêtes ES 1997 et 2001, Drees.